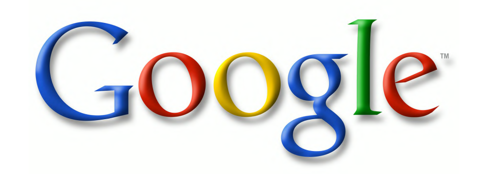




ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 5 JUILLET 1832.



BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE.

M. D. CCC. XXXII.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 5 JUILLET 1832.

M. Darrieux fils, président, ouvre la séance à sept heures du soir par un discours sur les avantages d'unir l'étude de l'économie politique et de la morale à l'étude des sciences et des arts.

M. Bourges, secrétaire-général, présente le rapport sur les travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

Il donne lecture des articles du programme relatifs aux prix (*Voy.* le programme).

M. Gintrac donne communication d'une dissertation sur les illusions.

M. Marchant fait connaître un fragment de son ouvrage sur les eaux minérales des Pyrénées.

La séance est levée à neuf heures.

DARRIEUX fils, *président.*

LARTIGUE, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ À L'OUVERTURE

DE LA SÉANCE PUBLIQUE,

DU 5 JUILLET 1832,

PAR M. DARRIEUX FILS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'ON vous a souvent entretenus de l'heureux effet de l'esprit d'association sur l'ensemble des connaissances humaines. Souvent on vous a démontré l'utilité des compagnies formées dans le but de mettre en commun les expériences de tous les peuples, pour alimenter entre eux un commerce d'amélioration. Ce sujet paraît être épuisé; néanmoins il laisse encore intacte la question de savoir si l'amour du perfectionnement intellectuel

ne doit pas embrasser le perfectionnement moral ; si les Académies, destinées à ouvrir la marche aux progrès, à les féconder par des encouragemens, ne sont pas, elles-mêmes, stationnaires dans les matières morales et d'intérêt public, encore exclues de leurs travaux ; si, en agissant avec cette timidité stérile, en se laissant dominer par les souvenirs d'un passé, désormais impuissant, ce n'est pas se montrer hostile aux améliorations acquises, et refuser son espérance aux promesses de l'avenir.

Sans doute les progrès de l'esprit sont toujours favorables à ceux de la raison ; mais ne s'occuper que des premiers, c'est vouloir rompre la chaîne qui les unit, c'est oublier que l'homme n'a qu'une éducation imparfaite s'il ne réunit à ses études le secours de la philosophie morale qui lui dicte toutes ses actions dans ses rapports individuels, et familiarise sa pensée avec les principes qui lui tracent la ligne de ses devoirs envers la société pour assurer les droits qu'elle procure en échange.

Or, si dans sa vie de relation l'homme s'étudie lui-même pour mieux connaître ses règles de conduite, est-il naturel, est-il conséquent que dans son existence sociale, sous l'empire d'une législation qui le rattache à la puissance du gouvernement, on considère comme une imprudence de l'initier dans la connaissance des principes sur lesquels reposent ses plus nobles intérêts ?

Et cependant les sociétés savantes, soumises, par leurs statuts, à l'autorité qui les protége, n'ont pu franchir le cercle qui leur était tracé; et pendant que cette autorité imposait des limites à l'exercice de l'esprit et de la pensée, les Académies ne s'occupaient ni de morale, ni d'économie politique. Les lettres et les arts restaient étrangers à ce qui importait à l'humanité, comme si la littérature, unie à la philosophie, ne prêtait nul secours à la législation, comme si l'une et l'autre ne concouraient que secondairement aux progrès de l'esprit humain.

La littérature seule peut, il est vrai, ne pas influer sur les mœurs. Parfois, elle se montre impuissante dans sa marche, mais toujours exacte dans l'expression de ses tableaux. Dépositaire des événemens qui composent l'histoire des sociétés, elle vient au secours de la curiosité de l'homme sans cesse avide de creuser le passé. Reflet des émotions qui agitent, tour à tour, tous les âges, elle les transmet comme un souvenir ou les conserve comme un enseignement, et alors, ou elle se lie à la grandeur politique, ainsi que la Grèce en offre la preuve, ou elle y demeure étrangère comme dans Rome libre qui repousse les douceurs des lettres pendant l'éclat de ses conquêtes, et ne réveille les inspirations poétiques, ne trouve d'éloquence chez l'orateur que vers l'époque de la décadence de l'empire, et comme une consolation offerte à la perte de sa liberté.

Cette marche contraire de la littérature chez deux peuples de l'antiquité vient de prendre place dans nos annales, par opposition de notre époque à celle du grand siècle. Nous voyons les triomphes du roi despote exercer autour de lui une influence directe, et tellement puissante que les lettres et les arts atteignent simultanément un degré de perfection qui, depuis, loin d'être surpassé, est toujours demeuré modèle; et comme si une même cause pouvait produire des effets opposés, pendant que Napoléon, du poids de ses armées victorieuses, ébranle l'Europe qu'il sillonne dans tous les sens, la poésie est muette, la gloire sans écho, le génie sans inspiration.

Au 17.me siècle de grands événemens excitent l'enthousiasme de la pensée; au 19.me des faits d'armes, dont l'histoire n'offre pas d'exemple, étonnent l'imagination, mais cessent de l'inspirer.

D'où vient cette différence? Quelle peut être la cause de résultats si disparates; comment se fait-il que ce qui donnait aux lettres le mouvement et la vie a été plus tard la cause de leur inaction et de leur découragement?

Ici, Messieurs, l'évidence pourrait me dispenser de l'analyse; votre pénétration a plus de force que mes développemens. Mieux que moi, vous avez suivi la marche et les progrès de la raison des peuples : mieux que moi, vous savez combien ces progrès ont rendu puissant le besoin de

liberté qui, dans toute l'Europe, semble ne pouvoir plus séparer la fidélité des sujets d'une certaine résistance, considérée comme le prélude de salutaires concessions, si elle ne devient la cause de commotions funestes.

Ainsi, l'opposition des faits que je viens de rappeler loin d'être l'ouvrage du hasard n'appartient qu'à l'oubli des temps ou à l'une des erreurs de l'ambition.

Vous voyez le règne de Louis XIV accomplir l'œuvre sourdement commencée par Philippe-Auguste; l'arbre de la féodalité courbé par Louis XI, arraché par le cardinal de Richelieu, et Louis XIV en cueillir tous les fruits en centralisant dans sa main tous les pouvoirs. Aussitôt le despotisme individualisé cesse d'animer plusieurs corps et devient moins pénible, soit que la majesté lui serve de garantie, soit qu'il émane d'une puissance que la religion soutient de son prestige alors que le peuple n'a pas encore perdu toutes ses croyances, n'a pas encore usé toutes ses illusions.

Cette époque fut à la fois héroïque et littéraire parce que, pendant un long règne qui n'avait pu heurter une liberté dont on ne connaissait encore ni les avantages, ni les douceurs, le souverain ne cessa d'ajouter à sa gloire le reflet du génie qu'il sut deviner et le concours des lettres et des beaux-arts dont il associa le culte à celui de sa personne, pour attacher son nom à son

siècle et trouver, dans l'éclat de ce siècle, l'oubli des fautes inséparables de son nom.

Napoléon au contraire, jaloux de ne greffer sa gloire sur aucune gloire étrangère à la sienne de crainte de l'affaiblir en la divisant, isole l'immense puissance de son ame dont il accable ses contemporains, et se présente seul, en saillie, à la postérité qu'il entrevoyait sans cesse et dans laquelle, aux jours de son exil, il trouve encore une consolation. Arrivé au pouvoir après le siècle de la littérature, après celui de la philosophie et pendant les désordres d'une révolution amenée par l'amour de la liberté en rapport avec les progrès des esprits, il ne craint pas de heurter les besoins de l'époque. Sans égard à tous les sacrifices déjà faits dans l'intérêt de l'indépendance, il reprend le sceptre du despotisme comme le seul moyen offert par l'anarchie pour calmer les factions. Improvisé souverain par l'armée il trouve sa légitimité dans l'éclat des armes, il séduit le peuple par le nombre de ses victoires, il l'éblouit par l'étendue de ses conquêtes. Son gouvernement fondé par la force ne se maintient que par la crainte. Son administration est à la fois simple, rapide et silencieuse. On n'entend plus de discussion dans les chambres, on ne rencontre plus de polémique dans les journaux. Le souverain seul et jamais la tribune interroge ses ministres, lui seul aussi et jamais la presse

censure leurs actes, signale leurs fautes ou accuse leurs intentions. La liberté de la France, première cause des guerres de la république, lui est ravie par les triomphes de l'empire. Les regrets prennent aussitôt la place de l'espérance, le découragement s'empare de la pensée, la poésie n'a plus d'organe, mais la philosophie inséparable de la législation conduit à l'unité des lois, à cette œuvre de sagesse dont le bienfait durable semble avoir été reçu en compensation d'un passager éclat d'inutiles conquêtes.

Telle est, Messieurs, l'une des causes de l'influence contraire de deux époques de gloire sur les lettres et les arts. Dans ce rapprochement il est facile de reconnaître que, s'il appartient au despotisme d'imprimer une direction à la littérature, la philosophie bien autrement puissante, lorsqu'elle a reçu tous ses développemens, comme au 18.me siècle, ne peut jamais rester étrangère à l'action morale du pouvoir, et que, par conséquent, sous un gouvernement où le peuple législateur exerce une partie de la souveraineté et dont les institutions laissent aux citoyens le choix de leurs magistrats et la pénible prérogative de prononcer sur les crimes des individus, sur les délits de la presse, les Académies ne peuvent plus différer de réunir à leurs travaux les matières morales et celles qui fixent l'étendue des droits politiques.

Si les penseurs du 18.me siècle n'avaient pas pris rang dans la vie entre Louis XIV et Napoléon, Napoléon n'aurait été qu'un capitaine et non un législateur. Il n'aurait légué à l'histoire que le souvenir de ses triomphes et n'aurait pas laissé à la France le plus précieux de ses monumens, un code qui rapproche tous les sujets d'un même empire et reste debout devant la chute des trônes comme le seul protecteur immuable des intérêts de la société. Mais ces grands hommes viennent à la fois féconder en France les sciences morales et philosophiques, donner un nouvel essor à l'indépendance de la pensée et soumettre à une sérieuse investigation les institutions humaines. Dès lors toutes les sciences font d'immenses progrès par le secours de l'analyse. Les vues superficielles et frivoles font place à l'examen de la raison. L'amour de l'étude s'empare de la nation; les facultés morales reçoivent l'influence de celles de l'esprit; le caractère en éprouve de nouveaux besoins et ce mouvement progressif pénètre jusques dans la législation dont les réformes doivent toujours être en rapport avec celles des mœurs. C'est ainsi que ces savans préludent au nouvel ordre de choses dont nous éprouvons les bienfaits et préparent les bases des institutions politiques auxquelles une dernière révolution vient de donner un dernier appui.

Cet enchaînement d'améliorations prouve donc que, s'il existe une étroite liaison entre les lettres et les sciences, la politique et la morale se prêtent un égal et mutuel secours et que, tous les faits de la science humaine étant encyclopédiques, les travaux des Académies présentent des lacunes s'ils n'embrassent toutes les matières qui concourent au bonheur de l'homme, sous le double rapport des progrès de son intelligence et de son perfectionnement moral.

Aussi les publicistes qui s'appliquent à ne pas se laisser dépasser par les idées nouvelles, ont mesuré la fragilité d'un pouvoir basé sur le caprice, et pesé l'inconstance des vertus qui ne reposent que sur la crainte. En s'éloignant de la frivolité d'un siècle littéraire, ils ont reconnu que les premiers succès sont réservés à la poésie parce que dans le silence des passions politiques, la pensée qui ne peut ni rester oisive, ni s'occuper de l'intérêt public, dirige ses forces sur des illusions qui la consolent de sa dépendance. Ce premier exercice de l'esprit dont les naissantes attaques se cachent sous le voile de l'allégorie, fait naître l'habitude de réfléchir. Bientôt la pression exercée sur la raison, au lieu de suspendre sa marche ajoute à l'action de son développement; la littérature conduit à la science et la science à la philosophie, car, si l'ame ardente du poète le place dans un monde idéal, il n'en

est pas de même du philosophe qui ne cherche que la vérité. Préoccupé de l'étude de lui-même il veut connaître le principe de son intelligence, analyser ses sentimens. Sous le poids des méditations graves qui usent sa sensibilité dans l'intérêt de son jugement, il ne vient plus, comme ses devanciers, se jeter dans les écarts d'un système sans base, et sans application. Il ne vient pas récuser le témoignage des sens, mettre en doute le mouvement ou nier l'existence des corps, côté plaisant d'un idéalisme désœuvré ou sans but. Le philosophe soumis à l'entraînement du siècle vers tout ce qui est positif, porte son investigation sur tout ce qui peut contribuer aux progrès de la civilisation. Il s'associe à la rédaction du texte de nos lois, invariable base d'une jurisprudence uniforme, d'où résulte une vie de relation plus positive et un droit de propriété plus certain. Il guide le pouvoir dans la mesure de la liberté à donner à tout un peuple dont il a préalablement étudié le caractère et les mœurs, afin qu'il n'y ait ni anachronisme dans l'émancipation, ni repentir dans le bienfait.

Puis, à une époque où tout ce qui est idéal a fait place à la sévérité du calcul, il s'empresse de rendre la vertu plus rationnelle et moins fragile en lui donnant pour soutien le bien-être physique de l'homme, objet de l'économie politique.

Telles sont les phases de la philosophie en

France. Nous l'avons vue succéder à l'enthousiasme de la poésie, ramener tout à l'expérience, et démêler les germes des vérités qui ont donné aux sciences un tel développement qu'elles se sont rencontrées pour s'unir, et qu'il n'est plus possible de les isoler sans les rendre incomplètes. Déjà même, l'économie politique qui ne s'occupe que de production, ne voit d'indépendance que dans l'industrie et de bonheur que dans les richesses, présente un contraste frappant avec l'époque où elle avait à lutter contre le plus nuisible de tous les préjugés, celui qui réservait la considération pour l'oisiveté sans talent, et flétrissait du dédain le travail productif. Alors, il est vrai, les lettres et les arts brillaient de tout leur éclat, et avaient répandu dans la société une urbanité de ton, une politesse de manières qui, dans le détail de la vie, effaçaient la supériorité du rang, quelquefois moins pénible que celle de la fortune; tandis que depuis que l'industrie a envahi la société pour y entourer les intérêts matériels d'une espèce de culte, l'esprit a gagné en profondeur ce qu'il a perdu en superficie. Les préoccupations du bonheur physique ont apporté des modifications à notre caractère, lui ont donné un ton plus sérieux; notre imagination semble ne s'être tempérée que pour porter atteinte à la pureté de notre goût. Doués maintenant de plus d'intelligence que d'ame, le poète et les prosateurs du jour

dédaignent de nous intéresser avec art pour nous émouvoir avec violence. Telle est la première cause de la décadence de notre littérature en général. Les progrès de l'industrie ont servi de point d'arrêt aux lettres et aux arts; mais le gouvernement constitutionnel, en concourant à rendre notre esprit plus méditatif par le débat des grands intérêts politiques, nous a fait entrer dans une sphère d'idées bien différentes de celles qui dominent sous un gouvernement absolu où l'histoire est sans attrait et la presse sans énergie.

A peine, en effet, la pensée a-t-elle acquis le droit de s'exprimer sans réserve que des historiens sans nombre se présentent pour ouvrir et parcourir une carrière dans laquelle les succès étaient incertains, pendant que les écrivains se trouvaient gênés dans leur cxamen et limités dans leur discussion.

Aussi le gouvernement constitutionnel qui avait placé l'Angleterre à la tête de la civilisation sous le point de vue des institutions politiques, et y avait développé les deux branches de la littérature les plus utiles à un peuple éclairé, l'éloquence et l'histoire, a produit le même résultat en France où, désormais, la poésie qui fut légère avec succès pendant la vie oisive d'un peuple sans liberté, doit cesser de se montrer frivole, puisque elle n'a plus de loisir à charmer. D'où il résulte que le théâtre qui a immortalisé

le premier de nos poètes et le plus grand de nos philosophes, n'est plus qu'une distraction d'habitude pour un public dédaigneux de ses plaisirs; que même l'éloquence de la chaire voit chaque jour diminuer sa force et son éclat, non seulement parce qu'en dirigeant notre attention vers l'espérance d'un monde meilleur, elle nous distrait et nous éloigne de l'intérêt du moment qui nous absorbe, mais encore parce qu'elle n'admet ni le doute qui cherche la vérité, ni la controverse devenue un besoin pour enchaîner la conviction. Pendant que l'histoire, écho plus ou moins fidèle des temps plus ou moins éloignés, toujours muette sous le despotisme qui craint les révélations, prête son appui à la tribune publique, où l'orateur ne doit se présenter qu'avec une science profonde et des principes certains, afin que ni les séductions du pouvoir, ni l'attrait d'une popularité, toujours éphémère, ne puissent ébranler le plus puissant levier de la parole, la dignité du caractère, dignité qui sera moins rare si elle repose sur l'étude de la philosophie unie à celle de l'histoire; si nous ne séparons plus la morale de la politique, si surtout les corps enseignans et les Académies ne trouvent plus d'imprudence à s'occuper des matières qui doivent achever l'éducation des citoyens.

Alors l'inquiétude de la vanité, qui ne s'agite jamais dans l'intérêt de la patrie, fera place à la

plus noble des affections, celle du bien public; alors, cette mobilité de vues, de systèmes, d'intentions et de désirs qui fatigue le corps social, et substitue à l'uniformité de l'ordre une trop grande liberté d'action, cessera de heurter le pouvoir; alors enfin tous les Français, satisfaits de l'indépendance dont ils jouissent et des institutions qui en assurent la durée, prouveront aux nations de l'Europe, encore asservies, combien est grande la puissance d'un peuple qui a le sentiment de ses devoirs, la conscience de ses droits et l'habitude de la liberté.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BOURGES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

C'est pour obéir à un devoir que je viens vous présenter le précis des travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique. Cette tâche me serait moins pénible, et j'aurais plus de droits à obtenir votre indulgence, si je pouvais vous annoncer un accroissement dans le nombre et dans l'importance de ces travaux; ils n'ont pas été plus

étendus que dans l'année 1831. Vous avez fait votre devoir; mais les mêmes circonstances tiennent en suspens la marche progressive des sciences. Les esprits ne jouissent pas encore de cette liberté calme de pensée, et de ce repos absolu, si nécessaires pour bien observer et ne s'occuper que de l'objet spécial de leurs méditations. Les gouvernans ne pourront favoriser avec succès les connaissances humaines, que lorsqu'ils seront dégagés de cette surveillance active qui les contraint de porter toute leur attention vers la consolidation de l'état social.

En attendant cette heureuse époque, vous suivez la marche des découvertes utiles, et vous accueillez avec reconnaissance tout ce qui peut être avantageux au pays. Vos rapports avec les personnes étrangères à l'Académie et avec vos correspondans n'ont point été interrompus. Je vais, suivant le même plan qui a été adopté dans les rapports des années précédentes, signaler les ouvrages qui ont été envoyés à l'Académie dans le cours de cette année.

M. Baudrillart vous a envoyé un exemplaire de son *Mémoire sur le déboisement des montagnes, sur les moyens d'en arrêter les progrès et d'opérer le repeuplement des parties qui en sont susceptibles*. Ce mémoire est extrait du bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

M. Bonafous, professeur à Turin, vous a fait

hommage, lors de son passage à Bordeaux, d'un *Mémoire sur l'éducation des vers à soie, d'après la méthode du comte Dandolo*; d'une *Notice sur la culture du mûrier*, et d'un *Mémoire sur la culture du mûrier en prairie et sur l'introduction d'une nouvelle espèce de mûrier*. Les sujets de ces opuscules ont fixé depuis long-temps votre attention, pour pouvoir introduire dans le département l'éducation des vers à soie et la culture des mûriers.

Vous avez reçu de M. Eusèbe Castaigne, d'Angoulême, deux pièces de poésie: une ode, *l'Arbre de la Liberté*; et *la Lyre d'Amour, suivie d'une biographie des poètes nés dans le département de la Charente*. Ces deux ouvrages annoncent que leur auteur se livre avec succès à l'étude des belles-lettres;

De M. de Caumont, professeur à Caen, *la première partie du tome premier de son cours d'antiquités monumentales*, contenant l'histoire de l'art dans l'ouest de la France, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au dix-septième siècle, avec la première partie d'un atlas sur les antiquités celtiques. M. Jouannet vous a fait connaître tout le mérite de cet ouvrage, important par ses recherches et par son exécution;

De M. Chatelain, de Bordeaux, *des recherches historiques sur la bibliothèque d'Alexandrie et sur son incendie*;

De M. Cottereau, médecin à Paris, un exem-

plaire de son *Mémoire sur l'emploi du chlore gazeux dans le traitement de la phthisie pulmonaire ;*

De M. DEROSNE, de Paris, un *Mémoire sur l'emploi du sang séché comme engrais ;*

De M. GOURLIER, de Paris, une *Notice sur la construction des tuyaux de cheminées ;*

De M. JOUBIN, son *Mémoire sur les facteurs numériques ;*

De M. LACUÉE, d'Agen, un opuscule intitulé : *Économie politique des colonies d'Alger, de sa possession, du système colonial, de son influence fatale sur nos manufactures, sur notre commerce.*

M. LAFITE-DUPONT, de Bordeaux, vous a communiqué dans une lettre un mode de construction de tuyau de cheminée qu'il dit être propre à garantir de la fumée. Ce conduit doit avoir vingt-quatre pouces environ d'ouverture à sa naissance, sur huit pouces à son extrémité opposée. Il ne donne d'autres renseignemens que de citer les résultats avantageux de quelques cheminées construites d'après les dimensions données. M. LAFITE-DUPONT parle dans la même lettre d'un semoir de son invention qu'il ne fait pas connaître. Il prétend que son emploi peut donner quarante boisseaux pour un.

Vous avez reçu de M. MARTIN, de Lyon, sa *Trigonométrie rectiligne sans algèbre ;*

De M. MÉRAT, médecin à Paris, son *Mémoire sur les genres Apargia et Thrincia* et sa *Notice sur un genre nouveau Durieua spicata ;*

De M. Le Moyne, ancien élève de l'école polytechnique, un opuscule intitulé : *Dissertations politiques et philosophiques ;*

De M. Payen, de Paris, une *Notice sur les moyens d'utiliser toutes les parties des animaux morts dans les campagnes.* Cet ouvrage précieux par ses détails et ses vues d'économie politique, a pour but d'augmenter les ressources des habitans des campagnes, et de fournir des matériaux moins coûteux à l'industrie manufacturière qui emploie des substances animales. M. Gachet a accompagné l'analyse de cette notice des réflexions suivantes : « Si dans le voisinage des villes ou » dans les lieux où se trouvent rassemblés une » grande quantité d'animaux, on peut espérer » de vendre avantageusement les débris de leurs » cadavres, il n'en sera peut-être pas de même » dans les endroits écartés et dans ceux où l'ha- » bitant n'a que très-peu de bétail. Dans ces cir- » constances, le temps qu'il emploiera pour pré- » parer convenablement les diverses parties de » l'animal, jusqu'au moment où il pourra trou- » ver l'occasion de les vendre, ne sera-t-il pas plus » précieux pour lui que la modique somme qu'il » en retirera? D'un autre côté, si ce genre d'in- » dustrie peut devenir un bien pour quelques » habitans de la campagne, en serait-il de même » pour le commerce? Ces nouveaux produits » réunis à quelques autres que nous étions obli-

petit fossé qu'il remplit d'eau, qui, en se congelant, garantit l'arbre de l'action pernicieuse d'un froid trop rigoureux. Quoique ce procédé donne d'heureux résultats dans certaines contrées de l'Espagne, indiquées par M. Villar, votre commission d'agriculture pense qu'il serait rarement favorable dans notre climat où les hivers sont plus longs et plus intenses. Les conclusions de son rapport sont ainsi conçues : « Nous sommes d'accord avec l'auteur du mémoire sur le
» but et le résultat des plantations d'oliviers,
» mais non sur le même mode de culture et de
» soins ; car notre avis serait de les placer sur
» les côteaux où il y aurait de bonnes terres,
» point d'humidité et dans un grand courant
» d'air, afin d'éviter la gelée autant que possi-
» ble. Si on arrose les oliviers que ce soit seu-
» lement dans les fortes chaleurs pour que leurs
» fruits soient mieux nourris. Si on garantit le
» pied pendant l'hiver, que ce soit avec des ma-
» tières sèches, telles que les amas de feuilles
» de chêne, d'ormeau, de platane, de la
» paille, etc., comme on le fait pour les arti-
» chaux, ou même une grosse motte de terre
» amoncelée autour de l'arbre. »

Vos correspondans, Messieurs, ont montré cette année du zèle, et plusieurs vous ont adressé des ouvrages pleins d'intérêt.

M. Bareyre, médecin vétérinaire à Agen, vous

a fait hommage d'un *Mémoire sur la propagation et l'amélioration du cheval dans le département de Lot-et-Garonne*. La médecine vétérinaire faisant une des bases principales de la prospérité de l'agriculture, l'Académie reçoit, avec reconnaissance, toutes les communications relatives à cette science. L'objet du mémoire de votre correspondant est d'encourager, dans leurs propres intérêts, les propriétaires de son département à se livrer à l'éducation plus en grand des chevaux. Il désigne d'abord les qualités et les défauts des jumens poulinières; c'est par suite de cette première connaissance qu'on peut remédier aux vices de conformation par le choix de l'étalon. Un accouplement bien fait corrige les défauts des races et en développe les bonnes qualités. Les jumens destinées à la remonte dans le département de Lot-et-Garonne sont indigènes, de race bretonne ou des landes. Les indigènes sont les plus nombreuses, mais elles sont moins fortes et moins actives que les jumens bretonnes qui peuvent être employées à tous les travaux; la jument des landes est petite, jolie et possède une infinité de qualités. Le poulain sera d'autant plus joli que la jument sera mieux conformée et l'étalon bien proportionné. Le cheval anglais et le cheval normand conviennent aux jumens indigènes et aux jumens bretonnes; le cheval arabe à la jument des landes. M. BARREYRE dit que la contrée des

landes est la seule où le cheval arabe puisse être introduit avec quelque avantage, et qu'il a observé que le cheval espagnol et même le cheval arabe donnaient des êtres *décousus* et *mal membrés* par leur accouplement avec les jumens indigènes. Il demande que l'étalon et la jument soient des sujets à poitrine large, ayant les membres de devant bien conformés. Il affirme que la race s'améliore en France par le mâle et non par la femelle; ce qui est tout le contraire chez les Arabes qui accouplent constamment les animaux de la même lignée. D'où notre auteur conclut que le croisement est impérieusement prescrit quand la race a perdu de ses formes et de ses qualités, et qu'il suffit du choix de la jument et de l'étalon dans la même race, lorsque celle-ci est dans son état de perfection. M. Bareyre indique les conditions de la jument pour la réussite de la fécondation, les soins qu'elle exige aux différentes époques de la gestation, au moment de l'expulsion du fœtus et pendant l'alaitement. Il s'occupe ensuite de la nourriture et de l'éducation du poulain, de sa castration et de l'âge où il peut être soumis au travail. L'expérience lui a démontré qu'on peut faire d'excellens élèves dans l'écurie, et il propose cette méthode dans le département de Lot-et-Garonne où l'on peut augmenter avec succès dans les métairies, le nombre des animaux par l'établissement des prairies artificielles. Il ex-

pose aux propriétaires les avantages de ce genre de spéculation agricole. Une jument âgée de trois ans peut donner, dans six ans, quatre poulains qui, parvenus à l'âge de quatre ans, sont vendus 400 fr. chacun. Ainsi une jument poulinière, achetée 500 à 600 fr., donne au bout de six ans 1,600 fr., non compris les travaux qu'elle peut faire, et le fumier dont la valeur compense à peu près le prix de la nourriture. L'espèce bovine, dont on forme un plus grand nombre d'élèves dans le département de Lot-et-Garonne, ne donne pas plus annuellement de 50 fr. par chaque élève ; cependant la vache coûte autant à nourrir que la jument et donne moins de produit.

Le mémoire de M. Bareyre contient de bons conseils et d'excellens préceptes physiologiques et hygiéniques relatifs au cheval. Son auteur a droit aux éloges de l'Académie.

M. Brard s'occupe constamment de ce qui peut être utile à son pays. Il vous a envoyé un autre de ses ouvrages précieux par la nature des sujets et par la manière simple et précise avec laquelle ils sont écrits. Il est intitulé : *Entretiens sur l'industrie française par maître Pierre ou le savant de village.* Les objets de l'industrie française y sont présentés et expliqués avec cette simplicité et cette clarté qui charment le lecteur. De tels livres font aimer la science et la rendent

populaire. Ils devraient composer la bibliothéque de toutes les écoles primaires et de tous les ateliers du royaume.

M. de Brondeau, naturaliste à Estillac, près Agen, vous a fait hommage de plusieurs ouvrages imprimés: 1.° des trois premiers fascicules de son recueil des plantes cryptogames de l'Agenais, omises dans la Flore agenaise; 2.° de ses observations sur *l'agaricus pilosus de hudson*; 3.° de la description de deux champignons nouveaux. Ces ouvrages renferment les figures des plantes que M. de Brondeau a décrites et dessinées lui-même. Leur mérite vous a engagés à le recevoir au nombre de vos correspondans, d'après la demande qu'il vous en a faite.

M. Cazeaux, correspondant agricole, à Béliet, vous a adressé une paire de ciseaux destinés à la tonte des moutons, inventés par le sieur Taris, forgeron, à Belin. Ces ciseaux sont des ciseaux ordinaires d'une plus grande dimension, dont les lames ont de la ressemblance avec des lames de poignard et dont la poignée, au lieu d'anneaux ordinaires, est la poignée des sécateurs. M. Cazeaux annonce qu'on fait, en temps égal, avec cet instrument, un tiers de plus de travail, qu'en faisant usage des ciseaux ordinaires. M. Durand, rapporteur, cite cet avantage que la longue expérience de votre correspondant doit confirmer; mais il ne dissimule pas que la forme aiguë des

lames expose les moutons à être souvent blessés dans cette opération, inconvénient dont M. Cazeaux n'a point parlé.

M. Duplan, dont vous avez déjà accueilli favorablement plusieurs communications, vous a adressé une *Notice* sur un instrument propre à opérer la destruction de la chenille qui dévore la luzerne. Cette plante si utile pour la nourriture des animaux paraît être attaquée dans certaines années par un insecte appelé vulgairement *Négril*. Votre commission d'agriculture n'a pu encore s'assurer si cette chenille si nuisible aux luzernes dans le département de la Haute-Garonne, existe en grande quantité dans les luzernières de la Gironde. Dans tous les cas, il est important de faire connaître cet instrument. C'est une petite caisse de trois pieds de longueur sur trois pouces de largeur dans le fond de la caisse, huit pouces de largeur dans le premier côté, trois pouces six lignes de largeur dans le second côté. Les deux bouts de la caisse sont égaux et arqués dans leur partie supérieure, coupant à angle droit les trois autres plans. On cloue sur le premier ou le grand côté un manche placé au tiers de sa longueur et formant une inclinaison dont l'angle est de 30° : un ouvrier prend cet instrument par le manche et frappe comme s'il faisait usage d'une faulx, en décrivant un demi-cercle, contre les tiges de luzerne. Il

fait tomber par ce mouvement dans le fond de la caisse, ou renvoie contre le grand côté les chenilles qu'il tue d'une manière quelconque, en vidant la caisse qui vient de recevoir ces insectes. Cette opération se réitère plusieurs fois; attendant pour la faire avec plus de succès que la rosée soit dissipée et que la plante soit bien sèche. M. Duplan, en perfectionnant cet instrument qu'il annonce lui avoir été indiqué primitivement par un agriculteur, mérite des remercîmens de la part de l'Académie.

M. Espic, correspondant, à S.te Foy, vous a présenté un mémoire ayant pour titre : *Quels sont les obstacles qu'apportent les patois aux progrès de la civilisation du peuple où ils sont en usage?* Cette question considérée sous ses différentes faces offre de grands sujets de réflexions pour tout ce qui intéresse le bonheur de la société. En effet, si le langage ne renferme et n'exprime que quelques idées simples et toujours les mêmes, l'homme qui ne connaît que cet idiome, ne peut acquérir de nouvelles connaissances et participer aux progrès des lumières transmises par la langue nationale. Ce fait est confirmé par ce qui se passe dans les départemens de l'ouest et du midi de la France. M. Espic a raison de dire qu'il est étrange que chez une nation dont la langue et les arts sont la langue et les arts de l'Europe, il existe tant de différences bizarres dans les idio-

mes des populations. Ces idiomes expriment les mêmes idées, conservent et transmettent nécessairement les mêmes habitudes, les mêmes préjugés, les mêmes superstitions; les mêmes causes opposent donc constamment les mêmes obstacles à la civilisation. Pour les détruire, la première obligation du Gouvernement est d'étendre et de favoriser l'éducation primaire parmi ces populations et d'y propager la connaissance de la langue française par la lecture et l'écriture. C'est alors que l'usage de cette langue y devenant général, on pourra faire participer utilement les masses à l'action du gouvernement : c'est alors qu'elles comprendront sa marche et ses lois. Mais tant qu'elles ignoreront la langue nationale parlée et écrite, elles se livreront plus facilement au désordre et à l'insubordination, la marche de la civilisation sera plus lente, les mœurs plus grossières, les arts plus arriérés, et la misère plus grande et plus générale. Ainsi, M. Espic pense qu'une éducation populaire plus soignée et surtout plus répandue par l'enseignement mutuel et par la méthode de Pestalozzi, remédierait à ces maux et ferait participer ces populations aux bienfaits d'une sage liberté.

M. Espic a joint à ce mémoire une pièce de vers, portant pour titre : *Ruine de Carthage ; Conquête d'Alger.* Son but a été de célébrer les hauts faits de nos intrépides soldats. L'Académie,

satisfaite du zèle et des rapports constans de ce laborieux correspondant, lui en adresse des remercîmens.

M. J. Girardin, chimiste à Rouen, vous a envoyé un exemplaire de sa notice sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le beffroi de Rouen.

M. Jvoy, que vous avez admis au nombre de vos correspondans agricoles, vous a adressé des notes sur quelques points d'agriculture. Il parle des effets des *parcours* qui font perdre, par la funeste habitude de ne pas nourrir les bestiaux à l'étable, une grande masse de fumier à la culture des terres. Il emploie, avec succès, l'incinération pour réparer des bois taillis dévastés et rabougris par les parcours. Le feu nettoie, dit-il, le sol; il est ensuite plus facile de faire extirper les arbustes qui retardent la croissance du chêne. M. Jvoy a consacré, sur son domaine de Geneste, de la commune du Pian en Médoc, un espace de terrain où il cultive tous les chênes d'Amérique, les tupelo, les sapins, pins, melèzes, cèdres, cyprès. Il donne la liste de 37 espèces de ces arbres qu'il étudie avec le plus grand soin. Il a mis en note, au côté du nom des espèces, les observations qu'il a faites. Il dit, par exemple, que le pin de Riga lui avait donné des fleurs en 1831, qu'il est d'une grande végétation, qu'il a beaucoup de vigueur, un grand nombre de

boutons, une flèche droite, élancée et bien garnie de branches. Il possède de beaux échantillons de ce pin et de beaux échantillons du laricio de Calabre, de Romanie; ces derniers doivent être surveillés, parce qu'un petit insecte se loge quelquefois dans le bouton principal, ainsi que dans le bouton du pin de Michaux. Une partie de ces arbres sont placés à de grandes distances, de manière à pouvoir les étudier et en augmenter le nombre. Une telle entreprise mérite des encouragemens; elle peut servir à propager une plus grande quantité d'arbres verts, très-utiles et faciles à cultiver dans les landes.

M. Lermier, que des fonctions administratives ont éloigné de Bordeaux, vous a fait hommage d'un mémoire, portant pour titre: « *Quelques observations sur la topographie de Barèges-les-Bains et de ses environs, sur les causes de destruction des montagnes, les moyens de les combattre, et les travaux à exécuter pour la conservation de Barèges et de son hôpital militaire.* » Ce mémoire, renfermant des observations et des renseignemens utiles, sera imprimé dans le précis des travaux de l'Académie; son analyse devient superflue.

M. Ch. Malo, correspondant, à Belleville, près Paris, vous a envoyé le prospectus d'un Journal, intitulé: *La France littéraire; annales universelles des lettres, des arts et des sciences.*

M. A. L. Gaspard Michaud, naturaliste, lieute-

augurâtes que l'ancien préfet de Rome avait à cœur de prouver au monde civilisé que *le malheur de Rome envahie fut amoindri par les efforts de ceux même qui dominaient sur elle au nom du vainqueur, et qu'ils comprirent pleinement la dignité de la conquête commise à leurs soins.*

L'atlas qui accompagne ces études renferme quinze gravures à l'eau forte, représentant les embellissemens faits depuis 1810 à 1814, et les projets conçus par l'administration française. Comme les études statistiques sur Rome sont le meilleur ouvrage que l'Académie ait reçu cette année, elle a décidé que la médaille destinée à reconnaître le zèle de ses correspondans serait décernée à M. le comte de Tournon.

M. le vicomte de Valernes, correspondant à Apt, vous a fait hommage de deux pièces de musique, d'une ouverture pour le piano à grand orchestre, et d'une *nocturne* à deux voix, avec accompagnement de piano, ainsi que d'une pièce de vers intitulée : *Couplets à Émilie*, pour lesquels il a composé un accompagnement de musique.

M.me Céleste Vien, s'acquittant fidèlement de ses obligations avec l'Académie, lui a envoyé sa traduction en vers des baisers de Jean-Second, avec le texte latin en regard.

Vous vous êtes occupés, dans plusieurs circonstances, des moyens propres à rendre la navigation de la Garonne plus facile et plus sûre. Les précis

antérieurs de vos travaux contiennent, sur ce sujet, des faits et des données qu'on sera toujours obligé de consulter. M. le vicomte DE VIVENS, guidé par la noble ambition de contribuer au bien public et à la prospérité de son pays, a publié la première partie de ses *Recherches sur le moyen le plus conforme aux intérêts bien entendus du trésor, de l'agriculture et du commerce, d'améliorer la navigation de Toulouse à la mer*. Il examine plusieurs questions qui toutes se lient à cette question principale : *Un canal latéral à la Garonne entre Toulouse et Castex, près Langon, serait-il préférable à l'amélioration du fleuve entre ces deux points ?* La solution de cette question intéresse le commerce du midi de la France et particulièrement les habitans des contrées qui seraient traversées par le canal. Le Gouvernement a nommé des commissions d'enquête dans les départemens de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Gironde, pour s'occuper de ces questions. Ces commissions ont rempli leur mission. Nous ignorons, dit M. Blanc-Dutrouilh, votre rapporteur, les résultats précis de leurs délibérations ; nous savons seulement qu'ils n'ont pas été unanimes, de sorte que la question est encore probablement indécise ; et c'est pour l'éclaircir que M. DE VIVENS a publié son ouvrage. Il établit d'abord que, pendant neuf mois de l'année, la navigation du fleuve, même

dans l'état où il se trouve, suffit à tous les besoins du commerce, et que si dans les trois autres mois elle est lente et difficile, il serait aisé, du moins dans la plus grande partie de son cours, de la rendre facile et commode, en exécutant les travaux indiqués dans les projets présentés par M. l'ingénieur Baudre, et approuvés, en 1828, par le Gouvernement, pour toute la partie du fleuve qui traverse le département de Lot-et-Garonne. M. DE VIVENS adopte ces vues sages, et convient également qu'un canal entre Toulouse et Moissac serait utile, à cause des grandes difficultés que la navigation trouve dans cette partie du fleuve; mais il réfute la continuation de ce canal jusqu'à Castex, par des faits et des raisonnemens fondés sur les intérêts publics et privés. D'après le plan proposé, ce canal latéral serait alimenté par les eaux de la Garonne prises à Toulouse; il suivrait la rive droite jusqu'à Agen; il traverserait le Tarn à Moissac sur un pont-aquéduc et la Garonne à Agen sur un semblable pont, pour arriver par la rive gauche jusqu'à Castex, où ses eaux iraient se jeter dans la Garonne. Soixante écluses rétabliraient la différence d'élévation qui existe entre les deux points extrêmes. C'est contre l'établissement de ce canal latéral à la Garonne que s'élève M. DE VIVENS. Sans nous établir juges d'une question qu'il faudrait étudier avec d'autres notions que celles que nous possédons, dit M. Blanc-

Dutrouilh, nous devons déclarer que les raisons des adversaires de cette entreprise mises par M. de Vivens en regard de celles alléguées par ses partisans, nous paraissent victorieuses. Les dépenses à faire pour le canal ou pour un chemin de fer à établir depuis Toulouse jusqu'à Moissac, et pour les travaux nécessaires pour rendre la Garonne navigable en tous temps et sur tous les points, depuis Moissac jusqu'à Castex, seraient beaucoup moindres que celles nécessaires pour la construction de ce canal, de ses gigantesques ponts-aquéducs et de ses nombreuses écluses. Votre rapporteur joint à ces considérations, celles qui résultent de l'examen de l'état de la rivière devant Bordeaux. Comment s'opposera-t-on, demande-t-il, à l'amoncellement dans le port de Bordeaux et à ses abords en aval, de ces vases provenant des détritus des bords du fleuve en amont, qui tenues en suspension dans le courant, se déposent sur les cales et dans les lieux où le courant a perdu de sa rapidité? Cet amoncellement deviendrait progressivement plus considérable et très-funeste au commerce et à la navigation, dès le moment qu'on négligerait les travaux à faire en amont du fleuve, pour s'occuper uniquement du canal latéral. L'Académie a déjà émis, il y a trois ans dans le rapport qui lui fut demandé sur les passes de la Garonne, cette proposition : que le régime de la rivière en amont

du port de Bordeaux, n'était pas sans influence sur celui de la rivière en aval. L'Académie a accueilli avec intérêt cette première partie du travail de M. DE VIVENS, et lui en adresse des remercîmens.

Vous avez fait, Messieurs, pour l'Académie, non tout ce que vous auriez désiré, mais bien tout ce que les circonstances vous ont permis d'entreprendre. L'agriculture a plus particulièrement fixé votre attention : la série des questions qui sont adressées à vos collaborateurs, doit produire les documens les plus positifs pour obtenir une bonne statistique agricole du département.

Les trois membres résidans que vous avez admis cette année à l'honneur de siéger parmi vous, vous ont soumis trois ouvrages dont il vous a été rendu un compte favorable. Ne devant point vous en donner l'analyse, je vous en rappellerai les titres et les sujets. M. LANCELIN vous a présenté la *Théorie des instrumens à réflexion en usage dans la marine.* L'objet de l'auteur est de faire connaître aux marins les principes de la construction de ces instrumens, et la raison des règles qui leur sont prescrites pour en faire usage. M. GACHET traite dans son mémoire cette question : *Quelle place doivent occuper dans la grande division des corps organisés, les êtres dont M. Bory-St.-Vincent a fait un ordre de la deuxième classe de son règne*

psycodiaire, sous le nom d'Arthrodiées? L'auteur considère cette question difficile avec ce doute philosophique qui appartient au vrai savoir. Il marche vers la solution à l'aide de l'observation; il reconnaît les caractères de l'animalité dans quelques-uns de ces êtres, sans l'affirmer pour tous. M. P. F. Guestier junior vous a adressé un travail étendu et profondément pensé, qu'on peut intituler : *Considérations politiques sur la paix, le mandat et la pairie en* 1831. Il considère le système de la paix comme le meilleur et le plus prospère, la question du mandat comme devant être résolue d'une manière négative, sous les rapports de la raison et de la morale, et l'hérédité de la pairie, comme un principe éminemment pondérateur des pouvoirs et conservateur de la société.

M. Darrieux fils vous a retracé, dans le cours d'une analyse, les progrès de la géographie et ses rapports avec les intérêts de la société. Il a jeté un coup d'œil sur les branches de la littérature qui sont frappées de stérilité, ou menacées de décadence. Il n'a trouvé de supériorité parmi les écrivains de notre époque que chez les historiens qu'il classe en républicains et fatalistes comme Minguet et Thiers, en royalistes comme Chateaubriand et Lacretelle, en descriptifs comme Thierry et Michaud, et en philosophes comme de Sismondi, Guizot et Salvandy.

M. Guilhe vous a fait connaître son opinion

sur le besoin d'une nouvelle littérature. Il fonde cette opinion sur ces propositions : « La littéra-
» ture peint la société. Si la société change,
» la littérature doit changer aussi. On ne peut
» douter que la société n'ait éprouvé de grands
» changemens ; donc la littérature doit en éprou-
» ver. Celle du grand siècle, bonne pour le
» temps de Louis XIV, ne l'est guère pour le siè-
» cle actuel. Mais quels changemens la littérature
» peut-elle recevoir ? » Pour répondre à cette question, M. Guilhe pose en principe que trois choses composent une littérature : 1.° la distinction des genres ; 2.° les sujets des ouvrages ; 3.° la langue dans laquelle ils sont écrits. Nos genres viennent des Grecs et des Romains ; chaque genre a ses règles et son but ; les changer, c'est corrompre le goût. Que l'on crée, dit M. Guilhe, de nouveaux genres pour notre temps, comme les anciens en créèrent pour leur époque ; alors si les nouvelles règles sont propres à conduire le genre à son but, on refera un bon goût moderne, une poétique moderne. Les sujets des ouvrages doivent varier, puisque ce n'est plus la cour et la ville seules qui sont quelque chose ; le peuple prenant part aujourd'hui à tout ce qui intéresse la nation, la littérature doit devenir populaire et ne pas exiger dans les sujets la même sévérité et la même noblesse qu'autrefois. Elle peut peindre les vertus, les travaux,

les malheurs, le dévouement, les belles actions de la classe moyenne. Quant à la langue, M. GUILHE s'élève contre les outrages qu'on lui fait et veut qu'on ne la fasse pas rétrogader. « Accueillez, j'y consens, dit-il, quelques idées » allemandes ou scandinaves, mais dans ces emprunts faits avec économie, respectez la langue et parlez français. »

Après ce premier travail, M. GUILHE vous a donné un essai sur les principes littéraires du romantisme. Le génie seul des auteurs de cette nouvelle littérature les détermine à écrire dans tel ou tel genre, lyrique, épique ou romantique. Leur bon plaisir les porte aussi à faire choix du sujet, sans but déterminé. Il n'est donc question dans le système romantique, ni d'un choix raisonné, ni d'imitation de ce qu'on appelle la belle nature. On ne demande que la franche nature et l'inspiration du caprice dans la composition des ouvrages. On regarde les règles établies pour les divers genres, comme des règles surannées et susceptibles d'entraver le génie. L'art romantique est immense. Il s'est créé un horizon sans limites pour le choix des sujets et pour les formes de la langue. Il a détruit les barrières élevées par Aristote, Horace et Boileau, et il a dit : « Ayez du génie et dites tout ce que vous voudrez ; » si cela plaît, c'est bon. » Ces mots renferment toute la littérature à la mode. La mode, dit

M. Guilhe, est une chose magique; tant qu'elle parle, on n'a rien à répondre. Ce fut elle qui donna de la vogue à Pradon contre Racine. C'est elle qui fascine notre jeunesse en faveur du romantisme: pauvre raison que la mode! M.me Sévigné disait : le café passera comme Racine. La mode de son Pradon est passée; le café reste et Racine aussi.

M. Jouannet vous a fait hommage d'un ouvrage, intitulé: *Le portefeuille périgourdin.* Cette nouvelle production est la continuation des travaux statistiques de notre honorable collègue sur le département de la Dordogne. S'occupant depuis plusieurs années à perfectionner la statistique du département de la Gironde, il vous communique annuellement les découvertes que les circonstances lui permettent de faire sur les antiquités de Bordeaux. Il a lu dans une de vos dernières séances une dissertation sur quelques antiquités découvertes au mois d'Octobre dernier, petite rue Neuve de l'Intendance, maison Faget. Ces découvertes lui ont fourni la confirmation de son opinion sur la manière dont a été construite l'enceinte de l'antique Bordeaux. Il y donne l'explication de vingt-quatre inscriptions funéraires et l'explication d'une inscription plus importante qui fait connaître un don fait par testament par le préteur *C. Julius secundus.* L'interprétation de ces inscriptions, copiées et lithographiées

avec soin, forme le sujet de cette dissertation dont je ne donne point l'analyse, parce qu'elle sera imprimée dans le recueil des travaux de cette année. M. Jouannet a profité de cette circonstance pour signaler à la reconnaissance de l'Académie, qui attache le plus grand prix à la conservation des monumens de l'antique Bordeaux, M. Jannesse qui a donné au musée de la ville un petit autel de Jupiter découvert dans sa maison, près l'ancienne tour de Gassies, et M. Faget père, qui a fait extraire et conserver avec soin les inscriptions funéraires qui font le sujet de la dissertation de notre collègue.

M. Laterrade vous a fait part de la suite de son *Précis de l'histoire de la Botanique*, depuis l'époque de Gessner et des deux frères Bauhins jusqu'à celle du célèbre Linné. C'est toujours avec la même clarté et la même précision que M. Laterrade vous a entretenus de la fondation du jardin des plantes de Montpellier, par Belleval, sous Henri IV; des travaux botaniques de Magnol, des travaux de La Quintinie sur l'agriculture, des voyages et des ouvrages de Tournefort et des services immenses rendus à la Botanique par Antoine, Joseph et Bernard de Jussieu. La troisième et dernière partie de son précis aura pour objet l'histoire de la botanique, depuis Linné jusqu'à nos jours.

Le nord de l'Europe avait été envahi par le

cholera-morbus, lorsque M. Léon Marchant dirigea spécialement ses études vers cette maladie. Ses recherches lui fournirent les matériaux d'un ouvrage qu'il a publié sous le titre modeste d'essai sur le cholera-morbus épidémique. Son but fut de faire prévaloir l'opinion de la non-contagion et de présenter des vues hygiéniques. Depuis la publication de cet ouvrage, M. Marchant a voulu voir par lui-même et rectifier par l'observation ce que les auteurs pouvaient avoir oublié. Il a fait un voyage à Paris et il a vu sous toutes ses formes ce fléau destructeur. Nous espérons qu'il nous communiquera dans un nouveau travail le résultat de ses observations, sur ce mal que la bienfaisance et la médecine n'ont pu d'abord que pallier, tant ses symptômes et sa marche ont été précipités à l'époque de son irruption dans la capitale.

Les usages académiques ne permettent point de faire mention des rapports qui ont été faits sur les mémoires consignés dans les journaux scientifiques et littéraires. Plusieurs de ces rapports sont des dissertations pleines d'intérêt, dans lesquelles divers points des connaissances humaines sont examinés et discutés avec soin et impartialité dans le seul but de la vérité.

Plusieurs sociétés savantes vous ont envoyé le recueil de leurs travaux. Vous avez reçu :

Les mémoires de la société d'agriculture, scien-

ces, arts et belles-lettres du département de l'Aube;

Les actes de la société linnéenne de Bordeaux;

Le procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer;

Les annales de la société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente;

Les mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon;

Les annales de la société d'agriculture, sciences et arts du département de la Dordogne;

Les précis des constitutions médicales observées dans le département d'Indre-et-Loire;

Les annales de la société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire;

Les mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille;

La séance publique de la société d'agriculture, de commerce, sciences et arts du département de la Marne;

Les bulletins de la société industrielle de Mulhausen;

Les mémoires de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Nanci;

Les annales de la société académique de Nantes;

Les annales de la société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans;

Les annales des Jardiniers amateurs, publiées par la société d'agronomie pratique de Paris;

Le journal de la société d'éducation nationale, formée par les chefs d'institution de Paris ;

Le journal des travaux de la société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris ;

Le journal de la société d'horticulture de Paris ;

Le compte rendu des travaux de la société philotechnique de Paris ;

Les travaux de la société française de statistique universelle de Paris ;

Le bulletin de la société d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers ;

Les annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy ;

Le précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ;

Le bulletin industriel de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce de l'arrondissement de St.-Étienne ;

La séance publique de la société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts de St.-Quentin ;

L'extrait des travaux de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

Les mémoires de la société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise ;

Le recueil agronomique de la société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne ;

Les mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Toulouse;

Le recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

Sur le nombre des sujets proposés pour les concours de cette année, il n'a été répondu qu'à deux paragraphes de votre programme.

Vous avez demandé, pendant plusieurs années, d'*indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Un mémoire vous a été envoyé. Il porte pour titre : *Indication sur la courtilière, sur la synonymie de cet insecte, sur les caractères positifs qui le distinguent et sur les moyens anciens et nouveaux de le détruire.* Il est divisé en deux chapitres. Dans le premier, l'auteur donne la synonymie et la description de la courtilière; et dans le second, la description des procédés ordinaires pour détruire cet insecte, et celle du procédé qu'il a perfectionné. L'auteur a commis plusieurs erreurs anatomiques; il a pris la lèvre supérieure pour la mâchoire supérieure, et les deux mandibules supérieures pour la mâchoire inférieure; il n'a pas connu les mandibules inférieures, qui seules conservent dans les insectes le nom de mâchoire. Il regarde les antennes comme l'organe du toucher, ce qui n'est pas démontré. Il prétend que cet insecte se sert fort mal de ses ailes, et la nuit seulement. Cependant on voit

des individus bien développés sortir de leur retraite un peu avant le coucher du soleil et fournir un vol lent et peu élevé, mais long-temps soutenu. L'auteur dit, dans sa première partie, que c'est entre les quatre pattes antérieures que cet insecte porte ses œufs, comme l'écrevisse les porte sous la queue; et dans le second chapitre, que *la courtilière se reproduit d'œufs; ses œufs, au nombre de* 150 *à* 200, *sont placés dans un nid fait avec art, etc.* Il annonce que cet insecte a trois ventricules, dont l'un ressemble pour les feuillets à un des ventricules des animaux ruminans. Le rapporteur de la commission fait observer que l'auteur ignore « que les orthoptères ont un jabot » et un gésier musculeux; que ce dernier est » armé à l'intérieur d'écailles ou de dents cor» nées suivant les espèces, et que le premier » forme souvent, chez les grillons, une poche » latérale. » L'auteur, avant de décrire les procédés pour détruire la courtilière, désigne les lieux qu'elle habite, comme les jardins, les champs et les prairies surtout humides, où elle pratique des chemins creux qui aboutissent à son nid. Les deux procédés communément usités, paraissent à l'auteur insuffisans et d'une application bornée. Il modifie celui qu'il admet comme le meilleur, de la manière suivante: « On doit d'a» bord parcourir avec le doigt tout le chemin » horizontal de la courtilière, jusqu'à ce qu'on

» ait trouvé un trou perpendiculaire; on presse
» la terre contre ses parois, afin qu'elle ne s'é-
» boule point ; on y verse ensuite une demi-
» cuillerée d'huile et on le remplit d'eau ; c'est
» dans ce trou que le taupe-grillon se réfugie
» ordinairement. » L'huile est un poison pour cet insecte; il en faut même très-peu, mélangée avec l'eau, pour le tuer. Il serait essentiel qu'on découvrît une substance délétère, non nuisible aux plantes, d'un prix très-bas, qui, mêlée à l'eau, servît à inonder chaque jour les lieux où se trouvent les courtilières. Ce mémoire n'ayant pas rempli les intentions de l'Académie, le prix ne peut être adjugé; mais elle fait une mention honorable de ce travail où se trouvent quelques recherches, une description assez exacte de la courtilière, et de l'amélioration du procédé le plus usité.

Cinq pièces de vers ont été envoyées pour le concours de poésie. Quatre sont si inférieures que je me bornerai à en rapporter les titres et les épigraphes :

La première est composée de deux pièces, intitulées: *Stances à une jeune veuve* et *le Bonheur, à la même*, avec cette épigraphe: *insanire libet.*

La seconde est un poème: *Eustache de Saint-Pierre*, avec cette épigraphe : *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !*

La troisième est également un poème : *Pierre-*

le-Grand, avec cette épigraphe : *Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido.* (Virg. Enéid).

La quatrième a pour titre : *La Polonaise*, Messénienne, avec cette épigraphe : *Dulce et decorum pro patriâ mori.* (Hor).

La cinquième, intitulée : *La rue Barbette*, avec cette épigraphe : *Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires, — des histoires du temps passé !* (Alfred de Vigny) ; l'emporte de beaucoup sur les quatre premières pièces. Elle annonce un véritable talent. L'auteur explique son but dans une courte préface. Il a voulu mettre en action quelques personnages historiques du 15.me siècle, Isabeau de Bavière, le Duc de Bourgogne, et Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Son sujet est l'assassinat de ce dernier.

Le poème se compose de trois scènes :

Dans la première qui se passe rue Barbette, près de l'hôtel de la Reine, figurent Raol d'Ocquetonville et un sieur Courteheuse, tous deux ennemis du Duc d'Orléans ; ils s'excitent mutuellement à satisfaire leur haine et celle de Jean-Sans-Peur, qui les récompensera du meurtre dont ils forment le projet.

La seconde scène a lieu dans l'hôtel même de la Reine, au moment où le Duc d'Orléans s'apprête à la quitter dans une nuit froide et pluvieuse, favorable aux projets des assassins. Les discours d'Isabeau sont graves et sérieux ; de noirs

pressentimens l'accablent; le Duc s'empresse de la rassurer et sort.

Il tombe, à la troisième scène, dans le piége que lui avaient tendu les assassins, et il expire sous leurs coups. Les portraits de ce drame sont tracés avec vérité. L'auteur a mis à profit l'étude approfondie qu'il paraît avoir faite de nos anciennes chroniques. C'est bien là ce mélange impur de dévotion et de volupté chez les femmes, d'aveugle superstition et de brutalité chez les hommes, caractères principaux des mœurs du quinzième siècle. La mort du Prince est très-bien rendue ; cette scène est d'un effet tragique. Votre commission aurait désiré que l'auteur eût adopté un autre genre de versification. Il affecte de briser ses vers de manière à détruire entièrement le rythme; il fait des enjambemens sans nécessité et respecte peu les lois de la césure. On voit qu'il appartient à l'école romantique; il en a souvent imité les défauts; ses rimes sont peu soignées, et il blesse l'oreille quelquefois par la dureté de son style.

D'après toutes ces considérations, l'Académie n'a pu adjuger le prix de poésie; mais la pièce N.° 5 renfermant des beautés remarquables, elle a décidé qu'une médaille d'or, de la valeur de cent francs, serait décernée à son auteur, et que la pièce serait imprimée dans le recueil des travaux de cette année.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir des changemens qui sont survenus dans le tableau des membres de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

Elle a admis au nombre de ses membres honoraires, M. Deschamps, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. J. Brun, maire de la ville de Bordeaux, d'après l'article 48 de son règlement.

Elle a reçu, comme membres résidans :

M. Lancelin, professeur d'hydrographie;

M. Gachet, naturaliste;

M. P. F. Guestier junior, négociant.

Comme membres correspondans :

M. de Brondeau, naturaliste à Estillac, près Agen;

M. Michaud, naturaliste, lieutenant au 10.me régiment d'infanterie de ligne.

Et comme membres correspondans agricoles :

M. Jvoy, propriétaire au Pian, canton de Blanquefort;

M. de Kercado, propriétaire à Gradignan;

M. Darrieux père, propriétaire à Baron, canton de Libourne.

La mort a ravi à l'Académie quatre de ses membres, MM. de Caila, de St.-Amans, Larrouy et de Martignac.

M. de Caila, ancien magistrat, et membre de l'Académie depuis son rétablissement, aussi re-

commandable par ses vertus et ses qualités, que par le zèle avec lequel il partagea long-temps vos travaux, s'était particulièrement livré à l'étude des antiquités de sa patrie. On lui doit d'avoir éveillé chez ses contemporains le goût de ce genre d'étude et de recherches. Membre de la Société royale des antiquaires de Paris, et correspondant de l'Académie royale de Toulouse, il a laissé plusieurs notices intéressantes sur divers points d'archéologie et sur quelques-uns de nos monumens.

M. Florimond-Baudon de St.-Amans, membre correspondant, à Agen, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, était passionné pour l'histoire naturelle, surtout pour la botanique ; il est auteur de plusieurs ouvrages sur cette science, sur l'histoire et l'archéologie de son pays natal. Quand la mort l'a frappé, il terminait l'histoire de l'Agenais et du département de Lot-et-Garonne. On lui doit la Flore agenaise, un voyage dans les landes, un voyage aux pyrénées, plusieurs éloges historiques et beaucoup d'autres opuscules écrits avec goût. M. de St.-Amans était un de ces philosophes pratiques que les illusions trompeuses de l'ambition n'ont jamais séduits.

M. Larrouy, ancien membre résidant de l'Académie, devenu membre correspondant par son éloignement de Bordeaux, venait d'être nommé au rectorat de l'Académie de cette ville, et nous

espérions le revoir bientôt parmi nous, lorsque la mort est venue le frapper dans la force de l'âge. Il s'était consacré à l'instruction de la jeunesse : former son cœur et son esprit fut l'objet spécial de ses études.

M. le vicomte DE MARTIGNAC, membre honoraire de l'Académie, était un homme distingué par la variété de ses connaissances, par une élocution facile et par ses succès au barreau de cette ville. Il contribua beaucoup pendant son ministère à faire rétablir l'Académie de Bordeaux dans ses anciennes prérogatives, et l'Académie qui ne peut oublier ni les services rendus, ni un beau talent, a chargé un de ses membres de rendre à la mémoire de M. DE MARTIGNAC les honneurs qui lui sont dus. Elle s'est acquittée de la même dette envers MM. DE CAILA, DE ST.-AMANS et LARROUY. Leurs éloges seront imprimés dans le recueil de vos travaux.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 1832.

---

§. I.er

L'Académie a exprimé dans son programme de 1831, le désir de faire l'essai d'un nouveau mode de concours en agriculture, dans l'espoir que l'exécution de ce plan la conduira à des résultats positifs et avantageux. Persuadée que pour être aussi utile que possible à l'agriculture dans ce département, il est d'abord indispensable de con-

naître à fond et par canton toutes les cultures admises dans nos divers arrondissemens, le mode local de chacune d'elles, ses avantages, ses désavantages, ses frais, ses produits, l'Académie a rédigé des questions dont la solution peut remplir le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, à une des séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées.

§. II.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1833, sur la question suivante :

« Rechercher par des fouilles, dans l'étendue
» du département de la Gironde, les gisemens de
» *faluns*; constater par des expériences exactes,
» leurs propriétés fertilisantes, comparativement
» à celles des différentes espèces de fumier, et
» indiquer les proportions dans lesquelles il con-
» vient de les employer pour améliorer, soit les
» terres à blé, soit les prairies naturelles et ar-
» tificielles. »

§. III.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix qui devait être décerné dans la séance publique de cette année, la question suivante: *Indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Elle demandait que l'efficacité du moyen proposé fût constatée par des expériences, et que les caractères et la synonymie des insectes fussent indiqués.

L'Académie a reçu un seul mémoire portant pour titre : *Indication sur la Courtilière, sur la synonymie de cet insecte, sur les caractères positifs qui le distinguent, et sur les moyens anciens et nouveaux de le détruire;* et pour épigraphe : *Dans tout art il y a des Virgile et des Mævius.* (Volt., dict. philos., mot *extrêmes.*) L'auteur a traité son sujet avec ordre; mais il a oublié le nom que la courtilière porte dans une partie du département de la Gironde, s'occupant peu de la place qu'elle occupe dans les méthodes entomologiques. Ce qu'il dit sur la bouche, les œufs et les organes digestifs de cet insecte, renferme plusieurs erreurs. Après avoir décrit et critiqué les deux procédés les plus usités pour le détruire, il fait connaître la modification qu'il a apportée à un de ces procédés où l'huile est employée comme poison du taupe-grillon. Ce procédé amélioré offre quel-

ques avantages ; mais il ne peut être employé que dans un petit espace de terrain.

L'Académie ne peut adjuger le prix à un travail qui répond d'une manière imparfaite à sa demande ; mais elle fait une mention honorable du mémoire, à cause des efforts que l'auteur a faits pour perfectionner le procédé le meilleur et le plus usité. Elle retire la question du concours.

§. IV.

L'Académie devait décerner, dans cette séance, des médailles pour les améliorations faites aux chemins vicinaux ; mais la petite quantité de travaux exécutée dans l'année 1831, ne lui permet point de remplir ses intentions. Elle espère que cette suspension des travaux si utiles pour l'intérêt général et pour l'agriculture en particulier, ne sera que momentanée, et qu'elle pourra décerner des récompenses pour ces améliorations, dans la séance publique de 1833.

§. V.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1833, la question suivante : *Faire connaître à l'Académie une plantation de Chêne-Liége de* 3,000 *pieds au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.*

§. VI.

L'Académie présenta au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions et en
» général quels seraient les moyens les plus pro-
» pres à prévenir la misère et à diminuer pour
» les pauvres la nécessité de recourir à l'assis-
» tance publique. »

L'Académie désire que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds pour le prix, soient remplies; en conséquence, elle rappelle qu'elle a mis de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

§. VII.

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire sur les sujets indiqués dans le présent paragraphe, demande de nouveau pour le concours de 1834 :

1.° D'avoir fait dans le département de la Gironde de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventila-

tion, soit pour tempérer l'extrême chaleur, et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance. Le prix est de la valeur de 200 fr.;

2.° D'exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies; d'indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; de discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville;

De placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; de comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés;

Enfin, d'examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé de nouveau pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr. à décerner dans la séance publique de 1833, la question suivante :

« Quels sont les avantages et les inconvéniens
» respectifs des enduits, feutres et métaux, par-
» ticulièrement du cuivre et du zinc, employés
» au doublage des navires ? Quel est le degré
» d'utilité des armatures d'après le mode proposé
» par le chimiste Davy, et dans quel cas con-
» vient-il d'y avoir recours. »

§. IX.

L'Académie annonça dans son dernier programme qu'elle décernerait un prix de la valeur de 300 fr., dans cette séance publique ;

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.

L'Académie n'a rien reçu sur ce sujet; mais comme elle espère pouvoir faire connaître les résultats des travaux entrepris sur l'emploi de la sonde artésienne dans le département de la Gironde, elle propose de nouveau le même sujet de prix pour la séance publique de 1834.

§. X.

L'Académie devait décerner, dans sa séance publique de 1832, un prix de la valeur de 300 fr., au fabricant qui aurait su utiliser dans le département de la Gironde, la précieuse découverte de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pouri. L'Académie n'a reçu aucun travail relatif à cette découverte. Convaincue qu'elle peut être employée avec avantage dans quelques parties du département, elle propose le même sujet pour le concours de 1834, tel qu'il est présenté dans le dernier programme, en invitant les concurrens à constater la somme des frais et la valeur des produits.

§. XI.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie cinq pièces de vers, inscrites sous les numéros suivans :

N.° 1. *Stances à une jeune veuve*, avec ces deux épigraphes :

Insanire libet...... (Virg.)

Les ennuis d'un long veuvage
Ne sont pas pour la beauté. (L. P.)

N.° 2. *Eustache de Saint-Pierre*, Poème, avec cette épigraphe :

A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère !
(Volt. Tancrède.)

N.° 3. *Pierre-le-Grand*, Poème, avec cette épigraphe :

Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido.
(Virg. Énéide.)

N.° 4. *La Polonaise*, Messénienne, avec cette épigraphe :

Dulce et decorum pro Patriâ mori.
(Hor.)

N.° 5. *La rue Barbette*, avec cette épigraphe :

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !
(Alfred de Vigny.) (1).

Parmi les cinq pièces, la cinquième seule a fixé l'attention de l'Académie. Elle est intitulée : *La rue Barbette*, et porte pour épigraphe :

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !

Le sujet de cette composition dramatique est la mort de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, assassiné à Paris, par les sicaires du Duc de Bourgogne.

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admises au concours (le 22 Mars ; le concours est fermé le 1.er Mars), deux pièces de poésie ; la première est une *Traduction de la 2.me Églogue de Virgile* (*Alexis*), avec cette épigraphe :

Qui que tu sois, voici ton maître :
Il l'est, le fut ou le doit être. (Voltaire.)

Ce drame renferme trois scènes: La première se passe dans la rue Barbette, près l'hôtel de la Reine Isabeau, où se rencontrent les ennemis du Duc d'Orléans; ils s'excitent mutuellement à satisfaire leur haine et celle du Bourguignon qui les récompensera du meurtre dont ils forment le projet. La seconde a lieu dans l'hôtel de la Reine au moment où le Duc d'Orléans s'apprête à la quitter par une nuit froide et pluvieuse. La Reine est accablée de noirs pressentimens qu'elle exprime avec beaucoup d'énergie; le Duc s'efforce de la rassurer et sort. La troisième scène offre la mort du Duc qui expire sous les coups de ses assassins.

Ce drame représente fidèlement les mœurs de l'époque ; les personnages parlent et agissent comme ils ont dû parler et agir au 15.me siècle. Sous ce rapport l'ouvrage mérite des éloges. Il est fâcheux que l'auteur ait adopté pour la versification la manière de l'école romantique, de briser ses vers, de faire des enjambemens sans nécessité, et de respecter rarement la règle impérieuse de la césure. Son style est quelquefois un peu dur.

La seconde est un *Fragment de l'Iliade, liv.* 3 *vers* 304—412, avec cette épigraphe :

Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.
(Hor. Art. poét.)

D'après ces motifs, l'Académie n'adjuge point le prix de poésie ; mais elle décide qu'une médaille d'or de cent francs sera décernée à l'auteur de la pièce N.° 5, M. Abel, à Paris, et que cette pièce sera imprimée dans le précis des travaux.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans la séance publique de 1833, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XII.

L'Académie décerne à M. le comte de Tournon, correspondant, à Paris, auteur d'un ouvrage intitulé : *Études statistiques sur Rome, etc.*, la médaille d'encouragement destinée à récompenser le zèle des correspondans ;

A M. Duplan, correspondant, à Castelmauron, département de la Haute-Garonne, la médaille d'encouragement destinée à l'agriculture, pour sa notice sur un instrument propre à opérer la destruction de la chenille qui dévore la luzerne ;

A M. Jannesse, de Bordeaux, une médaille d'encouragement, pour avoir donné au Musée de la ville un petit autel antique, trouvé cette année dans les fondations de sa maison, rue des Argentiers, près l'ancienne tour de Gassies ;

A M. Faget, une semblable médaille, pour avoir donné au Musée de la ville plusieurs inscriptions antiques, trouvées cette année dans son terrain, petite rue Neuve de l'Intendance, à Bordeaux.

§. XIII.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler ; elle décernera dans sa séance publique de 1833, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront fai-

tes par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs ; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, francs de port, avant le 1.er Mars, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

LA RUE BARBETTE.

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !

(ALFRED DE VIGNY.)

I.

RAOL D'OCQUETONVILLE.

C'est notre fête, nous boirons de son sang.

(V. H.)

A Paris, au vieux temps où Charles-Six régnait,
Sur un soir de Novembre, en quatorze-cent-sept,
Le guet vint à passer, son capitaine en tête,
Dans une rue étroite, alors dite Barbette,
Où la Reine Isabelle avait un beau logis,
Qui coûtait au moins vingt mille écus parisis :
De quoi la bonne ville était fort courroucée,
Mais se plaignait en vain. — Quand la maréchaussée
Devant l'hôtel royal passa, tout aussitôt
Un varlet arrêta le cheval du prevôt,
Et soufflant sur sa torche, il cria : « Gens, arrière !
» Ne passez le logis d'Isabeau de Bavière. »
Et le prevôt soudain retourne avec ses gens ;
Car le varlet portait l'écusson d'Orléans,

Et du Duc on pouvait appercevoir l'escorte
Avec sa mule grise attachée à la porte.
Or, c'était un propos en crédit à la cour,
Propos souvent trop vrai, qu'amant payé d'amour,
D'Orléans pour la Reine était le Roi de France,
Depuis que, dévoré d'une horrible démence,
Charles gisait mourant à l'hôtel de Saint-Pol.
Le prevôt tressaillit; c'était maître Raol,
Raol d'Ocquetonville, ame fière et hautaine,
Qui jadis fit au Duc serment de longue haine.
Sur sa dague il porta le regard et la main,
Sourit, et l'œil en feu rebroussa son chemin.
Mais au bas de la rue il arrêta sa garde
A l'hôtel Notre-Dame, et frappa: « Dieu vous garde ! »
Cria-t-il. — Dans l'hôtel on entendit des pas;
Puis, en grand chaperon, la pertuisane au bras,
Un homme à mantel noir, d'une main soupçonneuse
Entre-bailla la porte.

RAOL.

Eh quoi donc, Courteheuse !
Ne me connais-tu pas? Par la Vierge, c'est moi,
Capitaine du guet, ancien prevôt du Roi.

COURTEHEUSE.

Saint Dieu! je t'attendais. Eh bien! que faut-il faire?
Devons-nous dès ce soir terminer cette affaire?
As-tu vu notre Duc de Bourgogne?

RAOL.

A midi,
Durant son dîner.

COURTEHEUSE.

Et.......?

RAOL.

« Mon prevôt, m'a-t-il dit,
» N'est-ce pas pour la France une grande vergogne,
» Que nous, cousin du Roi, Jean-Sans-Peur de Bourgogne
» Ayons un tel repas?.... Christine de Pisan
» Dit qu'Herodius fit décoller un Saint-Jean,
» Pour en servir la tête en un plat; à cette heure
» Jean veut donc en retour qu'un Herodius meure,
» Et dès ce soir...! » — Ami Courteheuse, entends-tu?
Dès ce soir ce Louis est mort, il est perdu,
Il est à nous enfin. Cette nuit, dans une heure
Peut-être, il faudra bien que sous mes coups il meure.
Je pourrai me venger. Me venger!... Nos amis
Sont au moins avec toi!

COURTEHEUSE.

Je n'en ai là que six.

RAOL.

Je te vais envoyer avant peu, Courteheuse,
Huit écuyers du Roi. La nuit est ténébreuse:
O! l'insensé se jette aux serres du vautour!
Il est là chez la Reine, et tout à son amour
Ne songe pas, joyeux au milieu de la fête,
Qu'il est venu mon temps, et que ma dague est prête.
Mais toi, par le saint nom du Seigneur qui m'entend,
Veille et fais sentinelle. Ici, dans un instant,
J'amène nos amis, et que Dieu nous conduise!

COURTEHEUSE.

Dis; n'est-ce point forfaire aux lois de notre église,
Que d'occire un chrétien ou même un mécréant,
Dans le jour où mourut le Sauveur!

RAOL.

Ignorant !
Ce fut un vendredi que Jésus rendit l'ame,
Et nous sommes encor au jeudi. Notre-Dame
Conçut à pareil jour, et c'est même un jeudi
Que le Christ a rompu le pain, et qu'il a dit :
« Buvez, voici mon sang. » Aurais-tu donc scrupule,
Homme qui du Sauveur en tout dois être émule
Selon son évangile, aurais-tu donc frayeur
De verser quelque peu de sang, quand le Seigneur
Ordonnait à ses gens d'en boire ?

COURTEHEUSE.

Sur parole,
Raol, vous méritez de porter une étole :
Vous prêchez.... comme un pape.

RAOL.

Et comme un pape aussi
Je te promets de Dieu la grâce et la merci ;
Un maître Jean Petit, grand docteur de Sorbonne, (1)
Au nom du ciel clément d'avance à tous pardonne :
Car, en frappant le Duc, vous frappez le Démon,
Vous écrasez Herman, Bimoloch, Astramon,
Satanas qu'invoquait l'impie en ses prières ;
Et vous mériterez par là le ciel, mes frères.
Puis, le Duc Jean-Sans-Peur nous offre son logis
Pour asile, et de plus vingt florins de Paris.
Mais pour moi je ne veux rien qu'une seule grâce ;

---

(1) Celui qui justifia dans un sermon public, l'attentat du Duc de Bourgogne sur la personne de Louis d'Orléans qu'il accusa d'intelligence avec les démons Herman, Bimoloch, Astramon.

Écoute : promets-moi de me céder ta place,
Si dans le premier choc, Louis est près de toi.
O ! je te donnerai mainte livre tournoi....

Courteheuse.

Plus qu'il ne m'en faudra pour briller à la fête
De Monsieur Saint-Denis qui porte en main sa tête ?

Raol.

OH ! bien plus. — Tu n'as pas à venger ton honneur
Toi : mais moi, j'ai six ans refoulé ma fureur :
Six ans pour un seul jour ! J'aurais donné ma vie.
Mais que j'entende au moins ses cris dans l'agonie,
Lents, plaintifs, douloureux : qu'à son tour gémissant
Il se torde à mes pieds, se roule dans son sang,
Vienne presser ma main de ses larmes trempée ;
Et moi le repoussant du bout de mon épée,
Pour recueillir encor ce hideux râlement
Qui semble déchirer les lèvres d'un mourant,
Penché sur sa poitrine, un genou sur ma proie,
Je veux le torturer des éclats de ma joie,
De son cœur aspirer le dernier battement ;
Mort, pour me le ravir, ô ! viens plus lentement.

Et Raol frémissait : « Adieu, dit-il, sans doute
» Voici venir mon heure ! » Et reprenant sa route
Il s'élança rapide au travers de la nuit ;
De son cheval dans l'air le galop s'éteignit :
Et l'on n'entendit plus que la chute inégale
De la pluie, et le vent sifflant par intervalle.
Puis un hibou se vint poser sur la maison,
Et gémit, et redit sa lugubre chanson.
Or, quoiqu'on ait douté, sachez qu'à la naissance
De Louis d'Orléans, frère du Roi de France,

L'astrologue avait dit, prophétisant son sort,
Qu'un hibou chanterait une heure avant sa mort :
Et le hibou venait de chanter !

II.

MADAME ISABEAU, REINE DE FRANCE.

Il y avait de la réprobation céleste sur les affections de cette femme. La mort glaça son père sous ses baisers de fille : sous ses baisers de mère, la mort étouffa ses enfans. C'était fatalité.

(U. Z.)

LOUIS.

Belle Dame,
Que regardez-vous donc au ciel ? Ah ! sur mon ame,
Les étoiles vos sœurs n'osent plus scintiller
Jalouses de vous voir, et vous laissent briller.

ISABEAU.

Cher Seigneur, mon regard y cherche votre étoile,
Mais la nuit est si noire.

LOUIS.

Et qu'importe son voile
Épais et ténébreux : le soleil luit pour moi,
Et j'adore le jour à genoux devant toi.

ISABEAU.

Toujours léger !..... Louis, votre cœur est sans crainte ;
Vous me parlez joyeux et n'avez nulle plainte,
Vous m'aimez sans terreur. Je t'aime aussi, mais moi
Je tremble, je suis triste, et ne sais trop pourquoi.

J'ai senti si souvent se corrompre ma joie,
Mon espoir se briser, qu'il n'est rien que je voie
Sans un doute effrayant : comprends-tu? Le malheur
A déchiré ma vie, et c'est là ma terreur.
Le malheur m'a reçue au jour de ma naissance
Et dans ses bras hideux a bercé mon enfance,
Il s'est rué sur moi, comme un mauvais démon,
A saisi sa victime et l'a marquée au front.
Comme son instrument le malheur m'a choisie,
Il m'a dit : « C'est par toi que je frappe et châtie;
» Va. » Je vais, et partout où le sort me conduit,
Je traîne sur mes pas le malheur qui me suit.
Mon seul regard consume, et mon haleine tue,
un baiser de ma bouche, ô, c'est la mort : ma vue
Dévore, anéantit ce qui m'ose approcher,
Et pour flétrir soudain, ma main n'a qu'à toucher.
Un royaume était grand entre tous les royaumes;
C'était la fleur de lis belle au milieu des chaumes :
Je suis venue : Eh bien! Le premier de mes pas
A fait trembler le sol de France; les combats,
L'invasion qui court broyant nos citadelles
Sous les pieds des chevaux, les provinces rebelles,
La famine, la mort, tout s'est précipité,
Tout dans un trouble affreux s'est choqué, s'est heurté,
Le sang a rejailli de l'horrible mêlée;
Car la guerre a surgi hurlante, échevelée,
Les bras rouges de meurtre..... et tous nos chevaliers
Couvrent de leurs débris d'autres champs de Poitiers.
O! qu'avais-je donc fait, mon Dieu? Quoi! point de grâce!
Jamais de me frapper ta rigueur ne se lasse :
Et le Seigneur est grand, disent-ils; il est bon!
Il est juste, ce Dieu!

LOUIS.

Madame!

ISABEAU.

Hélas! pardon,
Pardon j'ai blasphémé, mais Dieu lit dans mon ame,
Et ne peut s'irriter des sanglots d'une femme.
Le malheur rend impie, et j'ai tant souffert moi!
De tout ce qui m'est cher, il ne reste que toi.
Eh bien! quand ton amour vient ranimer ma vie,
Quand ta bouche sourit me nommant ton amie,
D'où vient que je frissonne et crains tout? Chaque soir
Je tremble quand tu pars de ne te plus revoir.
Pardonne, mais vois-tu? Bourgogne m'épouvante,
Je ne sais quel soupçon m'agite, me tourmente:
Il vous haïssait tant autrefois, et voici
Qu'il vous ouvre les bras et vous aime aujourd'hui!
Cet homme me fait peur.... Et puis, si je m'abuse,
Si je soupçonne à tort, l'amour est mon excuse.

LOUIS.

Rassurez-vous: Eh quoi! ne vous souvient-il plus
Qu'il jura sur la croix de mon Seigneur Jésus
D'oublier toute haine, au pied de l'oriflamme,
Attestant le saint nom de la Vierge?..... Ah! Madame,
Jean est bon chevalier, et sort d'une maison
Dont jamais lâcheté n'a souillé le blason.

ISABEAU.

A ton ame, Louis, tu crois son ame égale;
Généreux tu la crois généreuse et loyale.

LOUIS.

Mais enfin son serment, Isabelle ?

ISABEAU.

Un serment,
Que la bouche prononce, et que le cœur dément !
Oh ! Louis, promets-moi de le fuir.

Et tremblante
Elle parlait ainsi d'une voix suppliante.....
A la porte soudain on frappe avec grand bruit,
« Au nom de Charles-Six, ouvrez ! » — Et l'on ouvrit.
Le Duc restait surpris et la Reine rêveuse ;
Puis un varlet du Roi, Guillem de Courteheuse
S'arrêta sur le seuil, et dit, s'inclinant : « Moi
» De Courteheuse, au nom de mon Seigneur le Roi ;
» J'ordonne au sire Duc que sur l'heure il se rende
» A l'hôtel de Saint-Pol : Sa Majesté le mande
» Pour affaire pressante. » Et disant il sortit.
Isabelle pleurait : « Sans cesse il me poursuit
« Ce Roi ! Toujours ce Roi ! Quand ma triste pensée
» Se calme et fuit bien loin de doux songes bercée,
» On me dit, il est là ! Tout s'envole à l'instant,
» Et je retombe aux bras du cadavre vivant. »

LOUIS.

Belle Dame, essuyez vos pleurs : le gai sourire
Est fait pour votre bouche. Adieu, je me retire,
Mais demain !.....

ISABEAU.

Oh ! demain reviens, reviens encor.

Il partit..... Mais sitôt qu'elle entendit le cor

Du piqueur, au balcon elle courut émue :
« Adieu, mon Duc, adieu. » — Tout à coup dans la rue
Un hibou s'élança du haut d'une maison,
Et gémit, et redit sa lugubre chanson.

Or, quoiqu'on ait douté, sachez qu'à la naissance
De Monsieur d'Orléans, frère du Roi de France,
L'astrologue avait dit, prophétisant son sort,
Qu'un hibou chanterait pour annoncer sa mort.

III.

LOUIS D'ORLÉANS.

Le Duc qui venait de souper joyeusement, s'en retournait à l'hôtel de Saint-Pol, lorsque le meurtrier s'en apperçut, qui voyant une heure aussi noire que sa conscience exhorta ses coupe-jarrets de l'aider à l'exécuter.

(Un Religieux de Saint-Denis.)

Robert de Canny.

Quelle nuit, Messeigneurs !

Courteheuse.

Mon cher Sire, elle est sombre
Comme il nous la fallait : à la faveur de l'ombre
Nul ne nous voit.

Robert.

Silence ! avez-vous entendu
Dans le bas de la rue un bruit de voix ?

(Voix lointaines.)

Perdu !.....

Perdu !.....

COURTEHEUSE.

Bien, c'est le cri de nos huit camarades :
Ah ! nous t'allons donner d'agréables aubades,
Beau Louis !

ROBERT.

Mais au moins sont-ce nos compagnons ?
Courteheuse, avancez.

COURTEHEUSE.

Qui vive ?

RAOL.

Bourguignons ;
Saint Dieu, mes chers Seigneurs, vous voulez que la ville
Soit du complot je crois. On dirait que deux mille
Ou quatre mille archers de notre très-haut Roi
Sont ici.....

ROBERT.

Non, beau-frère, ils craignent trop le froid
Ces bons archers royaux pour venir à cette heure
La dague au poing attendre au seuil de sa demeure
Ce damné d'Orléans.

RAOL.

Sa demeure ! Il dit vrai,
Par ma foi ! Car ce beau chevalier dameret
Fait son hôtel ducal de l'hôtel de la Reine
Pour y passer, Messieurs, sept jours de la semaine.

COURTEHEUSE.

Et sept nuits, s'il vous plaît.

RAOL.

Paix, paix donc, jeune fou :
Écoutez.

ROBERT.

Quoi ?

RAOL.

Ce sont des pas de chevaux,

COURTEHEUSE.

Où ?
Je n'entends rien : ce n'est que le bruit de la pluie
Qui va retentissant sur le pavé.

RAOL.

Marie
Et Saint-Clément nous soient en aide ! Garde à vous,
Voici l'Orléanais qui vient par devers nous.

Et l'on ouït alors les pas de son escorte.
Puis, tous, silencieux, sous l'ombre de la porte
Se tinrent l'œil au guet, le corps demi-penché,
La main sur leur poignard. Raol était caché
En avant, sous l'abri d'un pilier; son visage
Se montrait par instans pâle, grinçant de rage;
On eût dit aux éclairs de son œil flamboyant
Que cet œil devenait un fer étincelant,
Pour mieux frapper. — Voici qu'avec son jeune page
Jacob, et deux varlets tous deux selon l'usage
Sur un même cheval montés, le Duc Louis
Les yeux parfois tournés vers le royal logis,
Allait disant tout bas d'une voix attendrie
Le rondel que Froissart fit jadis pour sa mie :

« Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour,
» Trop me sera lointaine ma demeure.
» Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour.

» Mais doux pensers qui naîtront à toute heure
» Adouciront grand'part de ma douleur;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour,
» Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure. » (1)

Il disait, quand soudain un homme devant lui
Surgit, criant : Bourgogne à moi !.... La hache à lui;
Les dagues, les poignards se dressent : Louis tombe,
Lutte, retombe encore.—Oh! qu'est ceci ?...—La tombe,
Criait Raol, la mort.

LOUIS.

Mes archers, mes sergens,
A mon aide ! Je suis Louis Duc d'Orléans ;
Je suis frère du Roi.

RAOL.

Je n'en voulais point d'autre.

LOUIS.

Varlets !

RAOL.

Morts.

LOUIS.

Un poignard, lâches !

---

(1) Troisième volume des œuvres de Froissart, Poésies.

RAOL.

Voici le vôtre,
Le vôtre, mon beau Duc : au moins gardez-le bien,
C'est Jeanne de Canny qui me conduit la main.

Et disant, il plongea jusques à la coquille
Son poignard dans le cœur du Duc : « O ma famille,
» O ma sœur, reprit-il, votre affront est lavé! »
Et du pied il meurtrit le corps sur le pavé,
Puis le fer à la main, s'élançant par la rue
Se perdit dans la foule aux clameurs accourue.

Mais c'était grand'pitié que ce peuple éperdu,
Se heurtant au hasard, effaré, demi-nu,
Croyant déjà l'anglais aux portes de la ville,
Et quand vint à passer Raol d'Ocquetonville
Tout sanglant, ce ne fut qu'un cri d'horreur. Le bruit
De ce meurtre odieux soudain se répandit:
On courut en tumulte autour de la victime,
On pleurait, on criait, on maudissait le crime,
Et Bourgogne lui-même eût frémi rien qu'à voir
Ce corps inanimé, ce peuple au désespoir,
Les torches qui semblaient des cierges funéraires,
Les moines à genoux récitant des prières;
Il eût frémi d'ouïr le lugubre tocsin
Qui par momens gonflait sa sourde voix d'airain,
Et le *De profundis* que répétait la foule
En suivant le cortége aux Blancs-Manteaux du Roule. (1)
Mais quand sous le balcon de la Reine on passa,
Une voix déchirante à l'instant s'écria:
« Mon frère d'Orléans, que le ciel me maudisse,

---

(1) Ce fut à cette église que fut exposé le corps de Louis d'Orléans.

» Si de cet attentat je ne fais point justice !
» Je jure par mon Dieu, la Vierge et tous les Saints,
» De frapper, quels qu'ils soient, tes lâches assassins !
» J'ai juré devant tous, moi, la Reine de France,
» Que je perde le ciel, si j'en perds souvenance ! »

Mais Tanneguy Chatel entendit Isabeau,
Et plus tard se souvint pour elle à Montereau. (1)

---

(1) Tanneguy du Chatel frappa le premier Jean de Bourgogne, dans l'entrevue de ce Prince et du jeune Dauphin, depuis, Charles VII.

ÉLOGE

DE

M. JEAN-FLORIMOND BOUDON DE ST.-AMANS,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE DEPUIS LA CRÉATION DE CE CONSEIL, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX, MEMBRE DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, FONDATEUR ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET ARTS DE LA VILLE D'AGEN;

PAR F. JOUANNET.

Miscuit utile dulci.

MESSIEURS,

EN décernant à la mémoire de M. de St.-Amans, l'un de vos plus anciens associés correspondans, un honneur qu'ordinairement la Compagnie n'accorde qu'aux membres résidans qu'elle a perdus, vous avez rempli un devoir qui n'est point écrit

dans vos statuts, mais que vous imposaient l'estime et la reconnaissance. Quel homme en effet fut plus digne de nos éloges, que celui qui, pendant sa longue carrière, constamment livré à des travaux si nombreux et si variés, eut toujours présente à la pensée la devise que vous avez adoptée pour vous, cette devise qui était devenue la sienne, et qui devrait être celle de tous vos collaborateurs, à quelque titre qu'ils vous appartiennent? N'a-t-il pas, dans tous ses ouvrages, trouvé le rare secret de joindre l'utile à l'agréable? Pour honorer dignement sa mémoire, vous auriez pu, Messieurs, la chose était facile, choisir dans votre sein quelqu'un plus en état que moi d'apprécier, à toute leur valeur, ses titres scientifiques et littéraires; mais à défaut de l'éloquence et de l'érudition que vous chercheriez vainement en moi, vous êtes sûrs du moins d'y trouver l'amour de la vérité. Je vous dirai, Messieurs, ce que fut M. de Saint-Amans, ce qu'il a fait, et peut-être ne désavouerez-vous pas un éloge aussi simple.

M. Florimond Boudon de Saint-Amans, né à Agen le 25 Juin 1749, descendait d'une famille recommandable par ses vertus et par le rang qu'elle occupait dans le monde. Quand il eut terminé ses études, dans lesquelles il avait déjà puisé le goût des lettres, des arts et des sciences, ses parens, croyant lui préparer un utile et brillant avenir, lui ouvrirent la carrière des armes: c'était ten-

ter une ame ardente par le séduisant attrait de la gloire militaire ; mais le hasard , ainsi qu'il arrive souvent , vint déranger ces calculs de famille. M. de Saint-Amans devait, heureux à sa manière, conquérir par des voies moins périlleuses une gloire plus douce et non moins désirable.

Entré au service, en 1768 , dans le régiment de Vermandois, il avait été promu au rang de capitaine, lorsque sa compagnie fut envoyée aux Antilles. De cette expédition militaire datent véritablement ses premiers pas dans la carrière scientifique. Le ciel radieux de ces contrées, l'éternelle verdure de leurs belles forêts, l'aspect tout nouveau pour lui d'une végétation sans repos, cette foule de plantes rares et singulières, ces fleurs dont l'élégance, l'éclat et les parfums sont inconnus dans nos climats, frappèrent vivement l'œil naturellement observateur du jeune Saint-Amans : de l'étonnement naquit un vif désir de connaître, et le goût de la botanique, qui jusqu'alors n'avait été chez lui qu'une de ces fantaisies du premier âge que le temps efface, devint sa passion dominante, celle de toute sa vie. Heureuse passion, toujours féconde en jouissances, sans jamais engendrer ni satiété, ni dégoût !

De retour dans sa patrie, à l'âge de vingt-quatre ans, il quitta le service, épousa une femme selon son cœur, et tout le temps qu'il ne donnait

pas à sa vertueuse compagne, il le consacra uniquement à la science. Sa position sociale, la faculté de pouvoir régler à son gré l'emploi de sa vie, le lui permettaient. Jeune, riche, indépendant, sans ambition, d'une santé robuste, trop philosophe pour exiger de ses semblables ou du sort plus qu'il n'est raisonnable d'en attendre, il put se livrer à l'étude avec sécurité dans le présent, et sans crainte pour l'avenir. Il trouvait ainsi en lui-même tous les élémens du bonheur personnel; mais il possédait aussi toutes les qualités qui peuvent contribuer au bonheur des autres. Sensible, aimant et confiant, d'un commerce indulgent et facile, d'une amitié sûre et commode, sa bienfaisance et sa bonté étaient inépuisables. L'excellence de son cœur s'est révélée non seulement dans sa correspondance, dans ses relations d'amitié, de parenté, d'affaires même, mais encore dans tous ses ouvrages, depuis ceux qui virent le jour il y a près de soixante ans, jusqu'à ceux qu'il n'a pu terminer, et que la mort est venue interrompre. Elle seule a pu éteindre son ardeur, et briser enfin cette plume qu'on vit jusqu'au dernier jour servir, éclairer et honorer son pays.

Les premiers écrits qui l'annoncèrent au monde savant parurent, en 1778, dans le Journal de physique dirigé par l'abbé Rozier. Ce sont de curieuses observations sur deux phénomènes, l'un

dans la classe des météores, l'autre dans le règne animal (*a*). Ces deux publications furent remarquées, moins encore pour la singularité des faits en eux-mêmes, que pour le mérite de leur exposé. Dès lors on crut reconnaître chez l'auteur un observateur judicieux, habile à décrire, attentif à ne saisir dans l'objet que les traits caractéristiques, ennemi de toute phraséologie, de toute explication hasardée, enfin assez sage pour se contenter de présenter les véritables données d'un problème, quand il n'en voyait pas la solution.

Cette réserve dans l'explication des phénomènes physiques, cette lucidité dans leur description caractérisèrent aussi ce que plus tard M. de Saint-Amans publia sur les uranolithes tombées dans son département. Quand on lit ou ses lettres au savant Pictet et à M. Thibaut de Bernaud sur ce genre de météores, ou son excellent rapport (1) au sujet d'un mémoire dans lequel M. de Suriray traitait des pierres tombées du ciel, on le voit réfuter avec une logique sévère, pleine cependant de grâce et d'urbanité, les différentes hypothèses imaginées pour expliquer l'origine de ces corps nommés *pierres de foudre* par la multitude, *bolides* par quelques naturalistes, *aérolithes* par le plus grand nombre, mais auxquels le premier il

---

(1) Voyez le *Recueil de la Société d'agriculture d'Agen* (T. 2, année 1813, pag. 197.)

avait donné le nom d'*uranolithes*, dénomination peut-être plus convenable, plus exacte, et d'une étymologie plus rationnelle. Après avoir démontré, par une rigoureuse application des lois de la physique, des règles de l'analogie et des probabilités, que ces différentes explications même les plus ingénieuses ne sauraient être admises, il en revient au doute philosophique, à l'aveu de notre ignorance sur la véritable cause d'un phénomène, auquel, disait-il, nous serons peut-être encore long-temps obligés d'appliquer l'inscription de la pierre d'Ensisheim (*b*) : *De hoc lapide multi multa, omnes aliquid, nemo satis* (1).

Si dans les sciences physiques il n'est que trop commun de s'égarer en voulant tout expliquer, ce même désir ambitieux, né de notre amour propre, nous conduit souvent aussi à de grandes erreurs dans une autre science que cultiva M. de Saint-Amans; je veux parler de l'archéologie, vaste champ ouvert aux conjectures, et savamment exploité par une foule d'imaginations rêveuses. M. de Saint-Amans était trop ami de l'exactitude, de cette précision dont la constante étude des plantes lui avait fait une habitude, pour donner du corps à des songes et ne pas s'en tenir aux

(1) Beaucoup ont beaucoup parlé de cette pierre, tous en ont dit quelque chose, personne encore n'en a dit assez.

faits. La critique la plus sévère pourrait tout au plus reprendre, dans ses premiers travaux archéologiques, un peu trop de complaisance pour des détails que le lecteur supplée aisément; mais le moyen de se montrer si exigeant, quand on considère que ces minutieuses observations sur quelques monnaies des douzième et treizième siècles, trouvées dans l'Agenais, ont eu pour résultat de rectifier des inexactitudes échappées à Venuti, à Leblanc, à beaucoup d'autres? N'est-on pas assez dédommagé de la longueur du chemin, quand il nous conduit à la vérité, surtout si la route se trouve semée de détails piquans et de curieux souvenirs?

M. de Saint-Amans rendit un service plus réel à son pays et à la science, lorsqu'il tira de l'oubli une foule de notes éparses dans les manuscrits ignorés du prieur Labenaisie, du comédien Dumesnil, des chanoines Argenton et Labrunie (*c*), noms fort étonnés sans doute de se trouver ensemble, mais que portèrent des hommes qui, sous des rapports différens, s'étaient tous occupés des antiquités d'Agen. L'écrit de Dumesnil, accompagné de jolis dessins à la plume, méritait surtout d'être connu : M. de Saint-Amans le découvrit par hasard à Limoges. Dumesnil manqua de critique et de méthode; mais son crayon avait conservé des monumens, des inscriptions et des souvenirs d'un grand intérêt local, documens

précieux dont la trace même s'est effacée. En les publiant, M. de Saint-Amans signala aussi à la reconnaissance des Agenais d'autres hommes qui, dans l'ombre et le silence du cabinet, s'étaient occupés de l'histoire du pays : ce fut à la fois réparer l'oubli du siècle, et bien mériter de la patrie.

D'autres ouvrages encore assurent à M. de Saint-Amans une place honorable parmi nos modernes archéologues. Ses intéressantes notices sur le véritable emplacement de *Cassinogilum*, ancienne maison de Charlemagne et berceau de Louis-le-Débonnaire ; sur l'antiquité d'*Excisum*, connu aujourd'hui sous le nom d'Eysse ; sur les anciens établissemens religieux de l'Agenais, détruits depuis la révolution ; sur d'autres sujets, d'un moindre intérêt peut-être, mais approfondis avec la même sagacité : tous ces écrits, Messieurs, sont de durables monumens de la vaste érudition de M. de Saint-Amans.

Je passe sous silence, Messieurs, beaucoup d'autres opuscules également recommandables, sous d'autres rapports ; seulement je vous indiquerai les plus remarquables : un *éloge de Linné*, qu'on lira toujours avec un nouveau plaisir ; une *philosophie entomologique*, qui rappellera que son auteur fut un très-bon professeur d'histoire naturelle, mais aussi que la science des Latreilhe a fait depuis des pas de géant ; enfin

une *notice biographique sur M. de Vivens*, ancien membre de l'Académie de Bordeaux. Que ne puis-je, Messieurs, au lieu d'une froide et incomplète nomenclature, entrer dans les détails, discuter le mérite particulier de chacune de ces productions, et vous montrer combien, dans ces écrits qui ne furent pour M. de Saint-Amans que de simples délassemens, il vous offrirait encore des titres incontestables à l'honneur que vous lui avez décerné! mais tant de fécondité me réduit à choisir. Je conçois d'ailleurs que M. de Saint-Amans ayant dû à la botanique surtout son admission dans votre sein, ses succès, et sa célébrité, car nul homme n'est universel, vous attendez de moi que je m'attache de préférence à cette partie de ses travaux. Vous les connaissez déjà, Messieurs; mais l'admiration a cela de commun avec la douleur, qu'elle se repaît de souvenirs, et se plaît à retrouver ses premières impressions.

Je vous ai dit, Messieurs, que de retour des Antilles, en 1773 M. de Saint-Amans se livra sans réserve à l'étude des plantes, étude pour ainsi dire sans limites, puisqu'elle s'exerce sur une infinité d'êtres qu'il faut analyser, classer, et nommer; détail immense qui effrayerait l'imagination et la ferait bientôt tomber de l'enthousiasme dans le découragement, si la méthode ne venait pas au secours de la mémoire. M. de Saint-

Amans l'éprouva. Livré à lui-même, loin des conseils, presque sans guide, il allait abandonner ce qu'il avait embrassé avec tant d'ardeur, lorsqu'en 1779, il entendit vanter la méthode du docteur Schoeffer (*c*). Le Docteur était membre de l'institut patriotique de Hesse-Hombourg, et M. de Saint-Amans venait d'être reçu dans cette société. À ce titre il s'adressa à Schoeffer, s'informant des moyens de se procurer sa méthode. Schoeffer répondit par l'envoi de l'ouvrage, des tables dont il se compose, et de tous les documens propres à en faciliter l'intelligence.

Je n'ai point à discuter ici le mérite des tables de Schoeffer, de cette méthode analytique antérieure à l'immortel Lamarck; mais je vous dirai avec M. de Saint-Amans, et presque dans les termes dont il s'est servi, qu'aidé de ce nouveau guide il fut en état, après un mois d'étude, de résoudre la plupart des problèmes de botanique qui se présentaient à lui dans ses promenades; qu'alors seulement il put enfin goûter les plaisirs purs, les délices inexprimables que le botaniste puise dans l'observation de la nature (1).

La reconnaissance de M. de Saint-Amans répondit à l'importance du bienfait: il la signala publiquement, et voulant rendre communs à

(1) *Voy.* le Journal de physique, T. xv, année 1780, f.° 267.

tous les amis de la botanique les avantages de la précieuse invention de Schoeffer, il publia, en 1780, un précis analytique de cette méthode; trop heureux, disait-il, si ce faible hommage de ma gratitude peut faire apprécier à toute sa valeur le présent dont l'illustre professeur ma honoré, plus heureux encore si tous les botanistes qui ne connaissent pas encore sa méthode se hâtent d'en recueillir les fruits (1).

Ne reconnaissez-vous pas à pareil langage, Messieurs, ce modeste et excellent homme qui fut toujours si bienveillant, si communicatif; celui dont le riche herbier, le beau cabinet, et les nombreuses collections étaient comme un musée public, constamment ouvert à tous les naturalistes, à ses amis, aux étrangers mêmes, enfin à quiconque par état ou par goût cultivait les arts ou les sciences. Tant de trésors amassés à grands frais auraient à ses yeux perdu tout leur prix, s'il avait dû seul en jouir.

La carrière que parcourait M. de Saint-Amans, débarrassée des épines qui d'abord la lui avaient rendue fatigante et pénible, ne lui offrit plus que des charmes; et presque aussitôt on le vit se livrer à son goût pour les voyages, goût que partagent tous les esprits observateurs, mais surtout les botanistes: ils croient ne connaître qu'in-

(1) *Voy.* le Journal de physique, T. v.

parfaitement la Flore de leur pays, quand ils ne l'ont pas comparée eux-mêmes à quelque Flore étrangère. De 1780 à 1786, M. de Saint-Amans voyagea en Angleterre, aux Pyrénées, et dans nos Landes, tantôt seul, tantôt de compagnie avec les savans les plus distingués. Vous ne connaissez encore de son voyage en Angleterre que quelques pages manuscrites; mais les deux autres ornent vos bibliothéques. S'ils décèlent l'écrivain aimable, l'observateur philosophe, soigneux de ne rien omettre de ce que les lieux, les accidens de terrain, les monumens, l'agriculture, les mœurs et l'industrie présentent de vraiment remarquable, vous ne pouvez cependant vous empêcher de reconnaître que la Flore locale est toujours l'objet spécial pour lequel il s'est mis en route. Vous l'aurez reconnu surtout en parcourant avec lui nos landes et nos côtes maritimes. On croit d'abord n'avoir à suivre qu'un guide dont le but serait de vous amuser, et l'on se trouve presque à chaque pas avec un savant qui s'est proprosé de vous instruire; mais un savant dont le style ne vous rappelle jamais que le savoir sans la grâce est un diamant sans poli. Esprit, délicatesse, finesse d'aperçus, justice rendue aux hommes utiles, ingratitude réparée quand leurs services furent méconnus, vous trouvez tout cela dans les voyages de M. de Saint-Amans. S'il s'y mêle quelques conjectures hasar-

dées, il ne vous les donne que pour ce qu'elles valent, et vous enlève ainsi le droit de vous en plaindre (*d*).

J'arrive au plus important et au plus utile de ses ouvrages, à cette Flore agenaise qui parut en 1821, après un grand nombre d'années de travail, de recherches et d'observations. Louons M. de Saint-Amans de cette sage lenteur à produire le résultat de ses longues études: il n'y a d'estimable et de durable en ce genre, que ce qui fut long-temps médité. C'est à cette constance d'exploration, Messieurs, à cette persévérance d'un esprit supérieur, mais exempt de toute vanité, et toujours accessible aux bons conseils, que M. de Saint-Amans dut de voir sa Flore obtenir en paraissant les plus honorables suffrages. Comment ne les aurait-il pas obtenus? Observateur consciencieux, il n'avance rien qu'il ne l'ait vu ou vérifié par lui-même; écrivain lucide, ses descriptions ont tout le mérite du genre; il dit ce qu'il faut, tout ce qu'il faut, rien de plus, et sa phrase linnéenne ne tombe ni dans l'obscurité ni dans la sécheresse. Se présente-t-il quelque erreur à réfuter, quelque plante nouvelle à décrire? alors seulement il entre dans les détails, et la lumière la plus vive éclaire aussitôt l'objet. Doit-il quelque découverte ou seulement quelque remarque importante à un ami, à un collaborateur? il s'empresse de le nommer. Après avoir

épuisé tout ce que l'analyse peut lui fournir de données, conserve-t-il encore des doutes sur tel ou tel point de la science? il l'avoue avec une franchise bien rare dans un siècle aussi tranchant que le nôtre.

Son esprit d'indépendance et son admiration pour Linné l'ont tenu en garde contre les nouveautés qui de toutes parts menacent et troublent l'empire de la science: il les croyait contraires aux progrès de la botanique. Aussi, dans la préface de sa Flore, combat-il avec avantage de prétendus adeptes qui, se fondant sur des traits imperceptibles pour tout autre œil que le leur, et confondant les caractères génériques avec les caractères spécifiques, quelquefois même avec des accidens individuels, créent des familles, des genres, des espèces, bouleversent tout, n'édifient rien, mais, tout fiers de substituer à des noms entendus de tout le monde des dénominations ambitieuses et bizarres, refont la langue des Jussieu, à peu près comme d'autres refont en littérature la langue des Racine: déplorables novateurs qui, sans le vouloir peut-être, enveloppent d'épaisses ténèbres une route qu'ils se disent appelés à éclairer.

Mais, Messieurs, ne croyez pas que dans ces rapides discussions où l'amour seul de la science l'engage, M. de Saint-Amans s'écarte en rien des bornes d'une critique indulgente et modérée:

un mot spirituel et sans amertume, une fine plaisanterie, une question à laquelle on ne peut répondre sans se trouver confondu : voilà ses armes habituelles. Il presse ses adversaires à la manière de Socrate; il en triomphe sans les blesser. Toujours prompt à rendre hommage à leurs talens, il ne se plaint que de l'abus qu'ils en font.

Son respect pour l'ancienne école ne lui ferma point les yeux sur les services de l'école moderne; M. de Saint-Amans a marché avec son siècle. Ne s'est-il pas lui-même heureusement éloigné des routes battues, tantôt en refondant des synonymies trompeuses, et relevant des méprises que la tradition avait perpétuées; tantôt en indiquant les époques de floraison d'une manière plus exacte, qui n'a point à craindre de se voir démentie par les fréquentes variations anomales de notre atmosphère; tantôt en établissant avec plus de justesse le domicile des plantes, distinguant leur domicile de *fait* de leur domicile de *droit* (1)? Quant aux nouvelles dénominations, loin de repousser celles que les progrès de la science rendent nécessaires, ne lui doit-on pas celle de *phanérogames*, mot heureusement imaginé, et qui manquait à la botanique pour indiquer l'une de ses deux gran-

(1) Par domicile de *fait*, l'auteur entend le lieu où la plante a été recueillie; par domicile de *droit*, le sol qu'elle préfère.

des divisions (*e*) ? Un plus fréquent usage de la langue systématique, l'introduction d'abréviations empruntées à la numismatique, de curieuses annotations semées avec économie pour l'instruction des différentes classes de lecteurs, des remarques entomologiques sur les plantes considérées comme l'habitation ou la nourriture des principaux insectes du pays exploré ; toutes ces légères innovations donnent à la *Flore agenaise* une physionomie locale qui lui est propre : l'ouvrage en devient et plus utile au naturaliste investigateur qui aime à trouver beaucoup de données sous un petit volume, et plus agréable au lecteur superficiel qui, même dans un traité didactique, demande de l'intérêt et de la variété.

Mais, Messieurs, l'auteur de la *Flore agenaise* ne devra pas son illustration seulement à la publication d'un très-bon livre ; d'autres ont eu pareil honneur : il la devra surtout à cet esprit philosophique et moral qui me semble avoir présidé à tous ses travaux. La botanique ne fut point à ses yeux une science de pur agrément, encore moins un moyen de célébrité qui n'exige que des yeux, de la sagacité, beaucoup de jugement et beaucoup de mémoire : il la cultiva comme une science d'observation susceptible des plus heureuses applications, et pouvant contribuer au bonheur du pays, éclairer l'agriculture, augmenter ses produits, diminuer la charge du pauvre.

Ses traités sur les plantes les plus propres à former des prairies artificielles, sur la culture de l'olivier, sur celle du riz, sur une maladie pléthorique des ormes de l'Agenais; les utiles conseils dont il enrichit souvent nos meilleurs journaux d'agriculture et nos autres recueils agronomiques, témoignent assez hautement qu'en étudiant si constamment les plantes, il y voyait autre chose que des feuilles, des parfums et des fleurs. Oui, c'est parce qu'il s'élevait à de plus hautes considérations, que ses leçons formèrent tant d'élèves, dont plusieurs sont devenus depuis des professeurs distingués; qu'il fonda dans sa patrie cette société savante à laquelle beaucoup d'hommes de mérite s'honorent aujourd'hui d'appartenir; qu'il inspira ses goûts simples et purs à tous ceux qui avaient le bonheur d'être admis dans son intimité; enfin, qu'il fit naître, qu'il propagea dans son département l'amour de la botanique, comme il y propageait le goût de l'archéologie, de la minéralogie, de toutes les sciences utiles. Ainsi, Messieurs, les travaux de M. de Saint-Amans se recommanderont devant la postérité, non seulement par leur mérite propre, mais encore par la salutaire influence qu'ils ont exercée dans le pays où il vécut.

Il a laissé en mourant plusieurs manuscrits, entre autres une histoire politique, militaire et religieuse de l'Agenais, ouvrage long-temps mé-

dité, qui manque à la collection de nos historiens, et qui ne pourra qu'ajouter à la renommée de son auteur. Faisons des vœux, Messieurs, pour que tous les écrits de l'ami des Lacepède, des Ramond, des Lamouroux, des Dussaux, voyent le jour. C'est un soin, j'ai pensé dire un devoir, que la reconnaissance prescrit à la société savante dont il était l'ame, à l'administration elle-même, à ce conseil général qui, par une exception peut-être unique en France, lui déféra tous les ans l'honneur de la présidence; constant hommage de confiance, de vénération et d'estime, bien remarquable dans un siècle si mobile, où les hommes sont si prompts à se dégoûter, et la scène politique si féconde en changemens.

Le soin religieux dont je parle, Messieurs, sera aussi, n'en doutez pas, l'objet d'une tendre sollicitude pour les deux fils qui lui survivent. Le plus jeune, couvert d'honorables blessures reçues en Espagne, en Russie, à Wagram, et sous les murs de Toulouse, sent le prix de la gloire; mille fois il exposa ses jours pour elle et pour sa patrie. L'aîné, héritier des goûts de son père, et comme lui uniquement adonné aux sciences et aux arts, sait aussi par expérience combien il est doux et glorieux d'avoir des droits à l'estime et à la considération publique; il en a obtenu de véritables, au prix des plus grands sacrifices et du repos de sa vie (*f*). Tous deux vous diraient, parce

que tous deux le sentent vivement, que le plus bel héritage d'un père, c'est la gloire de son nom, et que l'honneur d'y ajouter un nouvel éclat serait la plus douce des jouissances.

Pour vous, Messieurs, qui pensez avec moi que mes vaines paroles n'ont pu que trop faiblement honorer la mémoire de M. de Saint-Amans, vous lui éleverez dans vos souvenirs un monument plus durable. Ses vertus sociales, ses précieuses qualités, ses écrits, ses talens, les services qu'il rendit à son pays, seront éternellement pour vous un doux sujet d'entretien; et l'imitation des exemples qu'il nous a laissés comme savant, comme écrivain, comme excellent citoyen, deviendra son plus bel éloge.

NOTES.

(*a*) Des deux phénomènes dont M. de Saint-Amans publia la description dans le journal de physique en 1778, le premier est un double *halo* solaire fort singulier, observé le 6 Février, à dix heures du matin. Il consistait en deux arcs ou segmens d'iris, de grandeur inégale, ayant un centre différent, opposés l'un à l'autre, tangens à leur sommet, et mêlant leurs couleurs au point de contact. Le grand arc avait pour centre le soleil; le centre du petit se serait trouvé sur un diamètre commun au soleil et au grand arc. L'ordre des couleurs était inverse. Dans l'arc concentrique au soleil, elles commen-

çaient, en allant du centre à la circonférence, par le rouge, et se terminaient par le violet. Dans le petit arc, le rouge était à la circonférence et le violet à la partie concave.

Le sujet de l'autre observation était un petit poisson trouvé vivant dans une huître pêchée à Marennes et transportée par Bordeaux jusqu'à Agen. Il avait de longueur totale 3 pouces 6 lignes; de plus grande largeur, 9 lignes; d'épaisseur, 4 lignes. Sa peau était lisse, douce, très-fine et sans écailles. On le trouva roulé sur lui-même dans sa prison; la coquille était parfaitement close. M. de Saint-Amans estimait, vu les distances, qu'il y avait de 11 à 12 jours d'écoulés depuis l'instant où ce pauvre poisson s'était fait enfermer. On conçoit bien son entrée dans la coquille, la promptitude de l'huître à rapprocher ses deux valves, l'appétit de l'étourdi et le sort de l'huître; mais comment expliquer le long jeune du prisonnier?

Un autre fait raconté dans le même article par M. de Saint-Amans, c'est la rencontre, dans ses vignes, de la chrysalide d'un des plus beaux sphinx de Surinam. Je ne vois à cela qu'une explication. La métamorphose de la chenille ne se sera point opérée dans les vignes de Saint-Amans, mais à Surinam; la chrysalide aura été transportée avec quelque production de cet endroit; le reste fut l'ouvrage du hasard. (*Voyez* les tomes XI et XII du journal de physique, vous y trouverez figurés le double halo, le poisson et la chrysalide.)

(*b*) Munster, dans sa cosmographie, liv. 3, ch. 125: Gesner, dans son traité des pierres figurées, pag. 66; Daniel Schoepflin, dans son histoire d'Alsace, tome 2, pag. 68, ont parlé de la pierre d'Ensisheim, tombée près de cette ville, le 7 Novembre 1492, avec un bruit com-

parable à celui du tonnerre. Le peuple la désignait sous le nom de *Dowerstein*, pierre de foudre: elle pesait originairement, selon Conrad-Gesner, trois quintaux; mais divers curieux en ont enlevé des fragmens, et son poids se trouve réduit à environ 250 liv. Daniel Schoepflin l'a bien décrite; il la regardait comme une mine de fer emportée dans quelque tempête par les torrens, et roulée des montagnes voisines dans la plaine; mais tous les caractères qu'il lui donne sont applicables aux uranolithes, et un examen attentif fait de nos jours ne permet pas de douter que la pierre d'Ensisheim ne soit une pierre météorique. Elle était suspendue dans l'église paroissiale du lieu, avec l'inscription que l'on y avait autrefois placée; maintenant le Musée de Paris la possède.

(*c*) Labenaisie, prieur du chapitre de Saint-Caprais, mort en 1724, est un des premiers qui se soit occupé des antiquités d'Agen : malheureusement il avait peu de critique, peu de goût, et son travail est plutôt l'ouvrage d'un compilateur trop crédule que celui d'un homme de lettres érudit.

Argenton, chanoine du même chapitre, n'a laissé que des notes. Labrunie, chanoine honoraire de l'église d'Agen, fut l'ami d'Argenton; il hérita de ses manuscrits. Voici dans quels termes M. de Saint-Amans a parlé de Labrunie :

« Également versé dans la connaissance de l'antiquité,
» et dans les lettres qu'il avait cultivées et même pro-
» fessées, animé d'un grand zèle pour tout ce qui pou-
» vait contribuer à l'illustration de sa patrie, il employa
» tous ses moyens et tous ses instans à mettre en ordre
» le travail dont son prédécesseur avait posé les bases.
» Grâces à ces deux savans, nous ne sommes pas ab-
» solument dénués de bonnes notions sur l'histoire de

» notre ville et de l'ancien Agenais. Nous possédons actuellement une chronologie manuscrite continuée jusqu'en 1790; deux volumes de mémoires historiques, » une biographie agenaise presque complète. L'ensemble de ces ouvrages m'ayant été légué par M. Labrunie, » je l'ai reçu comme la portion la plus précieuse de » son héritage, et comme un dépôt qui doit être transmis » à la postérité. Je me félicite, en terminant cette note, » de ce qu'elle m'offre l'occasion de m'acquitter d'une » partie de ce que je dois à la mémoire de cet homme » respectable, dont je m'honorerai toujours d'avoir mérité la confiance et l'amitié. »

(*d*) Tout le monde connaît et les conjectures que M. de Saint-Amans a émises sur les Boïens de nos rivages dans son voyage à la Teste, et sa discussion à ce sujet avec Malthe-Brun. Je ne cite que ce trait pour justifier le jugement que j'ai porté.

(*e*) Nous avions le mot *cryptogames* pour indiquer les plantes dont les organes sexuels sont cachés, et nous n'en avions pas un pour les plantes dont les mêmes organes sont apparens. M. de Saint-Amans imagina le premier de leur donner le nom de *phanérogames*. Comme plusieurs personnes ignorent ce fait, nous leur indiquerons ici la note qui termine la préface de la Flore agenaise; ils y verront avec quelle modestie, quelle convenance de ton et de langage ce vénérable savant réclame un honneur que personne ne nous paraît en droit de lui contester. Ce n'est qu'un mot, mais ce mot était nécessaire à la science.

(*f*) C'est à l'aîné des fils de M. de Saint-Amans, que Bordeaux doit l'introduction de la fabrication des poteries fines, façon anglaise.

DISSERTATION

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES AU MOIS D'OCTOBRE DERNIER,

PETITE RUE DE L'INTENDANCE, MAISON FAGET;

PAR F. JOUANNET.

Incedo per cineres.

MESSIEURS,

Des fouilles pratiquées, au mois d'Octobre dernier, maison de M. Faget, entre l'ancien Lycée et le vieil hôtel de l'Intendance, ont donné lieu à quelques découvertes dignes de votre attention.

La muraille explorée dans ces fouilles, sur un développement de seize mètres environ, m'a présenté le mode de construction déjà remarqué par tous ceux qui ont étudié les antiquités de votre patrie: des assises composées de pierres primitivement taillées pour quelque autre destination, les unes de dimensions ordinaires, les autres de proportions colossales. J'y ai vu des frises, des corniches, des bases de colonne, des cippes, des tombeaux, le tout assemblé sans mortier ni ciment, mais avec autant de précision que le comportait l'irrégularité de pareils matériaux: ce fut l'ouvrage d'un peuple industrieux, tout à coup menacé d'un danger imprévu.

La seule particularité nouvelle que ces substructions m'aient offerte, c'est que, dans la partie qui allait plonger sous la maison Faget, les deux derniers mètres, construits en grandes pierres sur la façade extérieure, l'étaient en moëlons sur la façade opposée. Faut-il reconnaître ici une restauration, ou cette fabrique en moëlons était-elle un blocage de construction primitive? Je l'ignore. Je vous dirai seulement que le ciment qui liait entre eux les moëlons égalait en dureté la pierre elle-même; circonstance au reste presque indifférente, et qui ne peut rien nous apprendre sur la véritable date du travail. N'ai-je pas vu souvent, dans vos antiques aquéducs et ailleurs, des cimens évidemment du même âge présenter cependant,

quelquefois dans la même toise, les degrés de dureté les plus opposés (1)?

Les fouilles dont je vais vous faire connaître les résultats, ont ajouté à vos richesses monumentales vingt-trois inscriptions funéraires et une autre inscription beaucoup plus importante, dans laquelle vous trouverez le nom d'un antique bienfaiteur de votre patrie. Le temps vous a ravi les fruits du bienfait, mais le hasard vous rend le nom de son auteur, et vous en conserverez reli-

(1) Sans recourir à des exemples étrangers, nous venons d'en voir un frappant dans ce même mur d'enceinte dont nous parlons. La galerie qui s'ouvre maintenant entre les rues des Piliers-de-Tutelle et de Sainte-Catherine a traversé l'antique muraille, sur une largeur de 10 mètres environ; mais au lieu de l'appareil ordinaire, on n'a eu à percer qu'une construction en moëlons si mal unis que, par endroits, le mortier était presque friable. Je veux que ce ne soit qu'une restauration; mais l'alignement du mur, son épaisseur, et surtout la rencontre d'une médaille de Vespasien au milieu du massif, témoignent que ce travail remonte pourtant à une date très-reculée. Je remarquerai, puisque l'occasion s'en présente, que l'architecte de la galerie, mon honorable ami M. Durand, a recueilli, avec le soin et la sagacité que nous lui connaissons, toutes les observations propres à nous bien faire connaître ce qu'il a dû explorer du sol antique de Bordeaux. L'Académie doit vivement désirer la communication d'un travail aussi instructif qu'intéressant.

gieusement le souvenir. La reconnaissance ne connaît point de prescription.

Ce qui subsiste encore des monumens que les Romains érigèrent dans votre pays, vous avait déjà fait connaître en partie les immenses travaux qu'ils entreprirent pour procurer de bonnes eaux à l'antique *Burdegala*, et si vous aviez perdu jusqu'à la trace de cette belle fontaine dont Ausone a célébré l'élégante construction, l'abondance et les eaux salutaires, vous aviez du moins retrouvé les longs aquéducs qui peut-être alors servaient à l'alimenter; vous possédiez même un fragment d'inscription qui semblait se rattacher à quelque construction de ce genre : mais ce débris ne vous donnait que des prénoms et l'indication d'un legs dont il vous laissait ignorer l'importance. Aussi est-ce avec un vif sentiment de joie qu'en suivant les fouilles pratiquées chez M. Faget, j'ai vu retirer du mur exploré deux grandes pierres de dimensions pareilles portant, l'une les prénoms et les mots que j'avais déjà lus sur l'ancien fragment, l'autre tous les termes nécessaires pour compléter la suite et le sens de l'inscription. Cette inscription est encadrée avec une élégante simplicité, la lettre en est belle et régulière, sa table a peu souffert. Composée de deux plaques quadrilatères, dont le cadre et les bords se raccordent, elle a de longueur totale 1^{m} 95^{c}; de hauteur 0,65; et d'épaisseur 0,35.

La pierre est un calcaire crayeux de la Charente-Inférieure.

Je la lis ainsi : CAIUS. JULIUS. SECUNDUS. PRÆTOR. AQUAS. ET. SESTERTIUM VICIES CENTENA MILLIA. TESTAMENTO. DEDIT. (*Voyez* le n.° 25.)

Pour justifier l'interprétation du chiffre, j'ai besoin, Messieurs, de vous rappeler comment, avec leurs lettres numérales, les Romains exprimaient les sommes en grands sesterces, monnaie de compte dont chaque unité équivalait à 1000 petits sesterces monnaie courante. Depuis l'unité jusqu'à cent, ces lettres conservaient leur valeur nominale : ainsi le C, accompagné du signe sesterce HS, signifiait 100 grands sesterces ou 100,000 petits. Pour les autres centaines on supprimait les C, et l'on indiquait leur nombre par les lettres numérales ordinaires. Un trait horizontal tracé au-dessus du chiffre avertissait le lecteur. Il suit de là que le signe HS IV, par exemple, n'était pas l'expression de 4, mais de 400 grands sesterces ou de 400,000 petits. De même les HS XX de notre inscription ne représentent pas 20, mais 2000 grands sesterces ou 2,000,000 de petits. La métrologie de Paucton, celle de Romé de Lille, l'autorité des grammairiens me semblent ne pas laisser de doute à cet égard.

Il est plus difficile d'évaluer rigoureusement en monnaie de nos jours la somme léguée par le généreux Secundus. Il faudrait pour cela con-

naître la date précise de l'inscription ; or, elle manque ici comme sur la plupart des inscriptions romaines. Nous n'avons donc pour en juger que la lettre, le style et l'analogie. La lettre, je vous l'ai dit, est belle et régulière : le style répond par sa clarté et sa simplicité au style lapidaire du bon temps ; cependant la distribution symétrique des lignes annonce peut-être plus de recherche et de soins minutieux, qu'on n'en trouve dans les inscriptions du 1.er siècle, et je rapporterais plus volontiers celle-ci à l'époque d'Adrien. Je serais même forcé de lui assigner une date beaucoup plus récente, si le préteur C. Jul. Secundus était le même homme que ce C. Julius Secundus qui, le 6 des ides de Décembre, année 241 de notre ère, offrit un taurobole à la mère des Dieux, dans la ville de Lectoure (1). Notre inscription

---

(1) Voici l'inscription taurobolique de Lectoure, telle que la donne Gruter, page xxx, édit. d'Amsterdam 1717.

S. M. D.

C.IVL.SECUNDUS.TAVROP.

ACCEPIT.HOSTIIS.SVIS.SACERD.

TRAI. NVND. D.N. GORDIANO.

II.ET. POMPEIANO. COS. VI.

ID.DECEM.

Nota. Le second consulat de Gordien Pie et celui de Pompeianus (*Civica*) répondent à l'an 241. Le prêtre nommé

peut être plus ancienne ; mais la beauté du caractère est quelquefois un indice trompeur. N'oublions pas que la belle inscription votive de Vitalis (1), gravée au commencement du 3.me siècle, nous a déjà prouvé qu'à cette époque Bordeaux possédait encore de très-bons graveurs en lettres. Quoi qu'il en soit, pour ne pas nous exagérer la valeur du legs de Secundus, apprécions-le comme ayant été fait au milieu du 3.me siècle.

D'après l'estimation de Paucton, la valeur du sesterce, qui sous Auguste aurait été de 4^{s} 6^{d}, ne fut sous ses successeurs, depuis Néron jusqu'à Constantin, que de 3^{s} $^{31}/_{32}$. Romé de Lille, prenant le moyen terme entre les deux extrêmes de Paucton, fixe cette valeur à 4^{s}; ce qui porterait à 400,000 liv. le legs de Secundus : suivant Paucton il faudrait l'évaluer seulement à 387,500 liv., somme encore assez forte pour nous prouver qu'alors, comme de nos jours, ce ne fut qu'au prix de grands sacrifices que Bordeaux put se procurer de bonnes eaux.

---

dans l'inscription était Trajanius Nundinus. Le sacrifice fut fait aux frais de Secundus (*hostiis suis*). Les villes, les magistrats et de riches particuliers pouvaient seuls se permettre une dévotion aussi dispendieuse.

(1) *Voy.* notre recueil académique, année 1829, pl. II. Il s'agit de l'inscription votive de Caius Octavius Vitalis, à la divinité tutélaire de Bordeaux.

Mais notre inscription fait naître d'autres questions. De quelle province Secundus était-il préteur? Le mot *aquas* doit-il s'entendre d'un aquéduc ou seulement d'une fontaine? Dans quel endroit le monument auquel l'inscription appartient était-il placé? Je ne puis répondre que par des conjectures ; si vous ne les admettez pas, Messieurs, du moins vous daignerez peut-être les excuser.

D'abord, il ne m'est pas démontré qu'à l'époque du legs, Secundus exerçât la préture ; premièrement, parce que le titre survivait à l'office; ensuite, parce que ce titre lui-même se donnait aussi aux hommes qui, en récompense de leurs services, avaient obtenu de l'empereur les insignes de la préture (1) : mais si l'on veut absolument que Secundus eût alors un gouvernement, je croirais que c'était celui de l'Aquitaine, et je déduirais cette conjecture du silence même de l'inscription. En effet, comment aurait-on négligé de nommer toute autre province? Venant d'un magistrat étranger, le bienfait n'aurait-il pas, à quelques égards, semblé d'un plus grand prix? Je me sers toujours du mot de *bienfait*,

---

(1) *Prætorii sunt senatores præturâ functi, vel prætoriis ornamentis donati, quod solitum fieri ab imperatoribus, pro meritis in rempublicam.* (Vid. *Hist. Aug. Scriptores*, t. 2, p. 543, édit. 1671. *Casaub. not.*)

Messieurs, parce qu'il ne s'agit point ici d'une munificence impériale, dont Secundus n'aurait été que l'instrument; mais d'un don de libre volonté, d'une disposition testamentaire.

Quant au mot *aquas*, bien qu'il ne soit accompagné d'aucun de ces adjectifs verbaux, tels qu'*aperiendas*, *perducendas*, *reficiendas*, ou tout autre, cependant l'importance de la somme me paraît indiquer quelque chose de plus qu'une simple fontaine; non que je prétende méconnaître ici un monument de ce genre, les deux inscriptions pareilles m'en démontrent au contraire l'antique existence (1): mais si vous vous rappelez qu'alors c'était avec les bras de leurs légions que les Romains exécutaient les grands travaux d'utilité publique, peut-être ne serez-vous pas éloignés d'admettre avec moi que le legs de Secundus put suffire à l'une et à l'autre dépense.

Il est impossible aujourd'hui de vous montrer l'endroit même où le monument de Secundus versait le tribut de ses eaux; mais du moins tou-

---

(1) Il ne nous reste, comme on sait, de l'une des deux inscriptions que le commencement de ces trois lignes : C. IVL. SEC...... AQUAS...... TESTAMEN......; mais le caractère, le cadre, la nature de la pierre, sont les mêmes sur un plus petit module. La table a de hauteur 0m,65, de longueur 0m,85, d'épaisseur 0m,15. On est porté à croire que les deux inscriptions décoraient les deux grandes faces opposées d'un monument quadrilatère.

tés les présomptions se réunissent pour nous convaincre que cet endroit dut être très-voisin du lieu même où l'inscription a été trouvée. En effet, de tous les monumens retirés des fondations de l'antique enceinte, sous le lycée, sous le jardin de M. Faget, sous la maison en face, au coin des rües du Jardin et de la Petite-Intendance, enfin sous l'hôtel même de l'Intendance, nous pouvons conclure qu'on n'employa sur cette ligne, à la construction du vieux mur que des matériaux qui se trouvaient, pour ainsi dire, sous la main. Ce sont des autels funèbres, des tombeaux, des épitaphes, peu de débris d'édifices, quelques statues, et une inscription votive à la déité tutélaire de la ville (1). Or, le cimetière romain du Campaure, et les piliers de Tutelle, touchaient à la ligne murale indiquée. Ajoutez que le poids de l'inscription, et la réunion sur le même point des deux pierres qui la portent, ne se prêtent pas à l'idée d'un long transport; que l'ancien fragment d'une inscription semblable fut trouvé à quelques pas de là; enfin, que le nivellement de ce que nous connaissons des antiques aquéducs de Bordeaux nous prouve qu'ils pouvaient conduire leurs eaux jusqu'au pied des *Piliers de Tutelle* (2).

---

(1) *Voy*. nos dissertations de 1827, 1829 et 1831.

(2) *Voy*. à la fin une note sur les aquéducs explorés en 1825.

Avant de passer aux inscriptions funéraires avec lesquelles était enfouie l'inscription de Julius Secundus, je m'arrêterai un instant à une autre inscription très-remarquable aussi, découverte plus récemment dans les fondations de l'ancienne tour de Gassies, sur la ligne orientale de l'enceinte. C'est un petit hôtel quadrilatère, dont le couronnement est tout dégradé; mais l'inscription, répétée dans les mêmes termes sur les deux grandes faces du monument, est bien conservée. La lettre en est belle, et les mots séparés avec soin par un petit trait de droite à gauche. La pierre, qui est un calcaire de la Charente-Inférieure a 0,60 de haut; 0,23 d'épaisseur, et 0,35 de largeur. La lettre de la première ligne a 0,12 de haut; celle des autres lignes est d'un tiers plus petite. La forme des caractères nous paraît appartenir aux premiers temps. Le monument dut être isolé, comme tous les autels antiques.

Je la lis ainsi : JOVI. AUGUSTO. ARULA. DONAVIT. SANCTUS. SACERDOS. (ou *sacro suscepto.*) MARTIALIS CUM. TEMPLO. ET. OSTIO. CONSECRAVIT. (*V.* le n.° 26.)

L'interprétation de cette inscription, en apparence fort simple, ne me paraît pas cependant sans difficultés. *Arula* est-il un nom propre, ou bien est-ce un diminutif d'*ara*, mot peu usité dans les inscriptions, mais que l'on croit synonyme de *foculus*, et désignant comme lui un petit autel destiné à brûler des parfums? Dans

le premier cas, la pieuse Arula aurait offert à Jupiter ce petit autel; le prêtre Martialis l'aurait consacré en même temps que le temple et à sa porte (1), place où sur les médailles et les monumens, on voit souvent les autels. Dans l'autre hypothèse, l'offrande et la consécration appartiendraient au prêtre Martialis; mais alors *arula* serait à l'ablatif, et il faudrait ou sous-entendre un mot, ou donner une autre interprétation aux deux initiales qui précèdent le nom du prêtre, ou mieux encore admettre l'oubli d'un M à la fin du mot *arula*, oubli dont toutes les époques nous offrent des exemples. Si je reste indécis entre ces différentes hypothèses, Messieurs, c'est que j'aime mieux vous soumettre mes doutes que de vous donner pour infaillibles des interprétations nécessairement toujours conjecturales.

On a souvent parlé d'un temple de Jupiter érigé à Bordeaux, on en a même indiqué la place dans le voisinage de la porte Dijeaux; mais il ne nous reste rien des monumens qui ont pu accréditer cette opinion. La statue du Dieu, ainsi que les deux inscriptions citées par Delurbe, et que Zin-

(1) *Mensa arulæque, ut in Papiriano jure relatum est, eodem die quo ædes ipsa, dedicari solebant.* (Macrob. 3 *sat.*, cap. 11; Servius 8 *Æn.*; Gutherius, *de vet. jur. pontif.* pag. 272, liv. 3, cap. 5.)

zerling dit avoir vues dans les jardins du conseiller Rémond, ont disparu (1). Espérons que ce nouveau monument votif, déposé maintenant au Musée de la ville, n'aura pas le même sort. S'il ne nous prouve pas que Jupiter ait eu un grand temple public à Bordeaux, car le mot de *templum* s'entend quelquefois d'un oratoire privé, d'un *ædiculum*, il nous atteste du moins que ce Dieu eut des adorateurs dans la capitale des Bituriges.

---

(1) Voici la traduction du passage de Zinzerling :
« Sortons de l'hôtel de ville de Bordeaux, et parcourons » les jardins du savant Rémond, lieu chéri des Muses. » Ce qui surtout mérite d'y être remarqué c'est une sta- » tue de Jupiter, tenant la foudre dans sa main gauche : » à côté du Dieu se voyait jadis un aigle, mais il est brisé » maintenant ; à peine peut-on le reconnaître à ses serres. » Au monument est jointe cette inscription : DEO INVICT. » O. M., trouvée dans une cour près la porte Dijeaux ; » nouvelle preuve que le temple de Jupiter était, comme » nous l'avons déjà dit, voisin de cette porte. » (*Jodoci Sinceri Itinerarium : Appendix*, *pag.* 38, *édit.* 1596).

L'autre inscription, rapportée par le même auteur, est ainsi conçue : ANTONIUS. EX. VOTO. FECIT. AC. JOVI. O. M. D. D.

Zinzerling ne plaçait point le temple de Jupiter dans la ville, mais hors des murs, au mont Judaïc, à l'endroit même où furent trouvées, en 1591, plusieurs antiquités. Pour arriver à cet endroit, on passait sous la porte Dijeaux. Je le remarque, sans adopter l'étymologie de porte Dijeaux (*porta Jovis*). Ce mot *Dijeaux* veut encore dire, en patois du pays, *des Juifs*. Or, au 16.me siècle les Juifs logeaient au mont Judaïc et rue Pont-Long.

Je passe aux inscriptions funéraires. Je vais les mettre sous vos yeux, en suivant l'ordre dans lequel elles ont été découvertes. J'éviterai toute répétition inutile; mais je dois vous dire que le faire, le style et la lettre de ces nouveaux monumens n'infirment en rien l'opinion que j'ai précédemment émise devant vous sur l'âge de ces antiquités, et sur la date approximative de leur enfouissement dans le mur d'enceinte.

N.° 1.er

Ce petit cippe a perdu son couronnement, et l'on ne voit que le pied de la dédicace ordinaire. (D.M.) Son inscription ne porte que les titres et le nom du mort, sans points de séparation après les abréviations. Je lis CLARO. PROFESSORI. APOLLONIO. Au-dessous de cette ligne, susceptible d'être interprétée de plusieurs manières, on voit en demi-relief le portrait d'un homme d'environ 50 ans, vêtu de la toge, cheveux bouclés, barbe courte. De la gauche il tient un livre ou des tablettes, et de la droite les plis de sa toge. Placé sous une niche à plein cintre, ce buste est d'un assez bon travail (1).

N.° 2.

Autre cippe sans couronnement: il ne reste de

(1) Long-temps avant Ausone, Bordeaux avait eu des professeurs distingués.

l'inscription que le dernier mot abrégé POS. (*posuit* ou *posuerunt.*) C'était un monument de famille, à en juger par les trois portraits qui occupent la niche carrée au-dessus de laquelle se trouvait l'épitaphe. Il y a beaucoup d'analogie pour le faire et les costumes, entre ce monument et celui du N.° 34, de la dissertation que j'ai eu l'honneur de vous lire le 1.er Mars 1827.

N.° 3.

Cippe cylindrique surmonté d'une coupe. Il est décoré d'un portrait de femme coiffée d'un diadême en cheveux, parée de boucles d'oreilles, et vêtue d'une tunique; on lit au-dessous : CLAUDIUS BASSINUS CONJUGI : Nous saurions probablement le nom de cette femme ; si le temps eût respecté une ligne dont il reste encore quelques vestiges au-dessus de la niche qui renferma le portrait. Le travail et la lettre sont bien.

N.° 4.

Cette autre épitaphe est celle d'un jeune homme mort à l'âge de 25 ans 11 mois; son père Julius Saturninus lui érigea ce monument. La lettre en est belle et régulière, mais le défaut d'espace nécessita des liaisons de caractères, qui ne présentent d'ailleurs aucune obscurité. Je lis : DIIS MANIBUS. JULIO. SATURIONI. DEFUNCTO. ANNIS XXV ; MENSIBUS. XI. JULIUS. SATURNINUS. POSUIT. Il ne peut y

avoir de doute que sur le prénom de Saturninus, les deux lettres qui me paraissent l'indiquer sont peut-être numériques : Alors le jeune homme aurait vécu quatre jours de plus. Le monument est en bon état. C'est un petit autel funèbre surmonté d'une coupe entre deux rouleaux. L'ascia est gravé sur la face latérale gauche.

N.° 5.

Le cippe qui porte ce N.° est aussi surmonté d'une coupe. Sa forme était élégante, mais il s'est trouvé brisé; le nom de l'épouse manque, et le reste mal gravé, mal aligné se lit difficilement. Je crois cependant pouvoir donner comme exacte la copie suivante : DIIS. MANIBUS. SATURNINI.... ATI. JUL....... UXOR. LOCUCUM. DONAVIT. CIVIS. BOIAS. ANN. XXX.M.I Le mot *locucum*, corruption de *loculum* indiquait tantôt un cercueil, tantôt l'endroit même où l'on avait déposé les restes ou les cendres du mort. La seule remarque un peu importante que nous ayons à faire sur ce débris, s'applique au mot *boias* (vieux génitif de *boia* (1), ou corruption du mot *boius*.) Au souvenir des *Boii picœi*, mentionnés par l'ami d'Ausone (2),

---

(1) *Voy.* la nouvelle méthode latine de Port-Royal.

(2) *Voy.* Pontii Paulini ad Ausonium epistolam. (Ausonii comm.)

on serait tenté de voir ici l'indication de l'ancien chef-lieu que la petite ville de La Teste a remplacé ; mais il existait un autre *Boia*, d'autres *Boii*, du côté de Bourges dans ce pays des Avaribs (1) ; et quand l'amour du voisinage nous ferait pencher pour La Teste, le respect pour la vérité nous retiendrait dans le doute. Sur le petit bandeau ménagé entre le dé et le fronton, était gravée une ligne maintenant effacée. L'ascia est gravé sur la face latérale, à droite.

N.° 6.

Ce monument appartient aussi à la famille Saturnina ; la lettre en est très-belle, les mots sont soigneusement séparés les uns des autres par un point. Cette double considération nous porte à lire ainsi l'inscription : DIIS. MANIBUS. SATURNINA. POLITIMI. CONTUBERNALIS. EI. POSUIT. Autrement nous lirions : D. M. SATURNINA. POLITIMI. CONJUX ET UBERNAL. EI. POSUERUNT. En voyant le soin qu'on prit d'éviter toute obscurité, il est plus naturel de supposer que le graveur aura par erreur doublé le T de *contubernalis* (1). Ce monument n'a souffert qu'une légère dégradation au pied, le

(1) Voy. *Cæsaris commentaria.*

(2) *Contubernalis* s'entend tantôt d'un esclave, tantôt d'individus habitant sous le même toît, tantôt même de gens mariés.

fronton est décoré de deux étoiles. Le trou carré qui coupe en deux la dernière ligne fut destiné à recevoir quelque offrande, quelque souvenir.

N.° 7.

Nous lisons ainsi l'épitaphe de ce vieil affranchi : DIIS. MANIBUS. ET. MEMORIÆ. PUBLII. MAIONIS. LIBERTI. DEFUNCTI. ANNIS. LXV. PII. OFFICII MINISTER. GENER. EJUS. (*posuit*). Si l'on veut que *Minister* soit un nom propre, nous lirions : POSUIT. MINISTER. GENER EJUS. Le fronton du cippe est décoré d'une pomme de pin, et la face latérale droite, de l'ascia.

N.° 8.

Sur un petit cippe en pierre de Bourg, à moitié dévoré par le temps, une inscription, autrefois peinte en rouge, laisse encore entrevoir cette épitaphe : SAMONI. DEFUNCTO. ANN. XV. ET. M. GRACILIS. DOMINA. POSUIT., monument consacré, par Gracilis, à la mémoire de son jeune esclave.

N.° 9.

Cette autre épitaphe est gravée sur un cippe privé de son couronnement : SECUNDINA. DEFUNCTA. ANNIS. XXXIV. P. ARTROA. PONENDUM. CURAVIT.

N.° 10.

Tête de cippe qui ne porte que la dédicace D. M. et le nom d'AVENTUS.

N.° 11.

L'épitaphe encadrée où nous lisons : MEMORIA. LAGULUDI. SILVINI. DEFUNCTI. ANNIS. IX. PONENDUM. CURAVIT, fut surmontée d'un fronton dont il ne reste que la dédicace ordinaire D. M. Peut-être portait-il aussi le nom de la personne qui avait érigé ce souvenir. La seconde L de lagulud est figurée comme un lambda.

N.° 12.

Le cippe inscrit sous ce N.° n'offre de remarquable que sa mauvaise exécution. On croit y lire : DIIS MANIBUS JULIÆ URII UXORIS.

N.° 13.

L'inscription suivante ne contient que des noms : NAMMIA. SULLIA. LIVIA. LUCAUNA. LIVII. VINDOCIANI. LIVIUS. LUCAUNUS. POSUIT. Nous la regardons pourtant comme une épitaphe. Le couronnement seul, qui probablement portait d'autres mots, et peut-être quelques portraits, expliquerait l'énigme ; mais il manque. La lettre traitée avec soin, un cadre élégant et simple, et les dimensions de la pierre, annoncent un monument soigné.

N.° 14.

Très-belle inscription où nous trouvons un nom souvent répété sur nos monumens : DIIS.

MANIBUS. CINTUGNATUS. DEFUNCTUS. (*est*) ANNIS XXX. Les noms de *Cintugnat* et de *Cintugen* si fréquens dans nos épitaphes bituriges, indiqueraient-ils deux branches d'une même famille, dont quelque CINTO aurait été la souche commune?

N.° 15.

Dans le sujet bizarre qui décore ce petit monument, le sculpteur a représenté un enfant vêtu d'une robe à longs plis, entre les mains duquel se débat vivement un chat : la queue de l'animal est tombante, un coq s'en est emparé avec son bec et la tire avec force; il y a de l'action et de la vérité dans les mouvemens des deux animaux. L'artiste prêtait-il à ce groupe un sens allégorique, ou voulut-il seulement représenter un badinage d'enfant? On n'exigera pas sans doute que je m'arrête à résoudre pareilles questions. Une inscription était gravée en tête, de chaque côté de la niche occupée par le sujet; mais il n'en reste que la moitié ainsi conçue : DIIS. MANIBUS. LÆTUS. PATER.

N.° 16.

Le monument qui nous fournit l'épitaphe que nous allons transcrire, diffère de tous ceux dont nous avons parlé. C'est un massif en forme de tombe, long de $1^{m},24$, haut de 0,60, large de 0,58; l'épitaphe est gravée sur la face antérieure en assez beaux caractères, mais tous les E

sont figurés comme l'*Eta* grec. Cette particularité et la forme du monument lui-même nous font présumer qu'il appartient au 3.me siècle, qu'il est postérieur aux cippes décrits, et qu'il fut placé sur le corps de la jeune personne nommée dans l'inscription suivante : DIIS. MANIBUS. SEVERA. SEVERI. FILIA. DEFUNCTA (*est*) ANNORUM. XVIII. SEVERUS. PATER. IARDARI : (*posuit*).

N.° 17.

L'épitaphe inscrite sous le n.° 17 est ainsi conçue : (DIIS. MANIBUS). ET MEMORIÆ. HEUPLI. DEFUNCTI. ANNIS. XXX. NATIONE GRÆCO. CURAVERUNT. PONENDUM. DUO. GRÆCI. CUM. GEMITU. Deux I gravés sous le premier G des abréviations de la dernière ligne, nous ont conduits à regarder ce monument comme ayant été érigé par deux Grecs à un de leurs compatriotes, dont le nom aura été latinisé. Déjà plusieurs autres inscriptions ont dû nous avertir qu'à l'époque romaine plusieurs Grecs étaient établis à Bordeaux.

N.° 18.

Nous retrouvons ici des noms bituriges déjà connus par d'autres inscriptions que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie. DIIS. MANIBUS. AVETÆ. NANTI (*filiæ*) MARITUS. DEFUNCTUS. (*est.*) ANNIS. LXXV. JULIA. DIVIXTA. MATER. PONENDUM. OPTIMO. (*filio*) CURAVIT. Des trois abréviations qui ter-

minent l'inscription, l'o que j'interprète par OPTIMO peut l'être par OBITO (*mortuo*). (1) Le cippe qui porte cette inscription fut creusé en dessous pour recouvrir une urne.

N.° 19.

Au-dessus d'une niche carrée où se voit le portrait d'un jeune homme élégamment drapé, et tenant de la droite un livre fermé; on lit sur le fronton du cippe : DIIS. MANIBUS. MARTINI. SIVE. SEVERI. CRESCNS. (*sive cresons ou crescens*) FLAVINI. SERVUS. FRATRI. (*posuit*). Ce monument de la tendresse d'un frère, est d'une exécution qui rappelle le ciseau d'*Amabilis* (2). Comme sur les autres cippes de ce sculpteur, la lettre est grêle et peu soignée. Il paraît que le mort était connu sous deux noms, *Martinus* et *Severus*.

N.° 20.

Le dé d'un cippe privé de son couronnement nous fournit l'inscription suivante, gravée en très-beaux caractères, mais sans points de séparation entre les mots. (D. M.) ET MEMORIÆ. BASILÆ. UXORI. MERENTISSIMÆ. ANNOS. LI. ET. DECEM. DIES. LAUDATA. VIXIT. Nous hasardons cette interprétation sans oser la garantir; elle est du moins la plus naturelle de

(1) Le recueil de Grutter en fournit plusieurs exemples.

(2) *Voyez* nos précédentes dissertations.

toutes celles qui se sont présentées à nous. Nous avons remarqué la beauté du caractère; mais la multiplicité des lettres doubles et l'intercalation de petites majuscules entre de plus grandes, double bizarrerie qu'on aurait pu éviter, nous paraissent d'un mauvais goût.

N.° 21.

Le cippe dont nous allons donner l'inscription a été partagé en deux dans l'extraction; mais les deux parties se raccordent parfaitement, et j'y lis, en assez beaux caractères : CINTUGEN.... SOLIMARI. FILIÆ. DEFUNCTÆ. ANNIS XXXI. CENTO. MARITUS. DE. SUO. DEDIT. Les fleurons gravés sur le fronton et à la fin de quelques lignes, se voient sur plusieurs monumens du 3.me siècle.

N.° 22.

Ce fragment n'est pas sans intérêt; il nous rappelle le nom d'un potier biturige, et dissipe nos doutes sur la manière dont il doit être lu. Vous vous rappelez peut-être cette marque de fabrique où l'on pouvait, disais-je, également lire ou *Cresimi* ou *Gresimi*. On doit maintenant préférer la première interprétation. Je lis sur ce fragment : DEFUN.... ANNORUM XX. CRESCENTINUS. CRESIME. MARITUS. PONDUM (pour *ponendum*) CURAVIT.

N.° 23.

Il serait possible, je crois, de restituer ainsi

cette inscription mutilée : PATERNI. *hoc. monumentum. tegit.* SOROREM. ET. PATREM. ET. FRATREM, *frater vixit annis...... mensibus* VI ; PATERNA. ANNIS. XXI. DESIDERIO. *filii erepti* AMORI. EJUS. AD. EUM PRO *volavit pater, ætatis* ANNO. LV. MATER. EORUM, IN *felix rapiar* AD. EOS. VELOCISSI*me*. DIVIXta. MONUMENTI. ARAM. LUGENS. POSUIT. VOTO. SOLUTO. ANNO PRIMO.

Je hasarde cette interprétation, sans me dissimuler qu'on peut en admettre d'autres. Quoi qu'il en soit, le monument funéraire auquel appartient l'inscription, était un autel de forme ronde; on l'applatit de deux côtés pour l'employer aux fondations. L'*ascia* est gravé à droite de l'inscription.

Avec les épitaphes dont je viens de vous entretenir, il s'est rencontré d'autres cippes qu'on n'a pu extraire qu'en débris, plusieurs pierres creusées pour recevoir des urnes, et deux bas-reliefs. L'un de ces deux bas-reliefs appartint à un tombeau. Il représente un très-jeune homme vêtu d'une tunique qui descend un peu au-dessous du genou; une lacerne encore plus courte recouvre la tunique, et les deux vêtemens sont retenus par une ceinture; les manches ne passent pas le coude. Ce personnage s'appuie de la gauche sur un cercle; il tient de la droite un instrument mutilé, dont la trace semble indiquer un *ascia*. La pierre a près d'un mètre de haut; à la trace des attaches on reconnaît qu'elle était debout.

Le travail est assez bien, malheureusement la tête manque. L'autre bas-relief est d'une belle exécution : il fit partie du timpan d'une grande arcade, et représente la jambe gauche d'un pâtre assis devant un cippe que surmonte un vase en globe et à côtes. La jambe est nue, mais la cuisse est recouverte d'un vêtement serré, que quelques touffes de poil annoncent devoir être de peau. Cette particularité et une espèce de houlette ou de bâton qui s'appuie sur le cippe, me portent à voir dans le personnage un pâtre ou un berger. Sa taille est un peu plus forte que nature.

En terminant la lecture de ces documens, permettez-moi, Messieurs, de signaler à la reconnaissance de l'Académie MM. Janet et Faget. Vous devez au premier la conservation du petit autel de Jupiter; l'autre n'a négligé ni soins ni dépenses pour faire respecter les antiquités dont je viens de vous entretenir. Déjà le musée de Bordeaux lui devait d'autres monumens. En décernant à ces Messieurs une des médailles dont vous aimez à honorer les hommes utiles et amis de leur pays, vous prouverez encore une fois combien vous attachez de prix à la conservation des monumens de votre patrie.

Souvenez-vous, Messieurs, que depuis que vous honorez plus particulièrement le genre de services que je recommande à votre bienveillance, vous avez sauvé de la destruction plus de 80 ins-

criptions, parmi lesquelles il en est d'un grand intérêt pour l'histoire de votre patrie.

NOTE SUR LES ANTIQUES AQUÉDUCS

DE BORDEAUX.

Vinet est le premier qui, dans ses commentaires sur Ausone, ait parlé des aquéducs construits par les Romains pour amener des eaux dans l'ancienne capitale des Bituriges-Vivisques (1). En 1820, aidé des indications de cet auteur, je cherchai les traces de ces antiques travaux. Je reconnus d'abord, dans la raze de Bègles et dans la plaine entre Villenave et Sarcignan, plusieurs bornes en béton, qui me parurent avoir appartenu primitivement à un mur d'aquéduc. Bientôt cette conjecture fut justifiée par quelques portions d'aquéduc encore en place, que je trouvai les unes près du château de Salles, les autres sur le chemin de Léognan, à côté du moulin de Vayres. Leur béton et l'épaisseur de leurs murs étaient identiques avec le béton et l'épaisseur des bornes que je viens d'indiquer (2). En 1825, une autre portion d'aquéduc en place fut reconnue par M. Billaudel, aujourd'hui ingénieur en chef du département. C'est près du moulin d'Ars, à six pieds de profondeur, et dans une sablière appartenant à M. Cazenave, qu'eut lieu cette dernière

(1) *Voy.* Ausonii Burdigalensis opera, Eliæ Vinetæ commentariis illustrata. (in-4.° Burdig. 1590. 210. B. et G.)

(2) *Voy.* La Ruche d'Aquitaine, tome 2, et le Musée d'Aquitaine, tome 3.

découverte (1). Elle donna lieu à des recherches qui nous ont fourni, sur les antiques aquéducs de Bordeaux, des documens positifs, que nous aurions vainement demandés à quelques points isolés, reconnus de loin en loin sur une ligne qui était encore inconnue.

L'Académie royale de Bordeaux prévenue de la découverte de M. Billaudel, chargea MM. Blanc-Dutrouilh, Billaudel, Durand, Lartigue et moi, de donner suite à cette découverte; je fus chargé du rapport.

Il résulta des reconnaissances, des nivellemens et des différentes observations de la commission:

1.° Qu'une ligne d'aquéduc, partant de Vayres, suivait au nord-est la rive gauche du ruisseau de *l'Eau-Blanche*, coupait la grande route de Toulouse un peu au dessus du pont de Langon, entrait dans les bois de M.me Basquiat, et de là, faisant un coude au nord, gagnait Sarcignan, traversait le ruisseau de *l'Eau-Bourde*, passait au-dessous du moulin de *Bardenac*, coupait encore la grande route de Toulouse; à quelques mètres au-dessous du pont de la Maye, longeait la rive gauche de *l'Eau-Bourde* se dirigeant vers la sablière de M. Cazenave, et de là vers Bordeaux.

2.° Qu'une autre ligne d'aquéduc, dont on ne put retrouver qu'environ soixante toises, courait dans l'ouest de Sarcignan. La différence des niveaux et de la fabrique ne permettent pas de regarder cette seconde ligne comme un embranchement de la première. Était-ce un second aquéduc? ne serait-ce pas plutôt une fausse route, un mauvais tracé abandonné quand on eut reconnu l'erreur? j'ai vu à Périgueux, une erreur de ce

---

(1) *Voy.* Le Recueil annuel de l'Académie de Bordeaux, année 1826, page 125.

genre et qui dut coûter beaucoup plus cher, puisqu'on s'égara pendant plusieurs toises, au milieu d'un rocher très-dur (1). Quoi qu'il en soit, voici les niveaux relevés sur ces deux lignes.

1.re Ligne.	A Vayres au fond de l'aquéduc.	14 90	au-dessus des basses eaux de la Garonne.
	Dans les bois de M.e Basquiat.	14 75	
	A Sarcignan, au sommet du mur qui portait l'aquéduc (2)...	13 34	
	A Madère au fond de l'aquéduc..................................	14 73	
	Au-dessus du moulin de Bardenac au fond de l'aquéduc (3).	14 79	
	Au pont de la Maye (4).........	14 50	
	A la sablière de M. Cazenave.	14 56	

(1) Il s'agit de l'aquéduc qui longeait la route de Sarlat entre la fontaine du *Lieu-Dieu* et le *petit Change*. J'ai vu encore la même erreur dans le petit aquéduc romain de Carsac, arrondissement de Sarlat.

(2) Ces deux lignes de niveau présentent des anomalies faciles à expliquer.

Il est un fait que les observations de la commission nommée par l'Académie constatèrent, c'est que depuis la construction de l'aquéduc, le sol a subi des secousses, des mouvemens violens, qui, sur différens points, ont occasioné des dérangemens de niveau, quelquefois même, comme dans les bois de M.me Basquiat, la rupture de toute la masse: là il se trouve entre les deux parties séparées une différence de niveau de deux à trois centimètres. Dans un autre endroit, près du hameau du Bruscat, l'aquéduc soulevé offrait, presqu'au même point, deux pentes contraires. Ailleurs c'était une pente latérale: quant au niveau pris sur le mur qui portait l'aquéduc à Sarcignan, on doit remarquer que l'aquéduc et partie du mur de soutenement sont détruits.

(3) Ici le niveau est de 5 centimètres trop élevé, mais cette différence était rachetée par la pente générale.

(4) Cet autre niveau semble au contraire trop bas, mais l'aquéduc fut coupé quand on ouvrit la grande route, et rien d'éton-

2.me LIGNE.	Sur un fragment de mur romain	15 50
	2.e point au fond de l'aquéduc.	16 50
	3.e Idem	16 63
	4.e Idem	16 58
	5.e Idem (1)	16 46

nant que la portion établie sur le talus ait cédé avec le sol mobile qui la supporte.

(1). Sur une ligne aussi courte la commission multiplia les niveaux pour mieux constater sa hauteur et ses anomalies.

(*Voyez*, pour les détails de construction et autres, le rapport inséré dans le recueil annuel de l'Académie de 1829.)

NOTA. Cette dissertation était déjà à l'impression, lorsque M. Coudert qui ne néglige aucune occasion de recueillir les faits qu'il croit propres à mieux faire connaître les antiquités de Bordeaux, me prévint que, dans la maison qu'il achevait de bâtir rue Porte-Dijeaux, on venait de découvrir, en fouillant les caves, une mosaïque, et un aquéduc. Je me rendis sur les lieux. L'aquéduc est en béton et en ciment comme ceux dont je viens de parler; les proportions de son canal sont à peu près les mêmes, 0,36 sur 0,50; son antiquité n'est pas douteuse, puisqu'il passe sous une mosaïque romaine; enfin l'endroit ou il a été reconnu touche presque à l'antique enceinte, et se trouve très-près du point d'où l'inscription n.° 24 a été retirée. Si je ne puis conclure de ces faits, que les présomptions émises plus haut, en discutant l'inscription du préteur Secundus, doivent être admises, du moins elles en paraîtront moins hasardées.

La mosaïque, établie à deux pieds au-dessus de l'aquéduc, représente un pavé en écailles; il a pour bordure un double ruban roulé entre deux plates-bandes. Les couleurs employées sont le blanc, le noir, le rouge, le jaune et le bleu.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LA TOPOGRAPHIE DE BARÈGES-LES-BAINS

ET DE SES ENVIRONS,

SUR LES CAUSES DE DESTRUCTION DES MONTAGNES, LES MOYENS DE LES COMBATTRE, ET LES TRAVAUX A EXÉCUTER POUR LA CONSERVATION DE BARÈGES ET DE SON HÔPITAL MILITAIRE;

PAR M. LERMIER,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, MEMBRE DES ACADÉMIES DES SCIENCES DE TOULOUSE, BORDEAUX, TURIN, ETC., COMMISSAIRE EN CHEF DES POUDRES ET SALPÊTRES.

LA ville de Barèges, située dans les hautes Pyrénées, est bâtie dans la vallée de Bastan; cette vallée, à peu près dirigée de l'est à l'ouest et parallèlement à la chaîne des Pyrénées, commence à la montagne du Tour-Malet et finit à la vallée de Luz, sur une longueur d'environ trois lieues de poste. Le gave, ou torrent appelé *Bastan*, qui coule dans cette vallée, et qui lui

a donné son nom, reçoit au-dessus de Barèges les eaux qui s'échappent du lac Doucet, situé au pied du pic du midi de Bagnères-de-Bigorre, celles qui se rassemblent dans l'entonnoir ou cirque du Tour-Malet, auxquelles viennent successivement se joindre, sur la droite, les eaux fournies par les ravins qui se précipitent de la chaîne continue de montagnes longeant la vallée de Bastan, et sur la gauche celles des torrens de Lientz et d'Escoubons.

Le Bastan, lorsqu'il passe à Barèges, résulte donc de la réunion des torrens et ravins dont nous venons de parler; ils prennent tous naissance dans des montagnes entièrement déboisées et la plupart dépouillées de terre végétale, surtout vers les parties supérieures; leurs flancs sont jonchés de rochers éboulés; les plus gros blocs tapissent le fond des vallées, tandis que les sommités des pics, sont hérissées de roches primitives dans le plus grand état de délabrement et de décomposition.

C'est sous cet aspect de destruction que se présentent particulièrement les pics qui environnent le lac Doucet, l'entonnoir du Tour-Malet, les vallées d'Escoubons et de Lientz; les lacs de même nom, situés à l'origine de ces vallées et ceux supérieurs qui reposent sur les flancs désolés de Néouvielle. Ces divers ravins et torrens charrient, dans le Bastan, des débris de toutes grosseurs

depuis le simple gravier jusqu'à ces énormes masses de granit que des eaux impétueuses parviennent quelquefois à mettre en mouvement avec un bruit épouvantable et une force à laquelle rien ne peut résister. De là les ravages affreux du Bastan, il déracine les arbres et les rochers, emporte les prairies et la belle route qui le longe, et a plusieurs fois menacé Barèges et Luz d'une destruction totale.

L'état de désolation des diverses surfaces qui déversent leurs eaux dans la vallée de Bastan n'a pas toujours été tel qu'on le voit aujourd'hui. En étudiant avec soin la nature des terrains qui forment cette vallée, on reconnaît qu'ils sont composés d'un mélange confus de sable, de terre végétale fort mobile, de cailloux, de blocs de roches primitives ou de formation secondaire, roulés par les eaux, il y a sans doute de longues années. Ce terrain, évidemment de transport, forme sur la rive droite du gave les plateaux cultivés qui dominent Barèges. Il existe encore quelques parcelles de plateaux semblables sur l'autre rive, notamment le lieu appelé l'*Héritage à Colas*, au-dessous de Barèges. La correspondance des pentes et la nature identique des matériaux qui composent ces plateaux ne permet guère de douter que leur surface actuelle, quoique élevée de plusieurs centaines de pieds au-dessus du lit du gave, ne formât autrefois le fond de la vallée.

Ce terrain de transport dont nous venons de parler se relève encore plus haut le long des flancs des montagnes qui finissent cependant par laisser apercevoir, sous des pentes impropres à la culture, leurs roches primitives, comme une ceinture assez exactement parallèle à l'inclinaison longitudinale de la vallée.

Quelles qu'aient été autrefois les causes inconnues de semblables alluvions, il paraît certain que le gave actuel ayant commencé à couler sur un sol mobile et peu résistant, l'aura attaqué avec facilité, et à mesure qu'il creusait son lit, il a dû déterminer sur les rives des éboulemens qui par suite de la mobilité des terres et de leur nature, ont affecté une inclinaison de 40 à 60 degrés qu'on remarque encore aujourd'hui ; parvenu à une certaine profondeur, des sources minérales, recouvertes auparavant de plusieurs centaines de pieds de terrain de transport, vinrent à surgir au niveau du gave au pied du pic d'Eyré : leurs vertus merveilleuses ayant été plus tard reconnues, Barèges fut fondé, disputant successivement au torrent, sur la rive gauche, quelques pieds du terrain de son lit, au fond de l'espèce de tranchée qu'il était parvenu à faire avec les siècles dans le terrain de transport dont nous avons parlé.

En même temps que le Bastan creusait son lit dans le sens de la longueur de la vallée, celles

d'Escoubons et de Lientz peut-être aussi recouvertes alors d'une couche plus ou moins épaisse de terrain de transport, d'ailleurs très-étroites et offrant une pente rapide, ont dû être dépouillées de bonne heure, par l'action des eaux, de ce terrain de transport peu consistant, et offrir depuis long-temps l'aspect affreux qu'elles présentent aujourd'hui, tandis que leurs torrens, à leurs embouchures dans la vallée de Bastan, entraînèrent une portion du terrain de transport de cette vallée. Les plateaux de la gauche du gave, d'ailleurs moins étendus que ceux de l'autre rive, furent ainsi séparés en compartimens, leurs formes s'arrondirent par l'effet des causes actives que recèlent les montagnes, jointes aux travaux des hommes; de sorte qu'ils offrent aujourd'hui l'aspect de mamelons plus ou moins élevés, tandis que les plateaux opposés sont encore assez étendus. Ici une disposition différente des montagnes formant une seule chaîne continue et parallèle au cours du Bastan dut amener d'autres résultats; quelques inégalités vers les parties supérieures des pics primitifs se combinant avec les mouvemens des diverses surfaces des flancs de cette chaîne, donnèrent naissance à des ravins plus ou moins considérables; leurs eaux se frayèrent, dans le terrain des plateaux, un lit qui devint de plus en plus profond, à mesure que le Bastan, dans lequel elles viennent se rendre,

creusait le sien. Actuellement ces ravins latéraux et perpendiculaires au cours du gave sont extrêmement profonds et rapides ; ils coupent en plusieurs compartimens les plateaux qui dominent Barèges ; nous ne pensons pas qu'ils aient encore atteint, non plus que le gave, le terrain primitif ; ainsi leurs affouillemens dans le terrain de transport, ne paraissent pas devoir cesser encore.

Nous avons essayé de donner une idée générale des changemens survenus, avec les siècles, dans la configuration de la vallée de Bastan ; les causes toujours actives auxquelles ils sont dus agissent sur la vaste chaîne des Pyrénées, et modifiées par les pentes des diverses surfaces, par leur étendue et par la longueur des vallées, elles donnent naissance au plus petit ravin comme au gave le plus impétueux qui en deviennent des conséquences nécessaires.

Nous avons dit : que le Bastan, en déchirant profondément le terrain de transport du fond de la vallée, s'était creusé un lit maintenant à plusieurs centaines de pieds au-dessous des plateaux ; les surfaces latérales de cette tranchée affectent des pentes plus ou moins rapides, selon la nature des terres qui, dans les endroits où elles ne sont point fixées par la végétation, ou travaillées par la main des hommes, prennent une inclinaison relative à leur ténacité. Ainsi, sur ces pentes

rapides, bases actuelles des plateaux, on trouve de petites prairies, quelques parcelles cultivées en céréales, enfin des éboulemens que la chèvre seule peut parcourir. C'est dans le fond de ce déchirement qu'est située la ville de Barèges, si on peut lui donner ce nom. Elle est composée d'une seule rue longeant le gave, sur une longueur d'environ 500 mètres; l'établissement des bains et les maisons situées du même côté sont adossés au pic d'Eyré; celles bâties sur l'autre ligne donnent sur le gave et occupent véritablement le fond naturel de son lit, elles s'avancent irrégulièrement vers le torrent qu'elles barrent plus ou moins; aussi à diverses époques, et récemment encore, plusieurs d'elles ont été affouillées et emportées en totalité ou en parties, ainsi que plusieurs cabanes, etc. Pour se défendre du gave, chaque propriétaire a construit quelques massifs ou éperons, etc., et autres ouvrages extrêmement grossiers et nullement coordonnés les uns aux autres, de sorte que loin de se soutenir mutuellement ils ne tendent souvent qu'à déplacer les dangers et à les augmenter, car ils forcent le Bastan à faire des affouillemens dans les terres mobiles et très-escarpées, bases des plateaux de la rive opposée: là se forment des anses qui le rejettent directement sur les maisons inférieures. C'est ainsi qu'en Septembre 1829, après avoir emporté antérieurement quelques

petits jardins dans le bas Barèges, le courant du torrent se dirigeait vers cette partie de la ville sous un angle de plus de 60 à 75 centigrades. De plus, lors des crues du gave, l'escarpement des bases des plateaux tend encore à rejeter sur la ville et partant dans leur lit naturel les eaux du torrent. Si l'on ajoute que les énormes blocs de rochers roulés par le Bastan et qui jonchent le fond de son lit rendent son cours très-variable, et peuvent concourir avec les eaux dont nous venons de parler à rejeter le torrent vers la ville, on doit s'étonner que Barèges n'ait pas éprouvé plus souvent d'affreux désastres lors des crues extraordinaires du Bastan. Ces crues proviennent, 1.° de la fonte des neiges, 2.° surtout des orages qui sont terribles dans les hautes montagnes, alors qu'elles sont déboisées et qu'elles offrent des pentes aussi roides que celles des pics et des vallées au-dessus de Barèges, 3.° des débordemens subits (mais heureusement très-rares) du lac Doucet.

Ce lac est situé au pied du pic du midi, et forme le fond d'un vaste entonnoir très-rapide. Il est gelé une grande partie de l'année, et sert de réceptacle à toutes les avalanches et autres débris des pentes escarpées qui le dominent. Les neiges s'y accumulent, soit directement, soit par l'effet des tourmentes, etc., de sorte que sa surface gelée peut se trouver reçouverte d'im-

menses matériaux. Au printemps cette glace commence à fondre, principalement vers le pourtour du lac, de sorte qu'il peut arriver telle circonstance, causée par de nouvelles avalanches par exemple, qui fasse enfoncer dans le lac, qui est fort profond, et la glace et tout ce qu'elle supporte. Alors il en résulte un déplacement d'eau subit et considérable qui précipite vers le Bastan des débris divers, des rochers énormes. Le Bastan devenu furieux, dévaste et renverse tout ce qui se trouve sur son passage. C'est dans une circonstance semblable que Barèges a failli être emporté en 1762; le torrent s'était déjà fait jour dans la partie supérieure de la ville et avait endommagé dix-sept maisons; il aurait affouillé la rue selon toute sa longueur, et tout détruit, sans les secours les plus prompts. Les autres lacs, situés du côté de Néouvielle, n'ont point encore, que nous sachions, offert de semblables causes de destruction. 1.° Sur la rive droite du gave et au-dessus du Courret-Doucet, on trouve successivement les ravins de Pietz de Transarreau, de Sourisse au-dessus de Barèges; puis ceux de Midau et de Midau-d'en-Bas; le premier débouche dans le gave vers la partie centrale de la ville et l'autre vers le bas. Enfin, à quelques centaines de toises en descendant et au-dessous, on trouve le ravin du Lys qui, après avoir creusé très-profondément dans le terrain mobile des pla-

teaux, s'est trouvé obstrué par la descente de plusieurs centaines de mètres carrés de ce terrain planté d'arbres. Cette masse a glissé d'une seule pièce dans le fond du ravin d'où, plus tard, elle sera emportée par les orages.

Nous essaierons, en parlant du ravin nommé le Réaulet, de décrire le travail qui s'exécute en général dans les ravins, quelle que soit leur grandeur, par l'action des pluies et des orages; ce sont en outre autant de chemins pour les avalanches.

A Barèges les montagnards distinguent deux espèces d'avalanches : l'une qu'ils nomment terrestre, parce qu'elle entraîne souvent des matières terreuses, des cailloux, et même des rochers qui s'agglomèrent avec les neiges, et forment des masses plus ou moins compactes. C'est surtout au printemps, lors des dégels et lorsque de fortes pluies imbibent les neiges, que cette espèce d'avalanche se forme. La pluie, le vent, l'action du dégel, la moindre cause, le bruit que font les voyageurs en marchant ou même en parlant, peuvent en général déterminer une avalanche: aussi chacun se tait aux endroits périlleux.

Lorsque, par une cause quelconque, une pelote de neige vient à se détacher du sommet d'un pic ou de tout autre point élevé, il peut arriver qu'en roulant elle serve de noyau à la formation d'une masse neigeuse, qui deviendra d'autant plus grosse qu'elle part de plus haut :

d'abord son poids, peu considérable, presse faiblement la surface de la neige qui s'agglomère par couches peu épaisses; mais bientôt ce poids augmente avec une rapidité extrême et bien supérieure à l'accroissement des volumes, cela tient à ce que plus la masse se grossit, plus elle presse, plus les couches qui s'ajoutent au noyau sont épaisses et denses, et plus elles contiennent de parties de glaces formées antérieurement par les gels et dégels; puis lorsque la masse a pris une certaine vitesse, elle enlève, non seulement la couche de neige et de glace qui repose sur le sol, mais encore des terres, des cailloux et des blocs de rochers qui s'incorporent à l'avalanche. Après avoir acquis quelquefois une masse énorme, et une vitesse plus ou moins grande et dépendant des pentes parcourues, l'avalanche pousse devant elle, fait ébouler ou renverse tout ce qui se trouve sur son passage, et un tel désastre résulte souvent de la seule action de la colonne d'air qu'elle a mise en mouvement, et qui la précède comme un ouragan impétueux auquel rien ne résiste. Parfois l'avalanche principale en détermine de secondaires, ou elle se brise et se sépare elle-même en plusieurs parties; enfin elle arrive au fond du Bastan, le franchit quelquefois, et remonte plus ou moins haut sur le versant opposé en vertu de sa vitesse acquise; de là elle tombe souvent pour causer de nouveaux ravages; d'autres fois elle s'ar-

rête sur le gave et forme une digue que le torrent ne perce qu'avec peine, ce qui peut, dans certains cas, causer en amont un gonflement considérable des eaux; alors le torrent devenu furieux, affouille et renverse tout ce qui lui offre quelque obstacle (1).

La deuxième espèce d'avalanche est désignée par les épithètes de *volage volante;* sans doute parce que, dans ce cas, les neiges ne s'agglomèrent pas comme dans l'avalanche terreuse; elles restent mobiles et arrivent dans cet état des sommités dans les vallées. C'est toujours quand il est tombé de grandes quantités de neiges dans les montagnes, et par un temps de grand vent, accompagné ou non de la chute de neiges abondantes que cette avalanche a lieu. Le vent et la tourmente rassemblent ces neiges mobiles vers la sommité de quelque ravin; bientôt leur poids considérable, joint à la force du vent, les précipite en masses énormes vers le pied de la mon-

---

(1) Il y a quelques années une très-forte avalanche se précipita d'un ravin situé sur la rive droite du Bastan, à 15 minutes au-dessus de Barèges; elle s'étendait d'un plateau à l'autre et servit fort avant dans la belle saison de pont aux bestiaux et de communication entre les deux rives, sur une longueur de quelques centaines de pas. Heureusement le gave avait pu se frayer promptement une issue en dessous, et il n'en résulta aucun désastre, sans cela Barèges pouvait être emporté.

tagne en les faisant glisser sur des pentes quelquefois fort inclinées, et garnies de couches plus solides de neiges gelées et à demi-glacées : ces neiges, transportées avec la vitesse de la foudre, forment comme un nuage mêlé de vent, si on peut s'exprimer ainsi ; la colonne d'air mise en mouvement et qui précède l'avalanche a une vitesse extrême, et renverse tout. Cette avalanche est beaucoup plus dangereuse que celle dite terrestre, et par la promptitude des désastres qui ne permet point de pouvoir chercher un abri, et par les quantités de neiges transportées qui écrasent tout de leur poids et sur une étendue qui peut être considérable.

Considérés sous les rapports des avalanches qu'ils dirigent sur la ville, les ravins de Midau et de Midau-d'en-Bas menacent Barèges d'une destruction partielle il est vrai, mais imminente. De plus, le mal va toujours en augmentant, par suite de l'élargissement des ravins et de la destruction des crêtes de leurs surfaces latérales, de sorte que chaque année une plus grande partie de la ville se trouve en péril, tellement que les avalanches de Midau peuvent actuellement donner des craintes pour la partie ouest du bâtiment des bains.

2.° Sur la rive gauche du gave on trouve des ravins appelés *Bazancou de Mouré*, *Bazancou dè Millot*. Le premier donne derrière le bâtiment

des bains, l'autre débouche de la forêt derrière l'hôtel Gaci. Ces deux ravins qui ont été très-menaçans autrefois, sont maintenant fixés par les arbres et la végétation qui les recouvrent, ce qui indique d'une manière certaine le remède qu'on peut opposer à ces torrens dévastateurs.

On trouve ensuite un peu au-dessous de Barèges un autre ravin appelé le *Réaulet* qui veut dire *petit ruisseau*. Il est probable qu'autrefois ce ravin était effectivement peu considérable; actuellement c'est peut-être le plus terrible des Pyrénées. Il y a vingt ans et plus la tête de ce ravin n'atteignait pas l'allée du bois; en 1813 elle était de beaucoup inférieure aux arbres de la forêt; mais depuis cette époque les dégradations ont pris un accroissement si considérable que l'origine de l'entonnoir s'élève de beaucoup au-dessus des derniers arbres et a dépassé un sentier assez large longeant la partie supérieure de la forêt. Les crevasses longitudinales que l'on remarque vers la tête de l'entonnoir favorisent le départ de grandes plaques de terrain qui seront avant peu entraînées et suivront la même route que celles dont cet épouvantable déchirement est jonché. Plus bas, et surtout vers la gauche en descendant, les escarpemens latéraux sont plus rapides que ceux opposés; des portions de terrain recouvertes d'arbres et d'une active végétation qui retient les terres, semblent sus-

pendues sur le précipice où elles seront avant peu englouties; plus bas encore et dans le fond du ravin se trouve une énorme masse de rochers, non encore entièrement séparée de la portion de la forêt.

C'est en vain jusqu'à présent que le torrent a sapé cet obstacle, il a été obligé de céder à sa stabilité et de le contourner; mais il est dans la marche des choses, et il résulte de l'inspection des lieux que le torrent en demeurera vainqueur: alors les plateaux, jusqu'à présent protégés par cette masse de rochers, seront entièrement entraînés, et avec eux quelques cabanes auxquelles ils servent d'abri, le tout viendra accroître le champ de désolation compris entre la forêt et le Bastan et jonché sur une étendue de plus de vingt arpens, de tous les débris vomis par le Réaulet. La route de Barèges à Luz qui traverse nécessairement ce chaos, se trouve emportée tous les ans sur une longueur plus ou moins considérable, et le mal va toujours croissant.

On conçoit en effet que les causes de pareils ravages, en rapport avec les surfaces des parties latérales du ravin et de l'immense entonnoir situé à son origine, augmentent généralement chaque année par suite des éboulemens du périmètre; en effet le torrent creuse constamment son lit, ce qui tend à rendre plus rapides les

déchiremens latéraux et à déterminer nécessairement de nouveaux éboulemens, jusqu'à ce que le fond soit devenu stationnaire. (nous ne prendrons point ce mot dans un sens absolu, car les eaux creusent même les roches les plus dures; mais l'action devient tellement lente, qu'elle permet à la végétation de s'établir et de surmonter cette cause de destruction), ce qui arrivera lorsqu'il aura atteint, soit les roches primitives, soit des couches assez résistantes; alors les terres prendront une inclinaison relative à leur ténacité, elles se garniront bientôt de gazons, de végétaux, de bois, etc. Car cette action vitale de la nature a une grande énergie dans les montagnes où elle tend constamment comme dans l'homme, à cicatriser les plaies et déchiremens dus à des causes perturbatrices.

Le ravin dont nous venons de parler est encore loin d'avoir atteint le point où il devra diminuer ses ravages, il devient au contraire chaque jour de plus en plus menaçant; il est impossible sans l'avoir vu, de se faire une idée de la force d'un pareil torrent et de l'épouvantable image de destruction qu'il présente, lorsqu'il est mis en action par ces abats d'eau subits résultans d'orages terribles qui crèvent sur les pics. Les pluies légères, les gels et dégels ont détaché antérieurement de toute la surface du ravin les terres mobiles et les graves plus ou moins gros-

ses, ils ont déchaussé et laissé à nu suspendus sur l'abîme des blocs de rochers roulés de toutes grosseurs, et sapé vers les arêtes, formant le périmètre du ravin, le sol dont la superficie est encore retenue par les racines des arbres et des végétaux; alors si un orage éclate, les portions de sol dont nous venons de parler, les cailloux roulés, les blocs de roches sont entraînés; dans leur chute ils se brisent, leurs éclats tombent sur ceux de plus en plus gros dont le ravin est jonché, les entraînent, les brisent eux-mêmes au milieu de la fumée et des éclairs résultans de chocs aussi terribles; finalement un amas épouvantable de débris de toute espèce, mélangé de boue liquide, se trouve vomi par le torrent avec un fracas horrible et une force irrésistible.

Au-dessous du Réaulet on trouve plusieurs autres ravins moins dangereux; les plus considérables sont ceux de Pontis et de Louro. Ils ont fait de profonds et larges déchiremens dans les flancs de la montagne et tendent à détruire les pacages, en même temps qu'ils joignent chaque année leurs forces à celle du Bastan pour labourer et anéantir une portion plus ou moins étendue de la belle route de Barèges à Luz.

Après avoir exposé plusieurs considérations topographiques sur les environs de Barèges, et avoir décrit certains effets désastreux dus aux

causes permanentes qui agissent avec tant d'énergie dans les hautes montagnes pour hâter leur destruction, nous allons chercher à étudier d'une manière particulière quelques-unes de ces causes ; surtout celles qui paraissent avoir le plus d'influence.

Il faut mettre au premier rang :

1.° Le déboisement presque complet de cette partie des Pyrénées.

2.° L'état de décharnement des pics.

3.° Les affouillemens des ravins et des gaves.

4.° Les arrosemens dirigés par les montagnards sur leurs prairies.

5.° La culture en céréales des terrains trop inclinés.

6.° Enfin le parcours des bestiaux.

1.° DÉBOISEMENS.

La partie française des Pyrénées a été depuis un temps immémorial beaucoup moins boisée que le versant espagnol ; plus peuplée et par cela même plus exposée à la destruction qu'entraînent les travaux des hommes, elle s'est déboisée rapidement et pour fournir à la consommation d'une population nombreuse assiégée de longs hivers, et pour subvenir aux besoins de l'intérieur de la France, besoins qui deviennent tous les jours plus nombreux. Aussi la plupart des belles forêts des basses Pyrénées n'existent plus ;

celles des hautes Pyrénées sont la proie des montagnards imprévoyans qui les dévastent et ne profitent réellement que d'une faible partie du bois : c'est ainsi que dans les environs de Gavarnie il n'en reste peut-être pas pour 25 à 30 ans. Plusieurs villages, dans diverses parties de ces montagnes, ont déjà été abandonnés faute de combustible ; déjà les montagnards vont chercher jusqu'en Espagne les troncs résineux du pin qu'ils fendent en éclats destinés à leur servir de torches pendant les longues soirées d'hiver. Les habitans d'un grand nombre de vallées sont occupés une partie de l'arrière-saison à faire leur provision de bois qu'ils transportent, à dos de cheval, de cinq ou six lieues de distance.

La plupart des bois existans sont communaux et partant voués à une destruction inévitable là surtout où le besoin est impérieux. Une fois qu'une forêt commence à se déboiser, les herbes poussent, les troupeaux y viennent paître, ils détruisent les jeunes arbres et par suite tout espoir de reboisement ; c'est ainsi que plusieurs vallées que nous avons parcourues n'offrent plus aujourd'hui un seul arbre et semblent vouées sous peu à la stérilité. Il n'y a peut-être pas dans les Pyrénées une seule vallée dont les habitans cherchent à faire des semis, ainsi par le fait du déboisement une population qui tendrait à s'accroître, deviendra stationnaire, décroîtra et

s'anéantira dans certains lieux, faute d'une chose de première nécessité. Les déboisemens ne se bornent point à priver de combustible certaines localités et de bois de construction tout le pays; pour bien apprécier tous les autres inconvéniens qui les accompagnent, il faudrait connaître toutes les influences que les bois exercent soit localement, soit sur une vaste étendue de terrain Ici un grand nombre de questions se présentent, quelques-unes ne sont plus un objet de controverse, mais on n'est pas d'accord sur toutes les autres.

Nous restreindrons ce que nous pourrions dire sur ce sujet à l'influence locale des bois, considérés sous leurs rapports météorologiques, topographiques, métallurgiques, et sans sortir de la chaîne des Pyrénées.

On ne connaît pas encore, d'une manière bien certaine, l'action des bois sur les phénomènes météorologiques; cependant il y a tout lieu de croire que les bois attirent les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, quelquefois invisibles, d'autres fois sous forme de brouillards, ou même de nuages plus ou moins ramassés; ce que l'on voit fréquemment, ce sont des vapeurs traverser les vallées ou longer des gorges en s'appuyant sur les flancs des chaînes, se diriger sur les pics qu'elles entourent d'une large ceinture, perdre une grande partie de leur mouvement, paraître

retenues par une force attractive et se plaire, pour ainsi dire, dans ces régions. Ces effets se remarquent plus souvent et d'une manière plus saillante sur les parties boisées des montagnes.

Il faut sans doute dans ces cas d'attraction attribuer une grande influence à la masse proprement dite des pics et peut-être aussi à leur forme, mais l'état de boisement ou de déboisement exerce aussi une action certaine; la vallée d'Argelès, dont le bassin est fort long sur $^1/_2$ à $^3/_4$ de lieue de largeur et maintenant entouré de sommets déboisés, offre un exemple frappant de ces influenees; les orages sont beaucoup plus fréquens sur cette vallée qu'il y a 60 ans et plus, époque à laquelle la végétation n'avait pas encore abandonné les pics qui l'environnent; la grêle et le tonnerre dévastent parfois cette belle vallée, chose inouie autrefois. Nous avons vu souvent dans une ville de Normandie, située dans une vaste plaine entre deux forêts considérables assez voisines, les pluies, les grêles, les neiges être plus fréquentes et plus abondantes vers les bois que dans la plaine, des orages qui semblaient se diriger sur la ville, changer de route d'une manière remarquable pour se porter sur l'une ou l'autre forêt, quelquefois même se séparer et aller éclater sur chacune d'elles en laissant la ville dans un état de calme atmosphérique parfait. Il n'est peut-être pas déraisonnable de con-

clure de ces faits et d'une foule d'autres semblables que je pourrais citer, que les bois attirent et les vapeurs et les orages, qu'ils les forcent à se résoudre, qu'ils les dissipent parfois et les préviennent peut-être dans certains cas. Il faut sans doute avoir recours aux attractions électriques et au pouvoir des pointes pour expliquer ces effets (1).

De l'influence des bois sur les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, doit résulter un grand nombre de conséquences touchant les grands mouvemens atmosphériques dus aux raréfactions de l'air dans les gorges et les vallées. Selon qu'elles sont plus ou moins boisées, les réflections de la lumière, et surtout des rayons solaires, sont singulièrement modifiées; c'est ainsi que dans la

(1) On sait que par des temps d'orage les paratonnerres fonctionnent quelquefois long-temps avant qu'un jet de matière électrique les parcoure. Le feu St. Elme qu'on remarque dans certaines circonstances à l'extrémité des mâts des navires, indique la puissance des pointes pour soutirer ou émettre l'électricité. Il n'est point douteux que les sommités des branches ne soient plus ou moins fortement électrisées lorsqu'il passe des nuages orageux à une distance convenable et qu'on ne doive les considérer comme des pointes fort puissantes dans certains cas; ainsi qu'il arrive souvent dans les montagnes où elles se trouvent fort voisines de la région des nuages et quelquefois en contact avec les vapeurs aqueuses.

vallée de Bastan, dirigée de l'est à l'ouest, et exposée presque toute la journée aux rayons solaires qui frappent d'ailleurs des surfaces arides et aptes à réfléchir beaucoup plus de lumière que les bois aux teintes sombres, la masse d'air ambiante se trouve fortement dilatée; elle tend alors à s'élever en se dirigeant vers le Tour-Mallet, poussée par la colonne d'air froid qui afflue des vallées inférieures. Aussi est-ce presque constamment dans ce sens, que les vapeurs arrivent à Barèges en longeant les flancs des montagnes, et que les brouillards et les nuages envahissent la vallée. Je les ai vus plusieurs fois du sommet du pic du midi se former lentement sur les immenses plaines des basses Pyrénées, se diriger en colonnes par Lourdes, Argelès, la gorge de Pierre-Fite; se bifurquer à l'entrée de la vallée de Luz : une portion continuait sa route vers Gavarnie, et l'autre tournait sur la gauche, remontant la vallée de Bastan jusqu'à Barèges. Cependant ces brouillards devenaient plus épais, et finissaient par voiler les immenses plaines dont nous venons de parler; puis s'élevant graduellement dans l'atmosphère par l'effet de la chaleur solaire, ils arrivaient vers le pied du pic du midi et de la chaîne à l'ouest; plus tard ils atteignaient la crête de cette chaîne, alors ils étaient repoussés et dissous par la colonne d'air chaud qui s'élevait de la vallée de Bastan; ce n'était qu'après plusieurs

heures qu'ils parvenaient à doubler l'arête, ou à déboucher par le Tour-Mallet dans cette vallée.

Le jeu des vapeurs et les mouvemens de masses aussi étendues est une chose bien curieuse à observer, lorsqu'on domine les phénomènes et qu'on peut, d'un coup d'œil, en embrasser l'ensemble; c'est le moyen de se former une idée de la manière dont les grands phénomènes météorologiques s'élaborent dans les hautes montagnes. On voit une vallée dans laquelle, par suite de causes diverses, une raréfaction d'air a lieu; cette cause réagit de proche en proche, et détermine vers ces points et d'une distance de plus de dix lieues, un transport de vapeurs qui décrivent des sinuosités sans nombre, pour revenir presque vers leur point de départ.

Les influences topographiques des bois ne sont pas moins importantes et sont mieux connues. Les bois opposent mille obstacles à la trop prompte descente des eaux. Le choc des gouttes d'eau est d'abord rompu par la résistance des feuilles, par celle des branches; les graminées, les mousses, les bruyères qui tapissent quelquefois le sol sur une épaisseur considérable, servent d'éponges et retardent l'infiltration des eaux qu'elles conservent long-temps, soit en favorisant une plus lente et plus abondante infiltration, soit en tempérant l'ardeur du soleil et en empêchant une trop prompte évaporation. Le fait est que c'est toujours au pied

des coteaux boisés, et en général vers celui des montagnes couvertes d'une riche végétation, que l'on trouve les eaux les plus abondantes et les meilleures. Là elles ne traînent point après elles et le ravage et la destruction, leur cours innocent et divisé en filets divers va porter partout la fraîcheur et la fécondité; les plus fortes chaleurs sont impuissantes pour tarir ces sources bienfaisantes; les torrens ne recevant qu'un tribut accoutumé, demeurent dans leur lit, et ne cessent d'offrir des eaux abondantes aux animaux et aux hommes. D'un autre côté, les racines des végétaux et celles des arbres retiennent les terres, et par leurs détritus auxquels se joignent ceux annuels des feuilles et autres débris, augmentent, de proche en proche, la proportion de terre végétale; la force vitale de la nature tend à se répandre et à couvrir d'une active végétation des lieux arides auparavant, et devenus depuis le refuge d'une multitude d'êtres animés que de nouvelles harmonies y attirent; de plus, la présence des bois en retenant les neiges, écarte des montagnes le plus terrible fléau, les avalanches, fléau contre lequel la force échoue, et qui porte instantanément de tous côtés la destruction et l'épouvante.

Les bois viennent-ils à se détruire ou à disparaître entièrement? on est privé des avantages dont nous venons de parler, et l'absence de cha-

cun d'eux amène une cause de destruction qui s'accroît avec une rapidité effrayante. En effet, aussitôt que, par des causes quelconques, une forêt commence à se dégarnir, chaque année les détritus, formant la terre végétale, diminuent et finissent par ne plus compenser celle entraînée par les pluies et autres causes sans cesse actives; certaines parties du sol se dépouillent de végétaux, il se forme bientôt de légers sillons qui s'augmentent et deviennent des ravins, lesquels prennent souvent un accroissement très-rapide, et finissent par déchirer les montagnes jusque dans leurs entrailles. D'un autre côté, les arbustes, les plantes qui se plaisent à de grandes hauteurs disparaissent, les terres n'étant plus retenues par ces liens naturels disparaissent aussi; la roche mise à nu s'exfolie et se détruit par l'action des gels et dégels; les orages si terribles dans ces régions élevées, versent par torrens des eaux qui roulent avec vitesse sur les surfaces décharnées de ces pics, elles entraînent tout, déracinent les rochers mêmes qu'elles précipitent dans les vallées où ils vont exercer de nouveaux ravages, roulés par les torrens qui débordent en emportant les vallées elles-mêmes dans celles inférieures. Cependant le temps des pluies se passe; les neiges se fondent; les sources commencent à diminuer et tarissent; la sécheresse et par suite l'aridité s'emparent des surfaces nues frappées des

rayons solaires d'été; les gaves refusent aux vallées inférieures des eaux qui les fertilisaient autrefois, et une série de circonstances fâcheuses et de maux naissent de cette rupture d'harmonie dans les hautes montagnes.

Considérés sous les rapports métallurgiques, les déboisemens ont pour résultat de faire abandonner l'exploitation des mines qui cessent de présenter des avantages alors que le combustible atteint un prix trop élevé; telle est la cause de l'abandon d'un grand nombre de mines dans les hautes Pyrénées. L'industrie et l'aisance s'éloignent ainsi d'une population laborieuse, et qui passe dans l'inertie les longues soirées d'hiver.

2.° DÉCHARNEMENT DES PICS.

Il résulte souvent du déboisement, ainsi que nous venons de l'expliquer. Nous ignorons si à une certaine époque tous les sommets des Pyrénées ont été boisés. Cependant d'après les belles observations de M. Élie de Beaumont, qui tendent à faire conclure avec un grand degré de vraisemblance que les chaînes de montagnes ont été formées par soulèvement et à diverses époques, il faudrait admettre: 1.° que même les sommets les plus élevés aujourd'hui ont été généralement boisés ou au moins couverts de terre végétale ainsi que les continens dont ils faisaient partie avant leur soulèvement, si toutefois ce sou-

lèvement n'a pas eu lieu du sein des eaux; 2.° que la disparition de la végétation et des terres végétales a demandé un temps plus ou moins long. Ce qu'il y a de certain c'cst qu'actuellement beaucoup de ces pics s'élèvent au-dessus du point où cesse toute végétation; la terre végétale, s'il en a existé sur ces sommets, a donc dû disparaître n'étant pas renouvelée. La roche mise à nu et soumise à l'action du temps et des météores s'est décomposée et offre à l'œil ces formes aiguës des pics du premier ordre. Nous avons fait remarquer antérieurement combien l'action des orages sur des surfaces ainsi dépouillées de végétation était funeste : plus les pentes sont rapides et plus les inconvéniens augmentent.

3.° *Les affouillemens du gave et des ravins* sont une des causes les plus actives de destruction des montagnes dont ils emportent les débris dans les vallées, dans les plaines et jusqu'à la mer. Ils ont produit les tranchées quelquefois très-profondes qui sillonnent diverses surfaces; ils ont encore facilité aux eaux la formation d'une multitude de petits ravins secondaires sur les pentes ordinairement fort inclinées qui encaissent le lit des ravins principaux, tellement que par les temps de fortes pluies ou d'orages, tous ces ravins venant à fonctionner offrent une image effrayante de destruction, surtout alors qu'on

pense que leur puissance va toujours en augmentant et que le temps ne manque jamais à la nature.

C'est surtout dans les environs de Barèges où le déboisement est complet, que ces causes de destruction ont acquis une énergie qui épouvante, pourvu qu'on se transporte seulement de quelques années dans l'avenir. De toutes parts, on ne voit que déchiremens affreux, que ruines, surtout si l'on remonte vers le pic du midi ou par les vallées de Lientz et d'Escoubons vers les lacs de Néouvielle, là on ne rencontre que le désert, la solitude de la mort et la paix des tombeaux. Par suite le Bastan, dans ses crues, ravage tout et entraînera un jour Barèges, pourvu qu'on ajourne encore les travaux à opposer à cet ennemi furieux. Si l'on doit s'étonner, c'est que la ville qui, plusieurs fois, a couru les plus grands dangers, puisqu'elle a été partiellement emportée, ne l'ait pas été en entier. Plus bas le torrent affouille les coteaux, entraîne tous les ans et des arbres et des prairies, et la route est sa proie accoutumée; enfin il déchire et recouvre fréquemment de débris la jolie vallée de Luz: on se rappelle les épouvantables ravages qu'il y a faits naguères et dont on voit encore les traces; plus de cent journaux de prairies furent emportés; huit cents ouvriers furent occupés d'urgence à réparer la route de Barèges, afin de

la rendre praticable pour l'époque de la saison des eaux, et ne point plonger dans la plus profonde misère une vallée qui ne peut nourrir ses habitans.

4.° *Arrosemens*. Nous avons, comme tout le monde, admiré l'adresse merveilleuse avec laquelle le montagnard sait amener les eaux vers sa prairie et les répartir également sur des surfaces très-tourmentées. L'eau du gave quoique très-limpide dépose un limon très-fertile. C'est en provoquant de semblables dépôts que l'on recrée sur un gravier aride les prairies qui ont été emportées. Il est vrai que les quantités d'eaux nécessaires sont immenses, mais elles ne manquent pas ordinairement. Lorsque les prairies sont basses et peu inclinées, ces arrosages abondans n'entraînent pas d'inconvéniens; l'eau qui n'est point absorbée par le sol coule à sa surface et se rend dans des lieux inférieurs, mais si la pente des prairies est considérable, alors il arrive souvent que les eaux qui s'infiltrent en abondance dans un terrain léger rencontrent, soit des bancs de rochers, soit des couches d'un terrain résistant et non perméable, alors elles viennent surgir plus bas à la surface de la prairie et donnent lieu à des éboulemens qui peuvent s'accroître rapidement lorsqu'on ne cherche pas à les fixer dès leur origine. Si, comme aux plateaux de Barèges, les prairies ne sont pas très-

inclinées mais dominent des ravins profonds, les eaux peuvent surgir plus bas que le sol de ces prairies et sur les pentes très-roides des déchiremens qui leur servent de base, les terres végétales très-meubles sont emportées, les bases des plateaux sont sapées et alors les arrosemens deviennent une cause fort active de destruction.

5.° *Culture en céréales de surfaces trop inclinées.* Il est manifeste qu'un sol aussi incliné en général que celui des montagnes doit être facilement emporté par l'action des pluies et surtout lorsqu'on rend sa surface meuble et qu'on la travaille pour lui confier diverses semences. L'énergie de ces causes destructives augmente avec l'inclinaison des surfaces, et sous ce rapport les montagnards sont d'une imprévoyance étonnante. Pressés peut-être par l'impérieuse nécessité du présent, ils ne laissent inculte aucun terrain quelque peu étendu et quelque élevé qu'il soit. Aussi c'est avec un sentiment d'étonnement mêlé de crainte qu'on les voit dans des lieux jugés inaccessibles, moissonner vers la région habituelle des brouillards quelques épis qu'une chaleur factice doit achever de mûrir. Il leur serait cependant facile après deux ou trois années d'expérience de préciser l'époque à laquelle leur champ aura cessé d'exister. C'est ainsi que sur le flanc de la montagne qui précède le pic St. Justin au-dessous de Barèges, nous avons vu

disparaître dans moins de dix ans plus de la moitié des terrains cultivés. Le montagnard généralement ne calcule point l'avenir, ou du moins, s'il pousse jusque là ses prévisions, il ne les rapporte guère qu'à lui.

6.° *Parcours des bestiaux.* Voilà certainement une des causes les plus actives de destruction des montagnes, parce qu'elle entraîne comme conséquence inévitable, le déboisement complet des lieux de parcours et quelquefois de proche en proche, celui des bois gardés, vu l'extrême difficulté et l'impossibilité même, dans certains cas, d'une surveillance continue; les troupeaux, d'un autre côté, font rouler des pierres, causent des éboulemens et agissent par leur nombre et par la puissance du temps.

Nous venons de signaler les principales causes de destruction qui environnent et menacent, à chaque instant, Barèges et sa vallée désolée; aussi les habitans instruits par l'expérience laissent vers le milieu de la ville immédiatement au-dessous des piscines, un espace de 65 pas en longueur qu'ils livrent aux fureurs des avalanches du ravin du centre. Au commencement de chaque saison des eaux on construit sur ces emplacemens des baraques en bois qui sont plus tard démolies et conservées à Luz pendant l'hiver.

Recherchons maintenant les divers moyens que l'on pourrait employer dans le but de conserver

des eaux aussi précieuses que celles de Barèges, et d'assurer pour l'avenir l'existence de l'hôpital militaire; toutefois n'oublions point que l'homme, atome imperceptible au milieu des masses énormes des montagnes, ne peut lutter directement contre les grands accidens qui s'élaborent dans leur sein, et sont pour ainsi dire proportionnels à leurs dimensions colossales. C'est donc en prévenant de tels phénomènes qu'il doit chercher à employer sa puissance; mais ayant à lutter contre des causes destructives sans cesse agissantes, il doit, sous peine de succomber, opposer une persévérance à toute épreuve à la puissance du temps.

Les moyens de préservation doivent se conclure généralement de l'étude approfondie des causes de destruction, ou des faits qui, placés sous l'influence de circonstances favorables, ont retardé, arrêté, ou même surmonté ces causes destructives.

Il est bien reconnu aujourd'hui, et il résulte de ce que nous avons dit antérieurement, que les reboisemens sont un des moyens les plus efficaces pour prévenir les avalanches, fixer les ravins, empêcher le décharnement des pics et des montagnes, et par suite diminuer la furie des torrens et leurs effets désastreux. S'il fallait citer encore des exemples irrécusables, nous les prendrions à Barèges même, ils auraient en outre le mérite de la spécialité.

De toutes les forêts qui ont sans doute existé autrefois dans les environs de Barèges, il ne reste plus, 1.° qu'un bouquet de bois au lieu dit *Tourne-Bouc*, vers le confluentde la vallée d'Escoubons; 2.° le bois appelé le *Bois de Barèges*, situé sur les flancs du pic d'Eyré; il domine la ville et la défend complétement des avalanches de cette partie de la montagne; aussi une garde sévère, facilitée peut-être par la conviction des montagnards qui ne peuvent s'empêcher de reconnaître que de l'existence de cette forêt dépend celle de Barèges, et par suite la leur, a permis à la végétation de reprendre ses droits. A une certaine époque ce bois avait été dévasté, et aurait certainement fini par disparaître, déjà les ravins de Mouré et de Millot dont nous avons parlé, avaient pris un accroissement effrayant; des blocs, plus ou moins gros et tels qu'on en remarque encore dans leur lit, roulaient directement sur la ville; c'en était fait de Barèges et de l'établissement thermal sans quelques travaux que l'imminence du danger commanda impérieusement, et qui, continués postérieurement, concoururent, avec la garde la plus sévère de la forêt, à fixer ces ravins complétement innocens aujourd'hui.

Les avalanches et les affouillemens des ravins ne peuvent être prévenus que par le reboisement des pics qui entourent Barèges, et notamment

ceux où prennent naissance les deux ravins de Midau et Midau-d'en-Bas. A cet effet, le Gouvernement, après avoir acheté aux communes qui en sont propriétaires les portions de ces montagnes qui surmontent les plateaux, devra en interdire le parcours avec une grande sévérité, et les faire ensemencer successivement, à partir des sommités sur lesquelles se plaisent les sapins. Les zones inférieures seront peuplées des bois qui affectionneront ces diverses élévations. On est certain que le hêtre, les bouleaux, etc., y prospéreront, car il existe heureusement encore assez de terre végétale pour être assuré du succès. Cette mesure, d'une grande importance, ne sera complète que par l'acquisition du plateau de Midau, des deux ravins qui le limitent, et d'une zone de terrain au-delà de chacun d'eux dans les plateaux de Courredge et d'Aygat; le tout devra être semé de hêtres, etc., qui deviendront de la plus grande beauté. Les semis sur ces plateaux n'offriront aucune difficulté. Quant à la fixation des ravins et des pentes fort rapides qui forment leurs lits, elle sera singulièrement facilitée lorsque les semis des parties supérieures ne permettront plus aux avalanches de se former, et que les ravins ne fourniront plus que peu de matériaux lors des orages. A cet effet, il faudra, 1.° adoucir les pentes trop rapides en faisant ébouler les terres et arrondissant les arêtes; 2.° semer sur le

sol ainsi préparé des graminées, surtout du chiendent et autres plantes propres à lier les terres et à les retenir; 3.° planter et semer encore diverses sortes d'arbres et d'arbustes appropriés, et qui se trouveront facilement dans les montagnes; 4.° faire dans le fond du ravin des murs et massifs de soutenement nombreux, pour briser le cours des eaux et les empêcher d'affouiller. Ces ouvrages seront à pierre sèche, et construits avec les cailloux et quartiers de rochers qui se trouvent sur les lieux. Au besoin, on emploiera des fascines et du bois pour retenir, temporairement et jusqu'à ce que la végétation ait pris de la force, les terres trop meubles, ou rendues telles par quelques suintemens d'eaux souterraines. On devra mettre le plus grand soin à détourner convenablement les eaux des parties supérieures afin d'éviter, le plus possible, ces infiltrations et les inconvéniens qui résultent d'arrosages trop abondans, auxquels toutefois on pourra avoir recours dans les temps de sécheresse en les dirigeant d'une main habile. Enfin, ce n'est que l'étude minutieuse des localités qui pourra suggérer une foule de petits moyens, dont le concours sera très-utile au succès des semis. Malgré tous les soins d'une vigilance soutenue, si une cause quelconque, tel qu'un orage, une avalanche, etc., déterminait quelque éboulement, ou venait à détruire les travaux faits antérieurement, il faudrait

se hâter de réparer de tels désordres, et opposer aux causes de destruction toujours actives une persévérance et une ténacité malheureusement bien rares en France, et qui finissent toujours par triompher des obstacles. On gagnera toujours beaucoup en ne donnant point aux dégradations le temps de s'accroître, et en leur opposant, dès l'origine, les travaux les plus convenables. Le ravin de Réaulet en offre un exemple frappant : lorsqu'il était peu considérable et qu'il n'atteignait, je suppose, que la masse de rochers maintenant décharnée, qui se trouve à quelques centaines de pas en remontant le fond de son lit, il eût été extrêmement facile de le fixer par les moyens que nous avons indiqués; actuellement qu'il remonte plus haut que la forêt sur une longueur de plus de demi-lieue, que son origine présente un entonnoir de plus de vingt arpens, que ses flancs offrent des surfaces presque à pic dans certains endroits, et le fond de son lit une profondeur effrayante, saccadée de ressauts de plusieurs mètres; enfin, maintenant qu'une ramification, formant déjà elle-même un ravin de quelque importance, menace de sillonner la forêt dans une direction qui se rejette vers la ville, il faudrait des travaux immenses pour arrêter un tel ravin qui menace l'existence de la forêt; il faudra sacrifier, sur une étendue assez considérable, les arbres qui avoisinent ses flancs pour

en adoucir les pentes, combler les chutes, etc., afin de pouvoir faire des semis, etc.; peut-être, malgré les dépenses considérables qu'exigerait une telle entreprise, serait-ce encore le parti le plus économique, parce que tous les ans on est obligé de refaire la portion de chemin que le torrent emporte sur une assez grande longueur au-dessous de Barèges, et que le mal va toujours en augmentant. Ce serait vainement qu'on essaierait de contenir un pareil torrent par quelques massifs, éperons ou murs de défense, ils seraient immanquablement emportés. Tel est le sort réservé à l'espèce de mur haut et large de trois à quatre pieds seulement, construit, à partir de la forêt, pour protéger sans doute un cimetière édifié en 1829 à l'entrée de la ville, et tellement disposé qu'il est dominé d'un côté par la seule promenade que puissent fréquenter les malades, et qu'il domine de l'autre la rue de Barèges à laquelle il fait face. Personne ne peut sortir de chez soi sans avoir sous les yeux un spectacle aussi triste, surtout pour des malades. S'il est incompréhensible qu'une semblable construction, d'ailleurs assez coûteuse, ait pu être exécutée sur le bord d'un pareil torrent; il l'est bien davantage qu'on ait choisi un tel emplacement, alors que vers le haut de Barèges il s'en trouvait réunissant tous les avantages et toutes les convenances; on eût évité de placer l'image de

la mort en permanence sous les yeux de personnes qu'on devrait s'efforcer de distraire par tous les moyens possibles. Il est certain que le torrent fera justice de ce manque de jugement, de convenance et de goût.

CRUES DU GAVE.

Les moyens à opposer à ce redoutable torrent pour préserver Barèges de ses ravages, n'offrent pas une probabilité de succès aussi grande que ceux indiqués précédemment pour prévenir les avalanches et les affouillemens des ravins, parce qu'ici il faut combattre corps à corps un ennemi puissant qui tend à reprendre un terrain qu'on lui a dérobé pendant son sommeil.

Nous avons dit antérieurement que toutes les maisons qui longent le gave n'offraient aucunes formes régulières du côté du torrent; les unes avancent, les autres reculent, chaque propriétaire a cherché à se défendre par quelques petits ouvrages, toujours faits avec la plus grande économie et nullement coordonnés les uns aux autres, de sorte que le Bastan qui arrive obliquement sur la digue Louvois, placée à l'entrée de la ville, est réfléchi vers la prairie opposée, puis il se replie sur la ville, d'où il est rejeté au pied des plateaux par quelques obstacles qu'on lui oppose, et il ricoche ainsi tout le long de Barèges. Il affouille d'un côté les terres mobiles de

sa rive droite, de l'autre les maisons qu'il frappe souvent sous un angle assez ouvert ; il en emporte fréquemment, et menace actuellement celles du bas Barèges du danger le plus imminent, ayant miné et détruit antérieurement les ouvrages qui pouvaient un peu les protéger.

La première chose à faire serait donc de redresser le cours du torrent en amont de Barèges. A cet effet, il faudrait le forcer à longer l'escarpement de rochers faisant suite aux carrières de marbre ; sa route est à peu près indiquée par le cours de la prise d'eau des moulins situés près des marbrières. Il n'est pas même improbable que telle ait été autrefois la direction de son lit. Cette rectification du cours du torrent serait extrêmement facile ; il suffirait de lui opposer quelques obstacles à son passage entre deux énormes blocs de rochers situés à la pointe de la prairie, pour le forcer à creuser lui-même son nouveau lit. Devenu ainsi à peu près parallèle à la digue Louvois, il ne cherchera plus à l'affouiller. En même temps que l'on reconstruirait cette digue de la manière la plus solide et sur des dimensions convenables, on appuierait sa tête aux rochers de la marbrière, et on la prolongerait en aval assez loin pour protéger les nouvelles acquisitions fort importantes faites par le Gouvernement pour les logemens de l'hôpital militaire. Arrivé à ce point qui correspond presque à la moitié

de la ville, le gave ferait un angle avec la rue du Bas-Barèges, et tendrait à s'en éloigner s'il n'en était empêché par le coteau de Midau qui le rejette vers les maisons; l'établissement d'une forte digue, faisant suite à celle supérieure et reliée avec elle par une courbe légère, devient indispensable pour protéger la moitié inférieure de la ville.

Les digues dont nous venons de parler devraient être construites sur les plus fortes dimensions et avec les matériaux les plus solides; ici les dépenses bien ordonnées seraient de véritables économies; de plus, il faudrait renforcer ces digues aux endroits les plus exposés aux avalanches et aux charrois des matériaux vomis par les ravins, surtout celui de Midau. Le lit du gave serait élargi en même temps qu'on redresserait ses affouillemens dans les talus des plateaux, en coordonnant ces travaux avec ceux dont le but serait l'adoucissement des pentes lors des semis. Une chose essentielle est de ne point permettre au torrent d'affouiller les bases des plateaux, et parce qu'il les détruirait, et parce que creusant des espèces d'anses, il serait rejeté vers les digues qu'il pourrait attaquer sous un angle assez ouvert, et nous avons dit que rien ne peut lui résister lorsqu'il attaque de front. Il faut s'estimer heureux si, en lui assurant un libre et large passage, on peut le contenir par des travaux parallèles à son cours.

Nous venons d'indiquer de grands et importans travaux pour la conservation de Barèges et de ses environs ; leur urgence est reconnue par toutes les personnes qui ont été à portée d'apprécier la marche rapide et toujours croissante de la destruction de cette partie des Pyrénées, ainsi que les dangers qui menacent, à chaque instant, l'existence de ces eaux célèbres. Leur exécution complète dépend d'une persévérance soutenue, car les reboisemens et la fixation des ravins demandent des soins prolongés et ne peuvent s'opérer que successivement, puisque certaines parties inférieures ne peuvent être ensemencées que lorsqu'elles seront suffisamment garanties des avalanches par l'action des semis supérieurs ; c'est une raison qui augmente encore l'urgence de ces derniers.

Quant aux travaux qu'il est indispensable d'exécuter à Barèges même, celui qui doit primer tous les autres est heureusement le plus facile et le moins coûteux. C'est le redressement du cours du gave, puis la construction, à partir des carrières de marbre, de la tête de la digue destinée à remplacer celle de Louvois, et à mettre le haut Barèges, et jusqu'à un certain point, les parties inférieures de la ville, à l'abri d'une destruction qui dans l'état actuel peut arriver d'un moment à l'autre. Cette digue pourrait être limitée provisoirement à une longueur assez restreinte : mais

nous le répétons, il faudrait la prolonger plus bas pour mettre à l'abri de toute insulte quelques propriétés particulières longeant le gave, et de plus celles achetées par le Gouvernement, sans quoi les sacrifices considérables faits en faveur de l'hôpital militaire pourraient devenir stériles.

Les semis dont nous avons parlé, et que nous avons circonscrits sur les plateaux aux seules parties qui correspondent directement à la ville, pourraient s'étendre beaucoup plus loin dans le sens de la longueur de la vallée. Les bois y viendraient superbes et pourraient un jour concurremment avec la forêt actuelle, par des coupes bien entendues, pourvoir abondamment aux besoins de l'hôpital, de la ville et de la vallée. Chaque jour le bois augmente de prix à Barèges; il y est apporté à dos d'âne, dans la saison des eaux et par quantité minime. Les montagnards vont le couper là où ils peuvent, dans les montagnes; ils déracinent et brisent tout, et ce n'est qu'en s'exposant souvent aux plus grands dangers sur des pentes d'une rapidité effrayante, qu'ils parviennent à rapporter quelques minces éclats d'un bois vert qui est de suite vendu à Barèges. L'arrière-saison a-t-elle chassé les étrangers, et fait évacuer l'hôpital militaire; aussitôt tous les montagnards profitent, en toute hâte, du peu de beaux jours qui leur restent, afin de faire leurs provisions de bois si nécessaire pour passer des hivers rigoureux;

c'est alors qu'ils exploitent et dévastent les pentes les plus escarpées, les réduits les plus cachés; actuellement ils sont obligés d'aller souvent à plusieurs lieues de distance et jusque dans la vallée d'Aure disputer à ses habitans quelques troncs noueux de sapins destinés à les éclairer pendant les longues veillées.

Pour peu qu'un état de choses si alarmant continue, il est immanquable que la population des hautes Pyrénées ne disparaisse en partie, le restant sera successivement refoulé vers les grandes vallées et les lieux inférieurs de la chaîne, quelques troupeaux pendant quelques mois d'été parcourront des lieux autrefois si fertiles et si vivans; mais depuis abandonnés à la solitude et à la destruction.

Il est donc du plus haut intérêt pour le Gouvernement de prendre des mesures, afin de prévenir d'aussi tristes résultats. La génération présente souffre déjà beaucoup de l'état actuel; mais périssable et éphémère, elle aura passé comme un souffle, et les montagnes devant lesquelles s'écoulent les générations seront dans un état de désolation peut-être alors irréparable.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1832.)

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (Marquis de), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), ancien maire de Bordeaux.
LAINÉ (Le comte de), pair de France.
LYNCH (Le comte de), pair de France.

MONBADON (LE COMTE DE), pair de France.

MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothéque de la ville.

PREISSAC (LE COMTE DE), préfet de la Gironde.

RATEAU (LE BARON DE), ancien procureur-général du Roi.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.

BLANC-DUTROUILH, propriétaire.

BONFIN, architecte du Roi.

BOURGES, médecin.

CAMBON, ancien armateur.

CAPELLE, médecin.

DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.

DARRIEUX FILS, notaire licencié.

DUCASTAING, médecin.

DURAND, architecte.

DUTROUILH, médecin.

GACHET, naturaliste.

GINTRAC, médecin.

GRATELOUP, médecin.

GUÉRIN (PAULIN), médecin.

GUESTIER JUNIOR (P. F.), négociant.

GUICHENET, médecin vétérinaire.

GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.

GUITARD, médecin.

GUYET DE LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.

IZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.

LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.

LAMARQUE, négociant.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MARCHANT (Léon), médecin.
SAINCRIC (de), médecin.
VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
BRONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.
DARRIEUX PÈRE, propriétaire, à Baron, près Bordeaux.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.
DESMOULINS (CHARLES), naturaliste.
DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.
DUFAU FILS, littérateur, à Paris.
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ENSWORH (G.), antiquaire, à Édimbourg.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
FAURE, docteur médecin militaire, à Montpellier.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY (LE BARON), membre de la Cour de Cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
GOETALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.
JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.
JVOY, propriétaire, à Blanquefort.
KERKADO, (DE) propriétaire, à Gradignan.
LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.
LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LATREILLE, naturaliste, à Paris.
LEGRIX-LASSALE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.
LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Angoulême.
LESSON, naturaliste, à Paris.
LEVY, mathématicien, à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.
MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.
MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.
MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MICHAUD, naturaliste, officier du 10.me régiment de ligne.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.
MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.
MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.
MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.
PERNET, directeur du collége, à Lectoure.
PRONY, membre de l'institut, à Paris.
RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.
RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.
RANQUE, médecin, à Orléans.
RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.
SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURNON (Le comte de), pair de France, à Paris.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

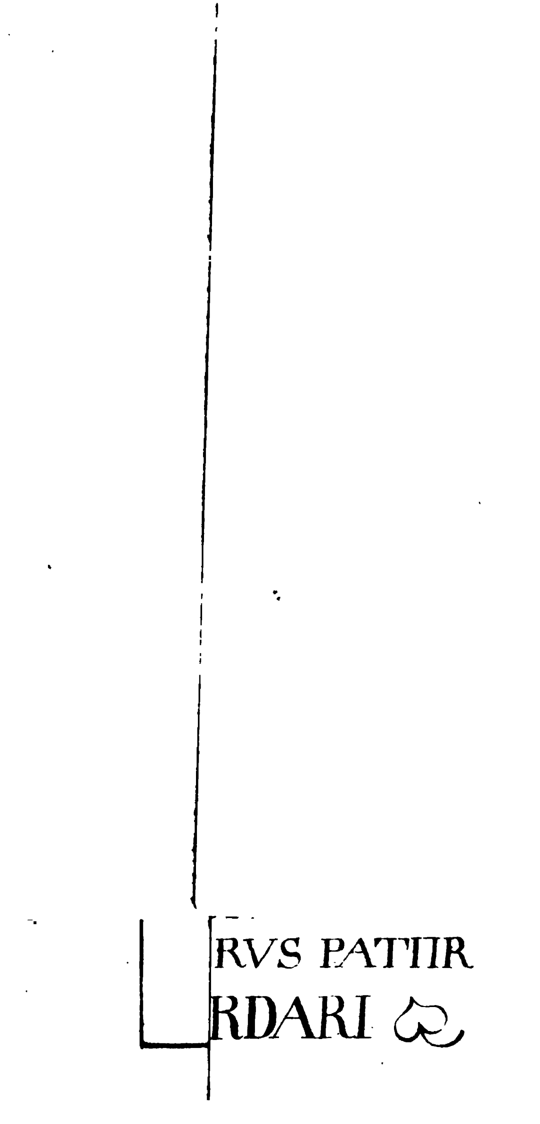
VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.

VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.

VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

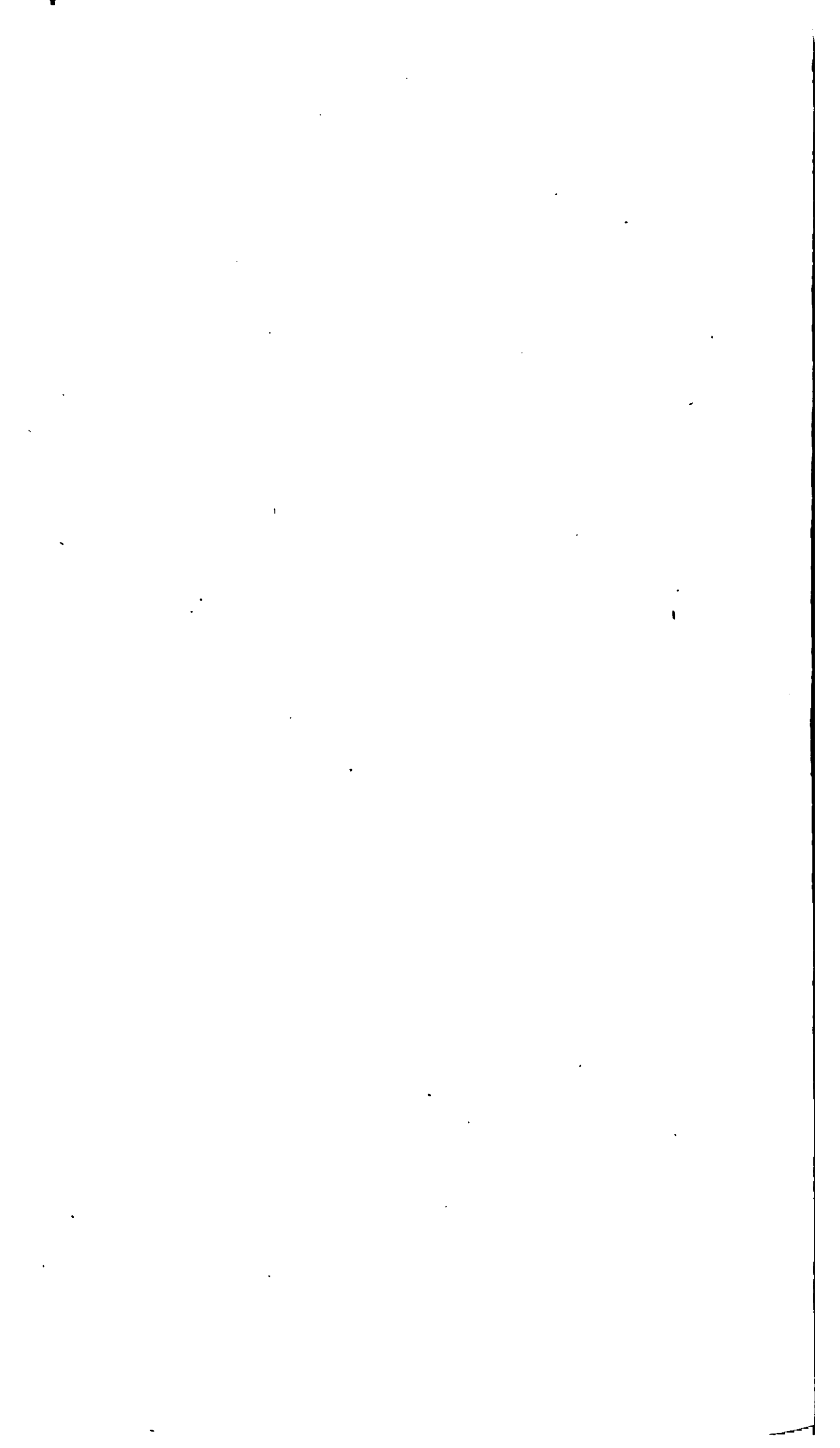
TABLE DES MATIÈRES.



ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.



ACADÉMIE ROYALE

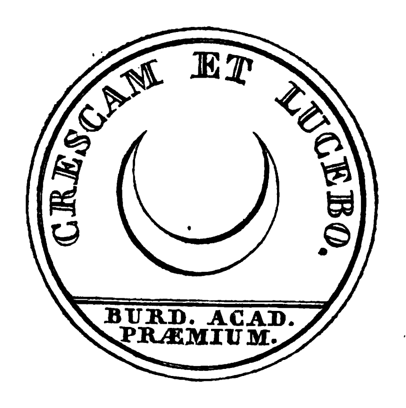
DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 28 Aout 1834.



A BORDEAUX,
CHEZ DELIÈGE AINÉ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
GENDRE ET SUCCESSEUR DE BROSSIER, RUE ROYALE, N.° 13.

M. DCCC. XXXIV.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 28 AOUT 1834.

M DE SAINCRIC, président, ouvre la séance, à sept heures du soir, par un discours renfermant un aperçu historique sur Bordeaux.

M. BOURGES, secrétaire-général, présente le Rapport sur les travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

M. GACHET lit les articles du Programme relatifs aux prix proposés. (*Voy.* le Programme).

M. DUTROUILH prononce l'éloge de M. Jean-Félix Capelle, membre résidant.

M. IZARD prononce l'éloge de M. le baron Rateau, membre honoraire.

M. E. LANET termine la séance par la lecture d'une méditation poétique : *Le Lierre au château de Duras* (vallée de Blanquefort).

La séance est levée à neuf heures et demie.

J. B. DE SAINCRIC, *président*.

GACHET, *secrétaire*.



DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 28 AOUT 1834.

PAR M. DE SAINCRIC, *président.*

MESSIEURS,

L'ANNÉE dernière, mon honorable prédécesseur fit, dans la séance publique de cette Académie, un discours très-piquant pour démontrer que votre président ne devait jamais prendre la parole en pareille occasion, et qu'il devait se borner à dire, en quatre mots, *la séance est ouverte !*

Je respecte infiniment les opinions de notre cher et savant confrère ; mais l'usage, cette loi

traditionnelle, qu'on ne viole pas toujours impunément, me défend, aujourd'hui, de me soumettre à la décision lacédémonienne de M. Lacour.

Cependant, Messieurs, une circonstance, heureuse pour moi, me permettra de respecter une antique et vénérable coutume académique, tout en ne faisant pas moi-même un discours d'ouverture.

Je veux parler d'un vieillard inconnu, qui m'a fait remettre, avant hier, un volumineux manuscrit, dont je vais avoir l'honneur de vous lire quelques fragmens :

« Je suis né, il y a *vingt-quatre siècles*, dans la cité de *Boios*, sur la rive occidentale du golfe de Gascogne, à cette époque glorieuse et mémorable où mes compatriotes se joignirent à la grande armée gauloise de *Bellovèse*, pour aller conquérir l'Étrurie et menacer Rome que Tarquin-l'Ancien gouvernait.

» Alors ma patrie était florissante, et les productions résineuses de son territoire donnaient lieu, sur toute la côte *Médulienne*, à un commerce assez étendu.

» Privé par une mort prématurée de tous mes parens, je me promenais un jour tristement sur la plage battue par la mer agitée; je contem-

plais les mouvemens des barques nombreuses qui s'éloignaient du port de *Boios*, ou qui cherchaient à s'en approcher, lorsqu'un Druide vénérable parut tout près de moi, et par ses discours persuasifs m'inspira le désir de quitter mon pays, pour aller visiter une cité naissante qu'une peuplade asiatique venait de fonder sur les bords de la *Garonne*, au *nord-est* de *Boios*.

» Venez avec moi, me dit-il, éloignez-vous de ces lieux qui nourrissent votre tristesse; l'aspect d'une autre contrée adoucira votre douleur, et, peut-être que dans *vingt-quatre siècles*, vous me remercierez de vous avoir fait entreprendre un voyage, dont le mode et le terme ne peuvent, aujourd'hui, vous être dévoilés.

» Nous partîmes à pied, en nous dirigeant vers l'orient et le nord; nous traversâmes des champs sablonneux, des forêts séculaires de pins maritimes et de chênes, et, après une marche pénible de deux jours, nous arrivâmes aux limites orientales de la sombre et vaste forêt du *Bouscat*.

» Là, j'aperçus de loin les flots bourbeux et jaunâtres de la Garonne, dans laquelle allaient se perdre deux faibles et limpides ruisseaux, la *Devèze* et le *Peugue*.

» En approchant de la rivière, la cité naissante se dessinait à mes yeux.

» Elle se composait alors d'une agglomération irrégulière de cabanes circulaires, faites de troncs d'arbres et de claies, couvertes de chaume et de roseaux.

» Toutes ces habitations de pêcheurs et de commerçans bien pauvres, s'étendaient sur le revers des deux collines basses qui avoisinaient la *Devèze* et le *Peugue*, en se dirigeant de l'ouest à l'est, et formant ainsi une grande bourgade, limitée, à l'orient, par la Garonne, à l'occident, par des marais et des forêts gigantesques, et vivifiée par la *Devèze* et le *Peugue*, ruisseaux alors navigables, depuis leur embouchure jusques au-delà de la Chartreuse actuelle.

» Une population laborieuse circulait dans cette bourgade aquatique : des barques de pêcheurs, aux voiles de cuir ou de joncs tressés, des navires de commerce aux voiles colorées, flottaient sur la *Garonne* et sur la *Devèze* : on apercevait, dans le lointain, la colline escarpée de *Cénon*, couverte de chênes et de cyprès, et le coteau de Lormont, orné, depuis sa base jusqu'à la cime, de lauriers toujours verts.

» Mon fils, me dit le Druide, vous voyez devant vous la pauvre, la faible bourgade d'*Aquita*, berceau bien modeste d'une cité future qui, par son vaste commerce et sa prospérité, effacera le

AQUITA

600 ans avant J

aujourd'hu

BORDEAU

Forêt du Bouscat

La Devis

Forêt de Caudéran

Marais

lence

e
r
e
e
nt
,
et
,
ra

u-
nt
le
ui
es
lu

le
il-
es
lis

u-
nd
na
et
lu

ir
d'
ro

m
de
et
et
à l
ma
la
ble
de

x

bo
au
vir
sur
dar
cou
Lor
de

»

vou
ber
son

souvenir des ports les plus fréquentés de la Syrie et de la Phénicie. Sur ces collines arrondies, sur les bords de ces ruisseaux sinueux, sur la rive vaseuse et inabordable de la Garonne, le long de ce demi-cercle tourné vers l'orient, maintenant couvert de saules, de pâturages et de roseaux, s'élevera, dans la suite des siècles, un grand et majestueux ensemble de maisons, de temples, de monumens de tout genre qu'on nommera *Bordeaux.*

» Alors, mon fils, votre patrie actuelle sera couverte par la mer; alors on cherchera vainement les traces de *Boios*, votre ville natale; alors le culte druidique sera détruit avec les forêts qui lui servaient de temples, et des régions stériles et désertes remplaceront les plaines fertiles du pays des antiques *Boyens.*

» J'écoutais, avec une incrédulité secrète, le grave et prophétique langage du vénérable vieillard, lorsque, tout à coup, un nuage voila mes yeux, une langueur agréable me saisit et je perdis le sentiment de mon existence.

» J'ignore combien de temps cette profonde stupeur me tint éloigné de ce monde; mais quand j'ouvris les yeux, le vieillard était debout à ma droite : hâtez-vous, me dit-il, de me suivre et de quitter le port d'*Aquita.* Une peuplade du

centre des Gaules, exilée de sa patrie, vient envahir la colonie naissante dont vous observâtes autrefois l'industrieuse activité. Les *Bituriges vivisques* approchent, partons, et cherchons, dans la forêt du Bouscat, un abri contre ces usurpateurs.

» Bientôt nous fûmes établis dans notre asyle sauvage, d'où je vis une flotille de longues et étroites barques, à proue pointue et recourbée, se dirigeant vers le port d'*Aquita*.

» Une foule d'hommes armés, de vieillards, de femmes et d'enfans, débarquèrent sur la plage bourbeuse, voisine de la *Devèze;* et après une négociation pacifique, les *Bituriges vivisques* purent construire des cabanes et des maisons auprès des habitations des fondateurs d'*Aquita*.

» Ce peuple nouveau fit, en peu de temps, oublier aux habitans de la bourgade usurpée, la manière à demi-belliqueuse dont ils étaient venus grossir et enrichir leur colonie; et lorsque je fis, avec mon protecteur mystérieux, de fréquentes incursions au sein d'*Aquita*, nouvelle patrie des *Bituriges vivisques*, je pus observer l'accroissement extraordinaire opéré par ce peuple laborieux, dans la faible cité dont le commerce et la prospérité étaient, de jour en jour, plus remarquables.

» J'en étais là de mes observations, lorsqu'un nouvel engourdissement physique et moral me fit perdre connaissance, et je ne revins à la vie qu'au moment où *P. Crassus*, lieutenant de *César*, venait de s'emparer, au nom de la république romaine, de l'opulente *Aquita.*

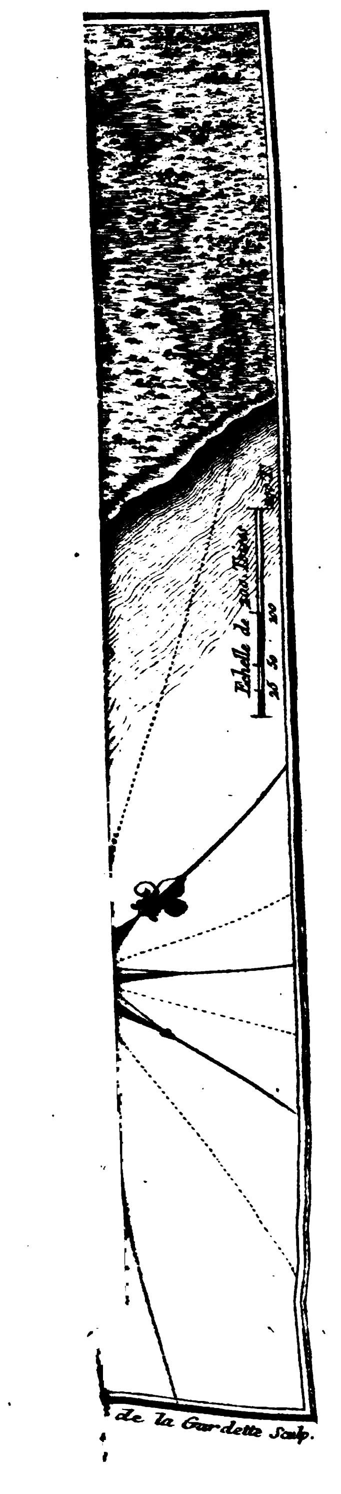
» Voyez, mon fils, me dit le Druide vénérable, la marche progressive de la civilisation dans cette cité jadis si faible et si pauvre! Sous le joug protecteur de *César* et d'*Auguste* et de ses successeurs, revêtus de la pourpre impériale romaine, cette ville, déjà commerçante, va connaître les jouissances du luxe. Les sciences, les lettres et les arts vont briller dans ces murs embellis; un culte nouveau, le culte des idoles, mais un culte plein de pompeuses cérémonies, de sanglans sacrifices, de mystères infâmes et de grossiers mensonges, va désormais remplacer le grand, le noble culte des Druides; et des temples somptueux, élevés pour adorer de chimériques divinités, verront s'incliner et se prosterner des peuples qui, jusqu'alors, adoraient le vrai Dieu dans la majestueuse obscurité de nos antiques forêts!

» Mon fils, quittons encore ce monde, et ne revenons en ces lieux, que pour être les témoins de cette grande métamorphose.

» Je voulus répondre, et ma langue paralysée ne put articuler un seul mot: tout disparut à mes yeux, et, quand l'existence me fut rendue, je me trouvai, avec mon grave conducteur, au milieu du *Forum* de *Burdigala*, ville *gallo-romaine*, ayant ses consuls, son sénat, ses pontifes, ses patriciens, ses chevaliers et ses esclaves; ayant ses temples, son prétoire, ses thermes, ses amphithéâtres, ses aqueducs, ses fontaines, et vers laquelle aboutissaient des voies multipliées, construites avec une solidité, qui paraissait devoir être éternelle.

» J'étais ébloui par le spectacle nouveau qui frappait mes regards.

» Des hommes à longs vêtemens, largement drapés et la tête nue, garnie d'une chevelure très-courte; des femmes avec la *Palle*, la *Stolle* et la tunique, plus ou moins ornées, la chevelure artistement arrangée et retenue par des bandelettes étroites; de graves sénateurs vêtus de longues toges blanches, bordées de pourpre; des consuls précédés de licteurs; des pontifes avec le bonnet de laine, de forme conique et la baguette entourée de laine; des augures portant le *lituus* ou bâton sacré; des flamines, habillés d'une robe de pourpre placée sur leur toge; des victimaires conduisant les victimes aux cor-


Echelle de 200 Toises
25 50 100
de la Gardette Sculp.

nes dorées et le corps couvert d'une housse étroite, enrichie de broderies et de franges ; des chars élégans et rapides ; de lourds chariots, chargés de marchandises variées ; des chaises et des litières portées par des esclaves, vêtus d'une casaque rouge, voilà ce qui formait le tableau mouvant que j'avais sous les yeux : un langage inconnu se faisait entendre, et se mêlait aux accents rudes des *Gaulois-vivisques*, et des anciens habitans d'*Aquita*.

» Vous voyez, me dit mon protecteur, la réalisation de mes prévisions passées. A la faible bourgade d'*Aquita*, succède, grande, forte et riche, *Burdigala*, cité *gallo-romaine!* remarquez les nombreuses barques, les galères élégantes, les trirèmes dorées, les navires de charge, ornés de la corbeille indicative, qui flottent sur la Garonne, et, au milieu du long demi-cercle qui forme la rade, observez le port carré fermé par la porte *navigère*, et où va se perdre la *Devèze*, bordée de maisons d'une architecture simple et gracieuse.

Mais, ajouta le druide mystérieux, je vais, à cause de vous, surmonter une juste répugnance religieuse, et vous rendre témoin des cérémonies du culte des *Gallo-romains*.

» Nous visitâmes tour-à-tour, les temples de

Jupiter, de Mars, de Mercure, de Minerve et des autres dieux. Dans tous, le luxe de la plus noble, la plus sévère architecture; celui des décors les plus riches et les plus gracieux arrêtaient les regards. Nous vîmes une foule attentive prier le dieu du Temple, la tête couverte, et puis le prêtre prononcer avec elle, les paroles consacrées, toucher souvent les autels et la statue du dieu, tourner circulairement, en allant de gauche à droite, porter la main droite à la bouche pour exprimer l'adoration, et se prosterner ensuite à terre.

» Dans le temple de Jupiter, nous vîmes des prêtres subalternes nus jusqu'à la ceinture, conduire la victime à l'autel. Alors le pontife imposa silence. Il prit un gâteau salé, fait de farine et de miel, le broya dans du vin, qu'il goûta préalablement, et qu'il fit goûter aux assistans qui l'environnaient, il répandit ce mélange au-dessus de la tête du jeune taureau destiné au sacrifice; il versa également du vin mêlé avec de l'encens, entre les cornes de l'animal, un prêtre frappa la victime de plusieurs coups de maillet, on l'égorgea avec un couteau, on répandit sur l'autel, le sang reçu dans des vases, on écorcha la victime, on la coupa en morceaux, et ses parties furent partagées entre les prêtres du temple et la personne qui offrait le sacrifice.

» Le pontife se lava les mains, il récita certaines prières, il fit une nouvelle libation avec le vin préparé, et il renvoya la foule en disant : *ire licet.*

» Nous terminâmes nos visites religieuses en allant admirer hors de l'enceinte de la ville, et, non loin de la rive du fleuve, le magnifique temple consacré *au Dieu tutélaire* des *Bituriges vivisques.* Ce monument majestueux, et dont les colonnes isolées étaient encore debout lorsque Rome payenne n'existait plus, s'élevait sur le lieu même, où plusieurs siècles plus tard, on devait construire un vaste théâtre, et, de l'autel placé dans le centre du temple, autel que la main du temps et la hache des barbares ne devaient pas détruire, nous vîmes dans toute son étendue, la rade burdigalienne, et les côteaux boisés et pittoresques, qui limitaient, sur la rive opposée, le cours de la Garonne, trois fois plus large, alors, devant *Burdigala*, qu'elle ne l'est actuellement (1).

---

(1) Un jour, favorisé par ma qualité d'étranger, je fus admis par un Sénateur burdigalien à voir, derrière un rideau tranparent, une partie de la toilette de sa femme, qui devait se rendre au cirque dans la matinée.

On donna d'abord une couleur artificielle à ses cheveux qu'on rendit d'un jaune brillant, on les parfuma en-

» Pendant la domination romaine, qui dura jusqu'au règne d'Honorius, je ressentis plusieurs fois les effets de la puissance surnaturelle de mon guide mystérieux.

---

suite avec des essences précieuses, on les frisa avec des fers chauds, on éleva la chevelure de cette dame à une grande hauteur par des étages de boucles et une pyramide de faux cheveux, en maintenant cet édifice léger avec de longues épingles. L'esclave (*ciniflone*) qui arrangeait la chevelure de sa maîtresse eut le malheur de mal former une boucle, et sur le champ il fut chassé de l'appartement afin de recevoir, pour punition de son grave délit, une rude flagellation.

Un autre esclave aussi maladroit reçut de la main de la dame un coup à la tête avec un miroir d'argent poli.

Plusieurs femmes assistaient à la toilette de notre violente burdigalienne uniquement pour diriger le travail de la coiffure.

Enfin un esclave plus habile orna la chevelure de sa maîtresse d'or, de perles et de pierres précieuses.

On colora ensuite les joues de la dame avec un peu de rouge, un peu de minium; on peignit le bord de ses paupières et les sourcils d'une poudre noire; on lui mit sur la joue droite une petite mouche en forme de croissant. On mit ensuite à ses oreilles des pendans de perles, d'une grande valeur. On orna son cou d'un collier d'or et de pierres précieuses; et, comme la toilette allait continuer, le sénateur m'entraîna doucement hors de l'appartement.

» Je quittai plus d'une fois ce monde et j'y revins à diverses époques, ce qui me permit d'observer, par moi-même, les grands événemens dont *Burdigala*, fut le théâtre, durant cette longue période.

» Je vis, entre autres choses, le président de l'Aquitaine, *Tetricus*, se révêtir, dans le temple de Jupiter, de la pourpre impériale; je le vis plus tard, après ses brillantes victoires sur les barbares et les pirates, entrer, pour la seconde fois, dans *Burdigala*, monté sur un char de triomphe, avec son fils chéri, surnommé le *Prince de la jeunesse*, aux acclamations du sénat et du peuple burdigalien et d'un grand nombre de citoyens de Nérac, cité que *Tetricus* avait embellie de temples, de palais, et de thermes, dont, au 19.me siècle, on devait pouvoir recueillir et admirer les ruines magnifiques. Je vis établir le collège célèbre, où brilla comme professeur le poète *Ausone*, et où se forma *Ponce Paulin*, le fondateur de la ville de Bourg sur les rives de la Dordogne. Je vis enfin la population de *Burdigala* se presser dans le vaste amphithéâtre nommé *Palais-Galien*, pour assister à des combats de gladiateurs, à des combats d'animaux féroces, et s'écouler ensuite paisiblement par la voie romaine qui, traversant des champs cultivés, conduisait du cirque à la cité, au milieu

des nuages de poussière que le passage de mille chars légers et rapides faisaient élever du sol foulé par la masse populaire.

» Vous remarquez, me dit alors le Druide, ce peuple joyeux, se laissant aller gaiement sur la pente agréable des plaisirs et des fêtes ? Hélas ! mon fils, bientôt des jours de désolation et de deuil vont succéder à ces momens de joie et de bonheur ! Il faut nous éloigner encore de cette belle cité ; mais avant de perdre de vue et ces hautes murailles flanquées de tours solides, s'élançant vers le ciel, et l'aspect ravissant des *Villa* nombreuses qui embellissent les environs de *Burdigala*, allons visiter le *Campus Aureus*, le champ du repos, où les citoyens de cette ville déposent dans des urnes, et sous de riches mausolées, les cendres de leurs morts.

» A peu de distance du temple du Dieu tutélaire, et le long de la muraille boréale de la cité, mon guide me fit voir, avec recueillement, le dernier et funèbre asyle des Burdigaliens. On y voyait de tout côté de modestes ou de somptueux tombeaux, la plupart ornés de sculptures, portant de touchantes épitaphes, et qui, plus tard, enfouis dans la terre après les ravages des barbares, puis exhumés par hasard, déposés avec soin dans le *Musée de Bordeaux*, devaient être

décrits et expliqués par un habile archéologue du 19.me siècle.

» Ce tableau douloureux me causa promptement un saisissement extraordinaire, à la suite duquel je perdis tout à fait connaissance; et quand mes yeux revirent la lumière, je me trouvais reposant, à côté de mon protecteur, sur les débris d'un tombeau renversé.

» Des murailles, des tours, des temples, des palais, des maisons démolis, pillés, incendiés, tout ce que la cupidité, la fureur aveugle et l'ignorance peuvent inspirer à des peuples barbares, avait été accompli, dans la ville de *Burdigala*, pendant mon absence de ce monde et par les *Vandales !*

» Hé bien ! me dit le Druide, vous le voyez, mon fils, voilà ces jours de désolation et de larmes que je prévoyais jadis en sortant du cirque de *Galien ?* Les Vandales sont venus, ils ont dévasté cette ville, ils ont chassé de leur patrie les Burdigaliens désespérés. Rassurez-vous, le règne du vandalisme sera court, les Goths, autorisés par *Honorius*, entreront dans l'Aquitaine, ils refouleront les Vandales vers les contrées boréales qui les vit naître. *Burdigala* sera vengée par les victoires des Goths, qui régneront dans

cette province jusqu'à l'époque où le peuple *Franc*, conduit par *Clovis*, viendra chasser les Goths, à leur tour, de *Burdigala*, de l'Aquitaine et des pays circonvoisins.

» Partons, mon fils, laissons ces terribles événemens s'écouler loin de nous, et ne revenons sur la terre que pour voir, sous la domination paisible des ducs d'Aquitaine et de Guyenne, un culte nouveau, un culte épuré, s'introduire dans la ville de Bordeaux, et dissiper peu à peu les chimères et les pratiques de l'idolâtrie romaine.

» Une nuit obscure parut suivre ces paroles prophétiques et très-mystérieuses, mon engourdissement ordinaire se manifesta, et quand je sentis que j'existais de nouveau, j'étais avec mon guide vénérable hors des murs de Bordeaux, auprès d'un temple d'une architecture inconnue, mais originale, élégante et hardie, d'où s'élevaient des chants graves, mesurés, et d'une facture étrange.

» Mon guide me fit pénétrer dans ce temple sombre, et là des autels nouveaux, des décors tristes et mystérieux, des cérémonies nouvelles, des prêtres revêtus d'ornemens d'une forme bizarre, et des prières formulées d'une manière à la fois sévère, noble et touchante, tout ce que je vis, tout ce que j'entendis me plongea dans

un étonnement indicible. Où sommes-nous, dis-je bien vite à mon vénérable protecteur? Qu'est devenu le temple romain et ses pontifes, et ses flamines, et ses victimes, et ses victimaires, et ses autels arrosés du sang des animaux immolés? Mon fils, me répondit le Druide, nous sommes dans une Église catholique, consacrée au vrai Dieu, sous l'invocation d'un saint pontife, nommé *Severin;* le culte des idoles est à jamais détruit, et la ville de Bordeaux, l'Aquitaine, la Gaule tout entière reconnaissent et pratiquent le *Christianisme.*

» J'écoutais avec attention ce langage mystique dont je ne cherchais point alors à pénétrer le sens entouré d'obscurité, et bientôt après nous quittâmes l'église de Saint-Severin pour aller explorer la ville capitale des ducs d'Aquitaine.

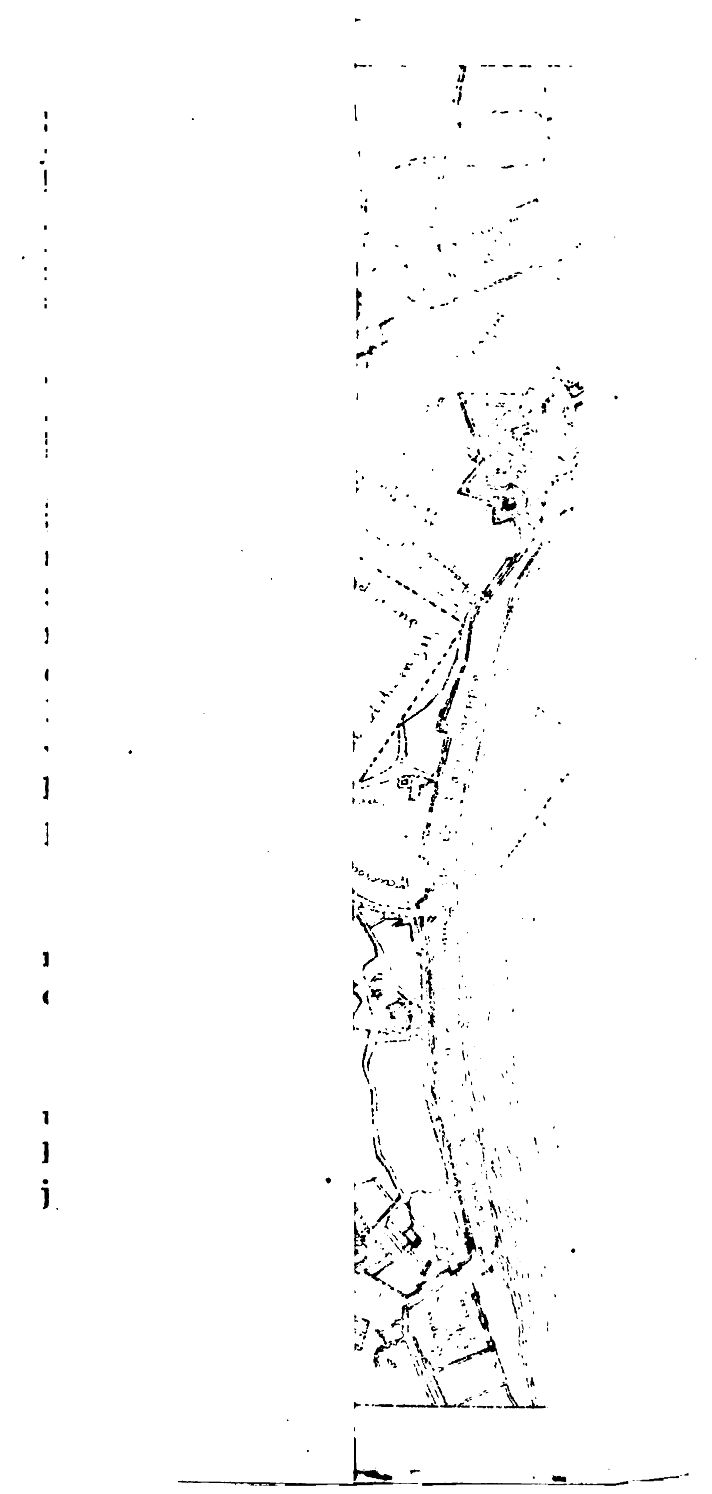
» Sur les ruines de la cité romaine, on avait rebâti la ville de Bordeaux qui, de même que *Burdigala,* offrait une figure carrée, un peu allongée de l'est à l'ouest. Avec les débris des colonnes des temples, des autels et des tombeaux renversés par les barbares, on avait reconstruit de solides murailles, soutenues et fortifiées par de nombreuses tours élancées. Dans la ville, des palais, des maisons, des églises gothiques, remplaçaient les temples, les palais et les édifices romains. Hors de la ville, le temple du Dieu tu-

télaire, le cirque de Galien et les thermes étaient seuls encore debout, et faisaient voir par la grandeur et la noblesse de leur architecture, quelle avait été la magnificence de la cité romaine, dévastée par tant d'invasions, de combats et d'incendies.

» Mais l'aspect de la population bordelaise était aussi totalement différent de ce qu'il était du temps de la domination romaine; les sénateurs, les consuls, les pontifes, les augures ne traversaient plus le *Forum;* il était rempli par une foule d'hommes et de femmes vêtus d'habillemens courts, étroits et serrés contre le corps; et du sein de ce peuple nouveau, costumé comme les nations de la Germanie, on entendait s'élever, en sons rudes et discordans, un langage bizarre, formé par la fusion mal terminée de plusieurs idiomes d'origine opposée. »

Là se termine, Messieurs, le fragment historique du manuscrit que j'ai cru devoir vous faire connaître.

Permettez-moi de vous communiquer aussi une partie de la récapitulation, par laquelle le contemporain de *Tarquin-l'Ancien* finit son journal extraordinaire



« J'ai vu, dit-il, Bordeaux, cette opulente cité, envahie, dévastée par les Sarrazins, et puis pillée, démolie, incendiée plusieurs fois par les Normands, abandonnée par ses habitans, et ensuite rebâtie par eux, sous le règne de *Charles-le-Simple.*

» J'ai vu bâtir le *Château-Trompette* sous *Charles VII;* et j'ai vu, sous le règne de Louis XIV, cette forteresse, destinée à maîtriser les Bordelais, être agrandie par Vauban, en démolissant des quartiers populeux, et les nobles ruines, jusqu'alors respectées, du temple *du Dieu tutélaire.*

» J'ai vu Bordeaux tel qu'il était avant l'administration bienfaisante et célèbre de l'intendant Tourny, alors que le port de cette ville n'était bordé que par de misérables échoppes, adossées aux murs de la cité, par le Château-Trompette et son ancien glacis gazonné, et par le faubourg des Chartrons bien moins étendu qu'à l'époque actuelle.

» Bordeaux ne possédait alors ni les allées, ni le cours de Tourny, ni la place Dauphine, ni le cours d'Albret, ni le cours d'Aquitaine, ni le cours du Jardin-Royal, ni le cours St.-André et le chemin du Roi, ni le pavé des Chartrons, ni cette façade de maisons uniformes qui bordent

une partie du Port actuel, ni ces quais, ni ces cales commodes qui rendent les embarquemens et les déchargemens si faciles, ni le Jardin-Public, ni les places Royale, d'Aquitaine, des Capucins et de Bourgogne.

» Le Sol, occupé par les allées, la cauhssée et les maisons de Tourny, était fangeux, plein d'immondices, et limité du côté du sud, par le grand mur de clôture du jardin des Jacobins, et du côté du nord, par la grille du glacis du Château-Trompette.

» Des vignobles, des jardins occupaient les vastes terrains, où se voient aujourd'hui les quartiers, les places et les cours grandioses tracés par Tourny, au nord, à l'ouest et au sud de Bordeaux.

» J'ai vu ces champs cultivés, voisins des murailles de la cité, disparaître comme par enchantement, devant la volonté ferme et persévérante de TOURNY, en dépit de l'envie, et de l'ignorance routinière de ses contemporains.

» J'ai vu sur les fondemens du temple du Dieu tutélaire, s'élever, sous la direction du célèbre architecte *Louis*, l'édifice du Grand Théâtre, et le fastueux quartier du *Chapeau-Rouge*, rempla-

cer la triple allée d'ormes magnifiques, si chère aux bordelais d'alors.

» J'ai vu naître et se développer la révolution de 1789, et des quartiers nouveaux et bien percés, des places et des rues commodes, être tracés sur les terrains occupés naguère par des couvens et leurs vastes jardins.

» J'ai vu, sous l'administration du préfet de la Gironde, Tournon, un grand nombre de projets, relatifs à la salubrité, à l'embellissement de cette ville, se réaliser avec rapidité. C'est alors que j'ai vu démolir, enfin, le Château-Trompette, combler ses larges fossés infects, et des promenades publiques immenses, une vaste place centrale, et de brillants quartiers, couvrir cet emplacement très-étendu, où deux *Colonnes rostrales*, d'un effet pittoresque, remplacent si bien les remparts et les tours colossales de la forteresse éclipsée.

» J'ai vu le port de Bordeaux embelli par le plus grand monument du siècle actuel, par le *Pont-Deschamps*, qui réunissant à jamais les deux rives de la Garonne, doit si puissamment contribuer à la prospérité de l'une et de l'autre.

» J'ai vu, pour remplacer le gothique hôpital

Saint-André, fondé en 1390 par le vertueux et charitable prêtre *Vital Carles*, bâtir en face du fort du Hâ, un édifice superbe où les arts, les sciences, le goût et les convenances ne trouvent que des motifs d'éloges, et que la reconnaissance du pays devrait nommer Hôpital *Carles-Richelieu.*

» Mais quand verrai-je une prison neuve, vaste, aérée, salubre, prendre la place de l'antique prison du fort du Hâ? Quand verrai-je des Fontaines publiques répandre en tous lieux, dans cette vaste cité, une eau pure et salutaire? Quand verrai-je des Bains populaires et gratuits établis aux dépens de la ville, offrir à tout le monde leurs piscines utiles, où nul danger ne se rencontrerait plus.....?

» Enfin, dit, en terminant sa récapitulation, l'auteur gaulois du manuscrit, quand verrai-je, sous l'administration de M. le Maire actuel de Bordeaux, et d'après les projets conçus par un habile ingénieur-architecte, le sol maintenant dépouillé des allées d'arbres plantés par Tourny, se couvrir de carrés de gazon, d'arbustes variés, séparés par des bassins d'eau limpide, par des jets-d'eau d'un effet grandiose et animé, et couronnés par les grandes, les nobles images de Montaigne et de Montesquieu? »

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS.

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE

PAR M. BOURGES, *secrétaire-général.*

MESSIEURS,

L'époque actuelle paraît remarquable sous plusieurs rapports, mais sur-tout sous celui de la propension et de la facilité des esprits à adopter une opinion en crédit, à la considérer et à la déclarer comme positive, sans en approfondir toute l'étendue et toute la vérité. Il n'est pas d'ouvrage à la mode, il n'est pas d'écrit périodique qui ne se croyent obligés de parler du mouvement progressif, de voir en tout un perfectionnement et même l'espoir de la perfection en beaucoup de

choses. Il est certain que l'esprit humain avance; mais il n'avance pas avec la rapidité qu'on suppose. Il marche en ligne spirale, comme on a dit fort judicieusement. Rien ne s'opère avec précipitation dans l'état régulier de la nature.

Cependant, quelque satisfait que soit notre siècle de sa marche morale, scientifique, littéraire et artistique, il s'est aperçu que l'anarchie se glissait dans la plupart des connaissances humaines, qu'il était important d'observer et de constater le degré du mouvement progressif, de le régulariser et de réunir même les capacités, pour pouvoir bien apprécier tous les produits intellectuels. On a proposé dans ce but de former des congrès scientifiques où les puissances intellectuelles seraient appelées. On a vu que les faits, les découvertes et les grandes pensées se perdaient dans l'isolement, qu'il était utile de se prêter un mutuel secours et de former faisceau pour avoir et pour répandre une plus grande masse de lumières. Ces vérités, comme bien d'autres qui ne sont que rajeunies, ont été publiées depuis long-temps. Depuis long-temps les académies ont été instituées pour remplir ce besoin de toutes les époques. Les congrès que l'on réclame seraient nécessaires, si les académies n'existaient point. Il n'y a, en quelque sorte, que changement de nom dans ces institutions; car les académies sont

des points de ralliement scientifiques où tout le monde savant est appelé à faire part de ses travaux. Les académies recueuillent, apprécient, colligent les produits intellectuels. Elles provoquent de nouvelles découvertes et publient celles qui ont été faites. Composées de personnes qui se livrent aux différentes spécialités scientifiques, elles possèdent l'histoire de ces spécialités et peuvent plus facilement juger le mérite et le degré de perfectionnement des travaux modernes. On leur reproche de ne pas se passionner tout de suite pour toutes les nouveautés. Les réunions scientifiques ne doivent montrer de l'enthousiasme que pour le vrai, le beau et l'utile bien sentis et bien prouvés. Leur mission est d'examiner avec soin et de juger avec impartialité les faits et les opinions avant de les adopter et de les publier. Leurs annales renferment les élémens et les matériaux propres à composer les principes théoriques des sciences. Les académies font tout les ans ce que les congrès scientifiques veulent faire. Mais ceux-ci n'ayant que quelques jours de durées, seront privés de l'influence morale qui résulte des rapports constans qui existent entre les membres des académies.

Ainsi, Messieurs, vous faites pour les sciences et pour les arts, tout ce qui peut favoriser leur marche progressive. Vous invitez les savans, les

littérateurs et les artistes à déposer entre vos mains les fruits de leurs efforts et de leurs veilles ; vous faites un examen scrupuleux de leurs travaux et vous les signalez au public, lorsque vous les jugez bons et utiles. Nulle autre considération que l'intérêt de la science ne vous dirige. C'est dans ce sens que vous avez constamment marché, et c'est dans ce sens que les congrès devront agir pour obtenir des succès.

Je vais, Messieurs, suivant la méthode que vous avez adoptée, vous présenter l'aperçu des travaux qui ont fait le sujet de vos occupations depuis votre dernière séance publique.

M. Allou, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la société des antiquaires de Paris, vous a fait hommage d'un mémoire sur les *casques du moyen âge*, sur lequel il vous a été fait un rapport.

M. le docteur Barbe vous a envoyé des graines d'une espèce d'acacia, nommé vulgairement *acacia à panache, de l'Ile-de-France.* Ces graines ont été distribuées à des propriétaires qui doivent vous instruire du résultat de leur semis.

Vous avez reçu de M. Bigeon, médecin à Dinan, un exemplaire d'un ouvrage qui a pour titre : *Utilité de la Médecine démontrée par des faits ;*

De M. Bonafoux, directeur, du jardin botani-

que de Turin, un mémoire sur la fabrication *du fromage du Mont-Cenis et un traité sur le maïs ;*

De M. Bouchard-Chantereaux, *le catalogue des crustacés observés jusqu'à ce jour à l'état vivant dans le Boulonnais.*

M. Brun, capitaine au long cours, vous a fait part de son projet d'extraire du fond des mers des objets submergés ou des objets d'histoire naturelle, à l'aide de dragues et de griffes dont il veut faire usage dans les voyages qu'il se propose d'entreprendre dans cette intention. Ses vues pouvant avoir d'heureux résultats, l'Académie s'empresse d'applaudir au zèle de M. Brun.

M. Théodore Chrétin, peintre à Nérac, vous a adressé le *fac simile* de deux monumens du plus grand intérêt pour l'histoire. Le premier est la copie d'un bas-relief trouvé à St. Rustic, près Grisolles et l'empreinte en plâtre d'une inscription gravée au revers du bas-relief. Cette inscription annonce l'érection d'un temple dédié par Tetricus à Neptune et aux autres dieux de la mer ; elle mentionne aussi la construction d'un *sacellum* bâti par ce prince, à la suite du temple de Neptune, en l'honneur de Nera, épouse de Tetricus et nièce de Claude-le-Gothique. Je ne vous entretiendrais point de l'autre monument, parce qu'il fait le sujet d'une notice qui vous a été lue par

M. JOUANNET et qui sera imprimée dans le recueil des travaux de cette année.

Ces deux monumens présentent d'autant plus d'intérêt que l'histoire de Tetricus se lie à celle de l'antique Bordeaux. Les événemens du règne de cet empereur étant peu connus, on ne peut trop encourager ceux qui font des recherches sur cette partie de l'histoire.

M. Théodore CHRÉTIN a joint à l'envoi de ce *fac simile* la demande de membre correspondant que vous lui avez accordée.

M. CLOUZET aîné, de Bordeaux, vous a présenté un mémoire intitulé : *Exposé des procédés théoriques et pratiques employés par M. Clouzet aîné, professeur à Bordeaux, pour l'instruction littéraire d'une jeune personne aveugle, suivi d'une lettre écrite par cette jeune personne, un an après la première leçon, et donnant l'historique de cet enseignement.* Au mémoire étaient joints, 1.° l'original de la lettre annoncée ; 2.° un ouvrage imprimé en relief, ayant servi à l'instruction de la jeune personne et lui servant encore de livre de prière ; 3.° une planche en cuivre, portant un alphabet gravé, et avec la planche un poinçon ou stylet destiné à suivre sur le cuivre les caractères de l'alphabet ; 4.° un échantillon de l'écriture en creux, lue sur le relief du revers par l'élève ; 5.° une pelotte sur la-

quelle sont disposées des épingles dont les têtes dessinent en relief les lettres de l'alphabet ; 6.° enfin plusieurs exemplaires de la lettre écrite par la jeune personne. Cette lettre est lithographiée, et un *fac simile* de quatorze lignes l'accompagne.

Il résulte du rapport de la commission que vous avez chargée d'examiner le travail de M. Clouzet, que les moyens qu'il a employés, n'offrent, comme il le reconnaît lui-même dans son mémoire, rien qui soit proprement de son invention. En effet, Messieurs, apprendre d'abord au tact à distinguer la forme des lettres, en les lui présentant dessinées en relief avec des épingles sur une pelotte ; familiariser ensuite l'oreille avec la décomposition des mots en syllabes et de celles-ci en sons et en articulations ; puis habituer le tact à reconnaître sur des reliefs les mots et leurs élémens : tous ces moyens avaient déjà été mis en usage pour apprendre à lire aux aveugles. Il en est de même des procédés que M. Clouzet a employés pour rendre son élève capable d'écrire lisiblement ses pensées : les exercices sur la pelotte avec des épingles ; la planche de cuivre sur laquelle est gravé un alphabet en creux ; le poinçon destiné à suivre ces caractères en creux et à donner ainsi aux doigts l'habitude des mouvemens nécessaires ; enfin, l'invention d'un pupitre mécanique pour régler les lignes et empêcher la

main de l'aveugle de revenir sur ses premières traces : tout cela était connu. Mais ce qui appartient en propre à M. Clouzet, c'est d'avoir le premier introduit ces procédés ingénieux dans le département de la Gironde, de les y avoir mis en pratique et d'avoir démontré leur efficacité par les succès même qu'il a obtenus.

L'élève de M. Clouzet est une demoiselle (M.lle Laure Deltour), âgée de 23 ans, et aveugle depuis l'âge de sept ans. Elle savait lire à l'époque de son accident; mais elle avait tout oublié jusqu'à la forme des lettres. Après un an de leçons d'une heure, données par M. Clouzet, trois fois par semaine, M.lle Deltour sait aujourd'hui lire, écrire et calculer; elle possède, en outre, la grammaire, connaît bien sa langue et l'écrit avec pureté. Il est vrai que cette jeune personne est douée de beaucoup d'intelligence, d'aptitude à apprendre et de persévérance; mais ces qualités précieuses honorent l'élève, sans rien ôter au mérite du maître. En effet, quels que soient les moyens naturels d'un élève, combien de soins, de patience et d'esprit d'analyse n'exigent pas ces sortes d'éducation.

L'Académie, convaincue de l'utilité de la méthode introduite dans le département par M. Clouzet, pour l'éducation des aveugles, a décidé qu'une médaille d'or de la valeur de cent fr.

lui serait décernée dans cette séance comme un témoignage tout particulier de son estime pour les travaux de cet habile instituteur.

M.lle Collardon, de la commune de Bayon, canton de Bourg, arrondissement de Blaye, vous a envoyé des cocons de vers à soie et des échantillons de soie brute et de soie préparée qu'elle a obtenus d'une certaine quantité d'œufs. Ces échantillons sont une nouvelle preuve de la bonne qualité de soie que l'on peut obtenir dans le département de la Gironde, avec les mêmes soins et les mêmes précautions que l'on emploie dans d'autres départemens méridionaux.

M. Cotte, fabricant de poèles à Bordeaux, vous a envoyé un exemplaire d'un mémoire intitulé : *Analyse de la nouvelle forme de tuiles pour laquelle il a été délivré, le 14 Août 1828, un brevet d'invention.* Ces tuiles analogues aux tuiles romaines, présentent des avantages sur celles qu'on emploie communément, surtout à cause de leur légèreté. Il serait à désirer que leur usage en fût plus répandu.

M.lle Fanny Denoix, de Beauvais, vous a fait hommage d'un manuscrit contenant onze petites pièces de poésie, intitulé : *Mes loisirs.* Les sujets variés de ces épîtres et de ces fables ne sont pas tous traités avec le même soin ; mais ils annoncent

que M.lle Denoix a une grande habitude d'écrire en vers et les moyens de faire encore mieux. Sa première pièce est une *Épître à la Captive de Blaye*, composée de douze stances de quatre vers chacune. La seconde porte pour titre : *Une visite au monastère à l'époque du cholera*. La troisième, *une visite à M. de Châteaubriant, à la préfecture de police*. La quatrième, une autre *Épître à M. de Châteaubriant, à son retour de la Suisse*, en dix stances de quatre vers chacune. La cinquième, une fable : *La Biche et les Chasseurs*. La sixième, une *Épître au journal de Loïse*, en huit stances. La septième, une *Épître à mon Bouquet*. La huitième, une *Épître à M. D......, qui demandait pourquoi je n'écrivais plus au journal de Loïse*. La neuvième, *La mort du Duc de Reichstadt*, en neuf stances. La dixième, *un pélerinage à Ermonville le jour de la Toussaint*. La onzième, sept stances de six vers chacune : *à mon cheval*. Les seuls titres de ces pièces indiquent que M.lle Denoix se laisse facilement inspirer par tous les événemens qui lui paraissent offrir de l'intérêt. Elle n'a pas de prétention au romantisme ; mais elle n'est pas assez sévère pour s'en tenir rigoureusement aux règles de l'art.

Comme il ne faut pas juger sans citer, je vous rapporterai quelques passages : *Visite à M. de Châteaubriant* :

« Quel accent retentit en ma sombre demeure?
» On dirait une voix qui soupire et qui pleure.
» Que viens-tu m'annoncer, écho triste et plaintif?
» Mais il murmure encore..... Châteaubriant captif.
» L'ai-je bien entendu, ne serait-ce qu'un rêve;
» Ciel, dissipe l'erreur, que mon songe s'achève.
» Je ne m'abuse plus, l'affreuse vérité,
» Frappe, comme l'éclair, mon regard attristé.
» Je m'agite, et soudain de mon âme oppressée,
» S'échappe rayonnante une vague pensée.
» Je quitte mon réduit; un astre lumineux
» Semble guider mes pas sous un ciel nébuleux,
» J'arrive dans le sein de l'antique Lutèce ..... »

et la voyageuse va droit à la préfecture de police et parvient, après quelques difficultés, dans la prison où les frémissemens et la terreur sont des choses obligées :

« Pourtant, je me ranime à cette voix divine,
» Devant l'homme immortel mon visage s'incline.
» Avec un saint respect je contemple ses fers.
» Je lui paye un tribut que lui doit l'univers!
» Salut, chant sublime, excuse mon audace.
» En ton cœur généreux, as-tu signé ma grâce..... ? »

On lit, dans une visite au monastère :

« De ce cloître je vis les colombes craintives,
» Devant le choléra, tremblantes, fugitives,
» Essayer leur essor, s'élancer et franchir
» Les bosquets enchantés qu'il allait envahir,
» Et soupirant alors au loin de la patrie

» Rappeler de leurs vœux leur retraite chérie.
» Ah ! qu'il était changé le paisible séjour
» D'une vie angélique et du céleste amour. »

Voici quelques paroles de M.lle DENOIX à son cheval :

« Mon beau coursier, d'où vient que ta prunelle
» Comme l'éclair, brille, étincelle ?
» Mon beau coursier, d'où viens que tu bondis,
» Impatient que tu frémis ?
» Que sur ton cou s'agite ta crinière,
» Et que ton pied bat la poussière ?
» Mon beau coursier, c'est que tu sens mon cœur
» Partager ta bouillante ardeur ;
» C'est que je suis prête à rompre ma chaîne ;
» Prête à m'élancer dans la plaine ;
» Prête à laisser le dévorant souci ;
» Prête à briser mon mors aussi. »

Vous avez reçu de M. Alex. DUCOURNEAU un ouvrage portant pour titre : *Méthode Ducourneau, applicable à toutes les langues*. L'idée mère de cet ouvrage est renfermée dans ces mots de son épigraphe : *Faites marcher la pratique avant la théorie*. L'auteur, après avoir exposé quelques idées générales sur les langues et les méthodes grammaticales, fait connaître sa méthode qui a beaucoup de rapport avec celles d'autres grammairiens, comme Dumarsais et Luneau-de-Bois-Germain. Elle consiste à faire apprendre les mots, en parlant devant ceux qu'on enseigne, en présentant

les objets que ces mots désignent, à faire lire les auteurs et à faire étudier ensuite les règles. M. Ducournau fait faire un long exercice sur les mots usuels, un second, tout aussi long, sur les verbes, un autre sur les racines et leurs dérivés, et un autre sur les mots abstraits. Il met, ensuite, entre les mains des élèves les fables de Phèdre et quelques pages d'Homère qu'ils lisent au moyen du mécanisme interlinéaire.

C'est après ce second exercice, plus ou moins long, suivant le degré des intelligences, que les règles sont étudiées. C'est alors que les élèves savent les langues grecque et latine. L'expérience, fille du temps, dira quels sont les résultats de cette méthode, et si ses succès sont durables et positifs.

M. Ch. Forster, officier polonais, vous a fait hommage de trois livraisons de son ouvrage, intitulé : *La Vieille Pologne*. Ces premiers essais indiquent que ce livre, fait avec luxe, contiendra les hauts faits et les grandes actions de cette nation malheureuse. L'Académie fait une mention toute particulière de cet ouvrage, comme monument littéraire historique.

M. Laporte vous a envoyé un opuscule ayant pour titre : *Observations pour servir à l'histoire de quelques insectes, et description d'une nouvelle espèce*

de Cotiade; et un mémoire *sur la culture du mûrier*. Ces deux ouvrages offrent de l'intérêt et seront consultés avec fruit par les entomologistes et les agriculteurs.

C'est avec le même intérêt que vous avez reçu la communication d'un mémoire *sur les résultats d'une expérience comparative entre l'emploi des feuilles du mûrier blanc et celui des feuilles du mûrier des Philippines pour la nourriture des vers à soie*, *par le* D.[r] YGNASIO LOMENI.

M. Pedro MARTINEZ LOPES a soumis à votre examen *sa méthode pour apprendre la langue espagnole*. Ses prétentions n'ont pas été de publier un ouvrage sous une forme nouvelle, dans lequel il eût présenté des considérations sur le système grammatical des cinq langues d'origine romane, et exposé l'analogie qu'elles offrent sous une infinité de rapports. Il a voulu faire seulement un ouvrage instructif. Il le commence par la table de tous les verbes qu'il y a dans la langue espagnole; il traite ensuite dans la première partie des lettres et des parties du discours; dans la seconde, du verbe, dans la troisième, de la concordance des mots, et dans la quatrième, de la construction. La méthode de M. LOPES, plus précise et moins surchargée de détails oiseux, et ses règles plus claires et plus concises, rendent sa grammaire plus usuelle et plus éminemment utile que d'autres grammaires destinées à l'étude de la langue espagnole.

M. P. Malle, docteur en chirurgie, professeur agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg, vous a fait hommage de quatre ouvrages imprimés : le premier est un *Discours prononcé à l'ouverture d'un cours public de physiologie pathologique, le 17 Avril 1830.* M. Malle s'est attaché à démontrer dans ce discours, qu'une connaissance profonde de la physiologie est indispensable au médecin qui, sans cette connaissance, ne peut être jamais qu'un aveugle empirique. Le second est une *Dissertation sur les généralités de la physiologie et sur le plan à suivre dans l'enseignement de cette science.* Un sujet aussi vaste ne peut être traité d'une manière suffisamment approfondie dans une mince brochure ; aussi l'auteur a-t-il été forcé de passer légèrement sur la plupart des divisions qu'il a établies, d'écarter les discussions pour se borner aux explications les plus positives, et de donner les opinions des autres plutôt que ses opinions personnelles.

Le troisième ouvrage de M. Malle est une thèse *sur le mécanisme des mouvemens de la respiration, considérée indépendamment des changemens que subissent l'air et le sang dans le poumon.* Cet ouvrage a été fait pour le concours pour la chaire de physiologie à la faculté de médecine de Strasbourg. Il décrit les parties organiques qui servent au mécanisme de la respiration chez l'homme et

dans les diverses classes d'animaux vertébrés, les causes qui la déterminent, et les phénomènes qui accompagnent quelquefois les deux actes de l'inspiration et de l'expiration.

Le quatrième ouvrage est consacré à l'examen d'une question fort importante ; il est intitulé : *Du rapport de la peine capitale au crime.* M. Malle entre en matière, en montrant que la plupart des malheureux qui peuplent les cours d'assises, sont sans éducation première, et qu'il est de toute nécessité que l'enseignement primaire soit généralement répandu pour diminuer le nombre des coupables, et travailler à l'amélioration des classes pauvres. Il regarde la peine de mort, non-seulement comme inutile pour prévenir le crime, mais même comme contribuant à augmenter le nombre des coupables. L'auteur s'est attaché à prouver cette assertion par des faits et des chiffres pris dans l'histoire et la législation des peuples.

M. Malle, ayant composé ces ouvrages dans des buts déterminés, n'a pu leur donner toute l'extension dont ces sujets sont susceptibles ; mais on s'aperçoit par les nombreuses citations qui les accompagnent, qu'il lui eût été facile de leur donner tous les développemens nécessaires. Vous avez accordé à M. Malle le titre de membre correspondant qu'il vous a demandé.

M. le Préfet vous a transmis une note impri-

mée, sur un engrais nouvellement découvert par M. Moulins, de Toulouse, avec une certaine quantité de cet engrais. Vous avez de suite invité quelques agriculteurs à faire l'essai de cette poudre, en suivant la note explicative, et à vous communiquer ultérieurement les résultats de leurs expériences.

M. Amédée Moure vous a adressé un *Essai de topographie statistique du canton de St.-André-de-Cubzac, arrondissement de Bordeaux.* Il vous a prévenu, quelque temps après cet envoi, que la partie agricole dc ce travail, la plus essentielle et la meilleure, appartenait à M. Pisani Moure, son père. Déjà ces documens agricoles vous avaient été donnés par M. Leguay qui les devait à l'obligeance de M. Pisani-Moure. Ainsi, cet essai ne vous donne rien de nouveau et ne fait que confirmer les premiers faits connus. L'Académie n'en doit pas moins des remerciemens à M. Amédée Moure, et principalement à M. Pizani Mourc, dont les travaux agricoles peuvent influer efficacement sur les progrès de l'agriculture dans le canton de St.-André-de-Cubzac.

M. Vincent Sandré vous a communiqué deux écrits. Le premier est *une explication d'une médaille d'Aurélien*, que M. Sandré a trouvée dans son jardin au Bouscat. Cette médaille est connue depuis long-temps. M. Sandré, peu versé, sans

doute, dans la numismatique romaine, a commis quelques erreurs dans l'explication de cette médaille. Le second écrit plus volumineux est un *Recueil d'étymologies et recherches sur le Bordelais.* Il est difficile dans un travail de cette espèce de ne pas se livrer à des conjectures, à d'anciens souvenirs qui se transmettent de générations en générations, et à s'en rapporter quelquefois un peu trop aux récits populaires. Plusieurs des étymologies de M. Sandré se ressentent de cette disposition générale de trouver dans la dénomination même quelque chose de grand et d'extraordinaire. Par exemple, il fait dériver le mot Aquitaine des mots *ac Ketim;* Burdigala, de *Burg-di-Gallæ;* Porte-Dijeaux, de *Porta-Jovis;* Libourne, de *Libour-nue;* Fondaudège, de *Fon-dau-Duges, Fontaine des Lessives;* la Porte de la Rousselle, de la Porte *des Rousselaux, des Roux, des Syriens basannés,* etc.

Le travail de M. Sandré, sur les étymologies est très-étendu, et fournit matière à plusieurs réflexions qui présentent de l'intérêt. C'est à l'occasion de ce mémoire qu'un de vos membres, M. Jouannet, vous à fait connaître son opinion sur l'état, sur la position des Maures, ou Sarrazins dans nos contrées : « Plusieurs écrivains, » dit-il, trouvant ça et là, dans notre départe- » ment, les noms de *Mauron, Maurin, Maurian,* » *Sarrazin, Sarcignan* et autres de cette espèce,

» ont avancé, sans preuve, que les Maures ou
» Sarrazins occupèrent militairement tous ces
» lieux. Dans ce cas ils auraient été les maîtres
» du pays. Je trouve en effet des noms de ce
» genre dans nos Landes, dans le Bazadais, au-
» tour de Bordeaux, dans l'Entre-deux-Mers,
» dans la Benauge, partout enfin ; mais prenez
» l'histoire et la carte, suivez la route de la fa-
» meuse expédition de ces orientaux, suppu-
» tez la rapidité de leur marche et de leur fuite,
» vous verrez qu'on peut douter non-seulement
» qu'ils aient occupés nos contrées, mais même
» qu'ils y aient séjournés ; nous n'étions pas sur
» leur route. Je veux cependant qu'ils y soient
» venus : il ne s'en suivrait nullement qu'ils s'y
» fussent établis, à moins que stationner et pas-
» ser ne soient synonymes. Aussi, en étudiant
» tous ces lieux n'ai-je pu découvrir aucune
» construction moresque, aucun autre vestige
» que de simples dénominations. Or, nous ne
» sommes plus au temps des chroniqueurs, à
» ces temps où l'on faisait de l'histoire avec des
» noms et des préjugés transmis par l'ignorance
» ou la passion : nous demandons des faits. Mais,
» dira-t-on, comment expliquer ces noms de lo-
» calités ? Les noms imposés sont aussi des faits.
» Oui, sans doute ; mais convenons qu'après la
» mémorable défaite des Maures, bien que les
» chroniqueurs en ait tué deux ou trois cent

» milles, le nombre des prisonniers dut encore » être considérable. Les vaincus épargnés devin» rent le partage des vainqueurs : ceux-ci, qui » n'eurent pas toujours l'espoir d'une rançon » voulurent cependant tirer parti de leurs pri» sonniers, il les envoyèrent retourner la glèbe » ou tirer la charrue. Comme le physique, le » costume, la langue et les habitudes de ces nou» veaux venus, étaient de nature à frapper vive» ment les habitans du pays, il n'est pas éton» nant qu'ils ayent conservé leurs noms, en les » donnant aux lieux mêmes où ils les avaient » réunis. C'est ainsi que dans nos campagnes on » dit encore : *aux Topins...*, *aux Gentillots*, pour » indiquer les lieux qu'habitent les familles *Tau-* » *pin*, *Gentillot*. Je reviendrai un jour sur ce » point de notre histoire locale, et j'espère dé» montrer que dans tous ces noms de lieux, qui » ont trompé nos annalistes, il faut chercher » des souvenirs d'esclavage et non des preuves » de conquêtes et de domination. »

M. SANDRÉ vous a envoyé aussi quelques notes détachées : 1.° sur les pierres trouvées l'année dernière place St. André; 2.° sur la statue découverte, il y a deux ans environ, à la porte St. Pierre; 3.° sur une antiquité inconnue ; 4.° sur un passage de la chronique de Delurbe, relative à la rue des Loups. Ces notes ne présentant que

des doutes, ne fournissent aucune instruction positive pour l'histoire qui demande des faits et non des conjectures. L'Académie remercie M. V. SANDRÉ de ses communications, qui annoncent de sa part du zèle et de l'ardeur pour un genre de travail qui exige de grandes connaissances et de profondes études.

M. SOULIÉ a adressé à l'Académie des questions sur la qualité variable des vins de l'année 1833. Il résulte de l'examen de ces questions par la commission d'agriculture, qu'en effet les raisins n'avaient pu être cueillis en temps opportun pour avoir du moût qui eût toutes les conditions requises pour donner de bon vin; que les vins de l'année contenant moins de principes alcooliques et plus de muqueux, ont été sujets à fleurir dans les premiers mois; mais que lorsque ces vins ont été bien soignés et entretenus, la fermentation qui s'est faite dans les barriques les ayant débarrassés du muqueux et des dernières parties saccharines, les a rendus plus vineux et meilleurs, par le développement de l'alcool.

Vous avez reçu de M. TOURNAL fils, de Narbonne, le *Discours qu'il a prononcé au congrès méridional dans la séance d'ouverture du* 15 *Mai* 1834. Les vues de M. TOURNAL sont sages et sont celles des anciennes académies.

M. le Préfet de la Gironde vous a envoyé de la part de S. Ex. le Ministre de l'intérieur le 23.me et le 24.me volume de la description des brevets d'invention dont le terme est expiré.

Vous avez reçu les annales, les mémoires et les comptes rendus des travaux des Sociétés savantes dont les noms suivent :

De la Société royale d'émulation d'Abbeville ;

De la Société d'agriculture du département de l'Aisne ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube ;

De la Société linnéenne de Bordeaux ;

De la Société royale de médecine de Bordeaux ;

De la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer ;

De l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Caen ;

De la Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente ;

De l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ;

De la Société des antiquaires d'Écosse ;

De la Société d'agriculture du département de l'Hérault ;

De la Société d'agriculture du département de l'Indre ;

De la Société médicale du département d'Indre-et-Loire ;

De la Société d'émulation du Jura ;

De la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher ;

De la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon ;

De la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres de Macon ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ;

De l'Académie de Metz ;

De la Société industrielle de Mulhausen ;

De la Société centrale d'agriculture de Nancy ;

De la Société académique de Nantes ;

De la Société d'horticulture de la même ville ;

De la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;

De la Société centrale d'agriculture de Paris ;

De la Société d'horticulture-pratique de Paris ;

De la Société libre des beaux-arts de Paris ;

De la Société de géographie de Paris ;

De la Société de la morale chrétienne de Paris ;

De la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin ;

De la Société royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ;

De la Société industrielle de Saint-Étienne ;

De la Société des sciences, belles-lettres, arts et agriculture de St. Quentin ;

De la Société d'agriculture de Saône-et-Loire ;

De la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

De la Société d'agriculture, sciences et arts du département de Tarn-et-Garonne ;

De l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse.

Quelques-uns de vos correspondans vous ont fait hommage de leurs travaux.

M. ADELER, nouvellement admis en cette qualité, vous a adressé un travail manuscrit sur une *Méthode nouvelle pour extraire les racines de toutes les équations numériques*. Cette méthode consiste à trouver chaque chiffre de la valeur de ses différentes racines, en commençant par le chiffre le plus élevé et suivant ainsi avec des décimales à tel degré d'approximation désiré, absolument comme pour l'extraction des racines carrées et cubiques des nombres. Cette méthode n'exige

que peu de connaissances, mais elle indique de la part de son auteur une grande habitude de calcul et de profondes connaissances en mathématiques.

M. Boucharlat vous a envoyé un volume renfermant trois poèmes et deux précis historiques. Le premier poème porte pour titre : *Le cholera-morbus*, le second, *Les monati de Milan*, le troisième, *La mort noire !* Le volume commence par un *Précis historique sur le cholera-morbus* et se termine par *l'Histoire de la peste de Marseille.* L'auteur en présentant les tableaux et les résultats de ces fléaux, a eu principalement pour but de montrer que dans toutes les époques les hommes ignorans ont eu les mêmes préjugés et se sont livrés aux mêmes excès.

M. D'Hombres Firmas vous a donné communication de la *Description d'un gyromètre ou machine pour mesurer le nombre de révolutions d'une roue et son application à un nouvel instrument de géodésie.* Cette notice fait connaître les divers instrumens destinés à mesurer les distances parcourues par une voiture, par un homme en marche, ou par une simple roue. L'auteur a eu principalement en vue de répandre l'usage d'un procédé propre à faciliter les opérations de l'arpentage, et propose un nouvel instrument qu'il

appele *roue d'arpentage*. M. D'Hombres fait précéder sa description d'une analyse rapide des moyens employés par les anciens et par les modernes pour mesurer les espaces parcourues. En comptant les intervalles de temps, lorsqu'on suit une marche uniforme, on mesure des distances. Ainsi, les horloges, les montres sont les compteurs les plus fidèles des espaces parcourues. Tandis que nos montres et nos pendules se perfectionnent de jour en jour, on néglige et on oublie même les instrumens appelés *odomètres* et *pédomètres*, parce qu'on les considère comme des objets de curiosité propres à amuser le loisir des amateurs. Ces instrumens sont construits d'une manière analogue à celle des montres, ou plutôt à celle des mécaniques de *tourne-broche*. Chaque pas que fait un homme en marche, chaque tour de roue d'une voiture représente une oscillation du balancier de la montre ou du volant du tourne-broche. Une série de roues et de pignons transmet le mouvement jusqu'à un axe qui porte une aiguille pour indiquer le nombre des pas ou les tours de roue. Ces instrumens sont sujets à de fréquens dérangemens qu'il est difficile de faire réparer en route ou dans les campagnes. Ces instrumens donnent des résultats faux, toutes les fois que le pas de l'homme n'est pas parfaitement égal, ou que la voiture ne circule pas sur une route unie, ou que la

roue glisse au lieu de tourner. En général, les odomètres et les pédomètres ne donnent que des aperçus généraux qu'on doit rectifier ensuite par des mesures précises. Pour se servir du pédomètre on place la mécanique, qui a la forme d'une montre, dans le gousset. Un cordon va s'attacher sous le genou, et à chaque pas ce cordon tire un levier qui met les engrenages en mouvement. Les odomètres tournent avec la roue de la voiture où ils sont attachés, et c'est une cheville placée sur le moyeu qui donne l'impulsion aux engrenages.

La machine de M. D'Hombres est un cercle léger en fer d'un mètre de circonférence avec cinq rayons qui le partagent en cinq arcs. Des traits entre les rivures le divisent en décimètres. Ce cercle est monté dans une espèce de chape allant du moyeu à la circonférence et terminée par une douille dans laquelle se visse le bout d'un bâton. L'odomètre est fixé entre deux rayons. On fait marcher par le moyen du bâton la roue devant soi; le point qui touche le sol marque zéro. On voit d'un coup-d'œil sur le cadran le nombre de mètres mesurés.

L'Académie remercie M. d'Hombres Firmas de la communication de ses recherches et l'engage à rendre ces instrumens plus simples et plus économiques, afin de rendre leur application plus générale.

M. Duplan vous a envoyé un exemplaire de son *Abrégé d'agriculture et d'arpentage* dont je vous ai entretenu dans le rapport de 1833.

M. Espic vous a soumis un second fragment de son roman intitulé : *Christine d'Alby*. Cette manière de présenter un ouvrage par parcelles, lui fait perdre de son intérêt, en en dérobant le plan ; car si l'unité est le premier mérite en tout, un écrivain aussi judicieux que M. Espic ne se prive-t-il pas d'une partie de ses avantages, quand il ne vous montre que quelques fragmens de son travail. Dans celui-ci, Christine et Léon ne reparaissent que dans les dernières pages, et les nombreux épisodes qu'il renferme font d'abord oublier les jeunes pélerins par l'énergie avec laquelle ces épisodes sont écrits ; et on ne voit pas toujours trop comment ils tiennent au fond de l'ouvrage ; voici l'ordre dans lequel ils se présentent : à la suite d'une exposition philosophique sur les mœurs de l'époque, il en survient une seconde sur les mœurs normandes en Angleterre après l'invasion ; puis l'histoire d'un lord Minnland ; celle des deux docteurs Sabran père et fils, qui furent annoncés comme de vertueux personnages persécutés dans le premier fragment ; d'un autre médecin nommé Pleaster et de quelques autres. Tous ces savans qui passaient alors pour des magiciens, réunis chez lord Minnland, s'entrete-

naient de chimie, de statistique, de mathématiques, de tout ce qu'on en savait à cette époque, lorsque arrivent des Écossais qui allaient à Londres réclamer auprès de Jean Sans-Terre un de leurs compatriotes, député par eux pour exposer à ce prince les griefs de la nation. Comme ce député n'avait pas reparu, on voulait savoir ce que Jean Sans-Terre en avait fait. Lord Minnland se rendit à la cour avec les députés écossais. Il parla en leur faveur, et leur chef qui était en effet dans les fers, leur fut rendu. Autre histoire : ce lord Minnland est envoyé à Paris pour faire un beau discours au légat qui venait de provoquer une croisade contre Jean Sans-Terre. L'Angleterre n'en fut pas moins soulevée; les deux Sabran, en vrais savans qui craignent le bruit, voyant tout en combustion, quittent le pays, passent en Espagne, où ils espéraient retrouver Christine et Léon Monlaur. Ceux-ci s'étaient embarqués à St. Sébastien pour St. Jacques de Compostelle. A bord du navire qui les porte, surviennent d'autres épisodes. Chaque pélerin conte son histoire, et entre autres un Picard, fou à lier, qui veut épouser Christine qui, d'après une note, doit devenir un jour l'épouse du docteur Sabran le fils. On arrive à St. Jacques, et d'autres épisodes s'y présentent dans le temple et au milieu de cette masse de pélerins. Ce sont les mœurs du temps mises en actions;

celles-ci sont à leur place, tandis qu'on retrouve dans d'autres épisodes des peintures vraies, mais qui sont hors du sujet. En prenant le titre de *Christine d'Alby*, l'auteur s'est imposé l'obligation de tout rattacher à son héroïne. Peut-être que si nous avions tout l'ouvrage sous les yeux, nous y trouverions l'unité désirable.

Vous avez également reçu de M. Espic, un petit conte espagnol intitulé: *Les Dervis*. L'auteur a voulu réunir sous la forme d'un conte ce que nous savons en Europe de la vie des Dervis, de leur apathique indolence, de leur prétendue austérité, de leurs pratiques religieuses et de leur orgueil. Il a voulu peindre aussi l'aveugle crédulité du peuple musulman, surtout des femmes, et leur respect pour ces moines. La scène se passe à bord d'un navire, sur lequel se trouvent deux jeunes espagnols et leur nièce Rosilla, une jeune arabe et un santon. Le santon et la belle arabe sont les deux personnages principaux. Le moine ne sort pas de son apathie ordinaire, la jeune femme le contemple et le révère d'abord dans un religieux silence; mais le naturel reprenant bientôt son empire, elle rompt ce silence pour raconter aux deux espagnols et à Rosilla les miracles et les vertus du bienheureux Santon. Cette pauvre arabe ne tarit pas, bien que les écoutans finissent par rire de tant de crédulité. Ayant eu à

citer le nom de Cordoue, ce nom lui rappelle une histoire d'amour et aussitôt elle la débite à son auditoire avec une expression et une vivacité toute orientale. Ce récit plut à Rosilla et aux espagnols; au moment de se séparer l'un de ceux-ci appliqua ses lèvres sur la belle main de l'arabe et pour la première fois de tout le voyage, le santon ouvrit la bouche pour maudire et insulter l'audacieux.

Vous avez adressés de nouveaux éloges au style de M. Espic et à la vérité de quelques-uns de ses tableaux.

M. Joubert vous a donné communication d'un mémoire qui a pour but de démontrer la nécessité du cuvage des vins de table pour faciliter le développement de toutes leurs qualités. Ce travail a été fait pour répondre à un autre travail de M. Rolland de Blomac qui prétend que le cuvage des vins est inutile. Votre commission d'agriculture a manifesté dans son rapport son adhésion à l'opinion de M. Joubert.

M. Yvoy vous a envoyé deux notes sur les résultats de ses travaux pour la naturalisation de plusieurs espèces d'arbres exotiques qu'il cultive avec un plein succès sur son bien de Geneste, commune du pian, canton de Blanque-

fort. Une commission a été chargée de vous rendre compte de ce travail important. Elle en a pris connaissance et a vu de plus elle-même les semis et les plantations de M. Yvoy. « En ce moment, dit votre commission dans son rapport, un nombre considérable de pins, sapins, mélèzes et autres arbres verds, étrangers à nos climats, prospèrent dans les landes du bien de Geneste avec autant de luxe et de rapidité, qu'ils auraient pu le faire dans leur propre patrie. Le pin de la caroline surtout (*pinus australis*) y végéte avec une vigueur vraiment extraordinaire : nous avons vu des pins de cette espèce, semés en 1831, déjà parvenus à la hauteur de plus de huit pieds. Les pins de Genève, d'Écosse, de Haguenau, de Riga, de Calabre, de Romanie réussissent aussi très-bien dans le même domaine. »

M. Yvoy a non-seulement acclimatés les arbres verts, mais encore plus de cinquante autres espèces d'arbres forestiers, tels que seize espèces de chênes d Amérique, plusieurs érables étrangers, huit muriers, entre autres le multicaule et le blanc, le liquidambar, le tulipier, etc. Il vous a donné la liste des arbres et arbustes d'agrément qu'il a introduit et cultivé en grand dans les landes du canton de Blanquefort. Personne, Messieurs, de nos jours n'a rendu un plus grand

service à notre agriculture locale. « Déjà sans » doute, dit votre commission, d'heureux essais, » entrepris en petit par d'autres agriculteurs et » horticulteurs de ce département avaient fait » naître l'idée que le sable de nos landes, con» venablement cultivé, pouvait s'enrichir d'un » grand nombre de productions étrangères; mais » il restait à le démontrer aux plus incrédules, » en opérant sur une grande échelle. C'est ce que » M. Yvoy a fait. » L'Académie lui a décerné la médaille qu'elle accorde tous les ans aux agriculteurs du département qui ont rendu le plus de services au pays.

M. le baron Ladoucette vous a envoyé un exemplaire de son ouvrage, intitulé : *Histoire, topographie, antiquités, usages et dialectes des Hautes-Alpes*, avec un *atlas*. Ce livre, soumis au jugement du public, renferme des renseignemens utiles pour la connaissance statistique du département des Hautes-Alpes.

Le même correspondant vous a fait part *du Compte rendu des travaux de la Société philotechnique.*

M. Charles Malo vous a fait hommage de la douzième livraison du journal intitulé : *la France littéraire ;*

M. Michelot, des ouvrages classiques suivans :

Exercices de grammaire et d'orthographe; corrigé des exercices de grammaire et d'orthographe; grammaire française.

M. le docteur VALLOT vous a donné communication, sous la forme de lettres, de ses recherches critiques sur divers sujets d'histoire naturelle. Ce genre de travail est d'une grande importance; il exige, de la part de celui qui s'y livre, une instruction profonde et variée, et une longue habitude dans l'art de bien observer. M. VALLOT néglige souvent de faire connaître les raisons sur lesquelles il appuie ses opinions; il sait cependant qu'on n'est pas obligé de croire un écrivain sur parole.

Ses recherches, dans sa lettre du 9 Octobre 1833, ont pour but de rapporter à la nomenclature actuelle des animaux ou des plantes sur lesquels divers mémoires ont été publiés.

Son premier article, pris dans les mémoires de l'Académie de Paris de 1740, a pour objet la description d'une limace qui, d'après M. Dugué, se trouve dans les jardins de la ville de Dieppe, et qui est reconnue pour *la testacella haliotoidea.* M. VALLOT conclut de là que son existence n'est plus bornée au midi de la France, puisqu'elle se trouve à son nord-ouest, et il ajoute que M. Col-

lard de Cherres l'a citée, en 1830, dans les actes de la Société linnéenne de Bordeaux comme se trouvant aux environs de Quimper. M. Gachet vous a dit que M. Millet avait déjà indiqué cette limace à Angers, dans son ouvrage sur les mollusques fluviatiles et terrestres du département de Maine-et-Loire, publié en 1813, et que l'opinion sur l'habitat exclusif de la testacelle dans le midi de la France est abandonnée.

Le second article est pris dans un mémoire de *Legentil*, consigné dans le volume de 1788, où il s'agit d'une coquille (*patella pellucida*) qui vit dans le tronc du varec, *laminaria saccharina.*

M. VALLOT dit que cette observation est assez curieuse pour mériter de sortir de l'oubli où on l'a laissée; « mais il nous paraît assez difficile de trouver dans cette observation, dit M. Gachet, d'autre mérite que l'indication d'une localité. D'abord, la partie relative à l'habitat n'est pas exacte; Legentil n'a observé ce molusque que sur le stipe du *laminaria saccharina*, et il en a conclu qu'il vivait exclusivement sur cette plante; mais on l'a rencontrée indistinctement sur diverses espèces de varecs et sur toutes leurs parties, comme le confirme, entre autres, le passage de l'encyclopédie méthodique rapporté par M. VALLOT, à l'appui duquel nous pouvons citer une observation

récente faite par un membre de cette académie, M. Jouannet, qui l'a trouvée en grande quantité sur divers varecs dans le port de Binic, près St. Brieux. Quant à la cavité qu'elle creuse et dans laquelle elle est en partie logée, il n'y a rien de bien remarquable; car toutes les patelles produisent plus ou moins le même effet sur les divers corps où elles se trouvent fixées. M. Vallot dit de plus, d'après l'encyclopédie, *que la forme du test varie suivant que l'animal s'attache aux tiges cylindriques des fucus ou à leurs feuilles*, ce qui le porte à avancer d'une manière peut-être trop affirmative que cela explique les différentes espèces soupçonnées par M. de Blainville, être confondues sous le nom *de patelle transparente*, et qui, selon lui, ne sont que de simples variétés. Je ne sais jusqu'à quel point la forme des patelles qui étaient entre les mains des auteurs de l'encyclopédie variait, mais dans le même moment où je comparais le mémoire de Legentil, le texte de l'encyclopédie et l'article de M. de Blainville avec la lettre de M. Vallot, j'avais sous les yeux quatorze individus de divers âges et tous pris sur des fucus. Je n'y ai remarqué que des différences de forme presque imperceptibles. On conçoit qu'il serait assez étonnant que la forme du test d'un mollusque vivant seulement appliqué sur un corps, jouissant, selon l'observation de Réaumur et de Blainville, de la faculté de se déplacer (ce qu'il

fait de temps en temps), mais pour revenir toujours à sa place première, puisse être modifiée par ce corps. Lors même qu'il en serait ainsi, les modifications imprimées ne seraient jamais assez régulières et assez constantes pour porter un naturaliste habitué, comme l'est M. de Blainville à l'étude des mollusques, à croire que plusieurs espèces sont confondues sous le même nom. Ces caractères ne seraient jamais constans et ne pourraient même pas servir à l'établissement de simples variétés. »

Si le temps me l'eût permis, j'aurais désiré vous présenter les principales remarques qui résultent de toutes les recherches de M. Vallot, notamment sur la nomenclature qu'il a assignée aux fucus que l'on coupe sur les côtes de la Normandie, pour fabriquer la soude, décrits et figurés dans le volume de 1772 de l'Académie des sciences; sur la production qui cause l'altération de la blancheur de la pierre dont Réaumur traite dans un mémoire qui se trouve dans le volume de 1792. M. Vallot dit que ce mémoire *fort bien fait méritait de fixer l'attention des botanistes, puisque Réaumur avait décrit le petit lichen qui noircit les pierres et qui est désigné sous le nom de byssus antiquitatis, lèpre des antiques.* Nous aurions désiré que notre correspondant nous eût appris ce que c'est que cette lèpre; car malgré le mémoire

de Réaumur, et malgré les travaux des naturalistes modernes, on ignore encore quelle est la plante qui produit un pareil effet.

La dernière note a rapport à un mémoire du volume de 1749, dans lequel le docteur Lemonnier, médecin à St. Germain, fait part de l'empoisonnement de plusieurs personnes, par un champignon qu'il dit être *le fungus mediæ magnitudinis, totus albus de Vaillant.* M. Vallot croit qu'on doit encore faire des recherches pour s'assurer si ce champignon est véritablement *l'agaricus eburnus* des botanistes modernes. Il est à présumer, d'après les accidens qui se montrèrent dans cet empoisonnement, qu'il doit être attribué à quelque espèce ou variété d'amanite vénéneuse qu'on avait cueillie avec le champignon édule.

Dans une seconde lettre du 16 Janvier 1834, M. Vallot se montre constamment érudit sévère, et cependant ses renseignemens ne sont pas toujours certains; par exemple, il a fait quelques annotations sur le recueil de vos travaux de l'année 1833. Mais ses annotations ne sont pas toutes exactes, j'en donnerai une preuve. Il dit: « pag. » 42, lignes 6 et 7 (rapport des travaux de l'Aca» démie, année 1833), *par l'auteur des recherches* » *sur les maladies chroniques.*

« On pourrait croire, d'après le nom de *Bor-*
» *deu*, qu'il est question du fameux *Théophile*
» *Bordeu*; tandis que dans l'article, à l'occasion
» duquel j'écris, on voulait indiquer *Théodore*
» *du Bordeu*, auteur des lettres contenant des
» essais sur les eaux minérales du Béarn. *Amster.*
» 1746. 12.° » Nous demandons bien pardon à M. VALLOT, c'est lui qui se trompe, c'est bien du fameux *Théophile Bordeu* dont on veut parler; c'est lui qui est l'auteur des lettres citées. Pour s'en convaincre, on peut consulter les bibliographies de l'époque, le catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général, etc., par *J. B. F. Carrère*, ou lire la notice sur la vie et les ouvrages *de Bordeu*, dans l'édition de ses œuvres complètes, par le professeur Richerand. On y trouve le passage qui sert d'épigraphe, à la page 928, ligne 48.me de l'édition citée. Je ne connais point de médecin portant le nom de *Théodore du Bordeu*, qui soit auteur de lettres sur les eaux minérales du Béarn.

L'Académie témoigne ses remerciemens à M. VALLOT. Sa correspondance pleine de faits et de réflexions donne souvent matière à d'utiles et curieuses discussions.

Avant de parler de vos travaux, je ne dois pas oublier que M. Édouard LANET, nouvellement ad-

mis comme membre résidant, vous a fait hommage de sa tragédie de *Jaffier* dont vous connaissez les succès sur le Grand-Théâtre de Bordeaux, et d'un poème oriental, intitulé : Le *Paradis et la Péri*, traduit de l'anglais, de Th. Moore.

Le même confrère vous a invité, depuis peu de jours, à prendre connaissance des résultats d'un procédé qu'il a découvert pour obtenir promptement plusieurs *fac simile* d'une page d'écriture. La commission que vous avez désignée pour assister, avec les principaux magistrats, aux expériences de M. Lanet, vous a donné lecture du procès-verbal de cette séance, d'où il résulte que M. Lanet a fait, depuis plusieurs années, des recherches qui l'ont conduit à la découverte d'un procédé simple et facile pour avoir à l'instant même, sans recourir à la lithographie, *le fac simile* autographique d'une pièce d'écriture, exécutée sur du papier ordinaire et de toute dimension. Le procès-verbal constate qu'en moins de 45 minutes six pages d'écriture, écrites par diverses personnes, et sur des feuilles de papier non préparé, ont été reproduites en double, triple et quadruple copie, de manière à former 23 pages d'écriture parfaitement lisible et d'une grande netteté. Plusieurs de ces copies ont même été exécutées sur le *recto* et *le verso* d'une

feuille d'un registre ordinaire, recouvert en carton, fortement relié et de 16 lignes d'épaisseur. Ce procédé est encore un secret pour lequel M. Lanet désire obtenir un brevet d'invention.

M. H. Dudevant, membre honoraire, vous a envoyé un mémoire imprimé, intitulé : *Fastes et Néfastes de la révolution de juillet* 1830.

M. Durand vous a lu une notice sur les travaux qui ont été entrepris, depuis peu de temps, pour l'assainissement et l'embellissement de la ville de Bordeaux. Il vous a donné en même temps la description d'un fragment d'un aqueduc nouvellement découvert dans des fouilles faites le long du cours d'Albret, lequel est en tout semblable à celui qui est décrit, dans un rapport imprimé en 1826, dans le recueil de vos travaux. Le rapport de M. Durand renfermant des matériaux précieux à conserver pour la partie topographique de la cité, vous avez décidé qu'il serait imprimé dans le recueil des travaux de cette année : ce qui me dispense de vous en donner l'analyse.

M. Durand ne vous a point parlé, par modestie, des constructions entreprises par l'industrie particulière, parce que plusieurs de ces constructions ont été faites sous sa direction. Mais M. Jouannet vous a donné communication d'une notice sur quelques établissemens publics et par-

ticuliers construits depuis peu à Bordeaux. Il vous a dît que, parmi ces travaux, les uns prouvent la constante sollicitude de l'administration municipale pour l'assainissement et l'embellissement de la ville ; que d'autres nous montrent l'heureux emploi d'immenses capitaux, et que tous confirment l'honorable témoignage que les étrangers eux-mêmes se plaisent à rendre aux talens et au goût des architectes bordelais.

M. Gachet vous a présenté une note sur des nids de mygale observés aux environs de Bordeaux. Dans cette première communication, notre laborieux collègue nous a entretenu des quatre espèces de mygales connues, des lieux qu'elles habitent, et de la découverte du nid de la mygale maçonne qui appartient plus particulièrement au midi de l'Europe. La description exacte et précise de la demeure de cette araignée, et de la manière dont elle défend ses foyers, imposait à M. Gachet l'obligation d'étudier cet insecte sous tous les rapports. Il l'a rencontrée dans les environs de Bordeaux; ce qui lui a donné la facilité de mettre sous vos yeux une mygale maçonne vivante avec une trentaine de jeunes individus. Cette arachnide est assez commune sur les coteaux de la rive droite du fleuve, vis-à-vis la ville. Là elle creuse des galeries très-profondes dans la terre du revers des fossés dont le sol est argileux et hu-

mide. C'est au mois de juin que M. GACHET a trouvé des petits rassemblés en grand nombre au fond du nid où ils étaient placés derrière leur mère. Ces petites mygales avaient, tout au plus, deux lignes de longueur; elles étaient d'une couleur grise très-claire, ayant une légère nuance ferrugineuse.

L'existence du genre mygale, aux environs de Bordeaux, est un fait remarquable de géographie entomologique; car, jusqu'à ce moment, on ne l'avait observé en France que dans le midi de la Provence, en Corse, et aux environs de Montpellier. C'est un nouveau genre à ajouter aux animaux et aux plantes des pays méridionaux que nous rencontrons dans notre département.

M. GACHET vous a donné également communication de ses observations sur *le tetranychus lintearius*, espèce d'acaridie, appartenant à un genre nouveau, découvert aux environs de St. Sever, par M. Léon-Dufour. M. GACHET a trouvé ce petit animal dans les landes des environs de Bordeaux, c'est en observant avec soin et constance qu'il parvint à découvrir plusieurs toiles très-fines humides de rosée, et sur des branches d'ajonc des milliers de petites mites rouges toutes rassemblées sur le même point et parfaitement à l'abri. Il cueillit plusieurs de ces branches et les plaça dans un lieu

exposé à l'air et à la lumière; il vit dans le courant de la journée, au fur et à mesure que la rosée qui humectait la toile s'évaporait, ces petites mites se répandre de tous côtés et continuer leur travail avec beaucoup d'activité. Pendant plusieurs jours qu'elles vécurent, la toile demeura sèche, et ses habitans ne se réunirent plus en tas, d'où M. Gachet conclut que ces mites s'étaient d'abord toutes réfugiées en famille sous le même abri sur les branches d'ajonc, pour se préserver de l'humidité et peut-être aussi pour résister plus facilement à la fraicheur des nuits. En comparant les caractères de ce petit animal avec ceux de *l'acarus telarius*, notre confrère s'est convaincu qu'ils appartiennent au même genre. Les œufs du *tetranychus lintearius* sont sphériques, d'un rouge brun et attachés aux fils intérieurs de la toile. M. Gachet a vu un de ces œufs éclore le dix-huitième jour. Il fait mention, à ce propos, de la forme, de la couleur, et de l'éclosion des œufs de quelques autres espèces d'acarus; ce qui lui permet de conjecturer que la couleur des œufs est différente dans chaque espèce; que dans chacune d'elles cette couleur aurait de l'analogie avec celle de l'animal, et que leur forme serait à peu près identique chez les diverses espèces du même genre. L'auteur, n'ayant pu faire encore qu'un petit nombre d'observations et d'expériences, ne donne ces propositions que comme des conjectures et non comme des vérités.

M. Gachet ne négligeant aucune occasion de vous faire part du fruit de ses découvertes, vous a lu une note sur le *physcia furfuracea*. Comme cette note ne peut être analysée, je vous la présente telle que M. Gachet vous l'a communiquée :
« *Le physcia furfuracea* n'a point encore été signalé » dans le département de la Gironde. On le ren» contre ordinairement sur les montagnes où il » fructifie, seulement dans certaines localités. » Cette fructification est même assez rare pour » que M. *de Candolle* ait été obligé de décrire » les apothécies d'après un autre botaniste, et » que M. *Duby* les ait qualifiées *apothecia rariora*.

» Les individus porteurs d'apothécies provien» nent du Mont-d'Or ; les autres ont été recueil» lis dans le département de la Gironde. Ceux» ci diffèrent des premiers et offrent quelques » particularités non encore mentionnées par les « cryptogamistes. Plusieurs d'entre eux présen» tent un aspect tellement étrange qu'il faut les » examiner attentivement pour reconnaître l'es» pèce à laquelle ils appartiennent. Ils consti» tuent une variété bien tranchée que j'ai dis» tinguée dans ma collection et dans le tableau » des plantes cryptogames du département de la » Gironde, par l'épithète *gracilis*. En effet, les » divisions du thalle sont beaucoup plus longues, » plus étroites et plus rameuses que celles du » type de l'espèce, et toute la plante est d'une

» couleur beaucoup plus claire. J'ai trouvé cette » jolie variété à la Teste, sur les branches des » vieux pins où elle croît en touffes serrées, » mêlée à *l'usnea florida* et à plusieurs autres » lichens, mais plus particulièrement à des » physcies.

» L'autre localité où j'ai recueilli cette plante » est Barsac. C'est sur un vieux chêne des envi- » rons de cette petite ville que croissait l'échan- » tillon unique que j'y ai trouvé. Malgré des re- » cherches attentives et prolongées je ne pus en » découvrir d'autres individus. Celui-ci est remar- » quable en ce que les divisions du thalle sont » proportionnellement plus courtes et plus larges » que celles du type de l'espèce. Celles des extré- » mités sont plus nombreuses, plus courtes et » recourbées. Ces diverses modifications lui don- » nent un aspect tout particulier et devraient » aussi le ranger au nombre des variétés, parmi » lesquelles on le distinguerait par l'épithète » *crispa*, si on retrouvait d'autres individus sem- » blables. Mais j'ai dû, n'en ayant observé qu'un » seul, considérer les particularités qu'il pré- » sente, seulement comme une de ces variations » individuelles qu l'on rencontre si fréquemment » chez les plantes de cet ordre. »

M. Guilhe vous a lu deux mémoires. Le pre-

mier a pour titre : *des Libertés publiques de Bordeaux aux diverses époques de son histoire.* Notre honorable collègue, livré depuis long-temps à l'étude de l'histoire de Bordeaux, sur laquelle il a recueilli de nombreux matériaux, présente le tableau de ces libertés depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. La Gaule étant une fédération de peuples libres, Bordeaux faisant partie des pays aquitains, devait être libre. Les Bituriges-vivisques le furent aussi ; ils formaient une population riche, commerçante, qui avait des rapports fréquens et faciles à l'aide de la Garonne, d'un chemin de neuf lieues, de l'Aude et de la Méditerranée, avec Marseille libre sous une administration de négocians, d'après Valère Maxime. Sous la puissance romaine Bordeaux jouit d'une grande liberté, ainsi que le prouvent son régime municipal et la faculté de partager les magistratures de Rome, comme le fit Ausone. Après l'invasion des Barbares quelques nuages obscurcirent ces libertés sous l'administration des Visigoths et sous celle des premières races Françaises. Ces nuages ne se dissipèrent que sous l'administration paternelle des ducs. Les rois d'Angleterre, héritiers des ducs, exercèrent l'autorité souveraine, sans porter atteinte à l'indépendance complète de Bordeaux qui avait un maire, des jurats, un conseil de ville ordinaire, un conseil extraordinaire appelé des *cent-trente* et l'assem-

blée générale composée de quinze cents bourgeois. Le régime des rois de France s'établit après Charles VII. Les libertés publiques eurent à souffrir sous ces divers monarques. Cependant, quoique plus ou moins altérées par les troubles civils, elles se conservèrent toujours et se relevèrent même au point qu'elles étaient entières à l'époque de la révolution. M. GUILHE retrace ici les libertés Bordelaises et les privilèges de la ville en 1789, et il finit en demandant *si les libertés publiques ont gagné quelque chose sous le régime de la liberté?* Il répond que l'on a gagné sous le rapport de la force et de la sureté générale; mais que la France attend, pour les libertés locales de chaque pays, que le système de centralisation disparaisse.

Le second mémoire de M. GUILHE est intitulé: *des Lettres à Bordeaux jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV*. Il nous dit que les Druides furent les premiers instituteurs de la nation, comme les Bardes en furent les premiers poètes, que leur école principale fut chez les Carnutes et dans les forêts des environs de Chartres. L'instruction purement orale était renfermée dans des vers tels que ceux d'Ossian, et les études de la jeunesse se fesaient de mémoire. D'autres écoles druidiques étaient répandues dans les Gaules; c'est ainsi que *Patera*, d'origine druidique, existait encore sous les Romains à Bordeaux.

Rome en se débarassant des druides, changea la langue, les écoles, les habitudes et la religion. Des écoles d'abord libres; ensuite entretenues aux frais de l'autorité publique furent établies en divers lieux, et Bordeaux eut aussi son école; elle devint célèbre et produisit quelques hommes illustres qui sont désignés dans les œuvres d'Ausone, et Ausone lui-même qui fut appelé à Rome pour être l'instituteur du prince Gratien, qui dans la suite le fit consul. Charlemagne fit de vains efforts pour dissiper l'ignorance générale qui était la suite de l'invasion des barbares. C'est alors que se forma la langue romane, langue des troubadours dont Guillaume, dernier duc d'Aquitaine, fut un des principaux, avec Richard-Cœur-de-Lion, Bernard de Ventadour et tant d'autres. On peut juger du génie de cette époque, par la proposition de cette question galante faite dans une cour d'amour : Une dame regarde Geofroy de Blaye, prend la main d'Élie de Bergerac, et touche le pied de Savary de Mauléon; quel est celui des trois que la belle dame préfère?

L'imprimerie et la prise de Constantinople produisirent une révolution générale. Les savans apportèrent en Europe deux langues et deux littératures toutes faites; les langues modernes devenues moins grossières prirent une marche plus

régulière ; il y eut de nombreux travaux d'érudition, et la création des colléges d'enseignement pour préparer aux études universitaires. La jurade jouissant à cette époque d'une grande indépendance, pouvait librement disposer de ses finances sans contrôle ; elle usa de cette liberté pour appeler à Bordeaux les hommes les plus érudits de l'époque, tels que les Govea, les Muret, les Buchanan, les Vinet, dont la réputation fit la gloire du collége de Guienne, devenu le modèle de celui de Coïmbre en Portugal. La langue française, déclarée par François I.er langue publique de la nation, était devenue correcte et naïve, comme on le voit par les écrits de Montaigne, qui n'avait pas eu de modèle, et qui peut-être n'aura pas d'imitateurs. La formation de l'Académie française sous Richelieu, de l'Académie des sciences et des inscriptions sous Colbert, donna en province l'idée de l'établissement de semblables institutions. Une simple réunion d'hommes aimables, cultivant la musique et la physique expérimentale que l'abbé Nollet avait mise à la mode, fut l'origine de l'Académie de Bordeaux, reconnue par le gouvernement sous le règne de Louis XIV. A cette Académie appartinrent Montesquieu, dont le nom est tout un éloge ; Bel, qui légua son hôtel à l'Académie ; Larroque, créateur de la belle horloge de l'hôtel de ville ; l'abbé Baurein, savant et modeste antiquaire ; Latapie, l'élève, l'ami, le

secrétaire de Montesquieu, dont l'éloge fut fait en 1824, par M. le docteur Gintrac.

M. JOUANNET, ayant été chargé de vous rendre compte de la 23.me livraison des annales de la Société académique de Nantes, a particulièrement fixé votre attention sur un mémoire de M. Bizeul, sur un dépôt d'armes antiques trouvé dans les fouilles du canal de Nantes à Brest. Il est fait mention dans ce mémoire de plusieurs autres dépôts découverts en divers lieux et à différentes époques. Toutes ces armes sont en bronze; on y reconnait des poignards, des fers de lances, des javelots, des matars, instrumens en forme de coins, dont des analogues découverts à Pauillac, en 1829, vous furent présentés et décrits par M. JOUANNET qui, dans son nouveau rapport, s'exprime en ces termes :

« Il résulte de tous les faits cités, que sur treize découvertes, il y en a huit qui nous montrent ces bronzes renfermés dans des vases de terre, et toujours en nombre assez considérables; deux où nous les voyons sous une pierre dont la présence peut bien avoir été l'effet du hasard; enfin trois où les matars étaient brisés et mêlés à des débris d'armes. Vous remarquerez pour ces trois dernières découvertes qu'il n'y en a qu'une où les matars et les armes brisées sont réunies

véritablement ensemble ; c'est la découverte faite à Binic. Ajoutons qu'à Binic, avec les fragmens en question se trouvaient deux masses de cuivre non travaillé. » D'après ces données, M. JOUANNET croit pouvoir conjecturer que ces débris, ainsi réunis étaient destinés à la fonte ; mais il n'admet pas avec M. Bizeul que ces dépôts ont eu pour motifs la cessation de la guerre entre deux peuplades qui faisaient leurs traités de paix en enfouissant des armes dans le sein de la terre, leur mère commune et l'une de leurs principales divinités ; que cet enfouissement était un signe de paix jurée, et probablement une cérémonie religieuse, dans laquelle les chefs des nations belligérantes déposaient et brisaient respectivement leurs armes. Si l'usage que M. Bizeul prête aux Gaulois était attesté par l'histoire, de pareils exemples pourraient servir à prouver son authenticité ; mais un fait dont personne encore n'avait parlé, demande d'autres preuves pour être admises. La conjecture de M. Bizeul paraît ingénieuse, et son travail présente beaucoup d'intérêt.

M. JOUANNET vous a lu une notice sur les *fac simile* envoyés par M. CHRÉTIN, notamment sur le bas-relief en marbre représentant l'entrée triomphale des deux Tetricus à Bordeaux. Comme ce marbre est du plus grand intérêt pour cette

ville, la notice de M. JOUANNET sera insérée dans votre recueil annuel.

L'Académie a la satisfaction de voir que son mode d'encouragement pour les travaux relatifs aux chemins vicinaux, obtient un succès progressif. Les documens administratifs qui lui ont été communiqués, annoncent le zèle et l'activité des maires et des conseils municipaux de plusieurs communes. Les communications rendues plus faciles vers les grandes routes et vers les rivières, ont prouvé aux propriétaires que leurs sacrifices pour ces travaux leur donnaient des avantages inappréciables. L'exhaussement des chemins à l'aide de bons matériaux, l'entretien des fossés, l'établissement des ponts, suffisent pour conserver ce qui a été fait. Il importe d'entretenir, c'est le devoir d'une prévoyante administration; mais il faut aussi ouvrir de nouvelles communications, surtout dans les communes centrales du département, dans celles dont les terres sont argileuses. Ces communes doivent rivaliser d'efforts et de sacrifices pour améliorer les portions de chemins vicinaux qui se trouvent sur leur territoire. En travaillant pour le bien général, elles font beaucoup pour elles-mêmes. C'est par une suite continuelle et simultanée de ces travaux que le bien-être et la prospérité prendront plus d'accroissement parmi les habitans des communes rurales.

Votre mode de concours pour l'agriculture vous donne tous les ans de nouveaux matériaux qui augmentent les faits positifs qui doivent servir de base à une bonne statistique agricole. Vous n'avez reçu cette année qu'un seul mémoire. Il a pour objet *la culture de la vigne dans le canton de Podensac, département de la Gironde ;* il porte pour épigraphe ; *l'Agriculture perfectionnée est fille du travail dirigé par l'observation.* son auteur est M. Éloi Dubroca, à Barsac. Il a répondu avec beaucoup de soins et d'exactitude aux questions qui sont relatives à la culture de la vigne blanche, parce que c'est la culture principale du canton de Podensac. Il commence par faire connaître les variétés du sol de ce canton qui renferme quatre espèces de terrains destinés à la culture de la vigne; il les désigne sous les noms de *graves*, *palus*, *terre rouge*, *sable*; et en donnant l'interprétation de ces qualifications, admises dans le pays, il expose avec détail les préparations que chacun de ces terrains exige. Il décrit les trois manières dont la vigne est cultivée : en sillons dans les graves, les sables et la terre rouge; en joualles dans les palus; en plein dans les graves et la terre rouge. Il explique, en peu de mots, pourquoi le choix du mode de culture a été réglé d'après chaque nature de terrain, les divers procédés usités pour la plantation et les soins donnés aux jeunes plants. Les réponses faites aux questions rela-

tives aux différens âges de la vigne et à sa durée, méritent des éloges; il en est de même pour l'exposé lumineux des procédés employés par les cultivateurs de ce canton pour la taille et les façons. Il donne la préférence à la taille tardive, et pour la faire, à l'instrument nommé *sécateur*. Quand aux façons, il établit clairement ce qu'il faut entendre par ce terme un peu vague; dans beaucoup d'endroits, il ne s'applique qu'au seul travail de la terre; mais les vignerons de Podensac comprennent avec raison parmi les façons, la taille, l'échalassage, et le liage. Ils donnent trois façons de terre, et quelquefois quatre; la première en mars, la seconde dans le courant de juin: elle a pour but de rechausser la vigne dont les radicules ont été découvertes par la première façon, et d'extirper les mauvaises herbes; la troisième dans le courant d'Août, elle se fait en plein, et a pour but de favoriser la maturité du raisin. La partie du travail de M. Dubroca, sur l'échalassement, est développée avec beaucoup de détails et de précision tout à la fois; ses réponses ne laissent rien à désirer sur les différentes espèces d'échalas, sur les essences qui les fournissent, sur les communes d'où on les tire, sur les prix qu'ils coûtent. Il nous apprend que dans quelques communes du canton, on a introduit la coutume de ne pas lier le tronc du cep à l'échalas, on se contente d'y attacher soit les branches, soit le bois à fruit: on économise ainsi le

vîme et la main d'œuvre, économie de 4 francs pour mille pieds, d'autant plus importante que le cep plus libre, plie et ne se casse pas par l'action des vents. Les accidens auxquels la vigne est la plus exposée dans le canton de Podensac, sont les gelées, la grêle, la coulure, les coups de vents, les débordemens de la Garonne et les insectes. Chacun de ces fléaux est apprécié avec beaucoup de sagacité par M. Dubroca, qui décrit avec soin les effets qu'ils produisent sur la vigne. C'est de la même manière qu'il répond à cette question : *Quelle est, pour chaque saison, la température la plus favorable à la vigne?* La température la plus favorable serait, en hiver un froid modéré, qui ne dépasserait pas o-5; au printemps, petites pluies et chaleur o+8 à o+18; en été, chaleur forte, continue, sans pluie o+20 à o+30; en automne, chaleur tempérée, point de pluie pendant la récolte.

Vous aviez d'excellens renseignemens sur la manière dont se font les vendanges dans le Médoc et le Cubzagais; mais vous n'aviez rien encore sur les vendanges telles qu'elles se font dans les cantons où se récoltent les meilleurs vins blancs du département. M. Dubroca décrit les vendanges de son canton avec beaucoup de soin. Son travail est consciencieux; on y reconnaît un observateur éclairé qui a bien vu et qui pratique lui-même.

Le canton de Podensac qui compte dix-sept mille habitans environ, n'a pas besoin de recourir à des bras étrangers pour faire ses vendanges. D'ailleurs, la manière dont elles se font rend inutiles les bras de l'étranger. Les vendanges commencent tard dans ce canton, sont longues, et se font à mesure que les raisins atteignent leur plus haut degré de maturité. Je ne suivrai point M. Dubroca dans ses intéressans détails sur les différentes opérations des vendanges ; ses documens sont présentés d'une manière si précise, qu'ils échappent à l'analyse. Outre le pressoir ordinaire, il décrit un autre pressoir propre au canton, qu'il nomme pressoir à bascule. Il eut été à désirer qu'il eût joint un dessin à sa description. Nous aurions formé la même demande pour le cabestan vertical, machine inventée par un simple paysan du canton, qui est devenue d'un usage général. Les avantages du cabestan vertical sont d'augmenter beaucoup la force; servi par deux hommes, son effet égale celui de la barre mue par dix hommes. Sa pression est lente, uniforme, sans secousse, n'expose pas les travailleurs aux dangers de la rupture d'une barre, et épuise le marc jusqu'à siccité.

Les opérations de la mise en barriques, de l'ouillage, du soutirage, enfin de tout ce qui concerne la manutention des vins blancs, sont pré-

sentées avec autant de clarté que toutes les autres opérations que M, DUBROCA a décrites.

Votre commission aurait désiré qu'un aussi bon observateur ne se fût pas uniquement occupé des seules questions sur la vigne. Le canton de Podensac renferme des terres à prairies, à bois et à céréales. M. DUBROCA eût bien fait d'embrasser dans son travail toutes les parties de l'exploitation agricole de son canton. Vous avez décidé que la moitié du prix proposé pour un travail complet serait décernée à M. DUBROCA et que le titre de membre correspondant agricole lui serait accordé.

Portant constamment vos regards vers l'agriculture comme un des meilleurs moyens de soutenir la prospérité du pays, et voyant avec peine que la culture la plus florissante du département éprouve tous les jours de nouveaux échecs, vous avez essayé, depuis plusieurs années, de réveiller l'attention des agriculteurs sur différentes cultures, notamment sur celle du chêne-liége. C'est dans ce but que vous avez proposé cette culture comme sujet d'un prix. Un seul propriétaire, M. N[1]. JOHNSTON, vous a annoncé qu'il possédait une plantation de chênes-liége sur son bien du Tondut près Bordeaux. Une commission s'est transportée sur les lieux, et a vu que les chênes-liége n'étaient point réunis dans un même terrain; que les sujets venus de graines, transplantés de-

puis l'annonce du prix, se trouvaient confondus avec des sujets de 9, 10, 12 et 15 ans. L'Académie ne se proposait pas de récompenser des travaux faits antérieurement à son Programme; elle voulait encourager l'entreprise de nouvelles plantations. D'après l'examen des documens qui ont été fournis à votre commission, le bien de M. N[1]. JOHNSTON renferme 3,900 chênes-liége de tout âge; 900 ont été semés depuis deux ans et sont de bonne venue; pareil nombre a été semé depuis l'annonce du prix; mais tout le bien ne renferme pas 3,060 pieds renfermés dans un même espace. L'Académie n'a donc pu adjuger le prix; mais elle s'empresse de signaler le zèle et la persévérance de M. N[1]. JOHNSTON pour la culture de cet arbre utile, et lui décerne une médaille d'or comme un témoignage de sa satisfaction. Son exemple aura des imitateurs.

On a, depuis long-temps, senti la nécessité de procurer dans plusieurs contrées du département de la Gironde, surtout à Bordeaux, une suffisante quantité de bonnes eaux pour tous les besoins domestiques. Tout le monde convient de cette nécessité : on n'est en discussion que sur les qualités des eaux et sur les moyens pour les avoir. Les eaux ne manquent point; il ne faut que les choisir, et la raison dit qu'il faut toujours prendre les meilleures; car, quelles qu'elles

soient, les dépenses pour les obtenir sont à peu près les mêmes. Il est également avantageux de faire l'essai de tous les moyens qui conduisent les eaux à la surface du sol, pour faire choix du meilleur et même du plus économique. C'est dans ce but que l'Académie a promis, depuis plusieurs années, de décerner un prix *à l'entrepreneur ou au propriétaire qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite artésienne, pour découvrir les eaux ascendantes, et aura transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.* M. Joubert, régisseur du bien de M. Barton, à Pauillac, vous a envoyé un mémoire sur les travaux qui ont été exécutés sur le domaine de M. Guestier, à Béchevel. M. Joubert ne vous parle que de ce sondage dont il n'est que l'historien ; il n'a pas opéré lui-même. Déjà on vous avait fait connaître les principaux résultats de cette opération et les résultats d'autres sondages isolés. Ainsi le mémoire de M. Joubert n'a rien appris de nouveau à l'Académie ; elle ne l'en remercie pas moins, et le loue de son zèle. Elle désire que de nouveaux travaux soient encore tentés, afin de pouvoir être fixée sur la possibilité ou non possibilité d'obtenir des eaux ascendantes dans le sol du département de la Gironde, particulièrement dans la commune de Bordeaux.

Vous n'avez reçu qu'un seul mémoire pour le

prix que vous vous proposiez de décerner cette année à l'éloge de *Louis*, architecte. En demandant un travail sur ce sujet, votre pensée principale était de démontrer l'importance de la conservation de l'ouvrage de Louis tel qu'il l'avait conçu. Le grand théâtre est le monument le plus remarquable de notre ville; sa réputation est, en quelque sorte, européenne. Nous avons donc intérêt qu'il soit conservé aussi intact que possible. Ainsi que vous l'a dit votre commission:
« L'administration municipale veille à cette con-
» servation; mais il pourrait arriver que sa vo-
» lonté fût trompée, soit par les exigences de la
» mode et de nos dispositions à imiter la capitale,
» soit par des conseils fondés sur le goût du jour.

» Un chef-d'œuvre de ce genre toujours lui,
» au milieu de générations et d'idées toujours
» autres, est naturellement exposé à des criti-
» ques passionnées, et par conséquent à des mu-
» tilations graves. Ce sont ces mutilations qu'il
» importe de rendre difficiles à l'avenir; car, un
» premier exemple a été donné, et la demande
» de l'éloge de Louis, dans cette circonstance,
» était, de la part de l'Académie, une invitation
» faite à tous pour flétrir d'avance toute nou-
» velle entreprise semblable. »

Le mémoire envoyé n'ayant point rempli tou-

tes les intentions de l'Académie, elle a remis le même sujet au concours.

Dix pièces de vers vous ont été adressées pour le concours de poésie de cette année. Je vais les passer en revue, en suivant l'ordre de leur inscription.

Le N.° 1. *Bogoris*, porte pour épigraphe : *Videbunt multi et timebunt ; et sperabunt in domino. p.* 39.

Bogoris, roi des Bulgares, indigné de voir Théodora et son fils Michel établir dans Byzance le culte du vrai dieu, envoie à l'impératrice une ambassade pour la sommer de changer de conduite. Théodora paraphrase ce vers de Racine : *Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte*, et renvoie fièrement les ambassadeurs. Bogoris ne s'en fâche pas ; bien au-delà, il demande la main de la sœur de Théodora, se convertit, et tous les Bulgares se font chrétiens. Telle est l'analyse de cette pièce. Rien n'y rachète la faiblesse et l'invraisemblance d'un pareil plan.

Le N.° 2. *Blanche de Russy* a choisi pour épigraphe :

Sed mihi vel tellus optem priùs antè dehiscat,
Antè, pudor, quàm te violo aut tua jura resolvo.

(Virgile).

Othon régnait dans Byzance. Un de ses généraux, *Porta*, était gouverneur de Bassano, ville

soumise à Othon. Un nommé Acciolin vient assiéger cette ville. Porta et Blanche, son épouse, se défendent vaillamment; mais Porta est tué, et sa veuve et la ville tombent au pouvoir du terrible Acciolin. Le vainqueur devient amoureux de sa captive. La Belle Blanche, que le poète appelle *l'aimable sœur des aubes du printemps*, résiste aux vœux d'Acciolin. Alors celui-ci a recours à la violence, et Blanche se donne la mort. Pour apprécier la manière dont ce fond est traité, il suffit d'en citer les trois premiers vers :

Après *celle* des dieux la plus belle des craintes,
Sceau divin *dont au front* les vierges sont empreintes,
Voile aimable jeté *sur le feu de leurs yeux*.....
....
Sainte pudeur, salut !.....

Le N.° 3. *La colonne de la place Vendôme, ou les monumens publics, leçon des hommes*, porte pour épigraphe :

Colonne, d'où si haut parle la renommée,
Je t'aime !....
(Victor Hugo).

Cette pièce, supérieure aux deux précédentes, offre quelques vers assez bien faits; mais on doit lui reprocher des ellipses forcées telles que celle-ci :

« Des cercueils de la nuit profonde,
» Debout, guerriers; chantez ce grand âge d'amour.

L'auteur affecte trop souvent une obscurité qui le rend presque inintelligible; témoins ces trois vers :

« L'archange de la France épurera cette ame,
» Que le bronze orgueilleux proclame,
» Non loin des dieux, aux vastes champs de l'air.

Une ame que *le bronze proclame*, non loin des dieux, aux vastes champs de l'air? Cela ne s'entend pas. Il est dans cette pièce d'autres pensées rendues avec encore moins de lucidité.

Le N.° 4. *Byron*, avec cette épigraphe :

Le poète a une malédiction sur sa vie et une bénédiction sur son nom.....

(Alfred de Vigny).

L'auteur, en publiant sa pièce dans les journaux, s'est retiré du concours; et aux termes de ses règlemens, l'Académie n'a plus à s'occuper de cette pièce.

Le N.° 5. *Poëtes français du* 19.me *siècle*, avec cette épigraphe :

Regardez la nature, elle sourit, puis pleure.

(L'auteur).

La galerie que l'auteur s'est composée n'est pas nombreuse, mais elle est bien choisie : *Victor*

Hugo, Béranger, Lamartine, Delavigne, voilà les poètes qu'il a célébrés. Dans chacun de ces quatre éloges, il a cherché à prendre quelque chose de la manière du poète qu'il chantait; mais il n'a pas toujours réussi. En effet, sans examiner ici ce que pense l'auteur d'*Hernani* sur la manière dont on doit imiter la nature, on peut dire du moins qu'il n'écrirait pas des vers tels que ceux-ci:

Regardez la nature, *elle sourit, puis pleure,*
Et puis sourit encore *et mêle avec attrait*
Le sublime au grotesque et le *beau dans le laid.*

Et sans s'informer de ce que Victor Hugo pense de l'école à laquelle succède la sienne, à coup sûr il ne jeterait pas à la tête de ses devanciers le quatrain suivant :

C'est en vain qu'une école expirant dans l'oubli,
Fatigue encore le luth de son doigt affaibli,
Et verse, *en remuant sa vieillesse inhabile*,
D'un esprit rimailleur l'inépuisable bile.

A coup sûr aussi, le plus spirituel et le plus lyrique de nos chansonniers s'étonnerait d'apprendre :

Qu'il députa son ame au-delà des nuages
Vers ceux qu'ont dévorés nos glorieux orages.

Vous avez remarqué, Messieurs, d'autres tâches mêlées à des vers dignes d'éloges dans le N.° 5;

vous avez entendu, surtout avec plaisir, ce que l'auteur dit de Lamartine. La muse élégante et religieuse du poète lui-même semble avoir dicté ce passage à l'auteur. Si tout le reste n'offrait pas plus de prise à la critique, cette pièce aurait un droit incontestable à la couronne. Permettez-moi de vous lire ce passage :

Au-delà de l'espace il est un autre monde
Qu'un soleil sans couchant de sa lumière innonde,
Un éther plus subtil en baigne le contour.
L'Éternel, à ce globe, enfant de son amour,
De la création prodigua les prémices.
Les anges s'échappaient vers ce lieu de délices,
Sans voiler leurs beaux fronts de leurs ailes d'azur;
L'homme y vivait comme eux, comme eux il était pur.
On les voyait assis sous l'ombrage qui tremble,
Du mystère des cieux s'entretenir ensemble.
L'homme est tombé ! Dans l'ombre il cherche en vain le fil
Qui puisse le guider hors sa terre d'exil.
Balloté dans les maux comme un vaisseau sans voile,
Qui le reconduira vers cet essaim d'étoiles,
Qui semblent abaisser sur le front du mortel
A travers l'étendue un rayon fraternel ?
Qui mettra sur sa bouche une bouche de flamme ?
Car il a soif d'amour, il a besoin d'une ame
Qui, versant sur ses maux une ardente pitié,
Du fardeau de sa vie accepte la moitié ;
Et faible arbuste, en proie aux souffles de la terre
Il fatigue, en séchant, sa tige solitaire.
Du moins qu'il se retrempe au feu des souvenirs !
Qu'il consume, en rêvant, ses douloureux loisirs !

Détache, ô batelier, la barque de la rive;
Il veut, plongeant dans l'eau la rame fugitive,
Aux lueurs de Phœbé qui perce la vapeur,
Promener sur le lac son inquiète humeur.....
Il a posé la rame et tandis qu'il s'égare,
Vibrant sur ses genoux, la plaintive cithare,
Redit, dans le lointain, la romance d'adieux
Comme une voix qui sort du sépulchre oublieux.
L'errante mélodie avec l'esquif sonore,
S'éloigne, se rapproche et puis s'enfuit encore
Et se perd dans le son de la vague en courroux.
Arrête ton esquif, Lamartine, et dis-nous
L'ange heureux qui t'apprit à consoler les hommes;
Révèle à notre amour le nom dont tu le nommes,
Afin que nos regards, quand l'ombre glisse aux cieux,
Cherchent dans le lointain son globe radieux;
Afin que nous puissions, à l'heure des prières,
Le soupirer tout bas, l'invoquer pour nos frères.
Vous qui, dans les douleurs méditant le trépas,
Dans vos cœurs insensés avez dit: Dieu n'est pas!
Ecoutez, à Byron il chante un hymne austère.
Il apprit dans les cieux à consoler la terre,
Et des astres qu'il aime, oracle harmonieux,
Il apprend sur la terre à retrouver les cieux.

Le N.° 6. *La veillée d'un voyageur en Périgord, dans le château gothique de Michel seigneur de Montaigne, en septembre* 1833, porte pour épigraphe :

Le glorieux chef-d'œuvre de l'homme est de vivre retiré et à propos.....

C'est sur la nature des choses que la législation et la morale devraient patroner les institutions civiles et morales.....

En certaines mains la science est un sceptre, en d'autre une marotte......

(**Maximes tirées des Essais de Montaigne**).

Cette pièce, accompagnée d'un avant-propos et de quatre pages de notes, offre trois parties: 1.° un prologue; 2.° l'entretien de l'auteur avec Montaigne; 3.° un épilogue. L'auteur vous demande à être jugé sur la seconde. Dans cet entretien avec Montaigne, qui serait mieux intitulé: *Discours sur Montaigne*, l'Académie n'aurait trouvé qu'à louer, s'il s'agissait uniquement de la saine philosophie du concurrent, et de la tolérance philantropique dont il paraît animé; mais dans un concours de poésie, il faut que les vers répondent au sujet. Comment ne pas reprendre des inversions du genre de celle-ci?

Tu l'as dit, la nature offre au sage un beau livre,
Heureux qui sait le lire *et ses conseils les suivre?*

Et cette inadvertance?

.... Des nuages épars
Sous l'horizon voilé flottent à mes regards.....

Comme si l'on pouvait rien voir sous l'horizon!

Et cette définition de l'art de l'imprimerie, après tant de définitions poétiques et exactes:

L'art d'*un mobile airain, captivant* la pensée,
Sur le papier *muet* la montre retracée.

Du reste, le N.° 6 annonce chez son auteur un bon esprit; et, sous quelques rapports, une spirituelle originalité.

Le N.° 7. *La Mort, chant dithyrambique à l'homme*, avec cette épigraphe :

Mors ultima linea rerum est.

(Hor. Epist. XVI. Lib. I.)

Cette composition est dans le même cas que celles des N.os 1 et 2; il suffit pour la juger de citer quelques vers :

Peut-on prodiguer ainsi les épithètes?

Songe qu'il faut mourir : cet ordre *irrévocable*,
Cet *immuable* arrêt du sort *inévitable*.

Et cette construction :

C'est ainsi que de Dieu la volonté suprême
Sans doute, en ordonna du monde, en le créant.

Ailleurs, le poète personnifie la vétusté :

Il bâtit un palais qu'un jour *la vétusté*
Viendra dégrader et détruire.

Les N.os 8, 9 et 10 ont été reçus sous la même enveloppe. Ils sont tous les trois de la même

écriture ; cependant, comme ils sont accompagnés chacun d'un billet cacheté, ils ont dû être examiné séparément.

Le N.° 8. *Les Volcans*, *ode*, avec cette épigraphe :

Horrificis...... tonat Œtna ruinis.
(Virg. Œn. V).

Cette ode a de l'harmonie, mais de cette harmonie sans variété qui fatigue l'oreille à force de répéter les mêmes accords. Il en devait être ainsi dans un sujet où l'auteur s'est cru obligé de passer en revue tous les volcans du monde et leurs terribles effets. Le tableau d'une éruption est nécessairement poétique, surtout quand l'auteur sait y rattacher quelque scène touchante ; mais vingt éruptions, toujours des monts enflammés, des vents qui mugissent, des tonnerres, du feu, du souffre, des éclairs, et toute cette fantasmagorie obligée, sans qu'il y ait rien qui arrive jusqu'à l'ame ; de pareils efforts ne doivent pas être encouragés. Le style est en général élégant et pur ; mais il le serait encore plus, si l'auteur avait eu le soin d'éviter toute amphibologie, comme dans ces quatre vers :

Libre, il s'étend dans la campagne,
Flore s'enfuit, Pan l'accompagne,
Cérès tremble pour ses trésors ;
Il les brûle....... et se précipite.....

A qui rapporter ce dernier *il* ?

L'auteur fera bien aussi de ne pas laisser se glisser dans une ode quelques vers prosaïques, comme ceux-ci :

Fuyez, mortels, sans plus attendre,
Le sol tremble de tous côtés.

Le N.° 9. *La liberté, ode*, porte cette épigraphe en anglais :

Tis liberty alone that makes life dear.
(Addisson).

Cette ode, comme celle du N.° 8, est en général bien écrite ; et si elle n'atteint pas à la sublimité lyrique, du moins elle ne descend pas au-dessous du style noble et soutenu.

Le dernier vers de la 15.me strophe présente de la dureté :

Il mourut, mais vainquit.

La strophe suivante manque de clarté :

Ferais-je répéter aux échos d'Hippocrène
Les noms de Canaris, de Fabvier, de Cochrane ?
La gloire les unit aux destins de Byron !
Et pour eux, renonçant à ses riches offrandes,
Aux lauriers de Bellone elle joint les guirlandes
Qui décorent son front !

Les deux vers suivans n'ont pas la couleur poétique du reste :

Il surcharge l'Euxin de ses nombreux vaisseaux.....
Renoncez pour toujours *aux palmes qu'elle donne*....

Le N.° 10. *Ode à Molière*, avec cette épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(Voltaire, temple du goût).

Cette ode est préférable aux deux précédentes, parce que le poète y est plus lui-même, et que traitant un sujet moins rebattu, il a eu moins à se défendre de ces réminiscences de pensées, d'images, quelquefois même de vers entiers, qu'il est bien difficile d'éviter au milieu de tant de milliers de vers tombés, depuis long-temps, dans le domaine commun. Cependant, quoique digne de vos éloges sous plusieurs rapports, l'ode à Molière n'est pas sans taches.

Dans la seconde strophe : *on l'aperçoit glisser* est une expression peu élégante et peu juste. Plus haut, dans les deux vers suivans, en parlant du soleil :

Il s'élève, déjà sa lumière plus pâle
Indique à peine à l'œil la route qu'il parcourt.

L'adverbe *déjà* semble annoncer tout autre chose que l'effet présent à la pensée du poète : *il s'élève ; mais déjà sa lumière plus pâle*, sauf la mesure, rendait la pensée : avec un peu de soin l'auteur aurait trouvé le moyen de la concilier avec l'impérieuse mesure.

Dans la quatrième strophe : *à la suite des âges*, ne rend pas clairement l'idée après plusieurs siècles.

Plus loin :

Voilà par quels moyens ton esprit nous enflamme,
Agrandit, élève notre âme,
Et ne laisse rien après toi.

Ce dernier vers est vague. L'auteur a voulu dire *au-dessus de toi*, *et non après toi.*

Leurs passions, leurs faux scrupules,
Leurs vices et leurs ridicules
Sont autant de trésors *qui croissent* sous ta main.

Le dernier vers n'offrirait un sens raisonnable, qu'autant que l'auteur aurait voulu dire que le poète comique exagère pour frapper plus fort et plus sûrement ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Malgré ces taches l'ode à Molière est une composition très-estimable. Vous en jugerez par les strophes suivantes :

Lorsque les pampres verts dont Bacchus se couronne
Languissent, dépouillés de leurs fruits précieux,
Et quant les blancs frimats, sur les pas de l'automne
Viennent confondre ensemble et la terre et les cieux :
Le pâtre, errant sur les montagnes,
Cherche encore les riches campagnes
Où le printemps brillait dans toute sa splendeur ;
Mais l'humide brouillard n'offre plus à sa vue
Qu'un abîme dont l'étendue
Semble égaler la profondeur.

Cependant, à travers la vapeur matinale,
Aux bords de l'orient paraît l'astre du jour ;
Il s'élève, déjà sa lumière, plus pâle,
Indique à peine à l'œil la route qu'il parcourt.
Tantôt, au-dessus des nuages,
Sur un océan sans rivages,
On l'aperçoit glisser comme un esquif léger ;
Et tantôt de son disque on cherche en vain la trace
Au milieu de l'obscure masse
Dont il n'a pu se dégager.

Mais parvenu sans gloire au tiers de sa carrière,
Il redouble d'efforts, il lutte, il est vainqueur ;
Il inonde les cieux de torrens de lumière
Et bientôt il atteint leur plus grande hauteur :
Là, ses flammes étincelantes,
Telles que des flèches brûlantes,
Dissipent les vapeurs éparses dans les airs ;
Et l'homme, qui de l'astre attendait la présence,
S'incline avec reconnaissance
Devant l'auteur de l'univers.

Si, dans ton vaste essor, mon œil ose te suivre,
Combien me paraît grand ton génie inventeur !

À quel charme inconnu sa puissance me livre,
Et comme elle m'attache à ton art séducteur !
Quelle verve riche et facile !
Quelle heureuse adresse de style !
Quels sentimens profonds ! quels tableaux de nos vices,
De nos erreurs, de nos caprices,
Colorés par la vérité !

Ici, c'est un jaloux que tourmente la crainte,
Qui, d'une folle ardeur consumé nuit et jour,
Auprès de sa pupille employant la contrainte,
Prétend la préserver des pièges de l'amour (1).
Là, se montre un sexagénaire,
Scrutateur imaginaire,
Des finesses d'un sexe, habile à nous jouer,
Qui soutient que l'esprit, chez une femme aimable,
Est un écueil inévitable
Où sa vertu vient échouer (2).

Au milieu des objets que ton pinceau rassemble,
Quel chef-d'œuvre nouveau charme et fixe mes yeux ?
Unique pour le trait, unique pour l'ensemble,
C'est un tableau piquant des mœurs de nos aïeux !
L'amour soumis au platonisme,
Le bel esprit, le pédantisme,
Sous le poids des grands mots accablant la raison,
Voués au ridicule, et peints d'après nature,
Sous leur triple caricature,
M'offrent une triple leçon (3).

---

(1) L'École des Maris.
(2) L'École des Femmes.
(3) Les Femmes savantes.

Mais à d'autres assauts ta muse se prépare ;
Prompte à flétrir le vice, elle va l'attaquer ;
Et crayonnant déjà le portrait de l'avare,
Du sceau du déshonneur se plait à le marquer.
Que son amour est insensible !
Que son désespoir est risible !
Comme de sa cassette il parle avec ardeur !
Plein d'un juste mépris pour tant d'ignominie,
Je ris de sa parcimonie
Et j'ai pitié de sa laideur.

Poursuis ! livre un chef-d'œuvre, unique dans le monde,
A l'admiration des siècles à venir ;
Emprunte à la morale une leçon profonde,
La plus belle qu'à l'homme elle puisse fournir !
Démontre lui que la rudesse
D'un rigorisme que tout blesse
Est un excès coupable et souvent dangereux ;
Démontre à sa raison, qu'un vain prestige enivre,
Que c'est de l'art du savoir vivre
Que dépend l'art de vivre heureux (1).

Poursuis ! l'hypocrisie est encore impunie !
Vois-tu son œil perfide exprimer la douceur ?
Que son masque, arraché par la main du génie,
La montre à nos regards dans toute sa noirceur !
Pour la rendre plus odieuse,
Que son astuce insidieuse
Abuse, au nom du ciel, de sa crédulité ;
Que sa fausse vertu lui devienne inutile,
Et qu'elle ne trouve d'asile
Qu'au sein de sa perversité (2).

(1) Le Misantrope.
(2) Le Tartuffe.

Ainsi, ton art divin, bravant tous les obstacles
Et vengeant à la fois les mœurs et les autels,
Etonne la raison, prodigue les miracles
Et se joue à son gré des frivoles mortels :
Leurs passions, leurs faux scrupules,
Leurs vices et leurs ridicules
Sont autant de trésors *qui croissent* sous ta main;
Et marchant en vainqueur de conquête en conquête,
Ton génie heureux ne s'arrête
Qu'aux bornes du *génie humain.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture des pièces envoyées au concours de poésie, et le rapport de sa commission, a décidé : aucune des pièces n'ayant assez approché de la perfection pour mériter la couronne, qu'il serait fait une mention honorable de la pièce N.° 10, portant pour titre : *Ode à Molière*, et pour épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(Voltaire, temple du goût.)

et de la pièce N.° 5, ayant pour titre : *Poètes français du 19.me siècle*, et pour épigraphe :

Regardez la nature, elle sourrit, puis pleure.

L'Académie a reçu cette année :

Comme membre résidant, M. Édouard Lanet;

Comme membre correspondant, M. P. MALLE, professeur agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg, et M. Théodore CHRÉTIN, peintre à Nérac ;

Comme membre correspondant agricole, M. Éloi DUBROCA, médecin à Barsac.

L'Académie ayant perdu, l'année dernière, M. le baron RATEAU, membre honoraire, chargea M. IZARD de faire son éloge. M. IZARD doit, dans cette séance, acquitter la dette de l'Académie, envers ce vénérable magistrat, qui ne connut que ses devoirs et la justice.

La mort a enlevé, cette année, à l'Académie un de ses membres les plus zélés et les plus laborieux, un de ces hommes entièrement dévoués aux intérêts de l'humanité et de la science, M. J. Félix CAPELLE, docteur en médecine, médecin honoraire de l'hôpital St. André, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien secrétaire de la société maternelle, dont il fut un des fondateurs. Toute sa vie fut consacrée à l'étude des sciences et de la médecine. Ami des pauvres, il chercha sans cesse les moyens de leur être utile. C'est dans cette noble intention qu'il fit les fonds du prix qui fut adjugé, l'année dernière, sur la question relative aux moyens de prévenir la mi-

sère. L'Académie ignorait le fondateur de ce prix ; c'est après sa mort qu'un de ses amis vous dévoila son secret. M. CAPELLE est mort vivement regretté de tous ceux qui le connurent. M. DUTROUILH doit vous retracer le tableau de sa vie.



PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES

ET ARTS DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT 1834.

§. I.er

L'ACADÉMIE n'a reçu qu'un seul mémoire sur les questions relatives à l'agriculture. Il porte pour titre : *Viticulture du canton de Podensac, département de la Gironde*, et pour épigraphe : *L'agriculture perfectionnée est fille du travail dirigé par l'observation.* Son auteur est *M. Éloi Dubroca, à Barsac.* Il n'a répondu qu'aux questions relatives à la culture de la vigne blanche, parce que cette culture est la principale du canton de Podensac, et parce que c'est celle que M. Dubroca

a étudiée d'une manière spéciale. Il traite, en se conformant à la série des questions, de la nature du sol dans le vignoble de Podensac, des quatre espèces de terrains qui le composent : *Graves, Palus, Terre rouge, et Sables*, des préparations qui leur conviennent pour recevoir la vigne, des trois manières de la cultiver en sillons, en joualles et en plein, des soins à donnner au jeune plant, des différens âges et de la durée de la vigne, de sa taille, et des façons qui lui sont nécessaires, des accidens qui lui surviennent dans le cours de l'année, comme gelées, grêle, coulure, coups de vent, débordement de la Garonne, insectes, de la température la plus favorable à la vigne, relativement aux saisons, des vendanges et de toutes les opérations qui se rapportent à la cueillette et à la confection du vin blanc. Ce travail, composé de réponses très-détaillées, très-claires et très-précises en même-temps, donne le tableau le plus exact et le plus fidèle de toutes les opérations qui se rattachent à la culture de la vigne blanche dans le canton. La manière satisfaisante avec laquelle il a été traité, fait regretter qu'un aussi bon observateur n'ait point embrassé dans son travail toutes les parties de l'exploitation agricole de son canton, qui renferme des terres à prairies, à bois et à céréales. En conséquence l'Académie a décidé qu'une médaille d'or de la valeur de la moitié du prix proposé, serait dé-

cernée à M. Éloi Dubroca, à Barsac, et que le titre de membre correspondant agricole lui serait accordé.

L'Académie, convaincue par l'expérience des bons résultats de ce nouveau mode de concours qui lui donne la facilité de connaître à fond, et par canton, toutes les cultures admises dans les divers arrondissemens du département de la Gironde, tient à la disposition des agriculteurs qui voudront concourir, la série des questions dont la solution peut atteindre le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, aux séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées.

§. II.

L'Académie a vu avec satisfaction, d'après les documens qui lui ont été fournis par l'Administration, que de grandes améliorations ont été faites cette année aux chemins vicinaux, et que

même des travaux étendus et importans ont été entrepris par suite des seuls encouragemens des maires de quelques communes qui, en stimulant le zèle de leurs administrés, sont parvenus à obtenir des prestations en nature. Ces prestations ont donné la facilité de continuer des travaux dont les avantages auraient été bientôt perdus sans ces secours.

C'est d'après l'appréciation de ces travaux, que l'Académie décerne une des six médailles destinées pour les six arrondissemens :

A M. Godefroy, maire de la Sauve, arrondissement de Bordeaux ;

A M. Rulleau, maire de St. Émilion, arrondissement de Libourne ;

A M. Duranteau, maire de St. Christoly, arrondissement de Blaye ;

A M. Castellane, maire d'Aillas, arrondissement de Bazas ;

A M. Bedouret, maire de St. Pierre-de-Bat, arrondissement de La Réole ;

A M. Rabié, maire de Pauillac, arrondissement de Lesparre.

L'Académie se fait un devoir, ne pouvant décerner d'autres médailles, de mentionner honorablement, dans l'arrondissement de Bordeaux :

M. Joyeux, maire de Bouillac ;
M. Fénélon, maire de Floirac ;
M. Andrieu, maire de Langoiran ;
M. Soret, percepteur du canton de Castelnau, qui mérite une mention particulière par le zèle qu'il met à seconder l'administration.

Dans l'arrondissement de Libourne :

M. Lalande, maire de Coutras.

Plusieurs maires de cet arrondissement ont fait de nombreux travaux à l'aide de prestations en nature et de dons volontaires. Il serait difficile de les mentionner tous.

Dans l'arrondissement de Blaye :

M. Duplaix-Detouchez, maire de Plassac;
M. Le marquis de Lamoignon, maire de St. Ciers-Lalande.

Dans l'arrondissement de Bazas :

M. Partarrieu aîné, maire d'Auros ;
M. Étienne Populus, maire de Gand.

Dans l'arrondissement de La Réole :

M. Monmaurau, maire de Pellegrue ;
M. Duvergier, maire de Blagnac ;
M. Pouvereau, maire de St. Michel ;
M. Pechade, maire du Pian.

Dans l'arrondissement de Lesparre :

M. Delignac, maire de Begadan ;
M. Meynieu, maire de St. Vivien ;
M. Cabern, maire de St. Estèphe.

L'Académie décernera les mêmes récompenses pour des travaux analogues, dans la séance publique de 1835.

§. III.

L'Académie désirant appeler l'attention des agriculteurs sur la culture du chêne-liége, proposa pour sujet de prix, en 1830, la question suivante: *Faire connaître à l'Académie une plantation de chêne-liége de 3,000 pieds, au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.* Un seul concurrent, M. N.el Johnston, a annoncé à l'Académie qu'il a fait exécuter une plantation de chêne-liége sur son domaine de Lescure, au Tondut, commune de Bordeaux. Cette plantation faite depuis plusieurs années, à diverses reprises,

ne remplissant pas les conditions du Programme, l'Académie ne peut adjuger le prix. Mais elle décerne une médaille d'or à M. N.[el] Johnston pour le zèle et la persévérance louable qu'il met depuis plusieurs années à cultiver le chêne-liége.

l'Académie retire ce sujet du concours; mais elle promet des encouragemens aux agriculteurs qui lui feront connaître des plantations nouvelles exécutées depuis peu.

§. IV.

L'Académie a mis au concours pendant plusieurs années de suite des questions relatives à la construction mieux entendue des cheminées, à l'application des moyens de ventilation, à l'assainissement des fosses d'aisance, aux circonstances qui donnent lieu aux incendies, aux moyens d'y remédier, aux divers modes d'administration relatifs aux incendies. L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur ces sujets, les retire du concours.

§. V.

L'Académie devait décerner un prix de la valeur de 300 fr., dans cette séance publique:

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent,

dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire sur cette question bien long-temps après la clôture du concours; du reste, son auteur, M. Joubert, régisseur du bien de M. Barton à Pauillac, n'a pas fait lui-même l'emploi de la sonde artésienne; il a seulement participé aux travaux et il les a décrits. L'Académie ne peut donc lui accorder le prix; mais elle lui décerne une mention honorable pour son zèle et son empressement à encourager ces travaux.

L'Académie se propose de décerner le même prix dans la séance publique de 1836, pour le même objet.

§. VI.

L'Académie devait décerner, depuis plusieurs années, un prix de la valeur de 300 fr., au fabricant qui aurait su utiliser, dans le département de la Gironde, la précieuse découverte de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pourri. L'Académie n'ayant reçu aucun travail relatif à cette découverte, est

obligée de retirer ce sujet du concours. Elle recevra avec reconnaissance tous les renseignemens qui se rapportent à cette fabrication.

§. VII.

L'Académie a reçu, pour le concours de poésie, dix pièces de vers, inscrites dans l'ordre suivant :

N.° 1. *Bogoris*, avec cette épigraphe :

Videbunt multi et timebunt et Sperabunt in domino. p.° 39.

N.° 2. *Blanche de Russy*, avec cette épigraphe :

Sed mihi vel tellus optem priùs antè dehiscat,
Antè pudor, quàm te violo aut tua jura resolvo.
(Virg.)

N.° 3. *La Colonne de la place Vendôme, ou les monumens publics, leçon des hommes*, avec cette épigraphe :

Colonne d'où si haut parle la Renommée,
Je t'aime !............
(Vict. Hugo.)

N.° 4. *Byron*, avec cette épigraphe :

Le poëte a une malédiction sur sa vie, et une bénédiction sur son nom....
(Alfred de Vigny.)

Cette pièce ayant été publiée dans les journaux, l'Académie, d'après ses règlemens, ne doit plus s'en occuper.

N.° 5. *Poètes français du* 19.me *siècle*, avec cette épigraphe :

Regardez la nature, elle sourrit, puis pleure.

N.° 6. *La Veillée d'un Voyageur en Périgord, dans le château gothique de Michel Montaigne, en Septembre* 1833, portant pour épigraphe trois maximes des Essais de Montaigne :

Le glorieux chef-d'œuvre de l'homme est de vivre retiré et à propos.

C'est sur la nature des choses que la législation et la morale devraient patroner les institutions civiles et morales.

En certaines mains la science est un sceptre, en d'autres une marotte.

N.° 7. *La Mort, chant dithyrambique à l'homme*, avec cette épigraphe :

Mors ultima linea rerum est.
(Hor. Epit. XVI. lib. 1.)

N.° 8. *Les Volcans*, ode, avec cette épigraphe :

Horrificis......... Tonat ætna ruinis.
(Virg. L. V.)

N.° 9. *La Liberté*, ode, avec cette épigraphe :

Tis liberty alone, that makes life dear.
(Addisson.)

N.° 10. *Ode à Molière*, avec cette épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés,
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(Volt. Temple du goût.)

Les neuf pièces admises au concours de poésie (1) n'ayant pas rempli complètement l'attente de l'Académie, elle ne décerne point cette année le prix de poésie, mais elle croit devoir payer à de vrais talents un tribut mérité, en décernant une mention honorable à la pièce N.° 10, *l'Ode à Molière*, portant pour épigraphe :

Et tu nous aurais corrigés,
Si l'esprit humain pouvait l'être.
(Volt. Temple du goût.)

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admises au concours deux pièces, ayant pour titre : la première, *l'Almé à Bonaparte*, avec cette épigraphe : *Elle avait toutes les grâces de l'orient, et ses paroles étaient pleines d'avenir.*

La seconde : *Des avantages du divorce, et des maux réservés aux nations civilisées qui le rejettent*, avec cette épigraphe : *Non vinclo retinetur amor.*

(Ovid.)

et à la pièce N.° 5, *Les Poètes français du* 19.me *siècle*, avec cette épigraphe :

Regardez la nature, elle sourit, puis pleure.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans sa séance publique de 1835, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Décrire d'une manière précise et détaillée les » moyens les plus efficaces de préserver les mo- » numens de la foudre par l'emploi des para- » tonnerres. »

Les concurrens devront exposer la théorie de l'électricité en ce qui s'applique aux paratonnerres, et citer les faits et observations qu'ils jugeront propres à éclairer la question, puis dé-

duire de ces bases, 1.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils dans toutes leurs parties et avec tous leurs détails; 2.° la manière dont ils doivent être placés pour en obtenir le meilleur résultat possible, en ayant égard à la forme des combles et à la proximité des paratonnerres et des corps voisins; 3.° la nature et l'importance des soins à donner à leur entretien; 4.° leur degré d'efficacité; 5.° et en résumé, les avantages et les inconvéniens qu'ils présentent.

§. IX.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix, qui sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« A l'époque où les Anglais étaient maîtres de
» la Guienne, à quelle forme de gouvernement
» la province fut-elle soumise? Quelle fut l'in-
» fluence de ce gouvernement sur le commerce,
» les arts, les mœurs, et sur la prospérité du
» pays? »

§. X.

L'Académie proposa pour sujet d'un prix à décerner, dans sa séance publique de 1834:

« L'éloge de *Louis*, architecte, auquel la ville » de Bordeaux doit son grand Théâtre et plu» sieurs autres édifices. »

L'Académie n'a reçu qu'un mémoire, sans épigraphe, avec ces mots : *A Louis.*

Comme cet ouvrage ne remplit pas ses intentions, elle ne peut que le mentionner, et remet le même sujet au concours pour l'année 1835.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

§. XI.

Comme il existe une lutte réelle, sous le rapport de la littérature, de la philosophie et de quelques idées sociales, entre la France telle qu'elle fut et la France telle qu'elle veut ou croit être, l'Académie convaincue qu'il importe à la société de savoir de quel côté se trouve la sagesse, et par conséquent le gage du bonheur public, propose pour sujet d'un prix, qui sera décerné dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Quels effets ont produit sur les lettres le ro» mantisme, sur la philosophie la métaphysique » allemande, et sur les principes sociaux le saint» simonisme ? »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

§. XII.

Le département de la Gironde renferme une foule de monumens anciens d'une importance remarquable, et à des états très divers de conservation. La tradition seule indique l'existence des uns ; l'emplacement de quelques autres est connu ; des débris épars, des ruines plus ou moins bien conservées en désignent d'autres. Ces monumens sont des tumulus épars dans les Landes ; des châteaux tels que ceux d'Ornon, de Belin, de Castera, près St. Médard-en-Jalles, de Veyrine, à Mérignac ; des voies romaines comme celle qui traversait la Leyre sur un pont de pierre dont les ruines existent encore au-dessous du pont actuel près Belin ; des aqueducs romains comme celui qui a été décrit dans une notice de l'Académie ; des monastères, des églises, des chapelles, des maladreries, et d'autres monumens de même genre qui ne peuvent être ici tous mentionnés, et dont l'établissement a exigé de grands moyens, supérieurs à ceux de la fortune ordinaire d'uu particulier.

L'Académie propose pour sujet d'un concours :
« L'histoire générale de ces monumens ; l'histoire
» des causes et des moyens qui ont amené d'abord

» leur réalisation, et ensuite leur destruction; et
» enfin, comme résultat de ces recherches, l'in-
» dication des moyens qui peuvent aujourd'hui
» être employés pour créer de nouveaux et de
» grands établissemens utiles à la génération pré-
» sente et de nature à la recommander à la pos-
» térité. »

Les concurrens pourront traiter ce sujet dans son ensemble ou dans quelqu'une de ses parties seulement.

Le prix sera décerné dans la séance publique de 1836, et sa valeur sera une médaille d'or de 200 fr.

§. XIII.

L'histoire de la ville de Bordeaux, dont les élémens se trouvent dans les historiens de la France, dans nos chroniques locales de Delurbe, Darnal et Tillet; les Annales d'Aquitaine de Bouchet et Mounin; le Traité de l'histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne, par Louvet; les Mémoires de Fonteneil, de Lenet, etc.; Les Dissertations de Vinet, de Venuti, de Labrousse et de Lopes; les Variétés Bordelaises de Baurein, ainsi que les Articles historiques publiés dans les affiches de Labottière, a été traitée, en 1760, d'une manière

spéciale par le bordelais Lacolonie, dans son histoire, en 3 volumes in-12, de la ville et province de Bordeaux.

Mais l'ouvrage rédigé par le bénédictin Dom Devienne, et publié en 1771, en un volume in-4.°, est celui dans lequel les faits historiques relatifs à Bordeaux et ses environs, sont présentés avec le plus de méthode, de philosophie, de précision et de clarté.

Malheureusement cette histoire de Bordeaux, qui devait se composer de plusieurs volumes, n'a pas été continuée, et le premier volume, imprimé aux frais des magistrats municipaux de cette ville, s'arrête à l'année 1675; il y a *cent cinquante-neuf ans !*

On sait que le manuscrit d'un second volume de l'histoire de Bordeaux fut déposé en 1773, par Dom Devienne, dans les archives de la ville, mais on sait également que ce volume in-4.°, dont l'impression fut alors interrompue par un concours de circonstances assez tristes et encore très-mystérieuses, ne contenait guères que des documens ou pièces historiques, propres à justifier les assertions énoncées dans le premier volume, publié en 1771.

Depuis cette époque éloignée, divers ouvrages sur l'histoire de Bordeaux ont été rédigés ou pu-

bliés par plusieurs écrivains, tels que le Bénédictin Dom Carrière, Souffrain de Libourne, l'Hospital, Chevalier et M. P. Bernadau, auteur des Antiquités Bordelaises, des Annales de Bordeaux, du Tableau de Bordeaux, et d'un grand nombre de dissertations sur cette ville, insérées dans la collection du Bulletin Polymathique.

Parmi ces hommes laborieux qui s'occupèrent constamment de l'histoire de cette ville, on doit signaler M. Guilhe et M. Jouannet, le premier pour ses diverses notices sur les antiquités et les transformations de Bordeaux, publiées par l'auteur ou communiquées à cette Compagnie; le second pour ses éloges de Vinet, Sourdis et Tourny couronnés par l'Académie, pour ses nombreuses, dissertations archéologiques, historiques et statistiques, publiées dans les recueils annuels de cette Société, pour ses notices de statistique et d'histoire locale, publiées dans la Ruche d'Aquitaine, *in-octavo*, le Bulletin Polymathique et le Musée d'Aquitaine.

L'Académie voit avec peine, qu'aucun écrivain, au milieu de ces matériaux nombreux, et avec le secours des registres de l'hôtel de ville de Bordeaux, des traditions orales ou écrites dans les journaux politiques de la Guyenne et de la Gironde, et dans des mémoires inédits, n'entre-

prenne de continuer et d'achever l'ouvrage commencé par Dom Devienne.

Elle a pensé qu'il était nécessaire d'exciter les hommes de lettres à entreprendre un travail utile, et dont tout le monde désire la prompte réalisation.

Dans ce but, l'Académie annonce qu'elle se propose de décerner, dans sa séance publique de 1836, une médaille d'or de la valeur de 600 fr., à l'auteur qui aura le mieux traité le sujet suivant :

« Écrire l'histoire de Bordeaux, depuis l'année » 1675, jusqu'à 1834. »

§ XIV.

En ce moment où tant d'hommes éclairés recherchent activement les moyens de rendre au commerce de Bordeaux son ancienne prospérité, et de faire fleurir parmi nous l'industrie, l'Académie croit utile de mettre au concours deux questions dont la solution, éminemment avantageuse au pays, tournerait en même temps à la gloire d'un homme qui vivra éternellement dans nos souvenirs. Elle propose en conséquence un prix de 300 fr. à décerner dans sa séance publique de 1836, au meilleur travail qui lui sera fourni en réponse aux questions suivantes :

1.° Quelle a été jusqu'à ce jour, sur la prospérité commerciale, agricole, et industrielle du département de la Gironde, l'influence de l'esprit d'association si heureusement introduit parmi nous par M. Balguerie-Stuttenberg?

2.° Quels bienfaits le département peut-il encore en espérer; et, dans l'état actuel des choses, vers quelles opérations cet esprit doit-il de préférence être dirigé?

§. XV.

L'Académie décerne à M. Clouzet aîné, professeur à Bordeaux, auteur d'un travail important sur l'éducation d'une jeune personne aveugle, une médaille d'or de la valeur de 100 fr., comme un témoignage particulier de son estime et de sa satisfaction pour l'introduction dans ce département de la méthode suivie pour l'éducation des aveugles.

Elle décerne la médaille d'encouragement destinée aux agriculteurs qui ont rendu le plus de services à l'agriculture du département, à M. Yvoy, propriétaire à Geneste, commune du Pian, canton de Blanquefort, pour les utiles travaux qu'il a exécutés sur son domaine, pour la naturalisation d'un grand nombre d'arbres exotiques.

§. XVI.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler : elle décernera dans sa séance publique de 1835, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques, et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs

de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Juin, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

J. B. De SAINCRIC, D.-M. *président.*

BOURGES, *secrétaire-général.*



Eloge

DE

M. J^{n}.-F^{x}. CAPELLE,

DOCTEUR-MÉDECIN, MEMBRE HONORAIRE

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

PAR M. DUTROUILH, *D.-M.*

MESSIEURS,

Jean-Félix CAPELLE naquit à Bordeaux en 1761 ; il fut très-jeune placé par son père au collége de Guiennc où il fit ses études avec un grand succès. Lorsqu'il les cut terminées, il suivit les cours de l'université de Bordcaux sous les savans Caze et Betbeder père, et alla prendre le grade de docteur en médecine à Montpellier. Pendant qu'il se livrait avec ardeur, dans cettte ville, aux étu-

des qui pouvaient le rendre digne du titre qu'il sollicitait, il employait ses momens de loisir à l'étude de la botanique, heureuse science qui procure à ceux qui la cultivent tant de jouissances et si peu de regrets. C'est à elle qu'il dut l'avantage de se lier d'amitié avec le célèbre professeur Gouan, amitié qui ne fit que s'accroître avec l'âge, et qui dura jusqu'à la mort de ce savant.

Après avoir reçu le grade de docteur en médecine à Montpellier, M. Capelle se rendit à Paris pour se perfectionner dans l'étude de l'anatomie, sous le célèbre professeur Desault, qui venait de donner à cette science une si grande impulsion, en appliquant à la description des diverses parties du corps humain les formules rigoureuses de la géométrie. C'est à cette école vraiment nationale que notre confrère puisa ce goût pour l'anatomie patologique qui lui inspira plus tard le projet de traduire l'ouvrage de Morgagni, sur les siéges et les causes des maladies.

Revenu au sein de sa famille, en 1787, M. Capelle se présenta au collége des médecins de la ville de Bordeaux afin d'y être agrégé. Vous savez, Messieurs, que pour obtenir cet avantage, il fallait que le docteur qui l'ambitionnait subît un examen public dans l'hôtel de ville, en pré-

sence de MM. les Jurats, sur l'ensemble des connaissances médicales ; et lorsqu'il était reconnu capable, on l'autorisait à faire sa rigoureuse, c'est-à-dire, à exercer la médecine dans une ville ou village de la province, distant au moins de six lieues de la ville de Bordeaux. Notre confrère ayant répondu à la satisfaction de tous les membres du collége, fut autorisé à la faire dans la petite ville de *Rions sur Garonne* qu'il avait choisie.

Cette coutume d'envoyer ainsi les jeunes docteurs qui sortaient des universités pratiquer un certain nombre d'années aux environs d'une grande ville avant de pouvoir s'y fixer, avait, comme toutes les institutions humaines, ses inconvéniens et ses avantages. Nous ne discuterons ici ni les uns ni les autres, nous dirons seulement que le but que l'on se proposait, était de procurer aux campagnes un certain nombre d'hommes instruits; car, à cette époque comme aujourd'hui, il était rare qu'un jeune médecin qui, par un travail long et pénible avait acquis les connaissances de son art, voulût ainsi aller au hasard se fixer sans retour dans une campagne; mais lorsque au contraire il avait l'espoir de n'y faire qu'un court séjour, ce sacrifice était moins pénible, et la plupart du temps, sans s'en apercevoir, et presque à son insçu, il contractait des habitudes dans la contrée qu'il aurait ensuite

quitté à regret; c'est ce qui serait infailliblement arrivé à M. Capelle sans les événemens de la révolution de 1789.

Pendant les trois années que notre confrère passa à Rions, son temps fut partagé entre les soins qu'il donnait aux malades et à l'étude.

En 1789, l'Académie de Bordeaux ayant proposé pour sujet d'un prix, *le meilleur moyen d'améliorer le sort des classes indigentes*, M. Capelle lui adressa sur ce sujet un mémoire qui remporta le prix et qu'elle couronna dans sa séance publique du mois d'août 1791.

En 1793, M. Capelle fut nommé médecin à l'armée des Pyrénées occidentales, et chargé du service de l'hôpital de St. Sébastien. Occupé sans cesse du soin des malades qui lui étaient confiés, les visitant jour et nuit, il y contracta la fièvre typhoïde, à laquelle il aurait succombé sans les soins aussi assidus qu'affectueux que lui donna son ami M. le professeur Broussonnet. Mais sa santé affaiblie par cette longue et cruelle maladie, ne lui permit plus de continuer son service à l'armée, il se retira à Bordeaux.

A cette époque l'Académie, dispersée par les orages de la révolution, se réunit de nouveau

sous la protection des lois ; elle s'adjoignit de nouveaux membres afin de réparer les pertes douloureuses qu'elle avait fait ; M. Capelle fut du nombre des élus.

A la même époque se forma la société de Médecine de notre ville, dont il fut l'un des fondateurs et l'un des membres les plus zélés : c'est sous ses auspices qu'il publia deux rapports sur la vaccine, qui était introduite depuis peu d'années dans notre ville, et sur les améliorations dont Bordeaux est susceptible sous les rapports sanitaires. Et afin d'entretenir dans notre cité le goût des sciences, il publia un journal consacré à la médecine et à l'histoire naturelle. C'est dans ce recueil qu'il jeta les premiers fondemens d'un grand travail entrepris par lui sur la topographie naturelle du département de la Gironde : c'est aussi dans ce journal que Draparnaud, enlevé si jeune à la science, consigna ses belles observations sur les égagropiles de mer, qui donna lieu à une polémique si animée et si savante entre lui, *Guérin*, d'Avignon ; *St. Amant*, d'Agen ; et *Tournon*, de Toulouse.

Le savant Borie St. Vincent, notre compatriote, y fit insérer ses premiers essais sur les conferves, les bissus, les salamandres, et la description de plusieurs insectes nouveaux au département de la Gironde.

On trouve aussi dans ce journal la description du genre diopsia, par *Latreille*, et les premiers linéamens de ce *genera*, devenu depuis le guide de tous les entomologistes.

Au retour de son voyage à la recherche de Lapeyrouse, le savant *Riche* passa à Bordeaux et fit insérer dans ce recueil des observations sur plusieurs espèces de quinquina qui croissent spontanément à l'Ile de France.

On y trouve encore la description de la *trenata* thermalis, par Thore, de Dax, et l'extrait d'un voyage au *Mont-Perdu*, par Ramond.

Enfin le célèbre *Brémontier*, dont le nom est si cher aux habitans de nos landes, y inséra plusieurs mémoires sur les dunes du golfe de Gascogne.

Il est bien fâcheux, pour la science comme pour notre cité, que cet intéressant journal n'ait pas été continué.

En 1800, s'organisa dans notre ville une société philantropique, chargée de distribuer aux pauvres des soupes économiques, dites à la Rhumphor, M. Capelle en fut nommé secrétaire, ainsi que de la société de Charité Maternelle. Si

ces deux sociétés ont rendu de grands services aux classes pauvres; si elles subsistent encore de nos jours et continuent à faire le bien, il faut le reconnaître, c'est au zèle infatigable de notre confrère qu'elles doivent cet avantage; car, il ne se laissa jamais rebuter par toutes les tracasseries auxquelles sont en bute les hommes qui se dévouent au soulagement de leurs semblables.

En 1802, M. Capelle ayant terminé sa traduction de *Morgagni*, se rendit à Paris pour la publier; mais l'intrigue et la jalousie réunirent leurs efforts pour s'y opposer; le libraire lui proposa d'y faire ajouter des notes anatomiques par M. Tel, des commentaires par un autre, afin que lorsqu'elle paraîtrait, l'œuvre du traducteur eût entièrement disparu. L'âme noble et fière de notre confrère repoussa toutes ces propositions; et incapable de se prêter à ces petites manœuvres, que les coteries de la capitale exploitent à leur profit au détriment de la science, il préféra que son ouvrage restât inédit que de se prêter à leurs exigences.

Il quitta la capitale et revint à Bordeaux. La commission administrative des hospices qui connaissait son mérite l'en dédommagea en le nommant médecin de l'hôpital St. André, en remplacement de M. Betbeder fils qui venait de mourir.

Pendant vingt-cinq ans qu'il fut médecin de cet hospice, jamais son zèle pour le service des malades ne se ralentit. Lorsqu'en 1809, cette maison était encombrée de soldats malades revenant d'Espagne, et que le thyphus y était presque devenu endémique, bravant tous ces dangers, il ne se bornait pas à leur prodiguer ses soins à l'hôpital Saint-André, il allait encore aider ses confrères dans celui de Notre-Dame.

A la même époque, M. Capelle publia, à la demande de la société de Médecine, un rapport sur les champignons vénéneux qui croissent dans le département de la Gironde, ouvrage rempli d'érudition et d'une saine critique, dans laquelle il indiquait les moyens de les reconnaître facilement, et de remédier aux accidens qu'ils peuvent occasionner.

Nommé professeur de matière médicale à l'école de l'hôpital St. André, il s'occupa de former une collection d'échantillons des substances les plus employées en médecine, tous soigneusement étiquetés, avec une indication de leurs principaux usages ; et lorsque l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de continuer ses utiles leçons, il en fit don au cabinet de l'école secondaire de médecine, dont il est un des plus précieux ornemens.

Quoique peu favorisé de la fortune, jamais médecin ne mit plus de désintéressement dans l'exercice de sa profession; et lorsque la fortune l'eut comblé de ses dons, il ne se borna pas à prodiguer aux pauvres ses soins, il les aida de sa bourse.

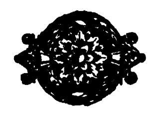
En 1827, l'Académie reçut d'un anonyme, par l'intermédiaire de son secrétaire-général, une somme de 300 fr. pour être offerte en prix au meilleur ouvrage sur cette question : *Quelles seraient les lois, les institutions, et en général quels seraient les moyens les plus propres à prévenir la misère, et à diminuer, pour les pauvres, la nécessité de recourir à l'assistance publique?*

Ce n'est qu'après sa mort que l'Académie a été informée, par son secrétaire, que c'était M. Capelle qui avait fait le fond de ce prix qui vous a mis à même de couronner l'ouvrage de M. le baron Déjerando, ouvrage remarquable, et qui fera un jour une révolution importante dans cette branche de l'économie politique.

Atteint d'une maladie grave, et presque aveugle, chaque fois que ses forces le lui permettaient, il assistait aux séances de l'Académie, pour laquelle il eut toujours une véritable affection. Il était surtout flatté des témoignages de confiance

dont elle l'avait plusieurs fois honoré, en le choisissant pour la présider, tenir la plume en son nom, ou en l'appellant comme conseiller dans le conseil d'administration.

Tel fut, Messieurs, la vie publique de l'honorable confrère que la mort nous a ravi, le 4 Mars dernier. Bon époux, père tendre, ami sincère et dévoué, il ne cessa de travailler et faire des vœux pour la prospérité de la ville qui l'avait vu naître ; et en descendant au tombeau, il a pu se dire : il ne s'y forma jamais, dans la cité, une association charitable ou philantropique à laquelle je n'aie pris part.



Eloge

DE

M. LE B^ON^. A^TE^. RATEAU,

PROCUREUR-GÉNÉRAL PRÈS LA COUR ROYALE

DE BORDEAUX,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE CETTE VILLE,

PAR M. YZARD.

MESSIEURS,

L'HOMME ne fait pas sa destinée; le hasard des circonstances peut renverser les plus habiles combinaisons, et les prévisions de la sagesse deviennent, trop souvent, le jouet des caprices de la fortune.

Gardons-nous, cependant, de croire qu'une aveugle fatalité domine seule notre sort, et que

si les flots de la vie son inconstans et légers, une haute prudence, une raison supérieure ne puissent en diriger ou même en maîtriser le cours.

Ce serait dépouiller la nature humaine, intelligente et libre, de ses attributs, et l'affranchir de toute responsabilité.

Mais la conscience de ses forces révèle, tout d'abord, à l'homme de bien le sentiment de son avenir; désireux de se rendre utile à la société, dès qu'il commence à vivre, son intelligence l'éclaire sur la carrière que ses facultés l'appellent à parcourir; il la mesure de l'œil, il y entre d'un pas assuré, et sa liberté morale le guide dans le choix des moyens qu'il doit employer. Il ne lui suffit pas que ses actions apparaissent exemptes de blâme ou dignes d'éloges, mais leurs motifs secrets seront purs à ses yeux; et si le succès, qui justifie tout pour le vulgaire, vient couronner ses efforts, les sages y applaudissent, et y voient moins un avantage personnel, qu'un encouragement offert aux autres hommes pour ne pratiquer que la vertu.

Qui mieux que M. Rateau, l'honorable confrère que la mort nous a ravi, sut ennoblir son existence et lui donner du prix?

Ne reconnaît-on pas, en contemplant cette vie, dont une moitié s'est écoulée dans l'étude et la

réflexion, pour fortifier sa raison de l'enseignement des siècles passés, et l'autre dans la pratique constante des difficiles devoirs attachés aux fonctions publiques, que tous les instans en furent dirigés vers un but noble et utile, qu'il ne livra rien au hasard, et que son âme élevée l'avait mis en garde contre tous les écueils?

En considérant surtout, Messieurs, les temps orageux et pénibles pendant lesquels il exerça trente ans une haute magistrature, qui n'aurait redouté pour l'humaine faiblesse la rude épreuve des convulsions politiques, du triomphe de tant d'opinions et de partis divers; et si M. Rateau sortit pur de ces épreuves, si son caractère, toujours honoré, a recueilli le tribut de l'estime et de la considération, ah! certes, on demeure convaincu que les vertus les plus sûres lui servirent à la fois de guides et d'appui.

La sagesse antique les préconisa sous les noms de frugalité et de tempérance; elles ont le même titre à vos respects, lorsque nous les appelons impartialité et amour de la modération.

Ces vertus qui affermirent sa marche sur un sol trop fréquemment ébranlé, qui préservèrent son âme de l'entraînement des circonstances et des écarts des passions, ces vertus qui présentent sa

vie comme un ensemble si parfait, et la colorent d'une teinte douce et grave à la fois, furent chez M. RATEAU le fruit d'une heureuse organisation vivifiée par une consciencieuse étude de soi-même.

Ne croyez pas, Messieurs, que l'impartialité dont je vous parle se compose du rigoureux devoir imposé aux juges de peser avec équité des prétentions contraires, ce mérite ne saurait honorer, puisqu'on ne peut être partial sans honte; je vous signale une qualité plus rare et plus élevée, qui dépendant de la rectitude du jugement autant que de la fermeté du caractère, saisit l'ensemble des lois morales, en déduit des principes éternels de justice et de vérité, pour y coordonner toutes les habitudes de la vie.

Sans cette précicuse impartialité, la modération elle-même devient stérile; ou bien incertaine et vacillante, elle dégénère en une malheureuse faiblesse.

L'impartialité et la modération, vertus graves et paisibles, nc jettent point ce vif éclat qui séduit et entraîne; peut être ne produisent-elles jamais ce que le monde appelle héroïsme; elles font mieux pour l'humanité qui leur doit la sagesse et le bonheur.

Des hommes que l'enthousiasme exalte, ou qu'excite l'ambitieuse recherche du mieux, dédaignent ces vertus et les délaissent; ils y reviennent, après un retour sur eux-mêmes, lorsque la réalité des choses a dissipé leurs illusions, ainsi qu'un voyageur épuisé par des climats ardens retrouve le repos dans une région tempérée, sous un ciel serein.

Mais les esprits calmes, les cœurs droits règlent leur vie entière sur l'impartialité et la modération; subissant l'influence de leur siècle dans ce qu'elle a de salutaire, et n'adoptant des idées ou des préjugés dominans, que ce qu'ils ont de juste et de vrai, ils offrent en eux un résumé de cette raison universelle, exposée, sans doute, à l'outrage passager des mauvaises passions, mais amplement dédommagée par l'hommage réfléchi de la vénération publique.

Sont-ils appelés à l'exercice du pouvoir, la conscience et l'équité qui les dirigent sont un gage de sécurité pour tous, et les partis qui se disputent l'arène devant lesquels leur front ne s'inclina jamais, les respectent comme de sévères et inflexibles juges du camp.

Tel fut M. le baron Auguste Rateau, et pour justifier cet aperçu général de sa vie, il ne faut

qu'en retracer quelques détails, et rappeller des souvenirs chers à tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Né à Bordeaux en 1757, il se destina de bonne heure à la carrière du barreau. Dans tous les temps cette carrière, semée d'écueils pour la médiocrité, n'offrit qu'aux talens supérieurs des succès certains, mais ils étaient alors à un prix plus élevé que de nos jours.

On s'effraie de l'immensité de connaissances qui formaient le jurisconsulte, et il n'était donné qu'au travail le plus assidu, qu'aux plus profondes méditations, de réunir les élémens épars dont se composait la science du droit.

Notre législation, sortie de coutumes barbares, modifiées par le cours des âges et les progrès de la civilisation, ne présentait aucun ensemble de précision et de fixité.

Chaque province avait des usages particuliers, qu'altéraient, dans la même province, des statuts locaux; le texte précis d'une ordonnance générale du royaume fléchissait devant des traditions équivoques, incertaines, dont il fallait péniblement rechercher la source au travers de l'obscurité des temps.

Quel bizarre chaos! et dans ce vaste dédale des jurisdictions ecclésiastiques ou séculières, des droits régaliens ou seigneuriaux, l'esprit de pénétration suffisait-il pour ne pas s'égarer?

Mais les difficultés de la législation française se compliquaient encore de l'influence tantôt directe tantôt indirecte qu'exerçait suivant les lois, la jurisprudence romaine, sur les rapports des citoyens entre eux.

Les Romains, lors de leur invasion des Gaules, ne formèrent pas sur tous les points des établissemens durables. Ils ne daignèrent pas assujettir à leurs lois, façonner à leurs mœurs, des peuplades éparses; ils campèrent au milieu d'elles, y placèrent le chef-lieu de quelques légions, dans l'unique objet de maintenir la domination de leurs armes. Ils donnèrent d'autres soins aux portions du territoire envahi plus favorisées de la nature et du sol. Une ébauche de civilisation s'y faisait remarquer, les Romains se plurent à la perfectionner; identifiés, par la suite, avec les anciens habitans, ils ne formèrent plus qu'un même peuple, et les bienfaits du commerce et des arts de la paix, effacèrent bientôt l'humiliation de la conquête.

Ici la législation romaine avait toute son étendue et pénétrait profondément, ailleurs elle ne

touchait guère qu'à la surface et n'atteignait que des actes extérieurs. Et l'on conçoit aisément que ces torrens de barbares du nord qui, se précipitant sur la Gaule, la plongèrent de nouveau dans les ténèbres de l'ignorance, laissèrent à peine quelques traces confuses de Rome chez les uns, tandis que chez les autres des impressions plus complètes conservèrent une partie de leur force.

Ne serait-ce pas, Messieurs, à ces faits historiques qu'il faut rapporter l'ancienne division de la France en pays de droit écrit, et en pays de coutumes.

Les pandectes retrouvées, en manuscrit, dans les ruines d'Amalfi, au douzième siècle, excitèrent l'admiration de tous les esprits qui cherchaient à s'éclairer; elles réveillèrent les sympathies des populations qui reconnaissant dans ce monument de sagesse les règles oubliées de leurs mœurs et de leurs usages, se remirent sans effort sous son empire; tandis que les mêmes lois ne furent pour d'autres provinces qu'un supplément à la tradition des coutumes et y obtinrent plutôt l'autorité du conseil que la rigueur du précepte.

Il était donc indispensable que le jurisconsulte suivit laborieusement ces faits et ces distinctions pour les embrasser dans leur généralité comme

dans les moindres détails, et qu'il pût déduire de la combinaison de tant de principes généraux et de règles exceptionnelles un art pratique, applicable à la solution des espèces particulières.

M. Rateau avait compris toutes les difficultés de la science du jurisconsulte, et il s'était préparé à les surmonter.

L'étude des langues anciennes, dont la possession semble pour d'autres un assez noble but à leurs travaux, ne fut pour lui qu'un moyen de s'élever jusqu'à l'ensemble des connaissances humaines.

Fréquemment encore on ne voit dans le grec et le latin que des mots qui ne servent plus à la communication habituelle des idées, et à quoi bon, disent des esprits superficiels, en charger inutilement la mémoire.

Notre confrère ne pensait pas ainsi; il les étudia toujours, lui cependant qui possédait à un si haut degré toutes les ressources, la grâce et la souplesse de sa langue maternelle.

Il y voyait un exercice continuel pour l'esprit, et un travail d'analyse qui perfectionne l'entendement. C'est qu'en effet la comparaison des mots rectifie les idées et forme le jugement. Son atten-

tion excitée par l'obscurité du langage se reportait sur les choses plus vive et plus soutenue, et sa mémoire s'enrichissait des efforts de son intelligence. Il puisa dans la lecture réfléchie des écrivains de la Grèce et de Rome, nos maîtres en tous genres, ces sucs nourriciers et féconds qui développèrent de bonne heure son talent et le maintinrent constamment simple, naturel et vrai. Il ne se borna pas à comprendre les anciens, il eut le sentiment de leurs beautés, et l'ambition de les égaler.

Il parvint bientôt à écrire la langue d'Homère et de Cicéron avec l'élégance antique, et ces instrumens si perfectionnés de la pensée, imprégnèrent sa diction de cette fleur d'atticisme, de cette suave abondance qui fesaient le charme de tout ce qui sortait de sa bouche et de sa plume.

Parmi les objets divers que M. Rateau soumit dès sa jeunesse à ses réflexions, l'histoire de l'antiquité tint le premier rang.

Les peuples qui ont passé sur la terre ne peuvent être qu'imparfaitement connus par celui qui se contente de récits de révolutions ou de combats rendus par des traducteurs incomplets et sans critique; notre savant confrère étudia l'histoire dans ses sources et ses monumens contempo-

rains. Familiarisé avec toutes les finesses de l'idiôme des anciens empires, il semblait avoir vécu parmi eux; les causes de leurs divisions intestines, de leur élévation et de leur décadence, ces énigmes impénétrables au vulgaire, lui furent dévoilées, et profondément initié dans les ressorts secrets des gouvernemens et des mœurs, il parvint aisément à la connaissance complète de leurs lois.

C'est ainsi que son esprit, si bien nourri, pénétra tous les mystères de l'obscure science du droit romain.

Cette vaste collection présentait aux méditations des juristes la trace des transitions successives qu'avait subies la grandeur romaine, depuis qu'un peuple jaloux de sa liberté, applaudissant à la lutte de ses tribuns contre le sénat, les suivait sur le mont Aventin, jusqu'aux temps déplorables où courbé sous le joug d'impurs tyrans, il ne demandait plus que des jeux pour oublier ses fers, et se réfugiait dans l'excès de la corruption pour échapper à la honte. Rome, tombée graduellement du noble et simple éclat du régime consulaire à l'avilissant opprobre du despotisme impérial, avait déposé dans ses lois ou dans les commentaires officiels sous lesquels ses docteurs en étouffaient le texte, une teinte distincte qui

signalait chaque degré de sa chute. Et plus tard les compilations ordonnées par les empereurs de Constantinople se ressentirent peut-être de l'esprit d'argumentation ingénieuse et subtile, propre à la Grèce dégénérée, qui animait les savans chargés de ce soin.

Cependant, malgré ses imperfections, le corps du droit romain est une œuvre de génie qu'on ne saurait assez admirer, il était digne d'un peuple qui domina le monde par ses lois autant que par ses armes, et plusieurs parties de cet immense recueil semblent avoir atteint les limites de la sagesse et de la raison humaines.

Mais pour en faire une étude profitable et déduire des immortels principes qu'il renferme des conséquences usuelles et décisives, l'érudition avait besoin de s'appuyer sur l'histoire et la philosophie, et c'est avec leur secours que M. Rateau porta dans la jurisprudence romaine un coup-d'œil aussi profond qu'étendu.

Il venait à peine de terminer ses cours et de prendre sa place au barreau, lorsqu'il donna une preuve éclatante de la supériorité de son savoir.

L'université de Bordeaux possédait alors une faculté de droit, dont les professeurs distingués

étaient choisis à l'épreuve d'un concours public. Une chaire de droit romain devint vacante, c'était le prix du mérite, M. Rateau crut pouvoir le disputer.

De nombreux concurrens rendirent la lutte vive et redoutable, la solennité des débats, les sévères investigations des juges étaient de nature à intimider les candidats, à paralyser leurs forces, notre confrère triompha de ces obstacles, il fut proclamé vainqueur, et l'on vit, avec surprise, s'asseoir parmi les maîtres de la science celui qui naguère encore n'était qu'un disciple attentif.

Ses rivaux eux-mêmes applaudirent à son triomphe et le ratifièrent de leurs suffrages; le plus distingué d'entre eux, et sans doute hélas! le seul témoin vivant de cet assaut de talent et d'érudition, un savant et vénérable ecclésiastique qui enseigne nos jeunes lévites à discerner les bornes que la raison et la foi assignent au pouvoir des pontifes, bien digne d'apprécier notre confrère, forma dès-lors avec lui une de ces amitiés que l'estime mutuelle resserra de jour en jour; depuis, dans leurs entretiens du passé, il se plaisait à reporter les souvenirs de M. Rateau sur les avantages d'un triomphe que sa modestie avait oubliés; noble et touchante union, sortie durable d'une rivalité passagère et qui honore autant le vainqueur que le vaincu.

Ainsi, M. RATEAU, brilla dès son début au sein de l'ancien barreau bordelais, qui comptait tant d'hommes d'un mérite éminent; la force et la lucidité de ses leçons présageaient assez qu'il ne pouvait manquer d'honorer la profession d'avocat, en répandant de vives lumières sur cette lice tortueuse où les lois et l'équité luttaient trop souvent dans les ténèbres.

Cependant tout se préparait à changer autour de lui, et le moment s'approchait ou le plus difficile ne serait pas de remplir ses devoirs, mais de les connaître.

Le 18.me siècle touchait à sa fin, et allait amener en France cette commotion terrible devenue pour l'Europe entière le signal d'un avenir encore mystérieux. Ce siècle qu'il ne faut pas isoler de ceux qui l'ont précédé, poursuivit, avec ardeur, les travaux philosophiques commencés par les écrivains du 16.me, lorsque sous le règne de François I.er se manifesta le passage du moyen âge aux temps modernes. La marche rapide des opinions et le développement de l'esprit humain substituant le raisonnement à l'autorité, et passant du besoin de l'indépendance à l'ardeur des innovations, avaient mis partout des idées à la place des croyances.

Cette transformation était complète, mais lente

et progressive, tous les esprits l'avaient subie sans la remarquer; l'ordre social et politique se trouvait privé de ses appuis et de sa base, à l'insçu de tous, et quand la tempête révolutionnaire en dispersa les derniers débris, il est vrai de dire, qu'elle signala plus de destructions qu'elle n'en avait consommé.

M. Rateau, homme d'étude et de réflexion, suivit le mouvement intellectuel et progressif du siècle, sans entraînement, et en s'arrêtant aux bornes éternelles de la morale et de la religion.

Grâce à l'étendue de ses études et de son instruction, ce qui dans l'ordre politique frappa comme une nouveauté, ne fut pour lui qu'un souvenir. Préservé des illusions par une expérience prématurée, le premier jour de cette grande révolution, qui ne se proposant d'abord que la réforme de l'arbitraire par des lois positives, parut beau comme l'espérance, intéressa sa raison sans l'émouvoir. Quelques-uns de ses confrères, que l'amour du bien public exaltait, illustrèrent à la tribune nationale une éloquence qu'il avait si souvent applaudie au barreau; il admira le patriotique enthousiasme qui les soutintjus qu'au sacrifice de leur vie, mais son caractère calme et méditatif le retint toujours en dehors des mouvemens politiques. Et le spectacle

clubs, la tribune était muette alors. Les cœurs, naguère glacés par la crainte, s'ouvraient à la confiance, et cherchaient des consolations à de récentes douleurs. Il y avait une sorte d'émulation à flétrir l'oppression et l'injustice, à calmer les maux de l'exil et de la proscription; les orateurs profitaient habilement de cette disposition générale, ils épanchaient sans contrainte des sentimens que tout le monde éprouvait, et les accens de l'indignation ou de la pitié, les plaintes de l'infortune aux prises avec la cupidité, les grandes leçons de morale, tous ces moyens puissans de remuer noblement les âmes, excitaient vivement les sympathies d'un public avide d'émotions douces ou génereuses et qui les sollicitait comme la terre desséchée par les feux du jour aspire au baume de la rosée.

Mais si les sciences exactes peuvent se perfectionner et s'étendre indéfiniment, il n'en est pas de même des arts de l'esprit et du génie. Dans l'art oratoire, au barreau surtout, les formes s'usent et le fond s'épuise promptement.

Aujourd'hui, Messieurs, que le champ de l'éloquence judiciaire est retréci par l'intérêt général des discussions politiques, un goût plus sévère proscrit tous les ornemens, sous peine de tomber dans la déclamation; resserré dans les

étroites limites d'un intérêt vulgaire et privé, le principal mérite du talent d'un avocat semble désormais contraint à savoir ne pas se montrer.

Mais à cette époque si florissante d'un barreau, dont l'éclat s'est perpétué malgré la défaveur des circonstances nouvelles, M. Rateau se plaçait constamment à la hauteur des discussions pour en préparer le jugement. Il porta la parole dans plusieurs causes importantes, et si la gravité de son ministère le privait des mouvemens passionnés, et de ces ressources dont les défenseurs des parties usaient librement, il compensait ce désavantage par la solidité de son esprit, la précision de sa méthode, l'art de choisir les moyens, de les grouper dans un ordre analytique, en les ramenant aux véritables principes; enfin, en rachetant l'aridité des dissertations érudites, par les charmes d'une élocution abondante et soutenue.

Quel serait le prix de ces grands travaux pour le magistrat, s'il ne le trouvait en lui-même, et dans la satisfaction d'un devoir accompli ? Les contemporains entrent à peine dans le prétoire de la justice, et la postérité oublieuse n'en sonde jamais l'obscurité !

Les réquisitoires de M. Rateau ne se sont pas conservés, et ils ont laissé des impressions si

profondes sur les anciens membres du barreau, que nous devons d'autant plus déplorer cette perte. Mais les mercuriales qu'il prononçait à la rentrée des tribunaux, nous offrent une sorte de dédommagement, et il nous est donné d'admirer l'esprit et le caractère qui les a dictés.

Que ne puis-je, Messieurs, vous retracer tous ces discours également remarquables par l'intérêt des vérités qui y sont démontrées, par la hauteur des vues et le coloris du style, je dois me borner à vous entretenir de ceux qui manifestent le mieux la haute sagesse de leur auteur.

Le pouvoir absolu du chef de l'empire ne fut pas moins, dès le principe, l'œuvre de son propre génie que du mouvement de l'opinion publique. Habile à lui imprimer une direction dont il profitait ensuite, Napoléon rendait la liberté odieuse comme complice de tous les excès de la licence, et en entretenant l'effroi des désordres démagogiques, il essayait la réhabilitation des abus de l'aristocratie.

Croirait-on aujourd'hui que les esprits étaient si vivement entraînés sur cette pente rétrograde, qu'ils accueillaient avec faveur l'annonce du prochain rétablissement de la vénalité des emplois judiciaires?

C'est pourtant ce qu'atteste un discours prononcé par M. Rateau, à la rentrée des cours en 1808.

Notre confrère repoussa cette funeste opinion avec énergie; après avoir rapidement signalé les causes qui, dans l'ancienne monarchie, affaiblirent les dangers de la vénalité des charges, il prouva qu'elles étaient toutes exceptionnelles, attachées à des circonstances qui ne pouvaient renaître, et que l'institution vicieuse en elle-même, était sur-tout opposée aux principes qui servaient de base à notre état social, puisqu'elle fermait la carrière aux vertus, aux talens peu favorisés de la fortune.

« Peut-on douter, disait l'orateur, que lorsque
» les richesses seules donneront des droits cer-
» tains à la puissance et à l'autorité, elles devien-
» dront le principe du gouvernement, principe
» funeste qui découragera le mérite et les talens,
» et mettra les spéculations sordides au-dessus
» des idées et des conceptions libérales. »

Cette éloquente réprobation, partie de haut, éclaira l'opinion sur ce qu'il fallait repousser comme dangereux, elle l'instruisit aussi de ce qu'il était impérieuxde réclamer comme garantie de la justice : l'inamovibilité qui manquait

encore aux justiciables et aux juges ; et les paroles de M. Rateau, appuyées de l'autorité de la raison et de l'expérience, eurent un retentissement qui ne tarda pas à produire des résultats importans.

Notre confrère vint encore, l'année suivante, au secours de l'opinion qui s'égarait. Nos lois, ramenées enfin à cette uniformité si désirée, étaient rédigées dans des codes méthodiques et clairs, qui paraissaient accessibles à toutes les intelligences. Le public pensait qu'il suffirait désormais de lire les formules du code pour acquérir la connaissance du droit. M. Rateau combatit ce préjugé qui tendait à faire négliger, comme superflues, des études approfondies, et donnant à la fois l'exemple et le précepte, il démontra que les règles tracées par le législateur, ne pouvaient être comprises qu'en remontant à leurs principes ; et il renferma dans quelques pages nerveuses et concises, le germe des idées qu'ont développées depuis des publicistes étrangers, et surtout *Jérémie Bentham*, sur les avantages et les inconvéniens de la codification.

C'est ainsi, que toujours attentif à faire ressortir la vérité, à déraciner l'erreur, il imprima un grand caractère d'utilité à ces solennités judiciaires, dont le retour périodique pouvait les faire

dégénérer promptement en vaines cérémonies. Et ces discours, si profitables à ceux qui les écoutaient, serviront, dans tous les temps, de nobles sujets de méditation aux jurisconsultes et aux magistrats.

Telle est la puissance de ces écrits, qu'en les lisant on se sent meilleur et pénétré de cette force morale qui élève l'âme et réveille dans les cœur l'amour du bon et du beau.

Ce mérite distingue particulièrement l'importante composition que M. Rateau consacra au génie de Montesquieu.

Qu'il nous soit permis d'y arrêter votre attention, bien que cet ouvrage, publié par la voie de l'impression, ait obtenu les suffrages de tous les hommes éclairés.

Sans doute, Messieurs, l'éloge de Montesquieu présentait un riche et vaste sujet, mais après tant d'éloquens écrivains qui l'ont traité, ne devait-on pas craindre, soit le danger des imitations, soit l'exagération et l'extraordinaire en cherchant une route nouvelle. M. Rateau sut éviter ce double écueil. Déjà, dans un âge avancé, son talent parut se réchauffer au foyer de *l'Esprit des Lois*, et son écrit aussi neuf que fortement pensé, ne redoute aucune rivalité, aucune comparaison.

Il fit plus que de lutter avec ses devanciers, pour peindre l'admiration qu'inspire Montesquieu, puisqu'il osa lutter avec Montesquieu lui-même.

A peine le grand homme avait-il publié son œuvre immortelle, fruit de trente années d'études et de méditations, que l'envie et la haine déchaînèrent contre lui des écrivains qui, faisant de la critique un métier et non une science, transportant dans la littérature la violence des querelles religieuses dont le public ne s'occupait plus, adressèrent à *l'Esprit des Lois* des accusations qui rejaillissaient sur son auteur et pouvaient compromettre sa personne. Montesquieu se défendit, et sa défense fut un nouveau chef-d'œuvre. L'arme de la raillerie, si redoutable alors, aida son argumentation puissante, et en repoussant ses ennemis il les rendit ridicules.

Eh bien! Messieurs, ces accusations trouvaient encore de l'écho en 1822, écho faible et timide comme les impuissantes passions qui l'entretenaient; mais enfin M. Rateau s'en affligeait, et en présence du marbre que le gouvernement, juste interprête de l'admiration de la postérité, élevait au génie de notre illustre compatriote, son panégyriste, chose étrange, crut devoir présenter d'abord une apologie.

Montesquieu avait certes consigné dans *l'Esprit des Lois*, l'expression de son respectueux attachement pour les institutions monarchiques sous lesquelles il vivait, mais il montrait aussi qu'on pouvait en rencontrer de plus propres à garantir la liberté publique. C'est sous ce point de vue qu'il fait ressortir les avantages d'un système gouvernemental pondéré par la séparation de trois pouvoirs heureusement conciliés, dont l'Angleterre présentait seule alors une application qu'on n'avait pas osé croire possible; c'en était assez pour qu'un petit nombre d'hommes aigris jusqu'à l'injustice par les maux de la révolution, et réprouvant comme ses conséquences les institutions constitutionnelles qui modifient le pouvoir absolu d'un seul, voulussent rendre Montesquieu responsable des excès dont ils avaient à se plaindre.

M. Rateau fit voir que *l'Esprit des Lois* tendait à épurer les résultats de toutes les révolutions politiques, sans pouvoir servir de prétexte à aucune; et s'il donna une preuve de talent dans cette appréciation de l'influence de Montesquieu, l'orateur prouvait encore qu'il était au-dessus de tout esprit de rancune contre les progrès du temps et de la raison.

Et ce fut un grand honneur pour lui de n'avoir jamais partagé des préventions fâcheuses, qui en

subjugant enfin le pouvoir lui-même entraînèrent sa perte. Notre confrère, dans la position enviée où son mérite l'avait placé, dut quelques mauvais jours à une petite coterie de purisme politique, qui, couvrant son ambition du voile d'un dévouement exclusif, parlait de morale en la corrompant, et mettait *le bien penser* au-dessus du bien agir. Mais cette affectation de zèle, cette ferveur d'obscures tracasseries ne purent troubler la sérénité de son âme, ni le faire dévier d'une ligne de conduite impartiale et modérée, pour descendre à leur niveau.

D'excellens juges, en matière de goût, ont affirmé que le talent de notre confrère avait atteint dans l'éloge de Montesquieu sa plus haute portée. Nous ne saurions émettre une opinion aussi décisive, car s'il a fourni, avec succès, une carrière étendue, nous n'admirons pas moins toutes les richesses qu'il sut tirer de sujets arides et ingrats; et les développemens lumineux dont il fécondait un précepte de morale ou l'enseignement d'un devoir judiciaire.

Cependant une qualité précieuse orne au même degré toutes ses compositions. C'est le mérite d'un style en harmonie constante avec le sujet, distingué par la propriété des termes et par la netteté, mesure ordinaire de la justesse des idées.

Sa phrase était toujours élégante et nombreuse, d'un tour naturel et simple, exempte d'affectation maniérée ou prétentieuse. La pensée ne s'y produit point en trait vif et soudain, semblable à l'éclair qui brille pour disparaître aussitôt, mais elle se déroule graduellement; c'est une flamme soutenue qui échauffe en répandant une lumière progressive.

Ce style si correct et si pur, ne manque pas de l'éclat convenable au genre tempéré : souvent les vérités y deviennent plus sensibles, revêtues d'images naturelles dont le sentiment des convenances et le goût déterminent l'emploi. On voit que M. Rateau s'était formé sur le modèle de nos grands écrivains du dernier siècle. Ses discours ont une direction philosophique; la parole n'est pas son but mais son instrument, et comme ses connaissances littéraires étaient le résultat d'études et de réflexions plus élevées, l'art d'écrire n'est pour lui qu'un moyen d'accroître l'influence de la raison.

En parcourant ses diverses compositions, on se fait une idée exacte de la personne de notre confrère, elle y respire tout entière.

Sa contenance réservée, suite de ses habitudes méditatives, paraissait froide au premier

abord ; on y rencontrait bientôt un fond d'aménité obligeante et gracieuse, qui rendait sa conversation aussi agréable qu'instructive.

Une légère disposition à l'ironie s'y faisait peut-être entrevoir ; ses traits lancés de haut eussent été blessans ; une bienveillance habituelle les adoucissait, et ses plaisanteries réglées par la politesse, expression des égards qu'on doit à soi-même et aux autres, étaient piquantes et n'offensaient jamais.

M. Rateau, qui connaissait trop le prix du temps pour le consumer dans les intrigues de l'ambition, avait vu successivement s'agrandir le cercle des attributions de sa place, les titres et les distinctions honorifiques le rechercher, sans en concevoir ni vanité ni orgueil. Et tandis que le bruit, l'ostentation, l'esprit de rivalité, excitaient partout tant de prétentions sans titres, toujours simple et modeste, se tenant presque à l'écart, il cachait, pour ainsi dire, sa supériorité et dissimulait ses avantages.

Aussi, Messieurs, le jour où rendu à la vie privée, après les événemens de 1830, il reçut l'honorable retraite due à ses longs services, fut pour lui un jour de délivrance.

Certes, un gouvernement devenu illégal en violant les principes qu'il avait proclamés lui-même, et vaincu par eux, ne pouvait inspirer ni regrets ni sympathie à un magistrat dont la vie entière s'était dévouée au culte des lois et de la justice; mais dans les circonstances nouvelles où se trouvait le pays, il ne suffisait plus d'avoir des talens et des lumières, il fallait des forces physiques, et celles de M. RATEAU s'épuisaient. Sa santé détruite par les pénibles travaux du cabinet, autant que par l'âge et les infirmités, réclamait le repos; il lui fut donné de mettre un intervalle entre son existence publique et ses derniers jours.

Entouré d'une famille adoptive qui le récompensait en amour empressé, en attentions délicates des soins paternels qu'il lui avait prodigués, il approcha du terme de sa carrière avec la résignation d'un cœur religieux qui porte ses espérances au-delà du tombeau.

L'affection vigilante des siens le conduisit, en 1833, dans les Pyrénées. Là ses forces semblaient se ranimer et dissiper toutes les inquiétudes. Un soir, après avoir quitté une société d'hommes éclairés, avec lesquels son esprit déploya ses ressources ordinaires, il se livra au sommeil pour ne plus se réveiller.

La providence couronnait des jours noblement remplis par une fin douce et paisible, et montrait qu'il est facile de mourir quand on a bien vécu.

Sa perte excita de vifs et profonds regrets. Vous les ressentez encore, Messieurs, mais cette confraternité, qu'avaient établie les mêmes goûts et des efforts dirigés vers le même but, lui survivra long-temps parmi vous ; et le souvenir des services que M. Rateau rendit aux sciences morales, aux lettres, à la société, adoucit votre douleur, et comble l'abyme qui l'a pour toujours séparé de nous.



Le Lierre

AU CHATEAU DE DURAS,

VALLÉE DE BLANQUEFORT.

MÉDITATION,

Par M. Edouard Lanet.

.........Et nunc et semper !

Pendant que le soleil dore encor les nuages,
Lucile, parcourons les frais et beaux ombrages
Qui se penchent sur le coteau ;
Suivons jusqu'au vallon leurs pentes abaissées ;
Nous irons promener nos pas et nos pensées
Sur les ruines du château.

A votre amour des arts, là, vos pinceaux dociles
Trouveront des tons vrais et des touches faciles ;
Et lorsqu'ils vous retraceront

Ces créneaux mutilés, ces tombes féodales,
Les mille souvenirs de nos vieilles annales,
Lucile, vous inspireront.

Hâtons-nous; nous touchons au pied de la colline;
Son clocher rajeuni, blanc à l'œil, se dessine
Sur le ciel empourpré du soir;
La brume indique, au loin, le cours de la Gironde,
Et le long des prés verts, en glissant sur son onde,
Une voile encor se fait voir.

Nous voici parvenus au sein de la vallée,
Lucile; arrêtons-nous sous cette tour voilée
Par le lierre aux cent mille bras.
Le couchant l'embellit de lumières et d'ombres;
L'heure est propice; il faut retracer les décombres
Du château des ducs de Duras.

Les Duras!... où sont-ils?... Les secousses civiles
Ont noyé leurs débris dans la plèbe des villes!...
Le temps, ce grand démolisseur,
Fait tomber leurs crénaux aux crêtes dentelées,
Et pour ensevelir leurs pierres écroulées,
Y sème un lierre envahisseur.

Un nom de femme, encor, leur survit dans notre âge (1);
Mais il est dépouillé de ce noble héritage
D'où le siècle les a chassés.
Ainsi tant de châteaux dont la France était fière,
Abandonnés au temps, habités par le lierre,
Jusqu'au sol se sont affaissés.

---

(1) M.me la duchesse de Duras, auteur *d'Ourika*, etc.

Et le lierre s'étend de ruine en ruine ;
De leur base à leur cîme, il se hisse et chemine
Infatigable, à pas comptés ;
Il s'attache, il se cloue à toutes les murailles,
Jusqu'à ce qu'achevant leurs lentes funérailles,
Il les cache de tous côtés.

Et ces dômes touffus amoncelés sans nombre,
Déjà, sur ses débris, recourbent leur dais sombre ;
En voûte, ils se sont abaissés.
L'humide obscurité des saintes cathédrales
Règne sous leurs arceaux qui pendent sur les dalles
Qui s'élancent sur les fossés.

Dans ces tombeaux couverts d'un crêpe de branchages,
En vain des temps passés nous cherchons les images,
Le lierre sait nous les voiler.
Et sur les souvenirs dont gît partout l'empreinte,
Il s'entasse.... On dirait que dans son horreur sainte
Sous terre il voudrait les sceller.

Tant de sang fut versé sur ces dalles poudreuses !
Ces noirs cachots ont vu tant d'histoires affreuses !
Tant de crimes ! tant de douleurs !
Ami discret, le lierre en reçut confidence,
Mais pour les effacer, pour passer le silence
Sur les crimes et sur les pleurs.....

Lierre ! étends tes festons, cours le long des ogives,
Cache tous ces débris ; que leurs traces massives
Sous toi s'abyment en tous lieux ;
Fais ondoyer partout tes touffes verdoyantes,
Car elles n'offriraient, ces ruines pendantes,
Qu'horreur et que deuil à nos yeux.

Comme ces cœurs voués à la mélancolie,
Qui, loin d'un monde ingrat dont l'orgueil les oublie,
Se font un sublime bonheur
De chercher l'infortune et qui trouvent des charmes
A consoler ses maux, à recueillir ses larmes;
Lierre! vieil ami du malheur,

Loin des jardins fleuris tu cherches les ruines;
Dans leurs flancs désolés tu plantes tes racines;
Tes pampres, flexibles lambris,
Comme pour consoler leur triste décadence,
Aux lieux les plus rians préfèrent leur silence
Et leurs solitaires débris;

Dans tes bras caressans tu sembles les étreindre;
De leur affliction ta feuille aime à s'empreindre
En se teignant d'un noir de deuil;
L'hiver t'assiège envain, ta verdure fidèle,
Quand toute autre verdure est flétrie autour d'elle,
S'y crampone, plus sombre à l'œil.

Et là, comme au printemps, ta belle chevelure
Se penche avec amour et semble une parure;
On dirait, à voir tes rameaux,
Que la pitié te fixe autour de leur vieillesse,
Ainsi qu'une ame tendre et pleine de tristesse
Vouée au culte des tombeaux.

Étends, étends partout ton manteau vénérable;
Assez de souvenirs au récit lamentable
Nous sont restés des anciens jours.
Si l'homme pouvait lire au front de ces murailles,
Il n'y verrait que deuil, meurtres, crimes, batailles....
Lierre! efface tout dans ton cours.

....

Pendant que je rêvais à la course des âges,
A ce calme de mort qui succède aux orages
Des guerres, dans ces lieux déserts,
Vous avez achevé leur peinture fidèle,
Lucile; levons-nous, le hameau nous rappelle,
L'*angelus* traverse les airs.



Rapport

FAIT

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EXÉCUTÉS PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

PAR M. DURAND.

MESSIEURS,

LE but et le devoir des académies des sciences est non-seulement de se rendre utiles par leurs propres ouvrages, mais encore d'encourager les hommes qui consacrent leurs talens à faire des choses avantageuses à leurs concitoyens, et de signaler à la reconnaissance publique les travaux qui tendent au bien être général.

Placés ainsi, dans l'heureuse position d'avoir à encourager le mérite et à applaudir aux succès, sans envier à d'autres la triste tâche de critique, vous vous êtes toujours empressés de remplir votre mission, et laissant de côté le vain étalage d'une érudition scholastique, vous avez demandé à vos collègues, et récompensé chez ceux qui ne siègent point parmi vous, non des discours riches de paroles, mais bien des travaux utiles tendant à la propagation des sciences et à la réalisation des bienfaits qu'elles répandent sur la société.

L'honneur que j'ai d'être compté parmi vous m'interdit les éloges dus à vos constans efforts, et dont vous cherchez à vous rendre dignes bien plus qu'à les obtenir; mais je dois seconder vos vues ainsi que vos travaux, et c'est pour remplir cette tâche que nous a rappelée notre honorable président, dans une de nos précédentes séances, que je viens vous demander quelques momens d'attention.

Bordeaux n'est point demeuré en arrière dans le mouvement si énergique de l'industrie vers les améliorations; loin de là, cette ville s'est enrichie depuis quelques années, d'établissemens d'une notable importance que l'esprit d'association a réalisés sous nos yeux; mais j'ai trop coopéré à plusieurs d'entr'eux, pour qu'il m'ap-

partienne de vous en entretenir ; laissant donc à d'autres le soin d'en porter le jugement qui peut leur être dû , je vais seulement vous entretenir des travaux publics récemment exécutés pour l'assainissement de la ville, et qui témoignent de la sollicitude de l'administration pour le bien être des habitans.

Le desséchement du faubourg des Chartrons et de la partie des marais qui en est la plus voisine, a été assurée par la construction des trois aqueducs souterrains dont je vais donner le détail.

Le premier, situé à Bacalan, est divisé en trois branches ; la principale a son orifice sur le chemin du Roi, et suit la rue Maurice jusqu'à la Garonne ; la seconde part des fossés de la rue Ste.-Elisabeth, et la suit jusqu'à la rencontre de la branche principale ; la troisième part des fossés de l'*andronne* de la rue Denise, longe une prairie, et va se déverser dans l'aqueduc précité de la rue Maurice.

Le développement total de ces trois branches est de 620 mètres.

Un second aqueduc divisé, comme le précédent, en trois parties, suit les voies que je vais

indiquer ; la principale a son orifice supérieur à la jonction des rues Lagrange et Traversière, elle suit dans toute sa longueur cette dernière rue, puis celles Cornac et Latour et débouche enfin dans la Garonne ; la deuxième branche part de l'angle des rues Lechapelier et Martial, longe une partie de la première de ces deux rues, puis celles Laujacq et St.-Maur, jusqu'à la rencontre de l'aqueduc principal ; la troisième branche a son orifice au ruisseau dit *Estey des Moines*, et suit la rue Luckner, jusqu'à la rue Traversière où elle rencontre la branche principale.

Le développement total de ce second aqueduc est de 1,500 mètres.

Un troisième aqueduc part d'un canal voûté qui se dirige dans le Jardin Public, du sud au nord; il traverse, en grande partie, cette promenade et suit le pavé des Chartrons, jusqu'à la Garonne.

Son développement est de 655 mètres.

Les aqueducs dont il vient d'être parlé opèrent la plus grande partie du dessèchement du faubourg si important de la ville où cette amélioration était de la plus grande urgence; ils pré-

parent et assurent le complément de cette utile entreprise qui sera facilement réalisée au moyen de quelques travaux subsidiaires.

Une portion notable du Jardin Public, placée au nord et à un niveau trop bas, était constamment inondée dans la saison des pluies; et il n'existait de moyen de dessèchement que l'évaporation qui viciait l'air par des miasmes délétères on ne peut plus insalubres. Ce foyer de maladies a été détruit par le remblai des parties basses du Jardin Public, qui maitenant est accessible dans toutes ses parties et dans tous les temps.

En nous rapprochant de la ville, nous trouvons le ruisseau du Peugue qui la traverse en entier, dont les eaux, souillées de mille impuretés, empoisonnaient autrefois l'air de leurs émanations fétides, dont les recuremens devenaient la cause de maladies affreuses qui décimaient la population. La construction de voûtes sur la presque totalité du cours de ce ruisseau, l'a réduit à l'état d'aqueduc, et a ainsi détruit sa funeste influence sur la santé publique. Les moyens aussi simples qu'ingénieux, employés récemment pour le recurer, ont permis d'opérer ce travail difficile sans aucun des graves inconvéniens qu'il avait entraînés jusqu'ici. Ce recurement s'est opéré, pour ainsi dire, sans que les voisins même s'en soient aperçus.

Plus près encore de l'extrémité sud de la ville, on a construit un nouvel aqueduc qui écoule les eaux, jusqu'ici stagnantes, dans une partie du quartier St. Nicolas. Il a son orifice supérieur dans la rue Cornu, et après avoir suivi les rues Canteranne et Donissan, les cours d'Aquitaine et d'Albret, il vient se jeter dans le ruisseau du Peugue.

Son développement de 955 mètres porte à 3,730 mètres la longueur totale des aqueducs mentionnés dans ce rapport.

La construction de ces canaux souterrains a présenté de nombreuses et graves difficultés en raison de la nature du sol, des profondeurs souvent considérables auxquelles il a fallu descendre, du peu de largeur des voies qu'ils sillonnent, et de la proximité des maisons dont un grand nombre n'a pu être conservé qu'au moyen des plus grandes précautions. L'un d'eux a fait faire une découverte intéressante sur laquelle je dois appeler votre attention, et il faut pour cela que je rappelle quelques circonstances antérieures.

Au mois de Décembre 1825, vous chargeâtes une commission prise parmi vous, et dont j'eus l'honneur d'être membre, de rechercher un aqueduc antique dont des vestiges avaient été décou-

verts dans une sablière près le pont d'Ars. Le rapport de cette commission inséré dans votre cahier de 1826, rendit compte de ses travaux; il en résultait que l'aqueduc avait été suivi sur un développement de 10,000 mètres environ, depuis une source voisine du moulin de Vayre jusqu'à la sablière précitée, au-delà de laquelle il n'en existait plus de vestige connu.

En exécutant les fouilles très-profondes, nécessaires à la construction de l'aqueduc précité qui suit le cours d'Aquitaine, on rencontra, entre les rues Tanesse et de Berry, un massif de maçonnerie que l'on prit d'abord pour un rocher, mais que son déblaiement fit bientôt reconnaître pour un aqueduc semblable en tout à celui que vous aviez fait explorer en 1826; les dimentions extérieures, la nature des matériaux, le système de construction, tout m'en a paru absolument identique après l'examen attentif que j'en ai fait. On doit donc conjecturer que l'antique aqueduc récemment découvert est une prolongation de celui que vous avez déjà reconnu, et l'on acquiert ainsi une donnée précieuse sur sa direction; le point de cette nouvelle découverte est éloigné de 2,500 mètres environ, et en ligne directe, de la sablière où l'on avait trouvé ses derniers débris.

La solidité de la construction du fragment

découvert sous le cours d'Aquitaine est telle, qu'ayant été dégagé des terres qui l'environnaient dans tous les sens, il est demeuré entièrement isolé et sans aucun soutien intermédiaire, au-dessus du vide produit par les fouilles; c'est-à-dire, sur une longueur de 4 mètres environ, sans que sa parfaite conservation ait été altérée en rien.

Comme il peut devenir important de retrouver plus tard ce beau fragment antique, je vais préciser rigoureusement sa position. Si en partant de l'angle de la rue Tanesse on mesure vers l'ouest une longueur de 17 mètres sur la façade sud du cours d'Aquitaine; que de ce point on élève sur cette façade une perpendiculaire longue de 6 mètres, l'extrémité de cette dernière ligne donnera la position exacte de l'angle *sud-est* du fragment; sa direction oblique à celle de la façade sud du cours d'Aquitaine, s'incline vers l'ouest selon un angle de 68° environ.

Après ces détails archéologiques, je reviens au sujet principal de mon rapport.

J'ai signalé les principaux ouvrages d'assainissement exécutés depuis peu dans la ville; il ne me reste qu'à indiquer ceux d'une espèce analogue, mais moins importans par eux-mêmes; tels sont

les suivans : Le recurement de l'égoût de la rue Soulier à Paludate ; le placement de clapets à plusieurs têtes d'aqueducs ; l'établissement d'un grand nombre d'urinoirs en divers lieux ; la couverture en planches du canal du manège, qui passe derrière l'ancienne verrerie Mitchell ; enfin, le nétoiement de divers canaux.

Telles sont, Messieurs, les principales améliorations sanitaires exécutées à Bordeaux depuis peu d'années ; elles constituent un bienfait immense pour le présent et elles en promettent de nouveaux pour l'avenir ; elles ne peuvent donc, à ce double titre, que vous inspirer un vif intérêt, comme tout ce qui tend au bien être de vos concitoyens.





Antiquites.

RAPPORT

A L'ACADÉMIE ROYALE

DE BORDEAUX,

Par F. Jouannet.

MESSIEURS,

L'ANNÉE dernière, quand vous me chargeâtes d'un rapport sur les antiquités de Nérac, je sentis que vous m'imposiez plus que le devoir de vous entretenir des découvertes déjà faites dans cette localité. Je dus croire, en effet, que le nom de Tetricus, d'un empereur proclamé dans vos murs et dont la vie est si peu connue, se liait trop intimément à l'histoire antique de votre patrie, pour

vous laisser indifférens aux nouvelles découvertes que Nérac fournirait peut-être encore. Je me mis donc en mesure d'être fidèlement instruit des résultats intéressans, que pourraient amener d'heureux hasards ou des fouilles ultérieures. En cela, Messieurs, j'ai été puissamment secondé par votre utile et zélé correspondant, M. Théodore Chrétin. Grâce à lui, grâce aux dessins et aux *fac-simile* de cet estimable artiste, je puis appeler votre attention sur un nouveau monument, sur un bas-relief destiné à perpétuer le souvenir d'un second triomphe décerné aux Tetricus dans Bordeaux.

Ce marbre, haut de 0m 83c, large de 1m 70c, épais de 0m 11c, non compris le relief, représente l'entrée triomphale des deux princes dans la cité Biturige. L'artiste a choisi le moment où le quadrige va passer sous l'arc de triomphe (1). Le père et le fils, debout dans le char, sont couronnés de laurier et vêtus de la toge de pourpre enrichie de palmes d'or, de cette *togâ palmatâ* réservée aux triomphateurs. Tetricus père tient de la droite une branche de laurier ; il porte dans

---

(1) Cet arc n'est peut-être qu'une des portes de Bordeaux. Ainsi, de nos jours nous avons vu la porte des *Salinières* devenir momentanément un arc de triomphe. Plus anciennement la porte *du Cailleau* reçut aussi pareille destination.

la gauche un globe surmonté d'une victoire tournée vers la ville, et tendant des deux mains une couronne. On lit sur le globe ces lettres S. P. Q. et le commencement d'un R. (1). Le sceptre impérial, bâton d'ivoire terminé par un aigle d'or sur un globe, se voit dans la gauche de Tetricus fils; son autre main repose sur l'épaule droite du père et le tient embrassé. Les chevaux sont guidés par deux guerriers sans armes, mais vêtus de l'habit militaire romain; ils portent dans la main droite une branche de laurier. De ces deux personnages, le seul que l'artiste ait pu représenter entièrement a la tête tournée vers le char, comme s'il attendait des ordres. Le mouvement de son bras gauche et la pose de la main indiquent qu'il tient les rênes; mais ces rênes ne sont point figurées, particularité indifférente dont les monumens antiques offrent beaucoup d'exemples. Les chevaux n'ont que le mors sans gourmette, la *têtière* et le *poitrail* (2).

Je dois remarquer, Messieurs, que des deux militaires qui dirigent le quadrige, l'un a pour casque une tête de lion, dont la gueule ouverte lui sert de coiffure, et dont la crinière lui tombe sur

---

(1) Si l'on pouvait voir le globe entier on y lirait S. P. Q. R. G. *Senatus populusque romano-gallicus;* autrement S. P. Q. R. serait un mensonge lapidaire.

(2) Noms de certaines parties du harnais.

le dos. Ainsi sont casqués tous les *aquilifères* représentés sur la colonne trajane. L'autre est sans casque ; mais le paludament agraffé sur son épaule droite annonce un général : tous deux ont la tête laurée. Revenons au char.

L'artiste l'a décoré avec tout le luxe de l'époque, et avec plus de goût que ne le sont ordinairement les monumens du troisième siècle. Sa forme diffère un peu de celle des chars de triomphe dont l'antiquité nous a laissé quelques modèles. Comme eux, celui-ci a le devant arrondi en coquille ; mais l'arrière, s'il était plus incliné, tiendrait davantage des chars jadis usités dans les jeux publics. Quant aux autres détails, au timon qui a pour tête celle d'un lion, aux roues, à leurs raies, à leurs jantes, aux clous ornés qui les fixent, enfin à la plaque élégante qui recouvre l'emboîture du moyeu : tout cela est bien dans le style antique. Je passe au décor de la conque même du char.

Sur le devant une couronne de laurier entoure l'inscription suivante : *Hostibus foris et domi devictis*. Vue de profil, cette inscription ne permet de lire que la première moitié de ses cinq lignes, mais cette moitié suffit pour ne laisser aucun doute sur ce que l'œil ne saurait voir. Derrière la couronne et la tête du timon, je reconnais une victoire debout, couronnée de laurier, les

ailes déployées, tenant de la gauche une palme, et de la droite indiquant la route que suit le char. Cette figure se tourne à moitié et regarde un autre personnage aîlé, assis, demi-nu et coiffé d'une espèce de casque ou de pétase; d'une main il soutient une tablette inclinée, de l'autre il écrit ces mots PAX ORB. (*Pax orbis*). Derrière sa tête, le sculpteur a indiqué un petit rameau d'olivier. Le dernier emblême, placé le plus bas et presque au marche-pied, est celui de Rome, une louve au-dessus de laquelle on lit *Romæ æternæ.* Si cet emblême fut un memento substitué à l'esclave qui, dit-on, suivait le triomphateur pour lui rappeler qu'il était homme, on serait d'abord tenté d'imaginer que Tetricus aurait pu trouver l'emblême trop significatif; mais, quand on voit cet empereur lui-même unir dans ses inscriptions le peuple gaulois et le peuple romain, on conçoit aussitôt que le sculpteur du monument put, sans audace et sans danger, placer la louve de Romulus sous les lauriers de Tetricus. D'ailleurs, souvent la politique honore par des signes extérieurs la puissance que ses armes ont dépouillée.

Si ce monument est intéressant par les détails que je viens de vous présenter, il l'est bien plus encore par les inscriptions dont il est couvert, et par les documens qu'elles nous fournissent. La première est un senatus-consulte inscrit sur une

tablette fixée à un poteau planté sur la voie publique. Le char vient de passer, et l'on peut lire.

S. C.
OPT. ET. INVICT. PRINC. IMP.
LVC. PVBL. C. TETRICO P. F. P. M. T.
RI P. IIII P.COS. PP. AVG ET CARIS
SIMO FIL. L. PVBL. C. PIVES. TE
TRICO PRINC. IVVENT. CENS. P
PT. PCOS. IMP.II COS. ITER. DES
IG. CÆS. TRIVMPHVM II BVRDIG.
INGRED.S.P.R.G.Q.
S. VAL. ÆL. DRVSVS. | L. PUBL.
MAX. TETRIC. COSS. | ID. APRI.

SENATUS-CONSULTUM. *Optimo et invicto principi imperatori Lucio Publio Caio Tetrico, pio, felici, pontifici maximo, tribunitiâ potestate quartùm, proconsuli, patri patriæ, augusto; et carissimo filio Lucio Publio Caio Pivesuvio Tetrico, principi juventutis, censori perpetuo, proconsuli, imperatori secundùm, consuli iterùm designato, cæsari, triumphum secundum Burdigalam ingredientibus, Senatus Populus Romanus Gallicusque sanxit.* VALERIUS ÆLIUS DRUSUS, LUCIUS PUBLIUS, MAXIMUS TETRICUS, *consules* (1). *Idus Aprilis.*

Dans ce senatus-consulte, le sigle de la 3.me ligne

(1) Le chiffre est caché sur le monument. (*V. la planche.*)

P.COS. me paraît indiquer le titre de proconsul; titre donné aux empereurs sur plusieurs inscriptions, même sur quelques-unes de celles où le nombre des consulats est relaté (1).

J'interprète le premier sigle de l'avant-dernière ligne S. par *sanxit*. Il est possible que ce soit la première lettre du mot *subscripserunt*. On sait que tout senatus-consulte devait être signé de ceux qui l'avait proposé.

La seconde inscription, gravée au-dessus du quadrige relate, suivant moi, la pose du monument et les sacrifices faits à cette occasion.

Elle est ainsi conçue :

EX. GLOR. ÆTERNÆ NN. LIBERT. AD
SERT. CIVIT. SERV. STILOBAT. DEO
RVM. TEMPL. JOVIS O. M. PROPVG. VIC
TORIS VICTORIÆQ.' IN ARCE A D. N.
CÆS. ERECT. D. P. PVBL. DD. ET CONS.
POP. LOCVPL. P. ID. MAII. POSIT. V. S.CV
RVILLIVS V.Q. FIL.ST.PICT.DOM.DD. NN.
PREFECTVS DITIS SASERD. NOBILIS. VAL.
EGREG. S. DELVB. ÆD
S. C. FLAM JOVIS ORD.
COOPT S. VPRA NVM. (2).

---

(1) *Voyez* Gruter, tom. 1.er, p. CCLVIII, n.° 1, Marc-Aurèle; p. CCLX, n.° 1, *Antonin le Pieux*, p. CCLXIII, n.° 4, *Septime Sévère*; p. CCLXXII, n.° 1, *Gordien Pie*; p. *id.*, n.° 8, *Philippe père*; *etc.*

(2) Sur le marbre, le blanc laissé dans les trois dernières lignes est occupé par la tête des deux guides du char.

Je l'interprète :

Exemplis gloriæ æternæ Nostrorum (Cæsarum) (1) *Libertate adsertâ, civitate servatâ, stylobatis Deorum templo Jovis optimi maximi, propugnatoris, victoris, Victoriæque, in arce à Domino nostro Cæsare erecto, de pecuniâ publicâ; Decreto Decurionum et Consilio populi locupletati, primo idus Maii posuit, Valerius Sextus Curvillius Valerii Quinti filius, statuarius* (ou structor) *pictor domûs dominorum nostrorum præfectus, Ditis sacerdos; nobilis Valerius, egregius sacerdos, delubri ædibus sacra confecit, flamen Jovis, ordini cooptatus suprà numerum.*

Cette inscription commence peut-être par la préposition *Ex*; Dans ce cas GLORIÆ ÆTERNÆ serait pour *ad gloriam æternam*, et se rapporterait aux actes de Tetricus; mais, en voyant ici l'abréviation du mot *exemplis*, et prêtant à ce mot la valeur que lui donne Cicéron dans son traité de de l'orateur, *Monumenta rerum gestarum et vetustatis exempla*, le sens, la construction et l'ordre des idées m'ont paru plus clairs.

---

(1) On peut lire aussi *nostrâ libertate adsertâ*, ces variantes d'interprétation sont indifférentes. Dans cette inscription, *posit* pour *posuit*, *saserdos* pour *sacerdos* sont des fautes dont les marbres antiques nous offrent des exemples à toutes les époques.

A la septième ligne, les sigles V. Q. FIL. ST. PICT. DOM., etc., peuvent être interprétés autrement et lus ainsi : *Vir quæstorius, filius St.* (prénom) *Pictoris, domûs!...; etc.* Alors Curvillius ne serait plus fils de Valerius Quintus, on ne le regarderait plus comme peintre et architecte du palais impérial, ce serait un ancien questeur, fils d'un *St. Pictor, etc.* Cette différence d'interprétation n'altérerait en rien le sens général de l'inscription : on y verrait toujours qu'après la conquête de la liberté, le salut de l'état et l'érection du temple dédié à Jupiter, Curvillius posa le monument dont il s'agit, et que les sacrifices usités en pareil cas furent faits par le flamine Valerius. Peut-être ai-je été conduit à l'interprétation que j'ai préférée, par le souvenir du chiffre inscrit dans les jolies mosaïques de l'antique Nérac (VSC). J'avais conjecturé que c'était le chiffre de leur auteur; aujourd'hui, s'il était permis de donner quelque importance à cette conjecture, je pourrais voir, dans les trois initiales en question, celles des nom et prénoms de *Curvillius.* Si mon idée ne fait pas fortune, du moins on voudra bien l'excuser.

L'inscription que nous venons de lire ne mentionne qu'une partie des titres de Tetricus à l'insigne honneur que lui décernèrent son sénat et son peuple; d'autres titres de gloire couvrent

ces faits presque dans les mêmes termes, et dissipe tous les doutes que pourrait faire naître le mot *traditi*. Quant à celui d'*auxiliarem*, considérant avec quelle ardeur les peuples du nord embrassaient la cause de tous les ennemis du nom romain, j'ai d'abord été tenté de voir dans les Germains des auxiliaires des Goths; mais il est plus naturel de croire qu'ils étaient déjà les alliés et les auxiliaires de Tetricus.

7.° Entre les deux médaillons s'offre cette courte inscription :

XX POP IIII REM
ISSAE. CONG. II.

Elle me paraît devoir être interprétée ainsi : *Vicesimæ quater remissæ. — Congiaria duo.* Ces vingtièmes dont Tetricus fit quatre fois la remise aux peuples se prélevaient sur les héritages, les affranchissemens, etc.

8.° Sous le second médaillon, on lit les trois lignes suivantes :

COL. COND. V. VRB X VIÆ
RENOV. VII ÆD. S. DE
HOST. ERECT.XXXI.

Je les interprète ainsi : *Coloniæ conditæ quinque, urbes decem, viæ renovatæ septem, ædes sacræ de hostibus erectæ trigenta et una.*

9.° A la base, dans ces trois autres lignes,

IN VNA EX ALTERNE
REIPVBL. MAG. REFER. A
COSS CONGRESSVS.

je crois reconnaître que Tetricus attribua aux seuls consuls une faculté dont il paraît que d'autres magistrats jouissaient aussi, c'était quand il s'agissait d'affaires d'intérêt public, d'en référer au Sénat. Je lis donc ainsi l'inscription : *Concursus ex magistratibus reipublicæ alternæ* (1) *in unâ* (republicâ) *referendâ à consulibus.*

10.° Au pied de la base, et sous l'inscription précédente, s'en présente une autre qui n'a rien d'obscur :

VRBES FIN. BARBAR. INVAS. R
EPVG. ACCVRATÈ MVNITÆ XXXIII.

Je la lis ainsi : *Urbes finitimæ barbaris invasionum repugnatoriis accuratè munitæ triginta et tres.* Le terme de *repugnatoria*, opposé à celui d'*oppugnatoria*, désigne les moyens employés pour la défense d'une ville assiégée (2).

---

(1) Cet adjectif exprime souvent une idée opposée à celle d'uniforme. C'est dans ce sens que les Latins ont dit : *alternæ civitates* (Cic. 4, Verr. 2) ; *consilia alterna rejecta* (Cic. in Vat 27) ; *rejectio judicum alternorum* (Cic. pro Planc.).

(2) *Vitruv.*, *lib.* 10, *cap. ult.* Si j'invoque souvent l'autorité des auteurs du bon temps, c'est que le style lapidaire s'est maintenu dans sa pureté long-temps encore après Tetricus.

11.° A droite de l'arc, sous l'imposte de l'autre pilier, on voit ce commencement d'inscription ; le reste manque :

VICT.........
XX...........

Le marbre fracturé permet seulement de conjecturer qu'ici se trouvait relaté le nombre des victoires de Tetricus, ou le nombre des peuples vaincus.

12.° Le cadre placé immédiatement au-dessous de ce fragment ne se voit qu'à moitié ; il est même mutilé. On y reconnaît une proue de navire, et à l'entour ce reste d'inscription : MARES PIRAT. VINDIC. T....., qu'il est peut-être permis d'interpréter ainsi : *mares piratarum vindices triremes.* Souvent ce terme *mares* a été employé comme un synonyme de *fortes*, de *bellicosi*, et je crois que le *mares triremes* de notre marbre, n'aurait rien de plus étrange que le *bellatrix triremis* de Claudien ; mais j'aime mieux lire, en restituant la fracture, *mares piratæ vindicati triremibus dominorum nostrorum.* Au reste quelque interprétation qu'on adopte, on voit que l'inscription mentionnait une victoire navale et la punition d'audacieux pirates.

Derrière la proue est planté un enseigne orné d'une couronne ; au-dessus, l'étendard porte

la lettre V, abrégé de *Victoria*, ou chiffre indicateur de la légion qui avait combattu.

13.° Une dernière inscription couvre le reste du pilier et sa base; la voici :

SENATVS
DCCC VIR
PATR. ORD.
CC EQVEST
CC A AVGV
STO DESI
GN. CCCC
PLEB. POP
VLO ELECT.
INSTITVTVS
QVINQ. CV
R. CLX VIR
DIVID. CAR
THAG. HIS
PAL. BVRDIG.
AQV. GRAN. ET
EBORAC. PROV
MUT. ADMINI
STR. PER APR[IL].
MAII. Q. MENS[ES].

Je lis ; *Senatus octingentorum virûm, patricii ordinis Ducenorum, equestris Ducenorum ab augusto designatorum, quadringentorum plebeiorum populo electorum, institutus quinque curiis centum et sexaginta virûm dividendorum Carthaginensi, Hispalensi, Burdigalensi, Aquisgranensi et Eborracensi provinciis mutuò administrandis per Aprilis Maii, que Menses.*

C'est-à-dire : « Institution d'un sénat de huit
» cents sénateurs, savoir : deux cents patri-
» ciens, deux cents chevaliers désignés par l'em-
» pereur, quatre cents plébéiens élus par le
» peuple ; ledit sénat divisé en cinq curies de
» cent soixante membres chargés d'administrer
» tour à tour, pendant les mois d'Avril et de
» Mai, les provinces de Carthage, de Séville,
» de Bordeaux, d'Aix-la-Chapelle et d'Yorck. »

Maintenant, Messieurs, réunissons en un faisceau les titres glorieux que nous venons de parcourir en détail sur le marbre de Nérac. La liberté vengée, l'état sauvé, le culte remis en honneur, un temple dédié à Jupiter et à la Victoire, la destruction des forts que les rebelles avaient élevés dans les Alpes, la mer purgée des pirates qui l'infestaient, les débris des Goths exterminés en Germanie ; trente et un temples bâtis des dépouilles de l'ennemi, les anciennes villes et les Colonies, l'Afrique, la Gaule, l'Espagne, la Batavie, la Grande-Bretagne rétablies dans leur prospérité première ; la fondation de cinq colonies, de dix villes, et la réparation de sept grandes voies publiques ; trente-trois villes frontières soigneusement munies de tous les moyens propres à repousser l'incursion des barbares, les troupes de terre et de mer ramenées à la discipline ; l'institution d'un sénat, l'administration publique organisée ; quatre remises de

l'impôt des vingtièmes, d'immenses largesses (*congiaria*), l'abolition des dettes que le fisc pouvait encore réclamer; enfin, l'indulgence triomphant des séditions et des révoltes : tels sont, Messieurs, les faits qui constatent les mémorables travaux de Tetricus. Voilà, même en faisant une part à la flatterie, d'éclatans témoignages de sa vaillance, de sa haute politique, de sa prévoyante sagesse et de ses bienfaits. Faut-il que le même homme ait foulé aux pieds tant de gloire, en livrant son armée et son peuple au glaive d'Aurélien! Quelques personnes ont prétendu que Tetricus avait, dès le jour où il prit la pourpre, formé le dessein bien arrêté de rendre un jour la Gaule aux Romains; mais, à notre avis, c'est expliquer et non justifier une infâme trahison. J'aimerais mieux croire qu'il fut amené à cette déplorable extrémité, par l'intime conviction de ne pouvoir plus long-temps maîtriser des peuples inconstans, et des armées séditieuses habituées de longue main à faire et à défaire leurs empereurs.

Depuis mon dernier rapport, Messieurs, on a découvert une autre inscription relative aux événemens du règne de Tetricus. Ce n'est point à Nérac, mais près de Grisolles et de Saint-Rustic que cette découverte a été faite. Le marbre dont il s'agit voyageait depuis vingt ans; il a même long-temps séjourné à Bordeaux. Son propriétaire, qui l'avait transporté à Carcassonne, ne

sachant plus que faire de cette pierre, se proposait de la briser, de la broyer et de l'employer à composer je ne sais quel mastic, lorsque M. Chrétin instruit du fait acquit le monument et en prévint la destruction.

Ce marbre long de 0^{m}, 715^{c}, haut de 0^{m}, 495^{c}, épais de 0^{m}, 05 non compris le relief, présente d'un côté, en bas-relief, quatre têtes impériales vues de profil. Sur le revers se trouve l'inscription que je viens de vous annoncer. On croit reconnaître dans les têtes Claude-le-Gothique couronné de laurier, vêtu du paludament, présentant une branche d'olivier aux deux Tetricus, dont les têtes accolées et couronnées de laurier sont en regard de la sienne. La quatrième tête, qui serait celle de Nera, nièce de Claude et femme de Tetricus, est tournée dans le même sens, et placée derrière celle de son époux. Nera est coiffée comme Junon; mais, sous l'ornement pyramidal qui la couronne, les cheveux, au lieu d'être partagés sur le front, sont annelés en spirales, comme on les voit sur quelques têtes étrusques.

On lit au-dessus de ces quatre figures l'inscription suivante mutilée.

.... D FIDES Q AVGG ET CAES (Ici un papillon volant) D.......

que l'on peut restituer ainsi : *Concordia fidesque Augustorum et Cæsarum* (Le papillon) *Diva Nera.*

Entre la tête de Tetricus et le profil de Nera, se voit la suite de l'inscription précédente.

Θ III
V. S
ANNO
XXXI

que j'interprète ainsi, (Diva Nera) DEFUNCTA ABHINC TRIBUS ANNIS, VITÆ SANCTÆ (ou suæ) ANNO TRIGESIMO PRIMO.

Vous savez, Messieurs, quele Θ, première lettre du mot grec Θανατος, se présente assez souvent, sur les inscriptions latines, dans le sens que je lui donne. Je crois qu'on peut conclure de cette interprétation que le bas-relief de Grisolles fut sculpté trois ans après la mort de Nera, et que cette princesse cessa de vivre à l'âge de 31 ans. Une inscription qui nous occupa l'année dernière la fait mourir à cet âge (1).

Maintenant, Messieurs, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux *un fac simile* de l'inscription gravée au revers du bas-relief. (*V. la planche jointe à ce Rapport*).

Je la lis ainsi : *Neptuno deo maximo, diis dea-*

---

(1) *Voyez* mon second Rapport sur les antiquités de Nérac, planche 2 n.° 9, ligne 14.

busque maris, sponsoribus Augusti (1), *imperator Caius Tetricus, pius, felix, pater patriæ, pontifex maximus, terrâ marique invictus, tribunitiâ potestate tertiùm, consul quartùm, Augustus, domum et labrum sacerdotum sancti collegii, templum* (2) *dedicavit, et de reipublicæ perduellibus erexit; designatis numinibus voto soluto libenter meritò, sacellum divæ Neræ uxoris, M. A. Claudii Augusti sororis filliæ, Caii Pivesuvii Tetrici principis juventutis Cæsaris matris, Iberiâ Oceanoque receptis, ritè junxit.*

L'inscription qui, comme vous le voyez, Messieurs, annonce la dédicace d'un temple à Neptune, ayant été trouvée non loin du lieu où, dans ces derniers temps, M. Soulage a découvert le

---

(1) Je crois que l'on pourrait lire *Augusti Sponsor*, en conjecturant que Tetricus avait fait ce vœu à Neptune et aux Dieux de la mer, à l'époque où il prit la pourpre.

(2) Je sais qu'on dédiait aux Dieux non-seulement des temples, mais encore des édifices particuliers, des meubles et autres objets; cependant ne pourrait-on pas interpréter ainsi cette ligne : *Domo et labro* (pour Balneis) *Sacerdotum Sancti Collegii ?* Ce serait dans le Palais et les Bains du collége des prêtres que Tetricus aurait bâti son temple à Neptune. Une autre interprétation des mêmes sigles donnerait à croire que ce temple fut construit et dédié dans le palais même de l'empereur, si on lisait, comme le permet l'inscription : *augustâ domo et labro*, etc.

magnifique pavé d'un temple consacré aussi à Neptune, on peut conjecturer que le temple de l'inscription est le même que celui qui a été découvert par M. Soulage.

CONCLUSION.

Les inscriptions du bas-relief triomphal que nous venons d'examiner, non-seulement suppléent au silence de l'histoire, en nous faisant mieux connaître tous les titres de Tetricus à l'admiration des peuples de la Gaule; mais elles nous prouvent en même temps que, sous le règne de ce prince, la ville de Bordeaux conservait encore, parmi les cités gallo-romaines le rang honorable qu'elle avait occupé dès le temps d'Auguste. C'était toujours une capitale; son nom avait même passé à la province dont elle était la métropole, comme celui de Carthage (*Carthago*) à une province d'Afrique, celui de Séville (*Hispalis*) à une province espagnole, celui d'Aix-la-Chapelle (*Aquis-Granum*) à une province germaine, enfin celui d'Yorck (*Eboracum*) à une province anglaise.

La petite ville de Nérac ne figure nominativement sur aucune des inscriptions du monument en question; rien d'étonnant à cela: mais il est naturel de présumer qu'elle est implicitement comprise, soit parmi les villes, soit parmi les colonies, dont la 8.me inscription attribue la fon-

dation ou la restauration à Tetricus. De même il est probable qu'au nombre des trente-et-un édifices sacrés mentionnés aussi sur cette huitième inscription, il faut comprendre le temple de Nérac, celui-là même où furent célébrés les sacrifices expiatoires dont on a tant parlé l'année dernière (1).

Le nom de Nérac réveillant le souvenir d'un médaillon votif sur l'authenticité duquel j'ai élevé des doutes, je dois dire deux mots d'un autre médaillon que l'arc triomphal vient de nous offrir. Loin de voir dans la double légende qui l'entoure une preuve certaine que Tetricus, par ses manœuvres en Germanie, eût livré les Goths au glaive de Claude, j'y vois, au contraire, que ce glaive victorieux livra des fuyards au fer de Tetricus. Ce n'est point, en effet, par la Germanie que les Goths arrivèrent en Illyrie; mais par des routes tout oposées. D'ailleurs le mot *reliqui* indique des débris échappés au vainqueur, et celui d'*auxiliarem* motive l'invasion de Tetricus en Germanie. Il me paraît donc juste de laisser à Claude tout l'honneur de la victoire sur les Goths. Qu'après cela, Tetricus ait profité des succès de l'oncle de Nera, que ses flatteurs lui en aient fait un titre de gloire, cela n'intéresse point la vérité. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que le médaillon de l'arc de triomphe

(1) *Voy.* mes précédens Rapports.

doive invinciblement constater l'authenticité du médaillon votif de Nérac (1). L'âge seul, en effet, ne constate pas l'authenticité. Un marbre, quelque antique qu'on le suppose, n'est pas un motif certain de juger, quand il ne s'accorde ni avec les faits connus, ni avec le style lapidaire de l'époque. C'est pour cette même raison que j'ai cru devoir révoquer en doute l'authenticité des inscriptions de Nérac présentées dans mes premiers rapports sous les n.os 1, 2 et 3 (2).

Les sigles, la ponctuation, le style de ces trois marbres ne peuvent se justifier par aucune autre inscription du même temps. Le titre de *Divus* qu'ils donnent à Tetricus est démenti par toute la numismatique du règne de ce prince ; enfin leur date diffère des dates romaines, autant que le calendrier romain diffère du nôtre. Après cela, qu'importe leur âge ? Admettons qu'ils soient vraiment de l'époque : en auront-ils pour cela plus d'authenticité, que n'en ont ces milliers de médailles barbares frappées dans les Gaules sous Tetricus ? Ferons-nous pour eux ce que fit pour ces monnaies l'érudit mais trop singulier père Hardouin ? Y chercherons-nous aussi des documens historiques ?

---

(1) *Voyez* mes Rapports de l'an dernier, pag. 22.

(2) *Voyez* les mêmes, planche 2.

Je le demande, sans croire qu'une réponse négative puisse enlever à Nérac l'honneur d'une origine à laquelle il attache du prix. Cette origine n'est-elle pas constatée par la longue inscription que vous connaissez : *Diti patri magnis omnibus Diis......*, *etc.* (1)? A plus forte raison, pourrait-on partager mes doutes, sans troubler la cendre d'une famille impériale, sans ravir à Nera son apothéose et son titre de nièce de Claude. A la vérité quand ces derniers faits nous furent révélés pour la première fois, leur nouveauté dut faire désirer de les voir confirmés par d'autres monumens; mais ces monumens ne se sont pas fait attendre long-temps : le médaillon d'or découvert et publié par le savant M. Dumège a démontré l'apothéose de Nera; l'inscription de Grisolles est venue aussi la confirmer, et de plus cette inscription nous a prouvé ce que nous présumions déjà de la parenté de Claude-le-Gothique et de Nera.

Je remarquerai, en terminant ce rapport, que l'inscription de Grisolles justifie quelques conjectures émises dans mes premiers travaux sur les antiquités de Nérac. D'abord, on ne doutera plus que l'association de Tetricus fils à l'empire, ne soit postérieure au quatrième consulat du père; ensuite je ne serai plus exposé au reproche d'a-

(1) *Voyez* les Rapports déjà cités.

voir voulu enlever au jeune prince la gloire de la prise d'Autun, et l'honneur d'avoir réuni à l'empire de son père l'Afrique, l'Espagne, la Batavie, etc. On conviendra plutôt que j'ai pu sans erreur ne voir dans la citation de ces hauts faits, qu'un moyen chronographique d'indiquer après quels événemens le jeune Tetricus obtint un second consulat, et fut associé à l'empire. C'est ainsi que, dans l'inscription de Grisolles, les termes *Iberiâ Oceanoque receptis* sont évidemment employés pour apprendre au lecteur, que Tetricus avait déjà recouvré l'Espagne et l'empire de la mer, quand il bâtit le *Sacellum* de Nera à la suite du temple de Jupiter (1). Je ne conteste point au jeune Tetricus ses vertus guerrières, mais je ne saurais l'agrandir outre mesure, aux dépens de la gloire paternelle; *cuique sua.* Le sculpteur du bas-relief triomphal me semble avoir été du même avis. En ne mettant une branche de laurier que dans la main de l'un des deux triomphateurs, dans celle du père, il voulut probablement indiquer que c'était principalement à lui que se rapportaient les honneurs du triomphe.

10 *Juillet.* *F. J.*

---

(1) *Jungere domos*, bâtir des palais à la suite les uns des autres (Saluste): *ritè jungere Sacellum et templum*, *bâtir* un *Sacellum* à la suite d'un temple, en observant les rites religieux.

Nota. Le rapport ci-dessus était déjà sous presse, quand j'ai appris que l'authenticité du bas-relief triomphal était devenue problématique. Quelques antiquaires dont le suffrage est pour nous une autorité, non-seulement ont partagé mes doutes au sujet des premières inscriptions de Nérac, mais encore ils ont enveloppé dans la même suspicion et le bas relief dont il s'agit et les marbres de Grisolles et le médaillon d'or publié comme constatant l'apothéose de *Néra*. Dans cet état de choses il est sage, avant d'admettre ou de rejeter les faits attribués ainsi au règne de Tetricus, d'attendre une discussion approfondie. S'il est difficile, en effet, de concilier ces faits avec le silence de l'histoire, peut-être ne l'est-il pas moins de concilier l'idée d'une supposition avec la présence de tant de monumens parfaitement d'accord entre eux, et pourtant trouvés sur différens points éloignés les uns des autres. La date de la supposition serait encore plus difficile à découvrir; nous oserons cependant l'entreprendre, si, la question de l'authenticité une fois complétement résolue, pareille tâche devenait utile à remplir.

B. 6 Octobre.

F. J.

EXPLICATION

DE LA PLANCHE JOINTE A CE RAPPORT.

Fig. I. Bas-relief trouvé à Nérac, mentionnant l'entrée triomphale des deux Tetricus à Bordeaux.

II. Bas-relief trouvé à St. Rustic, près de Grisolles.

III. Inscription gravée au revers.

IV. Petite tête en marbre trouvée à Nérac ; on croit qu'elle représente Nera.

V. Médaillon d'or de Nera, découvert et publié par M. Dumège. Il doit être au Musée de Toulouse, ainsi que les N.os II et III.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1834.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS,

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (MARQUIS DE), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (LE VICOMTE), ancien maire de Bordeaux.
LA COSTE (DE), préfet de la Gironde.
LAINÉ (LE COMTE DE), pair de France.
LYNCH (LE COMTE DE), pair de France.
MONBADON (LE COMTE DE), pair de France.
MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothèque de la ville.
PREISSAC (LE COMTE DE), ancien préfet de la Gironde.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CHAIGNE, professeur.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX FILS, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN (PAULIN), médecin.
GUESTIER JUNIOR (P. F.), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET DE LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LANET (ÉDOUARD), littérateur.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MAGGESI, statuaire.

MARCHANT (Léon), médecin.
SAINCRIC (De), médecin.
SÉDAIL professeur.
VIGNES (R.), propriétaire.
YZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ADELER, mathématicien, à Lamothe-Boutiran, département de la Gironde.
ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
ALLOU, ingénieur en chef des mines à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
BRONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.
CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
CHRÉTIN (Théodore), peintre, à Nérac.

D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.
DARRIEUX PÈRE, propriétaire, à Baron, près Bordeaux.
DEGERANDO (BARON), membre de l'institut, à Paris.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.
DESMOULINS (CHARLES), naturaliste, à Lanquais, près Bergerac, département de la Dordogne.
DUBROCA, médecin, correspondant agricole, à Barsac.
DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.
DUFAU FILS, littérateur, à Paris.
DUMÈGE, ingénieur militaire, à Toulouse.
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ENSWORH (G.), antiquaire, à Édimbourg.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
FAURE, docteur médecin militaire, à Montpellier.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY (LE BARON), membre de la Cour de cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
GŒTHALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.

HOUSSET, propriétaire, à Pessac.

JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.

JOUBERT, propriétaire, à St. Julien en Médoc.

JVOY, propriétaire, à Blanquefort.

KERKADO (DE), propriétaire, à Gradignan.

LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Bayonne.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LEGRIX-LASSALE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.

LEGUAY, médecin à Saint-Aubin, canton de Saint-André-de-Cubzac.

LERMIER, commisaire des poudres et salpêtres, à Vonges près Pontarlier, département de la Côte-d'Or.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.

MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.

MALLE, médecin, professeur agrégé de la faculté de médecine de Strasbourg.

MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellicr.

MICHAUD, naturaliste, officier au 10.me régiment de ligne.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.

PERNET, directeur du collége, à Salins.

PRONY, membre de l'institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (ANTOINE DE), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Apt. département de Vaucluse.

VALLOT, naturaliste, à Dijon.

VAUVILLIERS, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.

VIEN (M.me CÉLESTE), littérateur, à Paris.

VIVENS (LE VICOMTE DE), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

AVIS AU RELIEUR.

